

Conférence générale

GC(65)/6

30 juillet 2021

Distribution générale

Français

Original : anglais

Soixante-cinquième session ordinaire

Point 12 de l'ordre du jour provisoire
(GC(65)/1 et Add.1)

Nomination du Vérificateur extérieur

Résumé

- Le mandat de l'actuel Vérificateur extérieur des comptes de l'Agence – la Commission de vérification des comptes de la République d'Indonésie – expirera à l'issue de la vérification des états financiers de l'Agence pour 2021. À sa prochaine session ordinaire, la Conférence générale devra donc nommer un vérificateur extérieur pour vérifier les états financiers de l'Agence pour les exercices 2022 à 2027.
- Dans la note du Secrétariat 2020/Note 79 datée du 20 novembre 2020 (appendice 1), les États Membres ont été invités à proposer des candidatures pour examen par la Conférence générale à sa session ordinaire de 2021. Il était précisé dans la note que les propositions devaient comprendre un curriculum vitæ du candidat, des informations détaillées sur les activités nationales et internationales de l'institution de contrôle des finances publiques de l'État Membre présentant la candidature, des indications sur l'étendue des activités de vérification envisagées et sur les spécialisations en matière de vérification qui pourraient être utiles à l'Agence, une présentation de la stratégie d'audit, des informations sur les effectifs et les qualifications du personnel qui serait affecté à la vérification, les honoraires demandés pour la vérification (en euros) et une estimation du nombre total de mois de travail qui seraient consacrés à la vérification des états financiers de l'Agence des exercices 2022 à 2027.
- En outre, une autre note du Secrétariat, 2021/Note 1, datée du 15 janvier 2021 (appendice 2) a été adressée aux États Membres pour leur notifier les huit candidatures reçues : l'Organisme central de contrôle des comptes de la République arabe d'Égypte (appendice 3), la Cour des comptes fédérale allemande (appendice 4), le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde (appendice 5), le Conseil d'audit et d'inspection de la République de Corée (appendice 6), la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines (appendice 7), la Cour des comptes de la Fédération de Russie (appendice 8), la Cour des comptes turque (appendice 9) et l'Office national de vérification des comptes du Royaume-Uni (appendice 10). Aucune autre candidature n'a été soumise au Secrétariat. Un récapitulatif des informations figurant dans les candidatures est fourni à l'appendice 11.
- Le Conseil des gouverneurs a examiné cette question à sa réunion de juin 2021. Il n'a pas fait de recommandation à la Conférence générale sur cette question.

Recommandation

- La Conférence générale est priée de nommer un Vérificateur extérieur, conformément à l'article 12.01 du Règlement financier, pour vérifier les états financiers de l'Agence pour les exercices 2022 à 2027.

2020/Note 79

NOTE DU SECRÉTARIAT

Nomination du Vérificateur extérieur

Le Secrétariat a l'honneur de faire savoir aux États Membres que le mandat de l'actuel vérificateur extérieur des comptes de l'Agence (Commission de vérification des comptes de la République d'Indonésie) expirera avec l'achèvement de la vérification des états financiers de l'exercice 2021. À sa soixante-cinquième session ordinaire, en septembre 2021, la Conférence générale devra donc nommer un vérificateur extérieur pour vérifier les états financiers de l'Agence pour les exercices 2022 à 2027.

À cet égard, il est rappelé aux États Membres que, dans le document GC(61)/DEC/14, intitulé *Mandat du Vérificateur extérieur*, la Conférence générale a décidé que « *le Vérificateur extérieur de l'Agence [serait] nommé au terme d'une procédure de sélection par mise en concurrence pour un mandat de six ans non renouvelable à partir de la vérification des états financiers pour l'année financière 2022, une autre nomination n'étant possible qu'après une interruption d'au moins un mandat* ».

Les États Membres sont invités à proposer des candidatures au poste de vérificateur extérieur des comptes de l'Agence pour examen par la Conférence générale à sa soixante-cinquième session ordinaire. Le texte intégral de l'article XII du Règlement financier de l'Agence et celui du mandat additionnel régissant la vérification des états financiers de l'Agence sont reproduits ci-joint.

Les candidatures devront contenir les éléments suivants :

- a) le curriculum vitae de la personne proposée et des informations détaillées sur les activités nationales et internationales de l'institution supérieure de contrôle, avec une indication de l'étendue des activités de vérification envisagées et des spécialisations qui pourraient être utiles à l'Agence ;
- b) une présentation de la stratégie d'audit et des informations sur les effectifs et les qualifications du personnel qui sera affecté à la vérification ;
- c) une indication des honoraires demandés pour la vérification (en euros) et une estimation du nombre total de mois de travail qui seraient consacrés à la vérification des états financiers de 2022 à 2027.

Les honoraires demandés devront comprendre les traitements liés à la vérification, les dépenses de secrétariat et autres dépenses d'appui, les frais de voyage et les frais de subsistance du vérificateur extérieur et de ses collaborateurs. Les frais de voyage s'entendent des coûts liés au voyage entre le bureau du vérificateur général des comptes et le Siège de l'Agence à Vienne et, si cela est jugé nécessaire aux fins de la vérification, d'autres bureaux de l'Agence.

Les candidatures devront parvenir au Directeur général le plus tôt possible, et en tout état de cause avant le 8 janvier 2021, de façon à laisser suffisamment de temps pour un complément d'information et la préparation d'une proposition du Conseil des gouverneurs qui sera soumise à la Conférence générale en septembre 2021. La Division du budget et des finances de l'Agence se fera un plaisir de fournir toutes les informations et précisions supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires.



20 novembre 2020

Pièce jointe

Tous les États Membres de l'AIEA

ARTICLE XII. VÉRIFICATION EXTÉRIEURE

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

Article 12.01

Un Vérificateur extérieur, qui est le vérificateur général des comptes d'un État Membre (ou un fonctionnaire occupant un poste équivalent), est nommé par la Conférence générale pour une durée déterminée par elle.

MANDAT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

Article 12.02

Si le Vérificateur extérieur cesse d'occuper dans son pays le poste de vérificateur général des comptes (ou un poste équivalent), son mandat de Vérificateur extérieur prend alors fin et il est remplacé dans cette fonction par son successeur au poste de vérificateur général. Hormis ce cas, le Vérificateur extérieur ne peut pas être relevé de ses fonctions pendant la durée de son mandat, si ce n'est par la Conférence générale.

EXÉCUTION DE LA VÉRIFICATION

Article 12.03

Sous réserve des directives spéciales qui peuvent être données par la Conférence générale ou le Conseil, chaque vérification incombant au Vérificateur extérieur s'effectue conformément au mandat additionnel joint en annexe au présent Règlement.

RESPONSABILITÉ DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

Article 12.04

Le Vérificateur extérieur est complètement indépendant et seul responsable de l'exécution de la vérification.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Article 12.05

La Conférence générale et le Conseil peuvent demander au Vérificateur extérieur de faire certaines vérifications spécifiques et de présenter des rapports distincts sur leurs résultats.

FOURNITURE DE FACILITÉS AU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

Article 12.06

Le Directeur général fournit au Vérificateur extérieur les facilités dont il peut avoir besoin pour procéder à la vérification.

RECOURS À DES VÉRIFICATEURS LOCAUX

Article 12.07

Chaque fois qu'il faut procéder à un examen local ou spécial, le Vérificateur extérieur peut faire appel aux services de tout vérificateur général des comptes remplissant les conditions voulues pour être élu Vérificateur extérieur ou aux services d'experts comptables agréés de réputation établie.

TRANSMISSION DU RAPPORT DE VÉRIFICATION

Article 12.08

Le rapport du Vérificateur extérieur est transmis au Conseil pour observations, et le Conseil transmet le rapport à la Conférence générale conformément à l'article 11.03. Un représentant du Vérificateur extérieur assiste au premier examen de son rapport par le Conseil ou par un organe subsidiaire du Conseil. En outre, le Directeur général prend les dispositions voulues pour qu'un représentant du Vérificateur extérieur assiste également à l'examen ultérieur du rapport par le Conseil ou à son examen par la Conférence générale, si un État Membre le demande, si le Directeur général le juge utile ou si le Vérificateur extérieur l'estime indispensable.

MANDAT ADDITIONNEL RÉGISSANT LA VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

1. Le Vérificateur extérieur vérifie les comptes de l'Agence, y compris tous les fonds d'affectation spéciale et fonds spéciaux, comme il le juge nécessaire pour s'assurer que :
 - a) les états financiers sont conformes aux livres et écritures de l'Agence ;
 - b) les opérations financières consignées dans les états ont été conformes au Règlement financier et aux Règles de gestion financière, aux dispositions budgétaires et aux autres directives applicables ;
 - c) les valeurs et le numéraire déposés en banque ou en caisse ont été soit vérifiés grâce à des certificats directement reçus des dépositaires de l'Agence, soit effectivement comptés.
2. Sous réserve des dispositions du Règlement financier, le Vérificateur extérieur est seul juge pour accepter en tout ou en partie les justifications fournies par le Directeur général ou en son nom, et peut procéder aux examens et vérifications détaillés de toutes les pièces comptables qu'il juge utiles, y compris celles qui concernent les fournitures, le matériel et les produits dont l'Agence est propriétaire ou responsable.
3. Le Vérificateur extérieur peut contrôler par sondage l'exactitude de la vérification interne et, s'il le juge utile, faire rapport à ce sujet au Conseil ou au Directeur général pour transmission, le cas échéant, à la Conférence générale.
4. Le Vérificateur extérieur et le personnel travaillant sous sa direction prennent un engagement solennel dont le texte est approuvé par le Conseil. Le Vérificateur extérieur a alors librement accès, à tout moment opportun, à tous livres et états comptables dont il estime avoir besoin pour effectuer la vérification. Les informations classées comme confidentielles dans les archives du Secrétariat et dont le Vérificateur extérieur a besoin aux fins de la vérification lui sont communiquées sur demande adressée au Directeur général. Si le Vérificateur extérieur estime de son devoir d'attirer l'attention du Conseil ou de la Conférence générale sur une question et si la documentation qui s'y rapporte est, en tout ou en partie, classée comme confidentielle, il doit éviter d'en citer textuellement des passages.
5. Outre la vérification des comptes dont il est chargé, le Vérificateur extérieur peut formuler les observations qu'il juge utiles sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers internes et, en général, les incidences financières des pratiques administratives.
6. En aucun cas, toutefois, le Vérificateur extérieur ne doit inscrire de critiques dans son rapport de vérification sans donner auparavant au Directeur général la possibilité de lui fournir des explications sur le point qui a retenu son attention. Tout point litigieux relevé dans les comptes au cours de la vérification doit être immédiatement signalé au Directeur général ou au Directeur de la Division du budget et des finances.
7. Le Vérificateur extérieur rédige un rapport sur les comptes, dans lequel il indique :
 - a) l'étendue et la nature de la vérification à laquelle il a procédé et tout changement important intervenu à ce sujet, en précisant s'il a obtenu toutes les informations et explications qu'il a demandées ;
 - b) les éléments qui influent sur la complétude ou l'exactitude des comptes, par exemple :
 - i) les renseignements nécessaires à l'interprétation correcte de la vérification ;
 - ii) toute somme qui aurait dû être reçue mais qui n'a pas été passée en compte ; et
 - iii) les dépenses à l'appui desquelles il n'est pas produit de pièces justificatives suffisantes ;

Règlement financier

- c) les autres questions sur lesquelles il y a lieu d'appeler l'attention du Conseil et, le cas échéant, de la Conférence générale, par exemple :
 - i) les cas de fraude ou de présomption de fraude ;
 - ii) le gaspillage ou l'utilisation irrégulière de fonds ou d'autres avoirs de l'Agence (quand bien même les comptes relatifs aux opérations effectuées seraient en règle) ;
 - iii) les dépenses risquant d'entraîner ultérieurement des frais considérables pour l'Agence ;
 - iv) tout vice du système général ou des règlements de détail concernant le contrôle des recettes et des dépenses, ou encore des fournitures, du matériel et des produits dont l'Agence est propriétaire ou responsable ;
 - v) les dépenses non conformes à l'objet de l'ouverture de crédits correspondante, compte tenu des virements dûment autorisés entre chapitres budgétaires ;
 - vi) les dépassements de crédits, compte tenu des modifications résultant de virements dûment autorisés entre chapitres budgétaires ; et
 - vii) les dépenses non conformes aux autorisations qui les régissent ;
- d) l'exactitude ou l'inexactitude de la comptabilité matières, déterminée par inventaire ou par examen, en ce qui concerne les fournitures, le matériel et les produits dont l'Agence est propriétaire ou responsable ; et
- e) les opérations qui ont été comptabilisées au cours d'un exercice antérieur et au sujet desquelles des renseignements nouveaux ont été obtenus ou les opérations qui doivent être faites au cours d'un exercice ultérieur et au sujet desquelles il semble souhaitable d'informer le Conseil ou la Conférence générale au plus tôt.

8. Le Vérificateur extérieur, ou les personnes qu'il peut désigner, expriment et signent une opinion sur les états financiers qui :

- identifie les états financiers examinés ;
- décrit la nature et la portée des procédures de vérification ;

et qui précise, le cas échéant, si :

- a) les états financiers présentent convenablement la situation financière de l'Agence internationale de l'énergie atomique à la fin de l'exercice et les résultats de ses opérations au cours de cet exercice ;
- b) les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables spécifiés ;
- c) les principes comptables ont été appliqués de façon conséquente par rapport à l'exercice précédent ;
- d) les opérations étaient conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

9. Le Vérificateur extérieur n'a pas qualité pour rejeter des articles de la comptabilité, mais il doit appeler l'attention du Directeur général sur toute opération dont la régularité ou l'opportunité lui paraît discutable, afin que le Directeur général prenne les mesures appropriées.

2021/Note 1

NOTE DU SECRÉTARIAT

Nomination du Vérificateur extérieur

Comme suite à la note du Secrétariat 2020/Note 79, par laquelle les États Membres ont été invités à soumettre à la Conférence générale, réunie pour sa soixante-cinquième session ordinaire, des candidatures à la fonction de vérificateur extérieur chargé de la vérification des états financiers de l'Agence pour les exercices 2022 à 2027, le Secrétariat souhaite aviser les États Membres qu'au 8 janvier 2021 exactement, les huit candidatures suivantes avaient été reçues :

- Organisme central de contrôle des comptes de la République arabe d'Égypte
- Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande
- Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
- Conseil d'audit et d'inspection de la République de Corée
- Commission de vérification des comptes de la République des Philippines
- Cour des comptes de la Fédération de Russie
- Cour des comptes turque
- Office national de vérification des comptes du Royaume-Uni

À la fin du mois de mars 2021, l'ensemble des informations figurant dans les candidatures, telles qu'elles ont été soumises, seront transmises au Comité du programme et du budget pour examen, dans toutes les langues officielles du Conseil des gouverneurs.



15 janvier 2021

Tous les États Membres de l'AIEA

MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTE
À VIENNE

Le 5 janvier 2021
UN/ 004/21

NOTE VERBALE

La Mission permanente de la République arabe d'Égypte à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Département de la gestion, et en référence à la note du Secrétariat n°2020/Note 79 concernant la nomination du vérificateur extérieur des comptes de l'AIEA pour un mandat de six ans non renouvelable, qui débutera par la vérification des états financiers pour l'exercice financier de 2022, a l'honneur de présenter la candidature à ce poste de l'Organisme central de contrôle des comptes, institution supérieure de contrôle des finances publiques de la République arabe d'Égypte.

Sont joints à la présente les documents relatifs à cette offre de services suivants :

1. Curriculum vitae du candidat et informations détaillées sur les activités menées par le Bureau du Vérificateur général aux niveaux national et international ;
2. Présentation de l'approche de la vérification ;
3. Honoraires demandés pour la vérification et estimation du nombre total de mois de travail qui seraient consacrés à la vérification des états financiers de 2022 à 2027.

La mission permanente de la République arabe d'Égypte saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Département de la gestion, les assurances de sa très haute considération.

[Sceau] [Signé]

SECRÉTARIAT DE
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE
DÉPARTEMENT DE LA GESTION

c.c. : Cabinet du Directeur général de l'AIEA s.abdulrazak@iaea.org

Le Caire, 3 janvier 2021

S. E. M. Rafael Mariano Grossi
Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique

En référence à la note de l'AIEA n°2020/Note 79 dans laquelle les États Membres de l'AIEA sont invités à proposer leur institution supérieure de contrôle des finances publiques pour occuper les fonctions de vérificateur extérieur des états financiers de l'AIEA pour les exercices 2022 à 2027, j'ai l'honneur de présenter la présente offre de services de l'Organisme central de contrôle des comptes (ASA), institution supérieure de contrôle des finances publiques de l'Égypte, qui se propose de mener à bien cette mission afin de contribuer à maintenir les excellentes prestations de l'Agence. Nous sommes fermement convaincus que l'ASA est particulièrement bien placé pour accomplir cette tâche pour les motifs suivants :

- L'ASA est l'un des principaux organismes de vérification des comptes des entités publiques ;
- L'ASA a une connaissance étendue et approfondie du contexte de l'AIEA ;
- En tant qu'institution dotée des qualifications professionnelles voulues, l'ASA a les moyens et l'efficacité nécessaires pour répondre de manière fiable et flexible à vos besoins dans le respect des délais ;
- Forte de son expérience considérable des implications possibles et de sa crédibilité au-dessus de tout soupçon dans le domaine de l'audit financier et dans l'application des méthodes internationales d'audit financier, l'ASA assure la prestation de services cohérents d'une qualité absolument impeccable permettant d'atteindre les objectifs fixés ;
- L'ASA est bien formé pour prêter son concours et travailler en collaboration dans des contextes comme ceux qu'exige l'AIEA pour cette mission particulière ;

Dans l'offre de services ci-jointe, vous voudrez bien trouver les principales caractéristiques des réalisations de l'ASA eu égard aux problèmes mondiaux de durabilité.

L'ensemble du personnel de l'ASA serait extrêmement heureux de travailler avec votre équipe à l'exécution de cette honorable mission.

La présente offre est valable deux ans à compter de la date de la présente lettre.

[Sceau] [Signé]

Conseiller / Hesham Badawy

Président de l'Organisme central égyptien
de contrôle des comptes

Offre de services
relative à la nomination du vérificateur extérieur des comptes
de l'Agence internationale de l'énergie atomique
pour les exercices 2022 à 2027
Réf. : 2020/Note 79

Table des matières

Chapitre premier : Présentation de l'Organisme central de contrôle des comptes (ASA)	5
A. Aperçu général.....	5
B. Structure organisationnelle.....	6
C. Présentation du Président de l'ASA.....	6
D. Ressources humaines de l'ASA	7
E. Indépendance de l'ASA	8
F. Expérience de l'ASA en matière de vérification d'organismes nucléaires	9
G. Expérience de l'ASA en matière de vérification aux niveaux régional et international...	9
H. Affiliation et participation de l'ASA à des instances régionales et internationales.....	10
Chapitre 2 : Notre approche de la vérification.....	11
Approche de la vérification.....	11
A. Connaissance du contexte et de la planification de l'AIEA.....	12
B. Activités sur site.....	13
C. Présentation de rapports.....	16
D. Assurance et contrôle de la qualité.....	16
E. Suivi.....	18
Chapitre 3 : Honoraires d'audit.....	19

Chapitre premier : Présentation de l'Organisme central de contrôle des comptes (ASA)

A. Aperçu général

• Introduction, vision et mission

- L'Organisme central de contrôle des comptes (ASA), créé en 1942, est l'institution supérieure de contrôle des finances publiques (ISC) de la République arabe d'Égypte.
- **Organisme indépendant doté d'une personnalité juridique publique et placé sous l'autorité du Président de la République arabe d'Égypte**, l'ASA a pour principal objectif le contrôle des fonds de l'État, des personnes morales publiques et autres organismes définis par la loi. Il aide aussi la Chambre des représentants à exercer ses fonctions au cours de ce contrôle.

Vision : L'ASA est l'un des principaux organismes spécialisés dans l'audit financier des entités du secteur public et un exemple à suivre en termes d'indépendance, d'intégrité et de transparence à l'échelle mondiale.

Mission : Aider le Gouvernement égyptien et les entités publiques, privées et internationales à améliorer leurs prestations et à renforcer les principes de responsabilité, de transparence et de protection des fonds publics en donnant des assurances et des avis indépendants et objectifs.

Valeurs essentielles : Responsabilité, objectivité, transparence, intégrité, excellence professionnelle, confidentialité des travaux et responsabilité.

• Fondements de son autorité (Constitution et lois)

- La Constitution de la République arabe d'Égypte.
- La loi n° 144 de 1988, amendée par la loi n° 157 de 1998.

• Mandat de vérification (compétences)

L'ASA procède aux types d'audits suivants :

- Audit financier, sur les plans comptable et juridique (y inclus contrôles de la conformité et de la TI).
- Audit de performance et suivi de l'exécution des plans.
- Supervision juridique des décisions publiées concernant des irrégularités financières

L'ASA exerce son mandat à l'égard des entités suivantes :

- Services administratifs de l'État et administrations locales.
- Entités publiques, établissements publics, organismes et entreprises du secteur public, établissements et coopératives relevant de l'un des quelconques susnommés dans le cadre de diverses activités menées à tous les niveaux conformément aux lois applicables.

- Entreprises qui ne sont pas considérées comme appartenant au secteur public dans lesquelles une entité publique ou une entreprise ou une banque du secteur public détient au moins 25 % de son capital.
- Syndicats de travailleurs et syndicats professionnels.
- Partis politiques, organes de presse nationaux et journaux de partis.
- Entités pour lesquelles les lois disposent qu'elles sont soumises à la surveillance de l'ASA.
- Toute autre entité bénéficiant de l'aide de l'État ou à qui un profit minimum est garanti, ou dont les fonds sont considérés comme publics en application de la loi.

B. Structure organisationnelle

L'ASA comprend un président, deux vice-présidents, des adjoints au président (chef des services centraux, chef du service de contrôle des comptes), des auditeurs chargés de la supervision technique, et d'autres agents qui occupent des postes spécialisés, structurels ou administratifs, etc.

Le Président de l'ASA est secondé par un Bureau comportant un service technique qui regroupe des consultants sous la direction de l'adjoint au Président.

C. Présentation du Président de l'ASA

Conseiller / Hesham Badawy

Président de l'Organisme central égyptien de contrôle des comptes

Le Conseiller M. Hesham Abd-ElSalam Hassan Badawy a pris ses fonctions de chef de l'Organisme central de contrôle des comptes de l'Égypte le 7 août 2016 pour une période de quatre ans, conformément au décret présidentiel n°353 de 2016. Le 7 août 2020, son mandat à la tête de l'ASA a été renouvelé pour une durée similaire en application du décret présidentiel n°456 de 2020.

- Il a été diplômé de la faculté de droit de l'Université du Caire en 1980.
- Il a commencé sa carrière en 1981 en tant que procureur adjoint et a grimpé les échelons jusqu'à être nommé au poste de premier procureur général de la Cour de sûreté de l'État de 2000 à 2012.
- De 1998 à 2012, il a été membre du Comité de coopération internationale pour la lutte contre la corruption qui relève du Ministère de la justice.
- De 2005 à 2012, il a été membre du Comité national de coordination dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que membre du Comité juridique de l'Unité de lutte contre le blanchiment d'argent de la Banque centrale.
- De 2012 à 2015, il a été juge à la Cour d'appel du Caire.
- En 2015, il a été nommé Ministre adjoint de la justice chargé de la lutte contre la corruption.
- En tant que Président de l'ASA, il a occupé la présidence du Conseil d'administration de l'AFROSAI qui avait été confiée à l'ASA de l'Égypte de 2014 à 2017. Il a ensuite occupé le poste de deuxième vice-président du Conseil d'administration de l'AFROSAI jusqu'à la 15^e assemblée générale.
- Le 7 décembre 2015, il a été nommé premier vice-président de l'Organisme central de contrôle des comptes en application du décret présidentiel n°451.
- Depuis 2017, il a le titre de second président honoraire de l'AFROSAI qu'il conserve pendant son mandat de Président de l'ASA.

- Il préside le Groupe de travail de l'INTOSAI pour la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux.
- Depuis le 17 novembre 2016, il est membre du Comité ministériel pour le renforcement de l'intégrité et de la transparence créé en application de l'arrêté ministériel n°3009 de 2016.
- Il a été conférencier au Centre national d'études judiciaires du Ministère de la justice, au Centre national de recherches pénales et sociales, à l'Autorité de contrôle administratif, à l'Institut de formation des chefs de police et à l'Académie de police.
- Il a participé à de nombreuses conférences internationales sur la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.
- Il a siégé à deux comités chargés d'amender le code pénal égyptien et la loi sur le terrorisme.

D. Ressources humaines de l'ASA

Des vérificateurs en grand nombre

Une des caractéristiques de l'ASA est l'importance de son personnel technique (5 740 agents). Ceux-ci reçoivent une formation complète après leur recrutement et tout au long de leur carrière au service central de la formation de l'ASA pour satisfaire aux exigences de la formation professionnelle continue, selon les méthodes de l'INTOSAI. De plus, l'ASA leur offre la possibilité d'acquérir d'autres certifications nationales et internationales et de contribuer ainsi au développement de la vérification des comptes du secteur public à l'échelon international. De nombreux agents ont les diplômes suivants :

Diplômes de second et troisième cycles :

- Doctorat
- Master
- Diplôme de hautes études supérieures en comptabilité et audit, en technologie de l'information et en droit

Certifications et participation à des associations professionnelles :

- Membres de la Société égyptienne des experts-comptables et auditeurs (ESAA), qui représente l'Égypte à la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC) et un membre fondateur de la Fédération des experts-comptables méditerranéens.
- Comptables publics agréés (CPA)
- Auditeurs certifiés des systèmes d'information (CISA)
- Auditeurs internes certifiés (CIA)
- Titulaires certifiés en normes internationales d'information financière (IFRS) et en normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) de l'Association des commissaires aux comptes (ACCA).
- Formateur certifié selon la méthodologie des formateurs de l'Initiative de développement de l'INTOSAI.

Renforcement des capacités et formation :

Convaincu de l'importance de développer les activités d'audit et d'accroître les compétences professionnelles, l'Organisme central de contrôle des comptes cherche à promouvoir le comportement professionnel de ses vérificateurs et de tous ses agents en adoptant les récentes mises à niveau dans les domaines de l'audit et de la comptabilité. Pour ce faire, il accorde l'attention voulue à la formation du

personnel et à la mise en place d'une méthodologie intégrée en vue de l'amélioration de ses propres prestations, tout en se familiarisant avec toutes les lois et mises à jour pertinentes. Il est également important de mentionner l'exécution d'un programme d'amélioration de la qualité.

Premièrement : le Département central de la formation initiale et permanente établit en amont un plan de formation annuel qu'il réexamine en permanence pour y inclure des ateliers en adéquation avec les récentes mises à niveau de la profession d'auditeur en ciblant l'organisation de 146 ateliers et cours par an, y compris des audits informatisés et des vérifications des progiciels de gestion intégrés (ERP).

Deuxièmement : le Département central des relations internationales et des conférences de l'ASA prend des dispositions pour que celui-ci puisse participer à des conférences, réunions, ateliers, séminaires scientifiques ou de formation externes ou en accueillir, en étudie les résultats et conclusions pour en tirer le meilleur parti possible, en échangeant et en transmettant les données d'expérience au personnel de l'ASA, et, parallèlement, recherche et applique les récentes mises à niveau dans les domaines de l'audit et de la comptabilité, tant au niveau régional qu'international.

E. Indépendance de l'ASA

L'ASA est indépendant des autres organismes publics.

- Conformément à la Constitution de la République arabe d'Égypte, l'ASA est un organisme indépendant.
- La loi n° 144 promulguée en 1988 dispose que l'ASA est un organisme indépendant doté de la personnalité juridique publique qui rend compte au Président de la République en tant que chef de l'État et non en tant que chef du pouvoir exécutif et qui aide le Parlement à accomplir sa mission de contrôle.

L'ASA a un budget indépendant.

- L'ASA a un budget indépendant, une somme forfaitaire lui étant allouée dans le budget de l'État. Le Bureau de l'ASA fixe les règles applicables à l'organisation des comptes, des dépenses et du système d'inventaire de l'ASA, ainsi que de ses autres tâches financières et administratives.
- L'ASA est libre de disposer des crédits qui lui sont alloués dans le budget général de l'État, ce qui est conforme aux principes fondamentaux de la déclaration de Lima dans laquelle il est recommandé que l'institution supérieure de contrôle des finances publiques ait le pouvoir d'utiliser librement le budget qui lui est alloué.

L'ASA a toute latitude pour déterminer la portée de ses travaux.

- La loi n° 144 promulguée en 1988 dispose que les agents de l'ASA ont le droit d'accéder aux informations et aux documents afin que les travaux d'audit soient de qualité et que leurs résultats soient consignés.
- Les agents de l'ASA ne peuvent être démis de leurs fonctions que sur une décision judiciaire.
- Ils ont le pouvoir de saisir les tribunaux en cas d'irrégularités liées au travail effectué dans l'exercice de leurs fonctions de supervision.

L'ASA a fait preuve d'objectivité et d'intégrité dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités.

- Les agents de l'ASA se conforment aux normes professionnelles, au code de déontologie, aux meilleures pratiques professionnelles et au manuel d'assurance de la qualité.

- Leur travail - à tous les stades - fait l'objet d'un examen et d'une inspection techniques destinés à en garantir la qualité.

L'ASA prend garde de ne pas affecter de vérificateurs ayant un quelconque conflit d'intérêts avec l'entité vérifiée.

- Il est interdit au personnel de l'ASA d'adhérer à un quelconque parti politique.
- Les agents de l'ASA doivent déclarer s'ils ont des proches jusqu'au troisième degré qui travaillent pour l'entité vérifiée.
- Ils ne peuvent pas rester plus de 3 ans dans la même entité.

Les conditions de nomination du Président et des agents de l'ASA sont les suivantes :

- Le Président de l'ASA est nommé par décret du Président de la République pour une période de quatre ans renouvelable pour une ou plusieurs périodes similaires. Il ne peut être démis de ses fonctions et sa démission est acceptée sur décision du Président de la République.
- Le Président de l'ASA dispose des pouvoirs conférés au Ministre des finances par les lois et règlements concernant l'utilisation des crédits alloués à l'ASA dans son budget et dans l'organisation et la gestion de ses activités.
- Il a également les pouvoirs conférés au Ministre chargé du développement administratif et au chef de l'Agence centrale pour l'organisation et l'administration en ce qui concerne l'ASA et ses employés.
- Les membres du personnel de l'ASA sont nommés sur concours, conformément à la loi, et il est tenu compte des titres universitaires appropriés qu'ils ont obtenus et de leur réussite aux examens obligatoires.

F. Expérience de l'ASA en matière de vérification d'organismes nucléaires :

- Dans l'exercice de ses responsabilités, l'ASA entame le processus de vérification du Ministère égyptien de l'électricité et de l'énergie, de ses projets et de ses filiales, y compris de l'Autorité égyptienne des centrales nucléaires qui est une entité commerciale du secteur public, établie par la loi n°13 de 1976 et ses amendements, et de l'Autorité de réglementation nucléaire et radiologique établie en vertu de l'article n°11 de la loi n°7 de 2010 en tant qu'organe indépendant relevant du Premier ministre

G. Expérience de l'ASA en matière de vérification aux niveaux régional et international :

■ **Union africaine (UA) :**

L'ASA de l'Égypte est un membre permanent du Conseil des vérificateurs externes de l'UA nommé par le Conseil exécutif pour vérifier les comptes de l'UA et formule une opinion sur ses états financiers et la lettre de recommandations.

- La vérification est effectuée conformément aux Normes internationales d'audit.
- Les états financiers sont établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

■ **Marché Commun d’Afrique orientale et australe (COMESA) :**

L’ASA de l’Égypte a été membre du Conseil des auditeurs externes du COMESA de 2017 à 2019 et en a été le président durant l’exercice fiscal 2018. Conformément à la charte qui le régit, le Conseil est chargé de la vérification externe du Secrétariat du COMESA et de ses agences.

- La vérification est effectuée conformément aux Normes internationales d’audit.
- Les états financiers sont établis conformément aux Normes internationales d’information financière (IFRS).

H. Affiliation et participation de l’ASA à des instances régionales et internationales :

Dans le cadre de l’INTOSAI, l’ASA :

1. préside le Groupe de travail de l’INTOSAI pour la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux (WGFACML) depuis 2008. Pour épauler les auditeurs, le Groupe de travail a élaboré des lignes directrices approuvées par décision consensuelle des ISC qui y siègent, désormais au nombre de 35, et fournit du matériel technique pour de nombreux cours sur la vérification organisés au niveau de l’INTOSAI, et il a participé à plusieurs forums et réunions consacrés à la lutte contre la corruption et au blanchiment de capitaux au niveau international.
2. est membre du Comité directeur de la Commission de partage et de gestion des connaissances de l’INTOSAI en tant que président du WGFACML.
3. est membre du Groupe de travail sur la vérification environnementale (INTOSAI).
4. est membre du Groupe de travail pour la dette publique (INTOSAI).
5. est membre du Groupe de travail pour le contrôle de la technologie de l’information (INTOSAI)
6. est membre du Groupe de travail sur l’audit de l’industrie extractive (INTOSAI).
7. est membre de la Sous-Commission des normes de contrôle interne de la Commission des normes professionnelles (INTOSAI)
8. représente l’ARABOSAI au sein de la Task Force de l’INTOSAI sur la professionnalisation des auditeurs (TFIAP).
9. a présidé le Conseil d’administration de l’INTOSAI de 1995 à 1998.
10. accueillera le XXV^e Congrès de l’INTOSAI en 2025 en tant que représentant de la région couverte par l’AFROSAI.

Dans le cadre de l’AFROSAI, l’ASA :

1. est membre permanent du Conseil d’administration de l’AFROSAI de par ses fonctions de président du Comité de rédaction de la Revue africaine de vérification intégrée.
2. préside la Sous-Commission de l’audit de l’AFROSAI relevant du Conseil d’administration de l’AFROSAI.
3. siège au Groupe de travail de l’AFROSAI sur l’audit environnemental dont il est un des membres fondateurs et, en cette qualité, siège au Comité directeur présidé par l’ISC du Nigéria.
4. est membre des deux commissions techniques de l’AFROSAI : la Commission de renforcement des capacités présidée par l’ISC du Sénégal et la Commission de gestion et de partage des connaissances présidée par l’ISC du Kenya.
5. a présidé le Conseil d’administration de l’AFROSAI à deux reprises, de 1990 à 1993 et de 2014 à 2017 après avoir accueilli les 5^e et 13^e assemblées générales (en 1990 et en 2014, respectivement).

Dans le cadre de l'ARABOSAI, l'ASA :

1. est vice-président de la Commission de l'audit des objectifs de développement durable (ARABOSAI).
2. est membre de la Commission des normes professionnelles et des normes d'audit (ARABOSAI).
3. est membre de la Commission de la planification stratégique (ARABOSAI).
4. est membre de la Commission du renforcement des capacités institutionnelles (ARABOSAI).
5. est membre du Comité technique permanent sur la revue des contrôles financiers (ARABOSAI).
6. a présidé le Conseil d'administration de l'ARABOSAI de 1998 à 2001.

Chapitre 2 : Approche de la vérification de l'ISC de l'Égypte

L'ISC de l'Égypte a exposé sa vision concernant le présent contrat et la manière dont elle va gérer et mener à bien les activités de vérification.

L'ISC de l'Égypte adoptera une stratégie de vérification axée sur le risque, conformément aux normes pertinentes suivantes :

- Normes internationales d'audit (Normes ISA)
- Cadre des prises de position professionnelles de l'INTOSAI.

En application de la norme ISA 315, l'ISC de l'Égypte identifiera et évaluera les risques d'anomalies significatives grâce à sa connaissance de l'AIEA et de son contexte, les équipes de vérification adoptant une approche axée sur le risque pour la vérification proprement dite. Ce faisant, l'ISC de l'Égypte évalue les risques d'anomalies significatives dans les états financiers et les assertions, en partant de sa bonne connaissance de l'AIEA et de son contexte, y compris des contrôles internes. L'ISC de l'Égypte doit être familiarisée avec les assertions de la direction, telles que décrites dans la norme ISA 500 « Éléments probants ».

L'ISC de l'Égypte exige de ses équipes qu'elles identifient les principaux risques liés aux missions de l'AIEA, qu'elles examinent l'incidence qu'ils pourraient avoir sur les états financiers, puis qu'elles planifient les procédures de vérification en conséquence.

Dans la présente section ainsi que dans les suivantes, chacun de ces aspects de l'approche de l'ISC de l'Égypte sera examiné plus en détail, et nous expliquerons comment ils nous permettront d'exécuter un travail de grande qualité qui réponde à vos exigences.

Notre approche des différentes activités repose sur cinq éléments :

- Connaissance du cadre de l'AIEA et de sa planification
- Activités sur site
- Établissement des rapports
- Contrôle et assurance de la qualité
- Suivi

A. Connaissance du cadre de l'AIEA et de sa planification

L'ISC de l'Égypte a mis sur pied des équipes de vérification pour les travaux à mener dans ce cadre. Elles ont toutes une solide expérience de l'audit financier dans des organismes publics ou internationaux. Cette approche garantit que l'ISC de l'Égypte aura suffisamment de moyens pour répondre rapidement et avec souplesse à vos exigences, et qu'elle maintiendra la continuité de ses effectifs pour effectuer ses tâches dans ce cadre.

Les travaux de vérification des comptes de l'AIEA seront confiés à une équipe suffisamment étoffée, dans laquelle aura été prise en considération la diversité des expériences et des compétences requises de manière à en assurer la continuité.

L'ISC de l'Égypte respectera le Règlement financier de l'AIEA pendant ses activités de vérification. Au besoin, elle élaborera les documents nécessaires, comme des listes de contrôle et des programmes d'audit.

L'ISC de l'Égypte a aussi créé une équipe d'appui technique qui, en cas de besoin, conseillera et aidera nos équipes de vérificateurs dans le domaine juridique.

En sus des compétences spécialisées de cette équipe d'appui technique, tous les membres de nos équipes de vérification maîtrisent l'utilisation des techniques statistiques et d'échantillonnage à des fins de vérification, y compris de techniques de vérification informatisées et ont une très bonne maîtrise de l'anglais. Ils pourront ainsi traiter efficacement de grands volumes de données et employer des techniques d'échantillonnage statistique pour rentabiliser notre travail lorsque cela sera nécessaire.

Lorsque l'ISC de l'Égypte entreprend une activité de vérification, elle désigne l'équipe la mieux placée pour la mener à bien, en tenant compte des compétences, de l'expérience et des capacités de chacun. Chaque activité sera dirigée par un vérificateur principal, qui travaillera éventuellement avec un ou plusieurs collègues, selon les besoins.

Chaque activité fera l'objet d'une discussion avec votre équipe, l'objectif étant de comprendre les points essentiels et de convenir des délais d'exécution et d'établissement des rapports. Le vérificateur principal chargé de l'activité prendra contact avec l'entité vérifiée dans les cinq jours suivant cette discussion en amont de la vérification, afin de convenir de la date, des horaires et du lieu des activités sur site.

Nous reconnaissons toutefois que la durée de chaque vérification ne peut être évaluée qu'une fois celle-ci commencée, à partir des constatations faites à cette occasion.

La vérification aura pour objet d'évaluer si :

- les événements économiques ont été correctement consignés dans les dossiers ;
- l'AIEA contrôle l'utilisation des données ;
- la structure organisationnelle reste telle qu'indiquée ou si des modifications majeures/événements spéciaux y ont été incorporés ;
- les domaines à haut risque en matière de précision/sécurité des données sont identifiés et gérés de manière appropriée.

Le plan de vérification déterminera :

- les objectifs de notre vérification ;
- les activités que nous mènerons, dont tout sondage de vérification spécifique ;
- les informations et documents de l'entité vérifiée dont nous aurons besoin ;
- les voies de communication des résultats ;
- les délais d'exécution des activités.
- les membres de l'équipe de vérification et les coordonnées de chacun.

Cet exercice, qui nous servira également à constituer un ensemble initial d'éléments probants utile pour évaluer l'ampleur des sondages à effectuer lors des vérifications ultérieures, permet d'étayer l'approche de la vérification axée sur le risque que nous tenterions d'adopter au stade de la planification et de prévoir nos ressources le plus efficacement possible. Avec votre accord, nous nous proposons de communiquer ce plan de vérification à l'entité vérifiée. Nous gagnerons ainsi en clarté et nous veillerons à ce que l'information dont nous avons besoin nous soit communiquée et à ce que nous menions nos activités sur site à terme de manière efficace et avec le minimum d'inconvénients pour l'entité vérifiée.

Dispositions prévues pour la transition

Nous prendrons contact avec les vérificateurs actuels, si besoin est, et nous examinerons leurs rapports et toute autre constatation qui pourrait avoir des incidences durables. À la fin de notre mandat, nous veillerons également à ce que la transition se passe bien avec nos successeurs.

B. Activités sur site

Pour chaque vérification, nous commencerons notre travail sur le terrain par une réunion de lancement au cours de laquelle nous nous présenterons, rencontrerons les personnes clés de l'organisation vérifiée, exposerons notre travail et répondrons à toute préoccupation que l'entité vérifiée pourrait avoir.

Nous exécuterons nos activités sur site conformément à la méthode de vérification conçue pour vous, en vue de répondre aux objectifs de la vérification susmentionnés et d'identifier les cas importants de non-conformité.

Nous obtiendrons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer nos constatations et conclusions, que nous conserverons dans un dossier propre à chaque activité de vérification.

Nous formulerons une conclusion pour chaque vérification conformément à la méthodologie retenue, en appliquant le barème suivant :

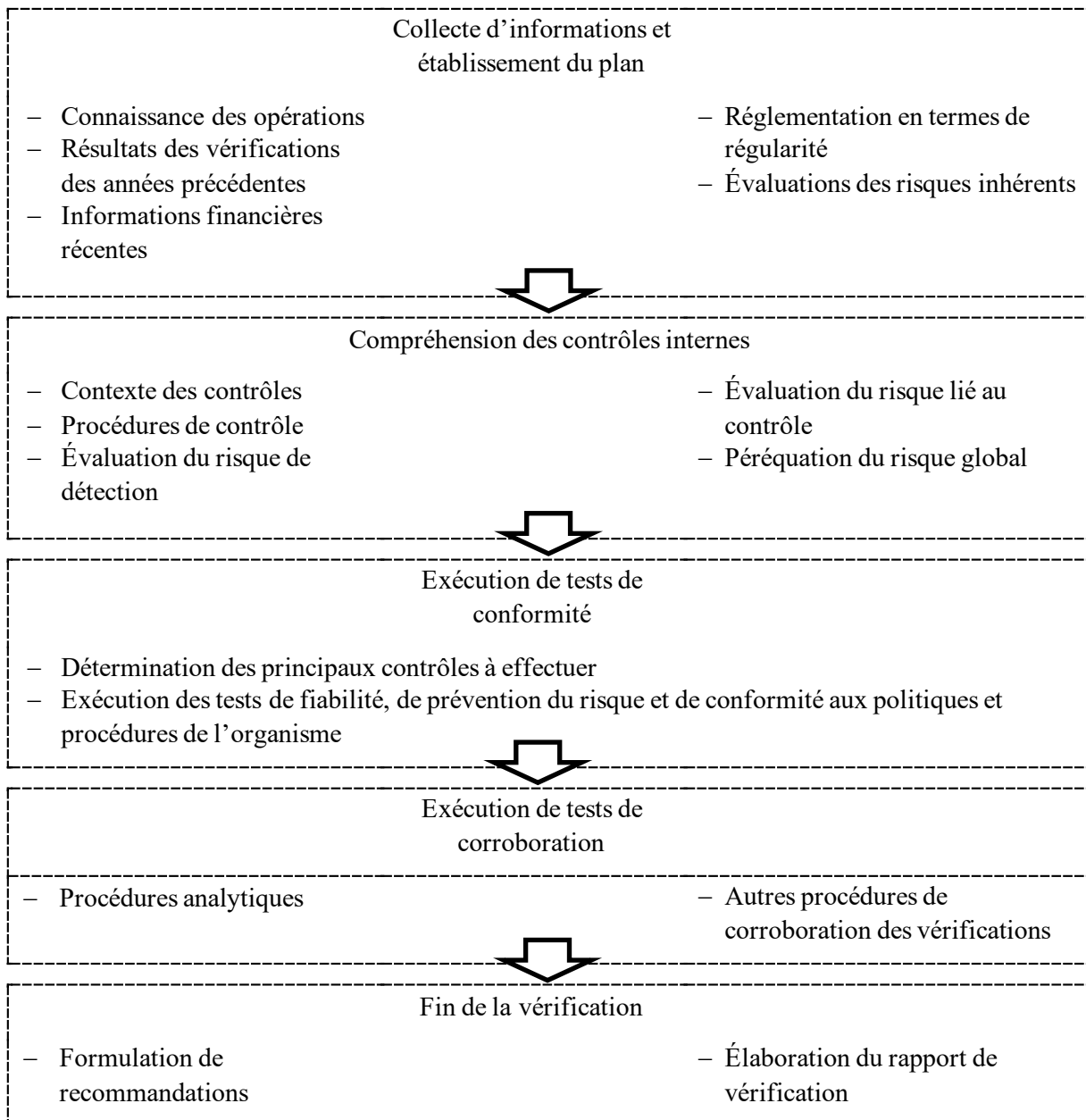
1. Conforme.
2. Conforme, mais des améliorations convenues avec l'entité vérifiée ont été proposées par le vérificateur.
3. Non conforme.

Nous achèverons nos activités sur site par une réunion bilan au cours de laquelle nous expliquerons nos principaux résultats et conclusions. Si nous avons conclu que des mesures d'amélioration devaient être prises, nous chercherons à parvenir à un accord initial avec l'entité vérifiée quant à leur nature. Si nous avons conclu que le classement dans la catégorie « Non conforme » était justifié, nous expliquerons à l'entité vérifiée les incidences de cette décision et nous lui indiquerons les mesures à prendre.

Contrôle de la TI :

Par ailleurs, l'ASA tient à souligner que le rapport comprendra une section consacrée à l'examen du système d'information, qui se concentrera sur les procédures de contrôle général des systèmes d'information actuellement utilisés pour la publication des états financiers de l'AIEA.

L'ASA adhère aux principes généraux d'audit définis dans le cadre des prises de position professionnelles de l'INTOSAI (IFPP) ainsi qu'aux cadres de la TI reconnus au niveau international, notamment le cadre COBIT de l'Association des professionnels de la vérification et du contrôle des systèmes d'information (ISACA), les normes d'audit et d'assurance des systèmes d'information de l'ISACA et les normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).



Les principales catégories de contrôles généraux que nous envisageons sont les suivantes :

- Contrôles de l'organisation et de la gestion
- Contrôles du fonctionnement de la TI
- Contrôles physiques (accès et contexte)
- Contrôles de l'accès logique
- Contrôles de l'acquisition de matériel de TI
- Contrôles des changements de programme
- Contrôles de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre

Principales activités

- S'entretenir avec les principaux propriétaires de processus, utilisateurs et personnel d'appui à la TI
- Entretenir une vaste compréhension de la fonctionnalité des applications existantes dans la mesure nécessaire pour comprendre les processus et contrôles
- Déterminer les principaux contrôles de sécurité dans l'application
- Examiner les risques recensés dans l'application, les probabilités d'occurrence et le niveau d'exposition
- Analyser les contrôles pour déterminer s'ils sont suffisants par rapport à l'ensemble des risques et satisfont à l'objectif de contrôle
- Déterminer les points faibles des contrôles, le cas échéant

Portée de la vérification des états financiers

1. Examiner les contrats établis par l'AIEA
2. Examiner les états financiers
3. Examiner les pièces justificatives à partir desquelles les états financiers ont été établis
4. Déterminer si des anomalies se sont éventuellement produites au cours de l'établissement des états financiers
5. Déterminer d'éventuels cas d'application inappropriée des principes comptables
6. Examiner les dossiers pour déterminer si un fonctionnaire de l'AIEA aurait abusé de son autorité pour se procurer illicitement des gains en espèces ou sous toute autre forme
7. Mener une évaluation des risques en corrélation avec des contrôles internes financiers
8. Élaborer des modèles et des outils à l'appui de la mission
9. Consigner tous les résultats
10. Publier un rapport de vérification final

Audit de performance

L'ISC de l'Égypte élaborera un plan de vérification pour la durée de son mandat afin de couvrir ce qui doit être évalué comme étant les principaux risques pour l'AIEA en matière de performance ainsi que les questions d'ordre opérationnel et stratégique qui intéressent les États Membres. Nous couvrirons les domaines importants et d'autres auxquels nous pouvons apporter une valeur ajoutée et un éclairage.

Communication avec les responsables de la gouvernance :

L'ISC de l'Égypte accorde une grande importance à la communication entre ses représentants et les responsables de la gouvernance, de la gestion, du Comité de vérification, de l'audit interne et les autres parties concernées afin de promouvoir et d'optimiser les avantages de son travail de vérification. Chaque fois que cela sera possible, nous assisterons aux réunions des organes directeurs et des comités de vérification concernés, considérant qu'elles sont essentielles aussi bien pour transmettre nos messages que pour obtenir des informations, l'objectif étant de garantir une vérification pertinente et axée sur les questions clés.

Équipe de vérification :

L'ISC de l'Égypte assigne une priorité élevée à la vérification de portée internationale qui se déroulera sous la supervision directe du Président de l'ISC de l'Égypte et de son Bureau. Dès lors, la vérification de l'AIEA sera confiée à une équipe compétente qui tiendra compte des diverses expériences et compétences requises de manière à assurer un service continu de grande qualité.

C. Établissement de rapports

À l'issue de la mission de vérification, nous publierons, conformément à la norme ISA, un rapport détaillé présentant : des observations et des recommandations destinées à améliorer l'architecture de contrôle interne de l'AIEA ; l'opinion que nous envisageons de formuler sur la vérification ; et les questions importantes dont la direction ou les instances dirigeantes devraient se préoccuper.

Le rapport de notre vérificateur extérieur résumera de manière concise les principales observations et recommandations destinées au Conseil ; il sera communiqué en temps utile pour intégrer les commentaires de la direction avant d'être définitivement mis au point et donnera un aperçu des questions les plus importantes intéressant les États Membres.

On veillera à ce que les résultats de la vérification soient équilibrés, justes et exacts et à ce que le rapport comporte des recommandations constructives et applicables. Les principaux produits de la vérification seront les suivants :

- Rapport de vérification intermédiaire
- Lettres de recommandations
- Rapport sous sa forme courte (Opinion du vérificateur sur les états financiers annuels)

Le délai de soumission des rapports de vérification sera fixé après un entretien avec la direction de l'AIEA et fera l'objet d'un suivi au siège de l'ASA qui se souciera d'éviter tout retard.

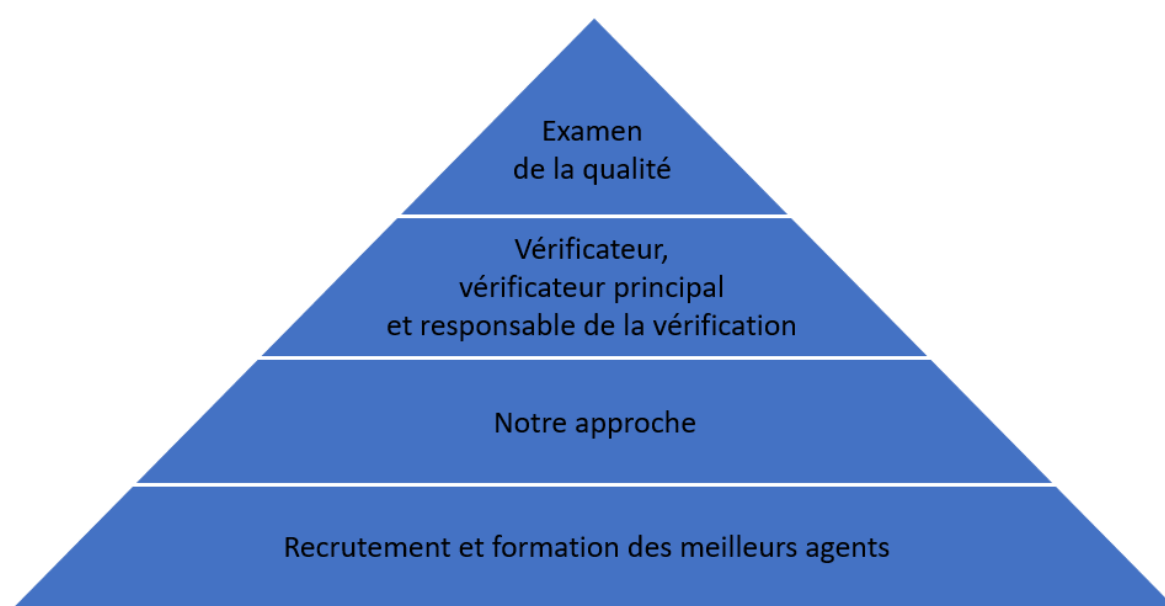
D. Contrôle et assurance de la qualité

L'ISC de l'Égypte a conçu de solides dispositions relatives à l'assurance de la qualité pour faire en sorte que tous les travaux qu'elle entreprend et les produits qui en résultent soient clairs, facilement perceptibles et étayés par des éléments appropriés.

Ces dispositions sont exposées plus en détail ci-après :

- En tant que l'une des principales ISC de l'INTOSAI, l'ISC de l'Égypte a, au sein cette institution, la réputation et le profil qui lui permettent de fournir en permanence un service de qualité.
- Sa vision résume son engagement à fournir des services de qualité élevée lors de chacune de ses missions :

- « L'ISC de l'Égypte a pour objectif d'être l'un des principaux organismes spécialisés dans le contrôle financier des entités du secteur public et un exemple à suivre en termes d'indépendance, d'intégrité et de transparence à l'échelle mondiale. »
- Cette déclaration pose les fondements de l'ensemble des services fournis par l'ISC de l'Égypte. Elle est incorporée dans sa stratégie et vit à travers nos valeurs.
- Nous nous attachons continuellement à fournir des services de qualité, et à cette fin nous intégrons dans nos processus et procédures essentiels de solides procédures de contrôle de la qualité plutôt que de les accumuler en bout de chaîne. La qualité doit reposer sur un personnel bien formé et des méthodes éprouvées.
- Dans la pratique, notre processus rigoureux d'assurance de la qualité, l'examen continu des performances et une approche dynamique du transfert de connaissances constituent une « boucle d'apprentissage », dans laquelle les méthodes, l'efficacité et la performance ne cessent de s'améliorer.



Le diagramme récapitule l'approche de l'ISC de l'Égypte dont chaque niveau est explicité ci-après.

- Nous recrutons le meilleur personnel grâce à nos critères rigoureux de sélection et d'évaluation. En outre, nous attendons de nos futurs collaborateurs qu'ils se forment grâce au soutien à la formation interne et externe le plus efficace qui soit.
- Nous utilisons une approche et des documents de travail normalisés conformément à notre méthodologie. L'ISC de l'Égypte a également des normes en matière d'éléments probants et de documents de travail, y compris des exigences concernant la tenue de ces derniers.
- Aux périodes clés de notre activité, nous procédons à l'examen du travail accompli.

En outre, l'ISC de l'Égypte a élaboré un ensemble de mesures à appliquer dès le début de ses travaux dans ce cadre, afin que votre méthodologie puisse être suivie de manière solide et cohérente. En particulier :

- À chaque premier audit d'un vérificateur principal, le dossier et les rapports s'y rapportant seront soumis à un autre vérificateur principal avant d'être examinés par le responsable de la vérification.

L'ISC de l'Égypte s'appuiera sur les résultats de nos examens d'assurance de la qualité pour déterminer les domaines dans lesquels des informations ou des précisions supplémentaires pourraient être nécessaires, et veillera à ce que des mesures appropriées soient prises pour traiter ces points précédents. Il pourrait s'agir, par exemple, de notes d'orientation portant plus particulièrement sur des questions importantes ou de cours de recyclage sur certains aspects de la méthodologie de vérification.

Programme d'amélioration continue

La qualité est au cœur de tout le travail de l'ISC de l'Égypte. Notre bonne réputation et la valorisation de notre mission qu'elle entraîne sont nos atouts les plus précieux. L'ASA a donc mis au point un processus rigoureux d'examen de ses activités fondé sur l'intégrité et l'objectivité. Il le réexamine continuellement afin d'identifier de nouvelles façons d'améliorer ses approches et méthodologies.

Il peut ainsi s'agir :

- d'organiser régulièrement des réunions durant lesquelles les connaissances sur les récentes missions sont mises en commun, l'accent étant mis en particulier sur ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné ;
- de veiller à ce que tout son personnel ait des qualifications professionnelles et participe régulièrement à des formations continues sur des questions techniques et industrielles et de compétence ;
- de veiller à la participation de spécialistes sur les principaux volets à risque des missions ;
- de s'engager à respecter un ensemble global de valeurs de l'INTOSAI, qui appellent au renforcement de l'intégrité et de l'indépendance.

L'ISC de l'Égypte se préoccupe aussi beaucoup d'acquérir des connaissances approfondies en rapport avec ses missions.

E. Suivi

Le processus de suivi peut commencer par une demande que nous adresserons à l'AIEA pour qu'elle nous tienne au courant de l'état d'avancement des mesures prises afin de mettre en œuvre les recommandations du vérificateur des années précédentes. Les questions suivantes peuvent ainsi être posées :

- Quelles mesures l'AIEA a-t-elle prises pour mettre en œuvre les améliorations nécessaires ?
- À quel stade en est-elle à cet égard ?

Cinq situations/opinions différentes peuvent émerger dans l'évaluation finale des mesures de suivi.

- **Aucun progrès ou progrès insignifiants** : nous pouvons assortir notre opinion d'une réserve telle que « aucun progrès » ou « progrès insignifiant ».
- **Au stade de la planification** : nous avons pu constater que l'AIEA avait établi et approuvé des plans officiels des modifications à apporter, en les assortissant de ressources appropriées et d'un calendrier raisonnable. Dans le rapport de suivi, nous pouvons conclure qu'elle a déjà fait quelques progrès pour satisfaire aux recommandations précédentes.
- **Mise en œuvre avancée** : à cette étape, l'équipe de vérification constate que la structure et les procédés porteurs de changement sont en place et intégrés dans certains services de l'AIEA et que par ailleurs des résultats ont été obtenus. Ceci correspond à l'appréciation « Progrès substantiels » dans la mise en œuvre des recommandations.

- **Mise en œuvre intégrale** : ceci correspond à l'appréciation « intégralement mis en œuvre ». Dans le rapport, nous concluons que les structures et les procédés porteurs de changement fonctionnent comme prévu et sont bien intégrés dans tous les services concernés de l'AIEA.
- **Recommandation caduque** : nous pouvons indiquer qu'une recommandation n'est plus applicable lorsqu'elle est obsolète en raison du temps écoulé, de l'adoption d'une nouvelle politique, etc. Cette appréciation doit être bien différenciée de la première, à savoir « aucun progrès » ou « progrès insignifiant ».

Chapitre 3 : Honoraires d'audit

Nous demanderions des honoraires à hauteur de 235 000 euros par an pour la vérification des états financiers pendant chacun des exercices allant de 2022 à 2027.

Nos honoraires ont été calculés de manière à couvrir entièrement les dépenses liées à la vérification.

Les honoraires annuels sont basés sur des besoins en ressources équivalant au total à environ 25 mois-vérificateur pour chaque exercice financier.

Ils couvriraient les salaires liés à la vérification, les frais de secrétariat et autres dépenses d'appui, tous les frais de voyage et dépenses liées au séjour du vérificateur extérieur et de ses collaborateurs (à l'exception des transports locaux, pris en charge par l'entité vérifiée).

Ils seraient fixes et ne seraient augmentés que dans des circonstances exceptionnelles, comme une vérification supplémentaire importante demandée par la Conférence générale ou le Conseil en vertu de l'article 12.05 du Règlement financier. En pareil cas, nous examinerons la situation avec le personnel de l'AIEA avant de modifier les honoraires.

Conformément à l'article 12.06 du Règlement financier, nous nous attendons à ce que des bureaux, les transports locaux et des installations de téléphone/Internet soient mis gratuitement à notre disposition dans les locaux de l'AIEA, en fonction des besoins de la vérification.



Permanent Mission of the Federal Republic of Germany
to the Office of the United Nations and
to other International Organizations, Vienna

Réf. n° : Pol-10-467.43 ERP

Note n° : 39/2020

Note verbale

La mission permanente de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et, se référant à la note de l'AIEA n° 2020/79, datée du 20 novembre 2020, a l'honneur de présenter la candidature de la Bundesrechnungshof (Cour des comptes fédérale), l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande, au mandat de vérificateur extérieur de l'AIEA pour les exercices 2022 à 2027.

À cet égard, la mission permanente allemande transmet au Directeur général de l'AIEA la lettre du Président de la Bundesrechnungshof contenant une offre de services d'audit de l'AIEA pour les exercices financiers 2022 à 2027. Une lettre de recommandation du Ministère allemand des Affaires étrangères et du Ministère allemand de l'Économie et de l'Énergie est également jointe.

La mission permanente de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 21 décembre 2020

Secrétariat
Agence internationale de l'énergie atomique
Wagramer Str. 5
1400 Vienne



Der Präsident

Rafael Mariano Grossi
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique
Centre international de Vienne
B.P. 100
1400 Vienne
AUTRICHE

Bonn, le 16 décembre 2020

Monsieur Grossi,

S'agissant de la Note du Secrétariat (Note 2020/79) de l'Agence internationale de l'énergie atomique, je vous présente ci-joint la candidature de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques (ISC) allemande, la Bundesrechnungshof, comme Vérificateur extérieur de l'AIEA pour les exercices 2022 à 2027.

L'ISC allemande a déjà exercé ces fonctions de 2004 à 2011, période au cours de laquelle nous avons également apporté notre concours et notre soutien à l'AIEA dans la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

En notre qualité de membre du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2016-2022, nous sommes actuellement chargés d'un important mandat d'audit international au sein du système des Nations Unies.

Nous souhaitons par ailleurs faire valoir, à l'appui de notre candidature, la vaste expérience que nous avons acquise en tant qu'auditeurs externes pour d'autres instances internationales. Outre les compétences et la disponibilité de son personnel, l'ISC allemande est en mesure de réaliser plusieurs types de vérifications spécialisées et possède ainsi une longue expérience en matière d'audit d'optimisation des ressources qui pourrait se révéler très utile pour l'AIEA. Notre audit aidera ainsi l'AIEA à réaliser des gains d'efficacité durables qui conféreront à l'Agence une efficacité plus grande encore dans l'accomplissement de sa mission.

L'ISC allemande s'engage à fournir, dans le cadre d'un mandat de vérificateur extérieur de l'AIEA, des services d'audit de tout premier ordre, et je serais pour ma part très heureux que l'AIEA retienne notre candidature.

En vous souhaitant mes meilleurs vœux de santé et de bonheur à l'occasion de la nouvelle année, je vous prie d'agréer, Monsieur Grossi, l'assurance de ma très haute considération.

Kay Scheller



Federal Ministry
for Economic Affairs
and Energy



Federal Foreign Office

Andreas Feicht

Secrétaire d'État

ADRESSE :

Schamhorststraße 34-37, 10115 Berlin

ADRESSE POSTALE : 11019 Berlin

TÉLÉPHONE : +49 30 18615 6970

TÉLÉCOPIE : +49 30 18615 7064

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : buero-st-f@bmwi.bund.de

Antje Leendertse

Secrétaire d'État au Ministère fédéral des Affaires étrangères

ADRESSE POSTALE :

Auswärtiges Amt, 11013 Berlin, Allemagne

ADRESSE :

Werderscher Markt 1
10117 Berlin

TÉLÉPHONE : +49 (0)30 18-17-2068

TÉLÉCOPIE : +49 (0)30 18-17-52067

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : buero.leendertse@diplo.de

INTERNET : www.auswaertiges-amt.de

M. Rafael Mariano Grossi

Directeur général

Agence internationale de l'énergie atomique

CIV - A2839

1400 Vienne

AUTRICHE

Monsieur le Directeur général,

L'AIEA a invité les États Membres à proposer des candidatures au poste de Vérificateur extérieur pour la période allant de 2022 à 2027.

Le Gouvernement fédéral allemand soutient les efforts déployés par l'AIEA pour mener à bien ses activités avec l'efficacité et l'efficience que vous avez soulignées lors de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs, le 18 novembre 2020. C'est là ce qui explique toute l'importance que revêt à cet égard un audit externe indépendant. Nous sommes convaincus que l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande, la Cour des comptes fédérale (Bundesrechnungshof), est très bien placée pour accomplir cette tâche : aussi le Gouvernement fédéral souhaite-t-il appuyer pleinement la candidature de la Bundesrechnungshof comme Vérificateur externe de l'AIEA. La Cour des comptes fédérale a pris soin d'établir, à l'intention de l'Agence, une offre très complète, professionnellement convaincante et financièrement compétitive.

Qu'il nous soit simplement permis ici de mettre en avant quelques informations générales concernant les activités de la Bundesrechnungshof au plan national et au niveau international. La Cour des comptes fédérale vérifie, en toute indépendance, la gestion financière et commerciale

d'institutions fédérales allemandes dont les recettes et dépenses annuelles dépassent 700 milliards d'euros. Elle assure en outre depuis fort longtemps la vérification externe des comptes d'un large éventail d'organisations internationales. En sa qualité de membre du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour la période comprise entre 2016 et 2022, la Bundesrechnungshof a obtenu, pour la deuxième fois, l'un des principaux mandats d'audit externe international, ce qui fait d'elle, à ce titre aussi, une excellente candidate pour proposer ses services à l'AIEA. Elle peut de surcroît s'appuyer sur une vaste expérience d'audit à distance - un atout particulièrement important en ces temps de pandémie de Covid-19. Enfin, la Bundesrechnungshof a déjà exercé le mandat de Vérificateur extérieur de l'AIEA de 2004 à 2011, expérience dont elle pourra tirer parti.

Nous sommes convaincus que la Cour des comptes fédérale n'aura de cesse d'améliorer l'efficacité et l'efficience des importants travaux que mène l'AIEA et contribuera, sous vos auspices, à l'utilisation optimale des fonds nationaux et internationaux mis à sa disposition.

Nous vous souhaitons, à vous ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'AIEA, d'excellentes fêtes de fin d'année et vous adressons tous nos vœux pour l'année nouvelle.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre très haute considération.



**Ministère fédéral
de l'Économie et de l'Énergie**



**Ministère fédéral
des Affaires étrangères**

Bundesrechnungshof
Institution supérieure de contrôle
des finances publiques allemande

Offre de services
Vérificateur extérieur

de

l'Agence internationale de l'énergie
atomique

pour les exercices 2022 à 2027

Sommaire

A. Avant-propos.....	3
B. Curriculum vitae de M. Kay Scheller, Président de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande	4
C. Activités nationales d'audit.....	6
D. Audits internationaux.....	10
E. Coopération internationale.....	12
F. Approche de l'audit de l'AIEA.....	14
G. Spécialisations susceptibles d'être utiles à l'Agence	20
H. Équipe d'audit.....	21
I. Nombre total de mois-vérificateurs, effectifs à prévoir et niveau de ces effectifs	22
J. Honoraires.....	23

A. Avant-propos

Autorité fédérale suprême, l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques (ISC) allemande est une instance pleinement indépendante qui n'est soumise qu'à la loi.

Nous réalisons des audits financiers, des audits de conformité et des audits d'optimisation des ressources portant sur la gestion des finances, des recettes et des dépenses fédérales. Nous passons au crible la rentabilité, l'efficacité et l'efficience des activités que mènent les pouvoirs publics.

Nous rendons compte des conclusions de notre audit et formulons des recommandations quant aux améliorations qui pourraient être apportées. Nous prenons soin également d'examiner les suites données aux recommandations issues de l'audit.

Nous dispensons par ailleurs aux instances gouvernementales des conseils à caractère préventif.

La possibilité qui nous est donnée d'intervenir alors même que les programmes sont en cours d'exécution nous permet de contribuer à ce qu'il soit remédié aux problèmes à un stade précoce. Nous pouvons de surcroît prodiguer des conseils dans des délais très courts.

Nous avons à cœur d'améliorer la qualité des politiques de responsabilisation, de gouvernance et d'optimisation des ressources du secteur public.

Nous avons eu l'occasion, au fil des ans, de prodiguer nos services d'audit à un certain nombre d'instances internationales.

S'agissant de la NOTE DU SECRÉTARIAT (Note 2020/79) de l'Agence internationale de l'énergie atomique, nous serions heureux de mettre notre savoir-faire à sa disposition pour la période couvrant les exercices 2022 à 2027.

B. Curriculum vitae de M. Kay Scheller, Président de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande

Né le 28 janvier 1960 à Kiel (Allemagne)



1981 – 1986	Études de droit
1987	Premier examen d'État pour juristes et formation d'élève-avocat
1991	Deuxième examen d'État pour juristes (admission à la magistrature et au barreau)
1991	Chancellerie d'État, Mecklembourg - Poméranie occidentale
1991–1994	Ministère fédéral des Femmes et de la Jeunesse
1994–1997	Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche
1997–1999	Chancellerie fédérale
1999–2014	Groupe parlementaire Union chrétienne démocrate / Union chrétienne sociale (CDU/CSU)
2005 - 2014	Directeur de l'Administration du groupe parlementaire CDU/CSU
Depuis le 30 juin 2014	Président de l'institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande
	Fonctions <i>ex-officio</i>
	Commissaire fédéral pour la performance de l'Administration fédérale
	Président de la Commission de la fonction publique fédérale

Vérificateur extérieur

- Membre du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies (2016-2022)
- Président du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies (2018-2020)
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI, 2014-2018)

- Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC, 2014)
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE, 2014-2015)
- Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT, 2014-2017)
- Organisation mondiale du commerce (OMC, 2014-2020)
- Organisation mondiale du tourisme (OMT, 2014-2015)

C. Activités nationales d'audit

Statut

L'Institution supérieure de contrôle des finances publiques (ISC) allemande est dotée du statut d'autorité fédérale suprême, en stricte conformité avec le paragraphe 5 de l'ISSAI 1 (Déclaration de Lima). Organisme indépendant de contrôle des pouvoirs publics, elle n'est soumise qu'à la loi. Le statut de l'Institution, l'indépendance de ses membres et ses fonctions essentielles sont garantis par la Constitution allemande (article 114, section 2, de la Loi fondamentale). L'ISC allemande ne fait pas partie du Gouvernement fédéral et ne reçoit aucune instruction, ni de l'Exécutif ni du Parlement.

L'Institution supérieure de contrôle des finances publiques, instance indépendante consacrée par la Constitution

Personnel

Notre personnel est composé de quelque 1 100 agents au total. Nous comptons neuf divisions d'audit national réparties en 49 unités, et une division d'audit international. Les fonctions administratives sont exercées par une division d'appui. Tous nos vérificateurs sont titulaires d'une licence ou d'une maîtrise. Leurs qualifications professionnelles sont très diverses : administration publique, droit, économie, administration des affaires, branches spécialisées de l'ingénierie et informatique. Nous nous efforçons d'assurer l'équilibre entre les femmes et les hommes au sein de notre personnel. Nombre de nos vérificateurs ont également été déployés dans nos missions d'audit international.

La Cour des comptes emploie environ 1 100 personnes titulaires de diplômes universitaires en administration publique, droit, économie, ingénierie et informatique

Les membres du personnel affectés à l'audit d'organisations internationales possèdent des connaissances et compétences de très haut niveau en matière comptable. Tous les vérificateurs justifient de plusieurs années d'expérience pratique dans au moins un ministère ou un service public, dans des cabinets d'audit ou dans des entreprises du secteur privé.

Grâce à ce personnel hautement compétent, l'ISC allemande dispose d'une solide assise en matière d'audit d'organisations internationales.

Mandat d'audit national

Nos fonctions d'audit couvrent :

- la gestion des finances fédérales ;
- les fonds commerciaux fédéraux ;

Missions nationales de vérification des comptes

- les organismes publics dotés de la personnalité juridique au regard du droit fédéral ;
- les institutions de sécurité sociale dotées de la personnalité juridique au regard du droit fédéral ou du droit d'un Land, comme les caisses d'assurance maladie et les caisses de retraite ;
- la gestion des participations du gouvernement fédéral dans les entreprises du secteur privé.

Établissement de rapports

Nous remettons un rapport annuel sur les conclusions de nos audits aux deux chambres du Parlement fédéral et au Gouvernement fédéral. Outre notre rapport annuel, nous sommes amenés à tout moment à produire des rapports sur des questions revêtant une importance particulière.

Rapports annuels et rapports supplémentaires sur des questions présentant un intérêt particulier

Rôle consultatif

Nous sommes également habilités à contrôler des décisions administratives qui n'ont pas encore eu d'incidences financières. Il s'agit là d'un mandat d'une ampleur considérable qui nous donne la possibilité d'effectuer des audits d'optimisation des ressources en temps réel et nous permet de vérifier les dépenses publiques envisagées avant même que les sommes en question aient été dépensées. Nous utilisons les résultats de ces audits pour conseiller les ministères et organismes publics, ainsi que le Parlement, sur les décisions à prendre, notamment en matière budgétaire.

Conseiller les pouvoirs publics sur les décisions administratives à prendre

Audit financier

Nous nous chargeons de vérifier la gestion globale des finances fédérales, y compris des fonds extrabudgétaires. Nous avons pour mission de contrôler les recettes et dépenses du budget fédéral.

Notre rôle consiste à nous assurer de la régularité et de la conformité des opérations menées par les pouvoirs publics, à la lumière des documents justificatifs ainsi que des dispositions légales et réglementaires applicables. La certification des comptes annuels fédéraux est un élément essentiel du contrôle financier.

Audit financier du budget fédéral, certification des comptes annuels fédéraux

Audit de régularité, de conformité et d'optimisation des ressources

Nous effectuons des audits portant à la fois sur la régularité et la conformité, ainsi que des audits d'optimisation des ressources. L'approche que nous avons retenue vise à obtenir des résultats qui contribuent à améliorer l'action future et non de simples critiques mettant en avant les lacunes et faiblesses du passé.

Nos audits de régularité et de conformité ont pour but de vérifier si les textes de loi en vigueur, le budget et autres réglementations et dispositions pertinentes ont été respectés.

Nous vérifions aussi l'optimisation des ressources, en nous appuyant ici sur des critères d'économie, d'efficacité et d'efficience. Nos auditeurs accordent une attention particulière à l'efficacité de la gestion du secteur public et aux activités sensibles à la fraude.

Audits de régularité et de conformité pour déterminer le respect des dispositifs réglementaires

Vérifications de l'optimisation des ressources guidées par les critères d'économie, d'efficience et d'efficacité

Envergure et ampleur des opérations d'audit

Organisme de vérification indépendant, l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande fixe librement ses priorités d'audit et peut procéder à des contrôles par sondage. L'un des objectifs majeurs de la programmation des audits est de donner une vue d'ensemble fiable de la gestion des finances fédérales et d'éviter une couverture incomplète des contrôles. Nous accédons autant que faire se peut aux demandes d'audits présentées par le Parlement ou ses commissions.

Nous faisons un travail de terrain et menons des recherches documentaires afin de nous procurer l'ensemble des informations pertinentes, registres comptables et pièces justificatives qui nous sont nécessaires pour effectuer les vérifications. Au besoin, nous consultons des spécialistes de différents domaines - universitaires, cabinets d'audits et/ou autres organismes de contrôle.

Programmes annuels d'audits pour éviter une couverture incomplète des contrôles, analyses systématiques des plans d'action des pouvoirs publics, travail de terrain

Expérience en matière d'audit dans le secteur de l'énergie nucléaire

Le mandat de l'ISC allemande pour ce qui concerne l'énergie nucléaire englobe aussi bien les installations nucléaires que les organismes de réglementation qui supervisent ce secteur.

Ces dernières années, nos audits ont notamment porté sur

Des audits qui couvrent à la fois les installations nucléaires et les organismes de réglementation et de supervision

- le déclassement et le démantèlement de réacteurs de recherche, y compris le processus général de planification, de gestion et de contrôle lors du déclassement et du démantèlement de sites d'expérimentation nucléaire¹ ;
- le déclassement du site minier de stockage des déchets radioactifs (Asse II)² ;
- la supervision, par le Ministère fédéral de l'environnement et de la sûreté nucléaire, de la construction rapide et économique du site de Konrad destiné au stockage définitif des déchets radioactifs de faible ou moyenne activité³ ;
- la sécurité informatique de l'Office fédéral de radioprotection⁴.

¹ <https://www.bundesrechnungshof.de/de/veroeffentlichungen/produkte/beratungsberichte/bis-2016/2015-bericht-uebergreifende-aspekte-der-planung-steuerung-und-kontrolle-bei-stilllegung-und-rueckbau-nuklearer-versuchsanlagen>

² <https://www.bundesrechnungshof.de/en/veroeffentlichungen/products/beratungsberichte/langfassungen/2019-report-asse-ii-mine-project-pdf/view>

³ <https://www.bundesrechnungshof.de/en/veroeffentlichungen/products/annual-reports/dateien/2016-annual-report-volume-ii-abridged-version> (page 7, point 5)

⁴ <https://www.bundesrechnungshof.de/en/veroeffentlichungen/products/annual-reports/2019/2019-annual-report-on-federal-financial-management-abridged-version> (page 35, point 21)

D. Audits internationaux

Les activités internationales de vérification des comptes constituent l'un des piliers de la stratégie internationale de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande.

Vaste expérience et connaissances les plus récentes en matière de vérification des comptes d'entités des Nations Unies

Expérience acquise lors de la vérification des comptes de l'ONU

L'ISC allemande fait actuellement partie, pour la deuxième fois de son histoire, après le mandat qui lui avait été confié de 1989 à 1992, des trois vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies nommés pour la période 2016 - 2022, ce qui lui offre la possibilité d'étoffer ses connaissances et son expérience dans la vérification des comptes des Nations Unies et de ses organismes.

Organismes et projets des Nations Unies audités par l'ISC allemande en sa qualité de membre du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

- Opérations de maintien de la paix (depuis 2016)
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR, depuis 2016)
- Division des achats de l'ONU (depuis 2018)
- Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU, depuis 2018)
- Plan stratégique patrimonial (depuis 2016)
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC, depuis 2016)
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD, depuis 2016)
- Office des Nations Unies à Genève (ONUG, depuis 2016)
- Division des achats de l'ONU (depuis 2016)
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH, depuis 2016)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD, depuis 2018)
- Unité de financement pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD-FEM, depuis 2018)
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC, 2016-2018)
- Université des Nations Unies (UNU, 2016-2018)
- Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR, 2016-2018)

Autres organismes des Nations Unies audités par l'ISC allemande :

- Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA, 2004-2011)
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI, 2014-2018)
- Organisation mondiale du commerce (OMC, 2014-2019)
- Organisation mondiale du tourisme (OMT, 2014-2015)

Autres instances internationales auditées par l'ISC allemande :

- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE, 2014-2016)
- Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC, 2011-2014)
- Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT, 2014-2016)
- Arrangement de Wassenaar (2015-2019)
- Institut Laué-Langevin (depuis 2008)
- Fondation franco-allemande pour la jeunesse (depuis 2005)
- Fondation germano-polonaise pour la jeunesse (depuis 1991)
- Université franco-allemande (depuis 1997)
- Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL, depuis 2006)
- Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR, depuis 2005)
- Multinational Corps Northeast (depuis 2020)

E. Coopération internationale

INTOSAI (Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques)

L'INTOSAI, dont l'ISC allemande est membre, encourage les échanges d'idées et d'expérience internationaux en matière de vérification des comptes publics. Elle se compose, à ce jour, de 195 membres à part entière, cinq membres associés et un membre affilié. L'ISC allemande participe actuellement aux travaux de cinq de ses commissions et groupes de travail :

- Sous-commission Audit financier et comptabilité
- Sous-commission Audit de performance
- Commission chargée du renforcement des capacités
- Groupe de travail Modernisation financière et réforme de réglementation
- Groupe de travail Évaluation des politiques et programmes publics

Membre actif des sous-comités et groupes de travail de l'INTOSAI

EUROSAI (Organisation européenne des institutions supérieures de contrôle des finances publiques)

L'Organisation européenne des institutions supérieures de contrôle des finances publiques est l'un des groupes de travail régionaux de l'INTOSAI. Elle a pour but de développer la coopération professionnelle et technique et le soutien mutuel, et de favoriser les échanges d'informations et d'expériences en Europe. Elle se compose de 49 institutions européennes de contrôle des finances publiques et de la Cour des comptes européenne. L'ISC allemande coopère actuellement au sein de l'EUROSAI en qualité

- de coresponsable, non membre du Comité directeur, de l'Objectif stratégique 1 (Coopération professionnelle)
- Membre du Groupe de travail sur l'audit environnemental ;
- Membre du Groupe de travail sur les technologies de l'information
- Coéditeur de la Revue Innovations de l'EUROSAI

Coresponsable de l'Objectif stratégique 1

Membre actif de groupes de travail

Coopération technique

L'ISC allemande met à disposition son savoir-faire pour ce qui concerne la coopération au développement dont s'occupe le Gouvernement fédéral. En coopération avec l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), nous proposons des services

Compétences professionnelles en matière de coopération au développement et de renforcement des capacités

de conseil et de formation destinés à aider les ISC à acquérir et renforcer les capacités dont elles ont besoin.

Nous collaborons étroitement avec un certain nombre de ces institutions dans le cadre d'échanges d'idées et d'expériences, qui prennent la forme d'audits parallèles, de séminaires et ateliers conjoints, de contacts et discussions tant avec de hauts responsables qu'avec des agents d'exécution, ou encore d'échanges de personnels.

F. Approche de l'audit de l'AIEA

Nous procéderons à la vérification des comptes de l'AIEA conformément :

- à l'article XII du Règlement financier de l'Agence et au mandat additionnel régissant la vérification des états financiers de l'Agence ;
- aux normes internationales d'audit ;
- au Cadre des prises de position professionnelles de l'INTOSAI.

Audit conforme au Règlement financier de l'AIEA, aux normes ISA et à la procédure établie pour le FIPP

Notre perception de l'AIEA

Entité indépendante constituée au sein de la famille des institutions onusiennes en 1957, l'AIEA représente le centre international de la coopération dans le domaine nucléaire. Elle collabore avec ses 172 États Membres et ses autres partenaires pour promouvoir l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique des technologies nucléaires.

L'Agence, dont le siège est à Vienne, possède des bureaux à Genève, New York, Tokyo et Toronto, et exploite au total 19 laboratoires dans le monde. Quelque 2.500 agents s'emploient à mener à bien six grands programmes, qui s'articulent autour de trois priorités thématiques :

- applications pacifiques de la technologie nucléaire ;
- sûreté et sécurité ;
- non-prolifération.

Depuis l'exercice 2011, l'AIEA établit ses états financiers conformément aux Normes comptables internationales du secteur public. Les derniers états de l'Agence concernant l'exercice 2019 et l'opinion du Vérificateur à leur sujet ont été communiqués par celui-ci au Conseil des gouverneurs le 31 mars 2020. Comme les années précédentes, la vérification desdits états a été réalisée conformément aux Normes internationales d'audit et le Vérificateur a émis une opinion sans réserve.

Au 31 décembre 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Agence, ainsi que les valeurs mobilières, s'élevaient à 685 millions d'euros, montant pratiquement équivalant au total des passifs, au titre desquels figurent essentiellement les avantages du personnel liés aux prestations postérieures à l'emploi (assurance maladie après la cessation de service, par exemple) et les produits différés. Plus d'un tiers du total des produits de l'AIEA provient de contributions volontaires qui ont trait, pour la moitié d'entre elles,

à des activités de coopération technique. Les dépenses sont principalement dues aux traitements et avantages du personnel, ce qui reflète le modèle de fonctionnement de l'Agence, à savoir un prestataire de services professionnels axés sur la connaissance. Les transferts financiers consistent notamment en des aides allouées à des partenaires d'exécution et en des subventions pour travaux de recherche.

Aux fins de la mise en œuvre de sa stratégie à moyen terme pour la période 2018-2023, l'AIEA a inscrit dans tous ses programmes six objectifs destinés à répondre en permanence aux besoins et priorités - actuels et futurs - des États Membres, notamment la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). De plus, l'Agence n'a pas attendu pour se préparer à intervenir rapidement au cas où il lui faudrait saisir des opportunités ou être en mesure de limiter au maximum des conséquences préjudiciables d'événements imprévus.

C'est au demeurant ce qui ressort d'une récente déclaration faite par Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'AIEA, devant le Conseil des gouverneurs. Compte tenu de la persistance de la demande dont font l'objet les services de l'Agence et eu égard aux contraintes financières auxquelles doivent faire face les États Membres en raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019, le prochain projet de Programme et budget 2022-2023 mettra l'accent sur la recherche d'économies durables et la volonté d'assurer l'efficacité des activités.

Audits financiers

L'objectif de ces audits est de s'assurer que les états financiers présentent convenablement la situation financière en fin d'exercice, et qu'ils ont été établis conformément aux directives et politiques comptables, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Tout ce qui concerne la planification, la préparation et l'exécution des vérifications, ainsi que la communication de leurs résultats, est effectué conformément aux normes internationales acceptées. Nous suivons les Normes internationales d'audit (ISA) édictées pour le secteur privé ainsi que le Cadre des prises de position professionnelles de l'INTOSAI. À la suite d'un accord passé entre la Commission des normes professionnelles (PSC) de l'INTOSAI, la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC) et son organisme indépendant de normalisation, le Conseil international des normes d'audit et d'assurance (IAASB), le Cadre précité a

Veiller à ce que les contrôles des états financiers respectent les normes internationales acceptées

adopté, pour la réalisation de ses contrôles financiers, les normes ISA.

Les normes ISA 200, qui définissent les responsabilités et les objectifs généraux d'un auditeur indépendant, nous obligent à respecter des exigences déontologiques et à faire en sorte que l'audit permette raisonnablement de s'assurer que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Pour les ISC, les exigences déontologiques figurent dans l'ISSAI 130 (« Code déontologique ») et l'ISSAI 140 (« Contrôle qualité pour les ISC »)

L'approche d'audit par les risques pour laquelle nous avons opté nous conduira à appliquer la norme ISA 315 « Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives ». Nous nous attacherons ainsi à jauger les forces et les faiblesses des contrôles internes des systèmes financiers des organisations pour déterminer la probabilité d'erreurs graves. Les résultats de cette évaluation devraient nous aider à établir le niveau de preuve dont nous avons besoin pour étayer l'opinion d'audit de manière à concentrer nos efforts sur les domaines à haut risque et à améliorer le rapport coût-efficacité des sondages de vérification. Les procédures de contrôle auxquelles nous aurons recours pour cerner les risques mis en évidence et obtenir des éléments suffisamment probants pour l'audit consisteront notamment en :

- des procédures analytiques (ISA 520)
- des sondages portant sur des transactions et pièces justificatives (ISA 530)
- l'utilisation des travaux d'audits internes (ISA 610).

Toutes les tâches de vérification seront réalisées au moyen d'un logiciel commercial. L'équipe de vérification connaît bien les logiciels de gestion intégrés existants, notamment les applications ORACLE et SAP/UMOJA.

Pour forger notre opinion d'audit, nous nous appuierons sur la norme ISA 700 (révisée) (« Opinion et rapports sur des états financiers »). Cette norme précise également en quoi doit consister notre rapport d'audit.

Audits de conformité

Aux termes du mandat additionnel régissant les vérifications des états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le vérificateur est tenu de déterminer si les transactions financières mentionnées dans lesdits états ont été conformes au Règlement

Une évaluation des risques dans le cadre de notre travail de vérification

Les audits de conformité sont étroitement alignés sur les audits financiers

financier et aux Règles de gestion financière, aux dispositions budgétaires et à d'autres directives applicables, et de formuler une opinion sur ce point.

Nous entendons appliquer les normes ISSAI 400 (« Principes fondamentaux de l'audit de conformité ») et ISSAI 4000 (« Normes d'audit de conformité ») et mener des procédures supplémentaires pour obtenir suffisamment d'informations probantes de contrôle. Afin d'alléger au maximum la charge qui en résulte au niveau de l'audit, nous alignerons étroitement ces procédures supplémentaires sur l'audit financier. Nous pourrions ainsi examiner de plus près des transactions qui ont déjà attiré notre attention, plutôt que de vérifier de nouveaux échantillons d'opérations.

Audit d'optimisation des ressources

Outre l'audit financier et l'audit de conformité, nous vérifierons l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers internes et, d'une manière générale, les incidences financières des pratiques administratives. Nous réalisons des audits d'optimisation des ressources axés sur l'économie, l'efficacité et l'efficacité dans le respect des normes ISSAI 300 (« Principes fondamentaux de l'audit de performance »), ISSAI 3000 (« Norme relative à l'audit de performance ») et ISSAI 3100 (« Lignes directrices sur l'audit de performance : principes fondamentaux »).

L'expérience que nous avons acquise au plan national et international en matière d'audits d'optimisation des ressources nous permet de couvrir un large éventail de domaines et de vérifier ainsi l'efficacité :

- des systèmes de contrôle interne ;
- de la gestion de la trésorerie et des investissements ;
- des procédures de passation de marchés ;
- de la gestion du partenaire d'exécution ;
- de la prise en charge des questions de gestion du personnel,
- des technologies informatiques, y compris la cybersécurité, ou encore
- de la mise en œuvre des objectifs du développement durable (ODD).

L'approche que nous avons retenue vise à obtenir des résultats qui puissent contribuer à améliorer l'action future et non de simples critiques des lacunes et faiblesses du passé. Aussi notre audit

Des audits
d'optimisation des
ressources, gages de
rentabilité

entend-il aider la direction de l'AIEA à trouver et réaliser des économies durables. Il donnera également la possibilité à ceux qui ont en charge les questions de gouvernance de mesurer les améliorations ainsi générées.

Coopération avec le Bureau des services de supervision interne

L'un des aspects essentiels de l'approche retenue pour notre audit consistera à collaborer étroitement avec le Bureau des services de supervision interne (OIOS). Afin d'éviter les doubles emplois, nous utilisons les informations fournies par ce Bureau et échangeons nos constatations et rapports. Quant au contrôle financier de certains fonds, le vérificateur extérieur peut envisager de s'en remettre aux travaux menés par l'OIOS.

Étroite collaboration avec l'OIOS

Recours aux techniques d'audit à distance

Le travail de vérification des états financiers sera principalement effectué au siège de l'Agence et dans certains bureaux régionaux, bureaux de liaison et laboratoires. Depuis plusieurs années cependant, l'audit à distance fait partie intégrante de l'approche suivie par l'ISC allemande. Nous avons pu développer plus encore notre savoir-faire en la matière durant la pandémie de COVID-19.

L'audit à distance, une technique pleinement intégrée dans notre approche

Nous nous efforcerons de faire en sorte que le processus de vérification des états financiers de l'AIEA se déroule de manière harmonieuse, rationnelle et efficace, en tenant compte également des besoins et de l'environnement propres à l'Agence. Dans ce contexte, l'audit de l'AIEA fera appel aux techniques à distance qui s'avèreraient appropriées, techniques que nous utiliserons en étroite coordination avec l'Agence.

Procédures de transmission

Conformément aux recommandations formulées dans la directive INTOSAI GUID 5090, nous veillerons à ce que le transfert des dossiers de notre prédécesseur et leur communication par la suite à notre successeur se fasse sans heurt. Nous souhaiterions ainsi obtenir toutes les pièces officiellement émises et réceptionnées par notre prédécesseur, telles que les observations relatives à l'audit et la correspondance avec la direction. Nous souhaiterions également avoir accès aux documents d'audit de notre prédécesseur, qui pourraient nous être d'une grande utilité.

Une transition sans heurt

Nous remettrons bien évidemment à notre successeur l'ensemble du dossier, y compris nos documents de travail, dans la mesure où cela ne mettrait pas en cause notre indépendance et/ou notre relation de confiance avec l'AIEA et l'entité auditée.

Établissement de rapports

Nous fournirons, pour chaque exercice financier, un rapport abrégé (opinion du Vérificateur concernant les états financiers) et un rapport détaillé.

Notre rapport d'audit sera soumis au Conseil en application de l'article 12.08 du Règlement financier de l'Agence et conformément au mandat additionnel régissant la vérification extérieure des états financiers de l'AIEA. Nous respecterons la norme ISA 260 (« Communication avec les responsables de la gouvernance »).

La correspondance avec la direction fera de surcroît partie intégrante de notre communication avec l'AIEA.

Rapports annuels établis
conformément
au Règlement financier

G. Spécialisations susceptibles d'être utiles à l'Agence

Si l'ISC allemande devait être mandatée pour réaliser l'audit, l'AIEA pourrait tirer parti de plusieurs de ses spécialisations.

- Compte tenu de la large palette de ressources et d'expérience qu'il nous a été donné d'acquérir au fil des audits d'organismes et de programmes de l'ONU, nous sommes capables de nous adapter avec souplesse et rapidité aux faits et thèmes nouveaux, et, partant, de répondre dans les meilleurs délais aux demandes d'examen de la Conférence générale et du Conseil.
- L'expérience que nous nous sommes forgée au plan national et international en matière d'audits d'optimisation des ressources nous permet de couvrir un large éventail de domaines, comme indiqué plus haut, et contribue à une utilisation efficace et efficiente des ressources de l'Agence.
- Pour ce qui concerne le secteur de l'énergie nucléaire, nous pouvons nous appuyer à la fois sur nos audits nationaux et sur les audits de l'AIEA que nous avons réalisés de 2004 à 2011.
- Le siège de l'ISC allemande est situé à proximité de Vienne, ce qui permet à l'équipe d'audit de se rendre très rapidement dans les bureaux de l'Agence. Si nécessaire, nos auditeurs peuvent aussi assister à des réunions ou autres entretiens en dehors du cycle de vérification.
- Grâce à son expérience en qualité de Vérificateur extérieur de l'AIEA (2004-2011), de l'OIAC (2011-2014) et de l'Arrangement de Wassenaar, l'ISC allemande est habituée à mener des audits concernant le contrôle des armements avec toute la sensibilité que requiert cette question.
- Nos auditeurs, en particulier ceux qui vérifient actuellement les états financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, les comptes du PNUD ou encore ceux du HCR, sont accoutumés à se rendre, pour réaliser leurs audits, en des lieux qui présentent des conditions de santé et de sécurité particulières.

L'AIEA pourrait bénéficier de plusieurs spécialisations qu'offre l'ISC allemande en matière d'audit.

H. Équipe d'audit

Nous mettrons sur pied une équipe expérimentée au plan international qui, de par ses qualifications et sa composition, sera spécifiquement conçue pour l'AIEA.

- L'équipe d'audit que nous avons prévu de constituer pour l'Agence comprendra un responsable principal de la vérification, des gestionnaires de la vérification et des vérificateurs principaux, qui seront tous placés sous l'autorité d'un Directeur de la vérification expérimenté.
- Notre équipe sera composée d'experts techniques qui réalisent des audits dans le système des Nations Unies depuis plusieurs années. On y trouvera également des vérificateurs qui ont procédé à l'audit de l'AIEA entre 2004 et 2011, et qui, de ce fait, connaissent bien l'Agence.
- Elle disposera de compétences théoriques et pratiques diverses et variées (comptabilité, droit, économie, informatique, ingénierie, etc.) accumulées lors de précédentes missions d'audit effectuées au siège de différents organismes des Nations Unies ainsi que de missions de terrain menées dans de multiples pays, dont certains présentent des conditions de santé et de sécurité particulières.
- Notre équipe sera rompue à différents contextes culturels et sociaux.
- Sa langue de travail sera l'anglais. Cela étant, certains membres de l'équipe maîtrisent aussi l'espagnol et le français.
- Notre équipe d'audit reflètera les connaissances spécialisées très étendues que possède l'ISC allemande dans tous les domaines du contrôle des finances publiques. Certains vérificateurs ont en outre travaillé dans des cabinets d'audit du secteur privé.
- La composition de l'équipe demeurera aussi stable que possible pendant toute la durée du mandat.
- L'équilibre entre les femmes et les hommes est un facteur auquel nous attachons une grande importance dans la composition de notre équipe.

Un personnel expérimenté au plan international et doté de qualifications sur mesure

I. Nombre total de mois-vérificateurs, effectifs à prévoir et niveau de ces effectifs

Nous proposons à l'AIEA les services de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande pour la période comprise entre 2022 et 2027, comme indiqué dans la Note du Secrétariat (Note 2020/79).

Nous avons évalué les moyens que nécessiteraient les opérations d'audit au Siège ainsi que dans les bureaux régionaux, les bureaux de liaison et les laboratoires. Le Siège fera l'objet d'un audit deux fois par an (vérification intermédiaire à l'automne et vérification finale au printemps), qui sera complété par des visites de terrain dans certains autres lieux. Outre les audits réalisés sur place, nous prévoyons aussi de procéder dans toute la mesure du possible à des audits à distance, en coordination avec l'Agence.

Nous estimons que les effectifs dont nous aurons besoin pour vérifier les états financiers de l'AIEA s'élèveront, pour chaque exercice financier, à 51 mois-vérificateurs équivalents temps plein.

Le nombre et le niveau des effectifs à prévoir s'établissent comme suit :

- 1 directeur de la vérification extérieure
- 1 responsable principal de la vérification
- 4 gestionnaires de la vérification
- 8 vérificateurs principaux

L'équipe d'audit bénéficiera par ailleurs de l'appui de notre personnel administratif.

Estimation du total des effectifs :

51 mois-vérificateurs par exercice financier

J. Honoraires

Les honoraires d'audit s'élèveront à 230 000 euros pour chaque exercice financier compris entre 2022 et 2027, soit au total 1 380 000 euros pour les services d'audit dispensés sur cette période de six ans.

Honoraires d'audit :
230 000 euros
par exercice financier

Les honoraires comprennent les traitements liés à l'audit, les dépenses de secrétariat et autres dépenses d'appui, ainsi que les frais de déplacement et de subsistance des vérificateurs. Les frais de voyage s'entendent des coûts liés au voyage entre le bureau de l'ISC allemande, le Siège de l'Agence à Vienne et d'autres bureaux de l'Agence.

भारत का स्थायी मिशन
विएना



Mission permanente de l'Inde
Kärntner Ring 2,
A-1015 Vienne (Autriche)
Tél. : +43-1-5058666
Télécopie : +43-1-5059219
Mél. : emb.vienna@mea.gov.in

Réf. n° Vien/Amb/2020/122

Le 29 décembre 2020

La mission permanente de l'Inde à Vienne présente ses compliments au Cabinet du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et a l'honneur de faire savoir que le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a décidé de présenter sa candidature au poste de Vérificateur extérieur des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour la période allant de 2022 à 2027.

2. À cet égard, l'ambassade adresse ci-joint une copie des documents ayant trait à cette candidature, à savoir :

- i) le curriculum vitae du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
- ii) les références du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde exposant en détail les activités menées aux niveaux national et international, ainsi que les compétences en audit spécialisées dont l'Agence bénéficierait
- iii) l'approche de la vérification, les effectifs et le niveau du personnel de vérification
- iv) les honoraires et la durée estimée (en mois) du travail de vérification qui sont proposés

3. L'ambassade tient à attirer l'attention sur l'expérience étendue de la vérification internationale et sur les compétences du Bureau du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde et assure qu'il serait en mesure de fournir à l'Agence des services de vérification extérieure professionnels efficaces et de grande qualité.

4. La mission permanente de l'Inde à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) les assurances de sa très haute considération.

Cabinet du Directeur général
de l'Agence internationale de l'énergie atomique
Centre international de Vienne
Vienne

(À l'attention de S. E. M. Rafael Mariano Grossi)



**Offre de prestation de services
de vérification extérieure des comptes
à l'Agence internationale de l'énergie
atomique (AIEA)**

pour les exercices 2022 à 2027

Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde



Introduction du

Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde

J'ai l'honneur de soumettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ma proposition officielle concernant la vérification extérieure des comptes de cette organisation pour la période allant de 2022 à 2027.

Outre qu'elle donne tous les renseignements spécifiques mentionnés dans la note 2020/Note 79 de l'Agence, en date du 20 novembre 2020, ma proposition expose aussi, pour l'information de l'AIEA, le cadre professionnel, éthique et infrastructurel dans lequel mon organisme évolue. La vérification extérieure des comptes de l'AIEA se déroulera dans le même cadre.

Je m'engage à fournir des services professionnels de grande qualité à un coût raisonnable et donne l'assurance absolue que je tiendrai cet engagement. Nos services comporteront l'expression d'une opinion sur les états financiers de l'Agence, et des audits de performance et de gestion axés sur l'économie, l'efficacité et l'efficacité des opérations.

Notre expérience internationale dans le domaine de la vérification, riche plus de 88 ans cumulés, comprend notamment la vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies de 1993 à 1999 et de 2014 à 2020, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques de 1997 à 2003, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de 2002 à 2008, du Programme alimentaire mondial de 2010 à 2016, de l'Organisation mondiale de la Santé de 2004 à 2011, de l'Organisation maritime internationale de 2000 à 2012, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle de 2012 à 2017, de l'Organisation mondiale du tourisme de 2000 à 2014, du Centre international de génie génétique et de biotechnologie de 1996 à 2004, de l'Organisation internationale pour les migrations de 2010 à 2016 et de **l'Agence internationale de l'énergie atomique de 2012 à 2016**. Récemment, nous avons été choisis en tant que Vérificateur extérieur pour l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2020-2025), l'Organisation mondiale de la Santé (2020-2023) et l'Union interparlementaire (2020-2022).

Nos experts sont des vérificateurs et des comptables expérimentés. Nous avons un large éventail de professionnels ayant des qualifications en ingénierie, comptabilité, finance, administration des affaires et droit. Nos vérificateurs de la technologie de l'information (TI) certifiés ont fait rapport sur des systèmes TI sensibles et complexes, tant en Inde que pour les organisations

internationales vérifiées. Nos solides références professionnelles comprennent la connaissance de normes comptables internationales telles que les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), qui ont été adoptées par les organismes des Nations Unies que nous vérifions actuellement.

Nous sommes connus pour avoir été parmi les premières institutions supérieures de contrôle des finances publiques à recourir à l'analyse de données pour la vérification des finances publiques.

Mon organisme est à la pointe de l'établissement de normes internationales ainsi que de l'échange et de la diffusion de connaissances sur la vérification des comptes du secteur public. Je préside le Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, la Commission de partage et de gestion des connaissances de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), ainsi que son Groupe de travail pour l'audit de la technologie de l'information (TI) et sa Sous-commission pour l'audit de conformité, tout en siégeant au Conseil d'administration de l'INTOSAI. Mon organisme joue aussi un rôle actif au sein de l'Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI) et il est membre de son Conseil d'administration. Il a reçu le prestigieux prix Jörg Kandutsch de l'INTOSAI, en reconnaissance de ses compétences et de ses contributions professionnelles.

Conformément à l'engagement que nous avons pris auprès des organisations internationales, notre organisme ne souhaite pas toucher des honoraires pour la vérification des comptes de l'AIEA, mais simplement obtenir le remboursement des dépenses engagées à cette occasion.

En communiquant la présente proposition, je m'engage à fournir des services professionnels de grande qualité à un coût raisonnable et je donne l'assurance que je tiendrai cet engagement. Nos services porteront sur les prestations mentionnées dans la note du Secrétariat n° 2020/Note 79, en date du 20 novembre 2020.

Je sou mets la présente proposition à l'aimable attention de l'AIEA. Notre objectif est de devenir un partenaire stratégique et apprécié de l'Agence en vue d'accroître l'efficience et l'efficacité de ses opérations.

Girish Chandra Murmu

Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde

Décembre 2020

TABLE DES MATIÈRES



Partie A

1.	CURRICULUM VITAE DE M. GIRISH CHANDRA MURMU,.....	1
	CONTRÔLEUR ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DES COMPTES DE L'INDE	
2.	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ORGANISME.....	2
3.	ACTIVITÉS NATIONALES.....	5
	A. En tant que vérificateur des comptes d'organismes publics nationaux.....	5
	B. En tant que membre d'organismes nationaux de normalisation.....	7
4.	ACTIVITÉS INTERNATIONALES.....	7
	A. En tant que vérificateur des comptes d'organisations internationales.....	7
	B. En tant que membre d'organismes internationaux de normalisation.....	9
5.	ÉTENDUE DES ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ENVISAGÉES.....	11
	A. Portée de la vérification.....	11
	B. Audit financier.....	11
	C. Audit de performance/d'optimisation des ressources.....	12
	D. Contrôle de conformité.....	12
	E. Contrôle de la technologie de l'information (TI).....	12
6.	SPÉCIALISATIONS	13
	A. Connaissance du domaine de l'énergie atomique : expertise de l'ISC de l'Inde.....	13
	B. Contrôle de la TI et de la mise en œuvre des ERP, des IPSAS et des ODD.....	16
	C. Réalisations du Contrôleur et Vérificateur général des comptes (CVG) de l'Inde.....	21

Partie B

1.	APPROCHE DE LA VÉRIFICATION.....	24
	A. Remarques introductives.....	24
	B. Cadre des normes.....	24
	C. Processus de vérification.....	25
	D. Collaboration avec le Bureau des services de supervision interne (OIOS).....	28
	E. Évaluation des contrôles internes.....	28
	F. Assurance et contrôle de la qualité.....	29
	G. Cadre de valeurs et de connaissances.....	30
	H. Préservation de la confidentialité des clients.....	33
2.	EFFECTIFS ET NIVEAU DU PERSONNEL PARTICIPANT À LA VÉRIFICATION.....	33
	A. Ressources humaines de l'ISC de l'Inde.....	33
	B. Équipe restreinte chargée de gérer la vérification des comptes de l'AIEA.....	34
	C. Renforcement des compétences professionnelles au niveau interne.....	36
	D. Capacités de vérification des organisations internationales.....	38
	E. Système de communication utilisé au sein de l'organisme.....	38

Partie C

1.	PROPOSITION FINANCIÈRE.....	40
	Honoraires et mois de travail.....	40
	Notes explicatives.....	40
	Analyse de nos coûts par rapport au programme de travail proposé.....	41
2.	Sigles utilisés dans le document.....	42



1. Curriculum vitae du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde

1. Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes (CVG) de l'Inde est à la tête de l'institution supérieure de contrôle des finances publiques (ISC) indienne. M. Girish Chandra Murmu a commencé à exercer ces fonctions le 8 août 2020. Auparavant, il était lieutenant-gouverneur du territoire de l'Union du Jammu-et-Cachemire. M. Murmu a une expérience riche et variée du service public de plus de trente ans, acquise à des postes élevés dans les domaines de la finance, de l'administration et des politiques publiques. Il a occupé divers postes au Gouvernement indien, par exemple en tant que secrétaire du Département des dépenses, secrétaire spécial supplémentaire au Département des services financiers et au Département du revenu et secrétaire-adjoint du Département des dépenses. En outre, il a exercé des fonctions importantes au sein du gouvernement de l'État du Gujarat. Il possède une vaste expérience dans les domaines de l'administration, de l'économie et des infrastructures.

2. M. Murmu a un diplôme du troisième cycle en Sciences politiques de l'Université Utkal. Il est titulaire d'une Maîtrise en administration des affaires de l'Université de Birmingham.

3. Grâce à sa vaste expérience dans le service public, M. Murmu a une bonne connaissance des méthodes de gouvernance qui y sont appliquées. Il a contribué pour beaucoup à la promotion et à la mise en œuvre de pratiques innovantes dans plusieurs services gouvernementaux, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

4. En tant que Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde, M. Murmu est chargé de la vérification des comptes et des activités connexes du gouvernement à ses trois niveaux : niveau fédéral, niveau des États et niveau local. Il s'agit notamment de ministères/départements du Gouvernement indien et des gouvernements des États, d'entreprises commerciales publiques contrôlées par le gouvernement fédéral et les gouvernements des États, d'organismes et autorités autonomes non commerciaux financés par le gouvernement fédéral et les gouvernements des États, et d'organismes locaux responsables

d'activités municipales, etc. Il lui incombe au premier chef de veiller à l'application du principe de responsabilité financière dans les procédures de gouvernance et de formuler des recommandations en vue de l'amélioration des systèmes et procédures.

5. M. Murmu préside actuellement le Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies. Il a été nommé vérificateur extérieur pour l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de 2020 à 2023, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de 2020 à 2025 et l'Union interparlementaire (UIP) de 2020 à 2022. M. Murmu siège au Conseil d'administration de l'INTOSAI dont il préside une des quatre grandes commissions, la Commission de partage et de gestion des connaissances. Il est aussi à la tête du Groupe de travail pour l'audit de la technologie de l'information (TI) et de la Sous-Commission pour l'audit de conformité de l'INTOSAI. Il est membre d'autres Commissions d'objectifs de l'INTOSAI, à savoir la Commission des normes professionnelles, la Commission de renforcement des capacités et la Commission des affaires politiques, financières et administratives. Il est membre de la Sous-Commission pour l'audit de performance, de la Sous-Commission pour l'audit financier et la comptabilité et de divers groupes de travail de l'INTOSAI. Il siège aussi au Conseil d'administration

de l'ASOSAI. Il est étroitement associé aux activités de formation, de recherche et de publication de l'ASOSAI dans le domaine de la vérification des finances publiques et préside le Comité d'édition de la revue de cet organisme. Du fait de l'envergure internationale des postes clés qu'il occupe, M. Murmu joue un rôle déterminant dans l'établissement de normes internationales et de pratiques optimales en matière de vérification des comptes publics.

2. Informations générales sur l'organisme

Création du Bureau du CVG

6. Le Bureau du CVG de l'Inde, créé en 1860, a une histoire de 160 ans. C'est la Constitution indienne entrée en vigueur le 26 janvier 1950, après que l'Inde fut devenue une république indépendante, qui en a porté création. Les dispositions concernant la nomination du CVG (ainsi que sa révocation et sa non-éligibilité à de nouvelles fonctions gouvernementales), son indépendance administrative et financière, son rôle et ses fonctions, les conditions d'emploi des agents travaillant sous son autorité, et la présentation de ses rapports au corps législatif sont consacrées dans la Constitution et dans une loi du Parlement. Les conditions d'emploi du CVG ainsi que ses pouvoirs et responsabilités sont en outre définis dans la Loi de 1971 sur les devoirs, les pouvoirs et les conditions de

service du Contrôleur et Vérificateur général des comptes qui l'autorise aussi à élaborer des règlements. En vertu de ces pouvoirs, le CVG a élaboré des règlements.

Indépendance

7. La Constitution de l'Inde permet au CVG de procéder à des audits indépendants et impartiaux par différents moyens : nomination par le Président de l'Inde, procédure spéciale de révocation du CVG, comme pour un juge de la Cour suprême, rémunération et dépenses du CVG non soumises au vote du Parlement et inéligibilité du CVG à toute autre fonction gouvernementale après la fin de son mandat.

Procédure de nomination/révocation du CVG

8. Le CVG est nommé par le Président de l'Inde par décret. La Loi de 1971 sur les devoirs, les pouvoirs et les conditions de service du Contrôleur et Vérificateur général des comptes dispose que le CVG exerce ses fonctions pendant 6 ans ou jusqu'à 65 ans, à la plus rapprochée des deux éventualités. Conformément à la Constitution indienne, le CVG ne peut être démis de ses fonctions que de la même manière et pour les mêmes motifs qu'un juge de la Cour suprême, c'est-à-dire qu'il ne peut être démis de ses fonctions que par une ordonnance du Président indien adoptée après qu'une

allocution de chaque chambre du Parlement soutenue par une majorité d'au moins deux tiers des membres de chacune d'entre elles présents et votants, a été présentée au Président durant la même session en vue d'une révocation pour mauvaise conduite ou incapacité avérée.

Indépendance institutionnelle

9. Le CVG de l'Inde ne relève d'aucune autorité et il est indépendant des pouvoirs exécutif et législatif. En vertu de la Constitution, il présente ses rapports de vérification au Président de l'Inde ou au gouverneur d'un État, selon le cas, qui les transmet au Parlement ou au corps législatif de l'État. Ces rapports sont alors examinés par des commissions parlementaires établies à cette fin, notamment la Commission sur les comptes publics et la Commission sur les entreprises publiques.
10. Le CVG n'est pas tenu de communiquer les rapports de vérification d'organisations internationales au Parlement ou au gouvernement national et ses engagements internationaux sont indépendants de ses obligations nationales. Cela garantit aussi l'absence de conflit d'intérêts entre ses devoirs constitutionnels nationaux et ses responsabilités en tant que vérificateur extérieur des comptes d'organisations internationales.

Autonomie financière

11. Le CVG de l'Inde jouit d'une indépendance financière en vertu du paragraphe 6 de l'article 148 de la Constitution, selon lequel les dépenses administratives du Bureau du Contrôleur et Vérificateur général des comptes, y compris toutes les rémunérations, indemnités et pensions payables ou relatives aux personnes exerçant cette fonction sont imputées au Fonds consolidé de l'Inde. Une dépense imputée au Fonds consolidé n'est pas soumise à un vote au Parlement. Cette disposition de la Constitution permet d'assurer l'autonomie financière du CVG.

Gestion du budget de l'ISC

12. Le CVG exerce ses fonctions à travers une centaine de bureaux répartis au niveau fédéral et dans les États. Ces bureaux établissent leurs budgets annuels et leurs plans de vérification, en fonction de la portée des audits, de l'évaluation des risques en matière d'audit et des ressources disponibles. Les besoins budgétaires de chacun d'entre eux sont compilés et regroupés pour ensuite être incorporés dans le budget du Gouvernement indien sous une rubrique de comptes distincte. Le CVG gère son budget en toute indépendance une fois que le Parlement a approuvé le budget du Gouvernement indien.

Champ d'activité

13. L'article 23 de la Loi de 1971 sur les devoirs, les pouvoirs et les conditions de service du Contrôleur et Vérificateur général des comptes autorise ce dernier à élaborer des règlements en rapport avec la portée et l'étendue de la vérification, ainsi que les grands principes de contrôle des recettes et des dépenses. Aucune autorité extérieure ne peut définir ou influencer de quelque manière que ce soit la portée et l'étendue de la vérification. La disposition 13 du Règlement sur la vérification des comptes et la comptabilité donne au CVG toute autorité de décider seul de la portée et de l'étendue des vérifications à mener par lui ou en son nom. Cette autorité n'est limitée par aucune autre considération que celle de faire en sorte que les objectifs de la vérification soient atteints. La portée des vérifications du CVG est arrêtée après que le contexte de la vérification a fait l'objet d'une évaluation des risques bien conçue.

Objectivité et intégrité

14. Les vérificateurs de l'ISC de l'Inde travaillent dans un cadre très élaboré qui a fait ses preuves au fil des années pour assurer le respect des normes de conduite professionnelle et personnelle les plus élevées. Les normes de vérification du CVG (2017) comportent des dispositions destinées à faire respecter les

exigences en matière d'objectivité et d'intégrité. Tous les employés et agents de l'ISC de l'Inde, qui sont des fonctionnaires, sont tenus aux règles statutaires de conduite de la fonction publique centrale de 1964, qui prescrivent des normes de conduite et de déontologie. En vertu de ces règles, tous les employés doivent faire preuve d'une intégrité et d'un dévouement à leur tâche absolus et ne doivent rien faire qui soit indigne d'un fonctionnaire. La non observance des règles de conduite peut entraîner une série de sanctions mineures et majeures, y compris la révocation et le licenciement. Ces règles de conduite sont analogues à celles qui figurent dans les normes de conduite de la fonction publique internationale.

15. En outre, le Bureau du CVG a défini pour ses agents un code de déontologie qui s'applique depuis 2012 à tous les vérificateurs, agents et toutes les personnes travaillant pour l'ISC de l'Inde et en son nom, y compris leur chef, le CVG. L'ISC a pour responsabilité de s'assurer que tous ses vérificateurs se familiarisent avec les valeurs et les principes énoncés dans ce code de déontologie et qu'ils agissent en conséquence.

3. Activités nationales

A. En tant que vérificateur des comptes d'organismes publics nationaux

16. Au niveau national, le CVG est responsable de la vérification des comptes du gouvernement à ses trois niveaux : niveau fédéral, niveau des États et niveau local. On trouvera ci-après une liste indicative des entités vérifiées par le CVG :

- L'ensemble des administrations et bureaux du gouvernement fédéral et des gouvernements des États, y compris les entreprises commerciales publiques comme les chemins de fer.
- Plus de 1 500 entreprises commerciales publiques contrôlées par le gouvernement fédéral et les gouvernements des États.
- Plus de 350 organismes et autorités autonomes non commerciaux contrôlés par le gouvernement fédéral et les gouvernements des États.
- Plus de 4 800 organismes et autorités financés en grande partie par le gouvernement fédéral et les gouvernements des États.
- Plus de 3 000 organismes locaux (troisième échelon de gouvernance) agissant au

niveau des municipalités et des villages.

17. Les fonctions de vérification du CVG prévues dans la Loi sur les devoirs, les pouvoirs et les conditions de service du Contrôleur et Vérificateur général des comptes sont notamment les suivantes :

- 1) Vérification de toutes les dépenses de l'Union et des gouvernements des États
- 2) Vérification de tous les comptes et bilans commerciaux et manufacturiers, comptes et bilans de profits et pertes, etc. conservés dans tout service de l'Union ou de l'État
- 3) Vérification des recettes et des dépenses d'organismes ou d'autorités financés en grande partie par des recettes de l'Union ou des États
- 4) Vérification des recettes de l'Union ou des États
- 5) Vérification de la comptabilité des espaces d'entreposage ou des stocks tenus dans tout bureau ou service de l'Union ou des États
- 6) Vérification des entreprises et des sociétés publiques
- 7) Vérification des comptes d'autorités ou d'organismes pour lesquels une demande a été déposée par le Président de

l'Inde ou le gouverneur d'un État selon des modalités et des conditions mutuellement convenues.

18. Les responsabilités spéciales suivantes ont aussi été confiées au CVG :

- Fourniture d'orientations et d'un appui techniques aux services de vérification des fonds locaux des gouvernements des États, principaux vérificateurs des organismes locaux urbains et ruraux
- Conduite d'un examen de l'action menée par le gouvernement fédéral pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la Loi de 2003 sur la responsabilité fiscale et la gestion budgétaire, modifiée en 2012
- Certification du produit net des impôts/taxes centraux, qui peut être partagé avec les États.

19. Le CVG de l'Inde vérifie aussi bien les recettes que les dépenses. Ses activités de vérification couvrent les audits financiers, les audits de performance et les contrôles de conformité. En 2019-20, le CVG a produit 118 rapports de vérification à destination du Parlement et du corps législatif des États, qui présentaient 1 716 recommandations et couvraient 104 sujets d'audit de performance

(optimisation des ressources). En outre, il a effectué des audits financiers de 4 912 comptes du gouvernement fédéral (de l'Union) et de ceux des États, d'entreprises commerciales publiques, d'organismes autonomes, de projets bénéficiant d'une aide extérieure et d'autres entités.

B. En tant que membre d'organismes nationaux de normalisation

20. Le CVG joue un rôle actif dans les principaux organismes indiens de normalisation ci-après :

Institut indien des comptables agréés (ICAI)

21. Le CVG désigne un agent appelé à siéger au Conseil d'administration de l'Institut indien des comptables agréés.

Institut indien des vérificateurs des comptes publics (IPAI)

22. Le CVG est aussi président d'honneur de l'Institut indien des vérificateurs des comptes publics. Organisme ayant pour vocation spécifique de favoriser la vérification du secteur public indien, cet institut travaille en étroite collaboration avec l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques indienne, à savoir le CVG.

Conseil consultatif gouvernemental des normes comptables (GASAB)

23. Le CVG a créé le Conseil consultatif gouvernemental des normes comptables (GASAB) (www.gasab.gov.in), qui est chargé d'établir des normes d'information financière du gouvernement indien (IGFRS), adaptées des IPSAS (Normes comptables internationales du secteur public) relatives à la comptabilité d'exercice en fonction des besoins de l'Inde. Le GASAB a aussi publié des orientations sur la vérification des états financiers établis selon les IPSAS pour épauler les équipes de vérification qui procèdent à l'audit financier d'organismes internationaux qui soit ont adopté les IPSAS, soit sont en train de le faire.

Comité consultatif national sur les normes comptables (NACAS)

24. Le CVG est membre du Comité consultatif national sur les normes comptables, qui en Inde est l'organisme qui chapeaute l'examen des normes comptables établies par l'ICAI et s'occupe actuellement d'harmoniser les normes comptables indiennes avec les Normes internationales d'information financière (IFRS).

4. Activités internationales

A. En tant que vérificateur des comptes d'organisations internationales

25. Le CVG de l'Inde a une longue expérience (plus de 88 ans cumulés) en tant que vérificateur

extérieur des comptes de l'ONU, de ses organismes et d'autres organisations internationales. Il est le vérificateur extérieur pour l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de 2020 à 2023, pour l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de 2020 à 2025 et pour l'Union interparlementaire (UIP) de 2020 à 2022. Précédemment, il a aussi été le vérificateur extérieur pour les organismes suivants d'envergure internationale :

- 1) l'Organisation des Nations Unies (ONU) de 1993 à 1999 et de 2014 à 2020
- 2) l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de 2002 à 2008
- 3) l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de 2004 à 2011
- 4) le Programme alimentaire mondial (PAM) de 2010 à 2016
- 5) l'Organisation maritime internationale (OMI) de 2000 à 2012
- 6) l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) de 2000 à 2014
- 7) l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de 2010 à 2016
- 8) l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) de 2012 à 2017

9) l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de 2012 à 2016

10) le Réacteur expérimental thermonucléaire international (ITER) en 2011 (évaluation de la gestion)

11) le Centre international de génie génétique et de biotechnologie (CIGGB) de 1996 à 2004

12) l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de 1997 à 2003

26. Cette longue association a permis au CVG de l'Inde de constituer un groupe spécialisé de professionnels ayant l'expérience de la vérification d'organisations internationales et des connaissances approfondies de leurs normes, procédures, systèmes financiers et activités. Actuellement, nous avons plus de 330 directeurs/gestionnaires de la vérification qui ont une expérience directe de ce domaine dans le système des Nations Unies. Ils ont engrangé une vaste expérience de la vérification auprès de l'ONU et d'organisations similaires dans les domaines suivants : systèmes de gestion et de comptabilité, règlement financier, règlement du personnel, opérations, achats, transport et systèmes informatiques. Nous restons également informés des dernières évolutions et tendances dans ces domaines du fait de nos activités continues de vérification

et de notre participation au Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'ONU. Nous disposons aussi de moyens adéquats d'audit de la TI pour mener à bien l'examen des systèmes et activités des organismes des Nations Unies dans ce domaine.

27. En tant que vérificateurs extérieurs de l'OMS, de l'OMI, de l'OMPI, de l'AIEA, de l'OIM et de l'ONU, nous avons participé aux activités de vérification de leur adoption des IPSAS et de l'intégration de ces dernières dans leurs processus institutionnels. Nous avons des équipes de vérificateurs qui ont des années d'expérience de la vérification de progiciels de gestion intégrés (ERP), de systèmes de TI, du contrôle d'opérations d'achat et de projets et d'audits d'optimisation des ressources.
28. Nous avons récemment effectué la vérification de l'ERP de l'ONU (UMOJA). Nous avons déjà établi des rapports d'étape sur UMOJA et les technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'ONU. En outre, dans notre mandat précédent au sein du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, nous avons procédé à la vérification du Système intégré de gestion, au Siège de l'ONU à New York, ainsi que des systèmes Atlas et HERMES (système de gestion des ressources humaines).

29. Nous avons aussi effectué des vérifications des ERP utilisant SAP et Oracle à l'OMS, à la FAO, à l'AIEA, au PAM et à l'OMI. Le Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies a apprécié notre audit de la TI à l'OMS, qui a porté sur les procédures des projets et les préparatifs de la mise en œuvre du système de gestion globale (GSM) ainsi que du nettoyage et de la conversion de données avec le nouveau progiciel ERP en vue d'obtenir des assurances quant au processus de conversion des données.

30. Nombreux sont nos agents qui ont été détachés auprès de divers organismes des Nations Unies et organisations internationales et qui en connaissent très bien les systèmes et procédures.

B. En tant que membre d'organismes internationaux de normalisation

31. Le CGV de l'Inde est président/membre des organismes internationaux suivants :

1) Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique

32. Le CVG préside le Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies. Il en a aussi été

précédemment le président, en 2012 et 2013, ainsi que le vice-président, en 2019. Il est étroitement associé à ses activités de mise en œuvre de normes, de meilleures pratiques et d'orientations dans le domaine de la vérification des comptes des organisations internationales. Les principaux objectifs du Groupe sont de favoriser la coordination des activités de vérification dont ses membres sont chargés et d'échanger des informations sur les méthodes de vérification et les conclusions tirées.

2) Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)

33. Le CVG de l'Inde siège au Conseil d'administration de l'INTOSAI et préside une de ses 4 grandes commissions, la Commission sur le partage des connaissances et les services de connaissance. Il est de plus à la tête du Groupe de travail pour l'audit de la TI et de la Sous-Commission pour l'audit de conformité. Il est membre des comités directeurs des trois autres Commissions d'objectifs de l'INTOSAI, à savoir la Commission des normes professionnelles, la Commission de renforcement des capacités et la Commission des affaires politiques, financières et administratives. Il est membre de la Sous-Commission pour l'audit financier et la comptabilité, de la Sous-Commission pour l'audit de performance et de divers groupes

de travail de l'INTOSAI. Il a donc été étroitement associé aux travaux portant sur la définition et la révision de normes, l'établissement de meilleures pratiques et la préparation de lignes directrices pour la vérification, et il est tenu de superviser le processus d'assurance de la qualité des documents de l'INTOSAI relatifs aux normes et aux lignes directrices. Le Forum pour les prises de position professionnelles (FIPP) de l'INTOSAI, qui en est l'organe désigné pour la définition de normes, a été présidé par un agent du Bureau du CVG de 2015 à 2018 et un autre y siège actuellement.

3) Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI)

34. Le CVG est membre fondateur de l'ASOSAI et membre de droit de son Conseil d'administration. Il préside le Comité d'édition de sa revue et il est étroitement associé à ses activités de formation, de recherche et de publication dans le domaine de la vérification des finances publiques. Il a été président de l'ASOSAI de 1979 à 1983, de 1994 à 1997 et de 2012 à 2015, et il en a été le secrétaire général de 2000 à 2009.

4) Forum mondial de l'audit public (GALF)

35. Le CVG de l'Inde est membre de ce groupe de haut niveau de vérificateurs généraux qui se réunit pour examiner les questions courantes et nouvelles qui se posent en matière de vérification face aux nouveaux enjeux comme la mondialisation, la privatisation et la croissance de la technologie de l'information, ainsi que pour étudier les possibilités d'échanger des informations et de collaborer étroitement.

5) Forum des vérificateurs généraux du Commonwealth

36. Le CVG participe activement aux travaux de ce groupe. La Conférence des vérificateurs généraux du Commonwealth, organisée tous les trois ans, passe en revue les questions professionnelles qui les intéressent ou les préoccupent et leur permet d'échanger des données d'expérience.

5. ÉTENDUE DES ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ENVISAGÉES

A. Portée de la vérification

37. Nous comprenons que la Conférence générale, le Conseil des gouverneurs et la direction de l'AIEA s'intéressent vivement à la bonne gouvernance, à l'obligation de rendre compte et à la transparence à l'AIEA. Nous sommes persuadés qu'une vérification extérieure bien organisée et indépendante contribuera à améliorer la gestion de l'AIEA et à

la rendre plus transparente, notamment sur les plans de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacité. Avec cet objectif fondamental à l'esprit, nous proposons des audits financiers, de performance et de conformité.

B. Audit financier

38. Cela consiste notamment à :

- attester les états financiers annuels de l'AIEA, conformément à l'article 12.03 du Règlement financier de cet organisme et au mandat additionnel régissant la vérification extérieure de ses comptes,
- évaluer l'adéquation des politiques comptables appliquées par l'AIEA et l'acceptabilité des estimations comptables et des informations communiquées dans ses états financiers, au sujet desquels il convient de formuler une opinion.

39. Nous savons que les états financiers de l'AIEA sont établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Nous avons plus de 850 vérificateurs ayant reçu une formation aux IPSAS, dont beaucoup ont examiné des problèmes liés aux IPSAS à l'ONU, à l'AIEA, au PAM, à l'OMS, à l'OMI, à l'OMPI et à l'OIM. Notre opinion et notre rapport seront conformes aux dispositions pertinentes du mandat additionnel régissant la

vérification des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

C. Audit de performance/d'optimisation des ressources

40. Cet audit couvre divers domaines d'activité et consiste notamment à déterminer si les programmes et les projets ont atteint les objectifs visés au coût optimal et si les activités ont été menées de manière économique, efficace et efficace. Les domaines concernés seraient choisis sur la base de la proportion des ressources qui leur sont allouées et du risque qu'ils représentent pour l'efficacité et l'efficacité de l'AIEA.

D. Contrôle de conformité

41. Ce contrôle inclut la vérification au regard des ouvertures de crédits et l'évaluation de la conformité aux règles, règlements et textes législatifs applicables. Nous examinerons l'opportunité des opérations et signalerons les éventuels gaspillages et dépenses inappropriées. Toutefois, le contrôle portera surtout sur la mise en place de mesures correctives destinées à empêcher les répétitions et sur les changements qu'il pourrait être nécessaire d'apporter aux contrôles internes, sur leur adéquation et sur leur application. Les contrôles de conformité seront effectués au Siège, dans les laboratoires et les bureaux des garanties ainsi que dans d'autres

bureaux extérieurs si cela est jugé nécessaire.

E. Contrôle de la technologie de l'information (TI)

42. L'ISC de l'Inde effectue des audits de la TI dans le cadre général des audits financiers, de performance et de conformité. Ces contrôles portent sur les systèmes de TI, notamment les ERP, comme le SAP, Oracle, PeopleSoft, JD Edwards etc. Ils visent à démontrer que des contrôles internes existent pour réduire le plus possible les risques opérationnels et qu'ils fonctionnent comme prévu. Nous notons que le Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS) vise à renforcer le contrôle financier et à améliorer la capacité opérationnelle de l'AIEA. Ce système est essentiel pour une information financière fiable et efficace dans le cadre des Normes comptables internationales du secteur public.
43. Nos audits de la TI à l'AIEA seront axés sur les domaines de gouvernance de la TI qui concernent principalement l'alignement stratégique, la création de valeur, la gestion du risque, la gestion des ressources et la mesure de la performance. Ils auront surtout pour objectifs de démontrer que des contrôles internes existent pour réduire le plus possible les risques opérationnels et qu'ils fonctionnent comme prévu.

44. Nous donnerons des assurances concernant la confidentialité, l'intégrité, la fiabilité et la disponibilité de l'information et des ressources de TI. Nous évaluerons aussi l'intégrité de l'information financière grâce à des techniques d'audit assistées par ordinateur (TAAO).
45. Les contrôles des systèmes d'information sont un des domaines prioritaires de l'ISC de l'Inde. Le rôle que nous avons joué pour faciliter le passage des systèmes comptables et informatiques en place aux IPSAS et aux systèmes basés sur des ERP à l'ONU, l'OMS et à l'OMI illustre notre capacité de mettre en synergie nos compétences en matière d'IPSAS et de vérification des ERP. Nous avons récemment procédé a) à une vérification des ressources de l'ONU en matière de TIC et b) à un contrôle du système UMOJA (ERP utilisé à l'ONU).

6. Spécialisations

A. Connaissance du domaine de l'énergie atomique : expertise de l'ISC de l'Inde

Le Département indien de l'énergie atomique

46. La Commission de l'énergie atomique a été créée en août 1948 en application de la Loi de 1948 sur l'énergie atomique. Le Département de l'énergie atomique (DAE), créé en 1954, a pour objectif d'exploiter l'énergie nucléaire pour la production

d'électricité et de développer les techniques nucléaires et autres technologies avancées pour qu'elles soient appliquées dans les soins de santé, l'agriculture, l'industrie, la recherche et d'autres domaines. La principale mission est la production sûre et économique d'énergie d'origine nucléaire, en ayant recours aux ressources nationales en uranium et thorium. À cette fin, le département participe à :

- la mise au point progressive de réacteurs à eau lourde sous pression, de réacteurs surgénérateurs à neutrons rapides et de réacteurs avancés au thorium, ainsi que des systèmes de cycle du combustible correspondants ;
- la construction de réacteurs de recherche pour la production de radio-isotopes et l'exécution de programmes sur les applications des isotopes et de la technologie des rayonnements en médecine, dans l'agriculture et dans l'industrie ;
- la mise au point de techniques avancées (lasers, accélérateurs, supercalculateurs, contrôle-commande) et la promotion du transfert de technologie à l'industrie ;
- l'aide à la recherche fondamentale relative à l'énergie nucléaire et aux domaines de pointe connexes de la science.

47. Les services du DAE sont divisés selon trois secteurs : énergie, industrie et minéraux, et recherche-développement. Ils sont administrés principalement au niveau du département et deux services s'occupant d'extraction minière et un de production d'électricité sont gérés en tant qu'entreprises commerciales du secteur public.

Les mécanismes de contrôle

48. Le CVG de l'Inde vérifie les comptes du DAE depuis la création de ce dernier en 1954. Toutefois, pour avoir une vue d'ensemble de la vérification des diverses activités scientifiques du gouvernement indien, y compris des activités essentielles du DAE, le CVG a établi en 1986 un service spécialisé de vérification des départements scientifiques qui, depuis 34 ans, vérifie et commente les activités complexes que le DAE mène dans l'ensemble du pays.

Les types de services d'audit proposés

49. Nos vérificateurs mènent diverses missions de vérification, notamment :

- la certification des comptes (ouvertures de crédits et finances) du DAE,
- la certification des comptes des entreprises commerciales relevant du DAE,

- le contrôle de conformité du DAE et de ses services, et
- l'audit de performance du DAE et de ses services.

50. Comme le nucléaire est un secteur hautement sensible et réglementé, les contrôles de conformité et audits de performance revêtent une grande importance. Notre récent audit de performance du DAE a porté sur les activités de l'Office de réglementation de l'énergie atomique.

Nos rapports sur l'énergie atomique

Centre de recherche atomique Bhabha (BARC) :

51. Le BARC est le principal centre de R-D nucléaire du DAE. Ses installations comprennent des réacteurs de recherche servant à la recherche et à la production d'isotopes et des usines de fabrication d'uranium métal et de combustible nucléaire, de retraitement du combustible et d'immobilisation des déchets, ainsi que des stations sismologiques. Au BARC, nous avons examiné :

- le fonctionnement et la configuration des réacteurs de recherche,
- le fonctionnement de l'installation de béryllium,

- la configuration et le fonctionnement d'une usine de dessalement nucléaire,
- l'exécution des activités de R-D qui s'y déroulent, et
- les problèmes liés à la conformité au titre de divers projets.

Complexe du combustible nucléaire (NFC) :

52. Le NFC est un service industriel du DAE qui fabrique du combustible à l'uranium enrichi pour réacteurs et des produits en zircaloy pour réacteurs de puissance. Au NFC, nous avons examiné :

- son fonctionnement par rapport à l'ensemble de ses activités, et
- divers problèmes liés à la conformité.

Conseil de l'eau lourde (HWB) :

53. Le HWB est une installation industrielle du DAE qui produit de l'eau lourde utilisée comme modérateur et caloporteur dans certains réacteurs nucléaires. Au HWB, nous avons examiné :

- le calcul des coûts de production de l'eau lourde, et
- des problèmes liés à la conformité.

Programme électronucléaire :

54. Le programme électronucléaire indien doit être exécuté en trois étapes, à savoir la première concernant les réacteurs à eau lourde sous pression, la deuxième les réacteurs surgénérateurs à neutrons rapides et la troisième les réacteurs surgénérateurs au thorium. Nous avons examiné :

- le profil électronucléaire du DAE,
- les prestations de la Nuclear Power Corporation pour ce qui est de l'exploitation de ses centrales,
- l'exécution de la deuxième étape concernant le réacteur surgénérateur à neutrons rapides,
- les activités de recherche-développement dans les domaines émergents des lasers, des accélérateurs et des applications des radio-isotopes,
- la gestion du combustible des réacteurs à eau lourde sous pression : partie initiale du cycle du combustible nucléaire,
- le fonctionnement de l'observatoire gamma pour les expériences d'astrophysique,
- la gestion des projets au Conseil des applications des

isotopes et des rayonnements,
et

- les achats et la gestion des stocks au DAE.

B. Contrôle de la TI et de la mise en œuvre des ERP, des IPSAS et des ODD

Compétences en technologie de l'information (TI) et en contrôle de progiciels de gestion intégrés (ERP)

55. Le savoir-faire de l'ISC de l'Inde en matière de vérification de la technologie de l'information est internationalement reconnu et nos méthodes sont référencées dans les meilleures pratiques internationales. Nos références dans ce domaine sont exposées ci-après.
56. Le CVG est président du Groupe de travail pour l'audit de la TI de l'INTOSAI, organisme qui chapeaute les vérificateurs généraux (ou leurs équivalents) dans le monde. La présidence a été confiée à l'Inde du fait de sa compétence reconnue dans ce domaine. Le CVG a aussi aidé plusieurs ISC (Arabie saoudite, Bangladesh, Oman et Viet Nam) à se doter de capacités dans le domaine de l'audit de la TI en formant des membres de leur personnel et en y détachant des experts.
57. Au niveau national, plus de 600 vérifications de systèmes de TI de diverses plateformes et bases de données ont été effectuées. Nous avons contrôlé des systèmes de bases de données très répandus, des applications sur ordinateur central et des applications ERP, dont Oracle Financials, SAP, PeopleSoft, etc., parallèlement aux vérifications de la sécurité de l'information à l'aide de Bs7799.
58. Notre équipe de vérificateurs a reçu le « prix du Premier Ministre pour l'excellence en administration publique » pour son contrôle de la technologie de l'information en 2006-2007.
59. Plus de 225 rapports de vérification ont été établis sur des systèmes de TI sensibles et complexes, couvrant la planification, l'exécution de programmes et des questions spécifiques de TI.
60. Nous avons plus de 60 collaborateurs qui sont des auditeurs certifiés des systèmes d'information (CISA) en plus des 500 spécialistes des audits de la TI (auditeurs TI niveaux II et III selon la définition de la Commission de contrôle de la TI de l'INTOSAI). Ils maîtrisent les techniques d'audit assisté par ordinateur comme IDEA, SQL, etc. Les professionnels affectés à la vérification des comptes d'organisations internationales sont tout à fait compétents pour mener des vérifications dans un environnement informatisé.
61. Nous avons récemment mené la vérification du progiciel de gestion

intégré (ERP) de l'ONU (UMOJA) et de la stratégie TIC de l'ONU. En outre, durant notre premier mandat au sein du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, nous avons procédé à la vérification du Système intégré de gestion au Siège de l'ONU, à New York, et des systèmes ATLAS, PIRS et HERMES.

62. Nous avons aussi effectué des vérifications des ERP utilisant SAP et Oracle à l'OMS, à la FAO, à l'AIEA, au PAM et à l'OMI. Le Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies a apprécié notre audit de la TI à l'OMS, qui a porté sur les procédures des projets et les préparatifs de la mise en œuvre du système de gestion globale (GSM) ainsi que du nettoyage et de la conversion de données avec le nouveau logiciel ERP en vue d'obtenir des assurances quant au processus de conversion des données.

63. Nos rapports de vérification sur les ERP ont porté sur :

- les contrôles exercés pour garantir l'intégrité de l'information financière dans diverses fonctions : achats, voyages, décaissements, procédures de clôture mensuelle et fonctionnement des interfaces, ressources humaines et service de la paie,
- les tests de sécurité, les autorisations et la séparation

des tâches au sein des ERP, l'examen étant axé sur les rôles pour le contrôle des accès dans l'ERP, l'attribution des rôles pour l'identification des conflits ou des problèmes en ce qui concerne la séparation des tâches, les mots de passe ou d'autres contrôles des opérations, et l'imposition de restrictions sur les transactions majeures.

- les procédures d'administration des systèmes, en particulier les modalités et l'approbation des modifications de configuration, des modifications de l'accès, l'accès des nouveaux utilisateurs et l'attribution des droits,
- les contrôles de sécurité de l'information sur l'environnement des ERP concernant notamment l'accès physique et logique et les contrôles des applications.

Emploi de la technologie au cours de la vérification

64. Le CVG de l'Inde comprend qu'une utilisation plus efficace des données améliorera les capacités de l'administration publique et que l'utilisation de mégadonnées est un moyen important d'améliorer le fonctionnement des ISC. L'ISC de l'Inde emploie divers outils/logiciels de vérification, en fonction des besoins de ses spécialistes, du contexte de la

vérification et du niveau d'accès établi avec le service de l'entité vérifiée, et notamment des outils de vérification spécialisés (comme IDEA, ACL, AO), des logiciels d'analyse statistique (SPSS, SAS), Excel, SQL, des langages d'analyse tels que C, R, Python, Knime et Tableau (pour l'analyse et la visualisation de données).

65. Ces outils sont employés au cas par cas en fonction de la situation et des compétences de leurs utilisateurs. Les lignes directrices sur l'analyse de données (2017) de l'ISC de l'Inde prévoient le recours à l'analyse de données chaque fois que des données sont disponibles sous forme électronique. Par conséquent, il y est fait appel durant les contrôles de conformité, les audits de performance et les audits financiers. Ces techniques d'analyse sont notamment employées dans certains domaines, comme le secteur de la distribution d'électricité, le secteur de la santé, l'audit des recettes, etc.

66. L'ISC de l'Inde qui est à la pointe de l'analyse de mégadonnées, a élaboré en 2015 une stratégie aux fins de leur gestion. Un centre de gestion et d'analyse des données a été créé pour l'emploi de mégadonnées dans les vérifications. Les lignes directrices sur l'analyse des données en exposent le concept, en décrivent les procédures et prévoient la mise au point de modèles à cette fin.

67. L'ISC de l'Inde a plus de 650 vérificateurs formés à l'analyse de données. Nous appliquons des procédures, des techniques qualitatives et quantitatives lors de la vérification des comptes des organismes du système des Nations Unies afin d'améliorer la productivité de la vérification et d'acquérir une compréhension approfondie des modes de fonctionnement de l'entité vérifiée. L'extraction et la catégorisation des données permettent d'identifier et d'analyser celles concernant les comportements et les types de comportement, et les techniques varient en fonction des besoins de l'organisation.

Compétences en matière de vérification des états financiers établis selon les IPSAS

68. Le Bureau du CVG a plus de 850 vérificateurs ayant reçu une formation aux IPSAS, dont beaucoup ont examiné des problèmes liés aux IPSAS à l'ONU, à l'OMS, à l'OMI, au PAM, à l'OMPI, à l'AIEA et à l'OIM. Le CVG de l'Inde a mené des activités de vérification à l'OMS, à l'OMI, à l'ONU, au PAM, à l'OMPI, à l'AIEA et à l'OIM au moment où ces organismes adoptaient ces normes.

69. En outre, nos vérificateurs sont formés à divers cadres comptables comme les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les normes comptables de l'Institut indien des comptables agréés. Ils ont une immense expérience de

l'audit financier et de l'audit de performance des entreprises sous contrôle de l'État qui sont tenues de suivre les normes comptables commerciales indiennes, lesquelles ont été largement harmonisées avec les IFRS.

70. Le CVG a créé le Conseil consultatif gouvernemental des normes comptables (GASAB), qui est chargé d'établir des normes nationales d'information financière (IGFRS), adaptées des IPSAS en fonction des besoins de l'Inde. Le GASAB a aussi publié des orientations sur la vérification des états financiers établis selon les IPSAS pour épauler les équipes de vérification qui procèdent à l'audit financier d'organismes internationaux qui soit ont adopté les IPSAS, soit sont en train de le faire.
71. Forts de leurs compétences relatives aux IPSAS et aux IFRS, les membres de nos équipes sont très bien placés pour fournir à l'AIEA de précieux services de vérification.
72. Ayant compris les interdépendances entre les IPSAS et les systèmes d'information, nous avons créé une synergie entre nos compétences relatives aux IPSAS et celles en matière de vérification des ERP. Le rôle que nous avons joué pour faciliter le passage des systèmes comptables et informatiques en place aux IPSAS et aux ERP à l'OMS et à l'OMI illustre notre capacité de mettre en synergie nos compétences relatives aux IPSAS et celles en

matière de vérification des ERP. Ces deux organisations avaient adopté une approche en trois phases. Dans la phase de préparation et de lancement, l'application des IPSAS et celle des ERP ont été évaluées indépendamment. Dans la deuxième phase, un audit de migration des données a permis d'évaluer l'intégrité et la qualité de cette migration des anciens systèmes aux ERP, en axant l'examen sur les règles et politiques opérationnelles relevant des IPSAS. Dans la troisième phase, on a procédé à un examen des ERP après la mise en place et à une vérification intermédiaire des états financiers dans le cadre des IPSAS. Cette approche a donné de très bons résultats en permettant un passage sans heurts à un nouveau régime de gouvernance avec les IPSAS et les ERP.

73. Par conséquent, nos points forts particuliers en ce qui concerne les IPSAS et les ERP, associés à notre bonne connaissance du secteur, sont ce que nous apporterons à l'AIEA comme spécialisations en matière de vérification, qui en bénéficierait largement durant l'application de son système comptable basé sur les IPSAS et de son ERP, l'AIPS.

Vérification de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD)

74. Le CVG est au premier plan des initiatives liées à la vérification

des ODD. L'ISC de l'Inde soutient depuis 2016 l'Initiative de développement de l'INTOSAI, qui vise à renforcer les capacités des ISC en matière de contrôle de la préparation à la mise en œuvre des ODD.

du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, le CVG a entrepris une vérification concernant les ODD en tant que thème transversal de la vérification menée à l'ONU en 2017. En 2018 et 2019, l'ISC de l'Inde a aussi mené une vérification du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (UNDESA) en mettant l'accent sur les ODD.

75. Au niveau national, le CVG a vérifié l'état de préparation du gouvernement à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (Rapport de vérification n° 8 de 2019). Sur le plan international, en tant que membre

76. Notre Centre international pour l'audit environnemental et le développement durable (iCED) de Jaipur est reconnu à l'échelle internationale et participe à des formations sur le contrôle de la mise en œuvre des ODD. Il sert aussi à l'INTOSAI d'installation de formation internationale à la vérification environnementale et au contrôle des industries extractives.

C. Réalisations du CVG de l'Inde

- **Large expérience de la vérification des comptes publics**

- Le Bureau du CVG, seul vérificateur des comptes publics, qui a été créé il y a plus de 160 ans, supervise 138 bureaux.

- En 2019 et en 2020, il a établi 118 rapports de vérification destinés au Parlement et au corps législatif des États, traitant de 104 sujets relatifs à des audits de performance (optimisation des ressources) assortis de 1 716 recommandations.

- En outre, il a effectué des audits financiers de 4 912 comptes du gouvernement fédéral (de l'Union) et de ceux des États, d'entreprises commerciales publiques, d'organismes autonomes, de projets bénéficiant d'une aide extérieure et d'autres entités.

- Le premier rapport numérique interactif du CVG sur le « fonctionnement des dépôts intérieurs de conteneurs et zones de groupage et de dégroupage » a été présenté au Parlement en janvier 2019. Grâce à cette mesure innovante en matière de présentation de rapports de vérification, le CVG de l'Inde est devenu l'une des rares institutions supérieures de contrôle des finances publiques à présenter des rapports interactifs en ligne.

- Le CVG procède à des audits financiers, à des contrôles de conformité et à des audits

d'optimisation des ressources (de performance) dans des ministères/ services très variés, y compris le Ministère des affaires parlementaires.

- **Large expérience de la vérification à l'échelle internationale**

- Plus de 88 ans d'expérience cumulée en tant que vérificateur extérieur des comptes de l'ONU, de ses institutions spécialisées et d'autres organisations internationales : ONU (1993 à 1999 et 2014 à 2020), FAO (2002 à 2008), PAM (2010 à 2016), OMS (2004 à 2011), AIEA (2012 à 2016), OMI (2000 à 2012), OMPI (2012 à 2017), OMT (2000 à 2014), CIGGB (1996 à 2004), OIM (2010 à 2016) et OIAC (1997 à 2003).

- Il est le vérificateur extérieur pour l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de 2020 à 2023, pour l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de 2020 à 2025 et pour l'Union interparlementaire (UIP) de 2020 à 2022.

- Le CVG a été chargé par le Comité d'audit financier du Réacteur expérimental thermonucléaire international (ITER) d'évaluer les contrôles de sécurité de l'information dans l'environnement SAP de son ERP en 2010 et a également procédé à l'évaluation de la gestion d'ITER en 2011.

- En tant que vérificateurs extérieurs de l'OMS, de l'OMI, de l'OMPI, de l'AIEA, de l'OIM et de l'ONU, nous avons participé aux activités de

vérification de leur adoption des IPSAS et de l'intégration de ces dernières dans leurs processus institutionnels.

- Nous avons récemment procédé à la vérification du progiciel de gestion intégré (ERP) de l'ONU (UMOJA) et de la stratégie TIC de l'ONU. Nous avons aussi effectué des vérifications des ERP utilisant SAP et Oracle à l'OMS, à la FAO, à l'AIEA, au PAM et à l'OMI.

• **Rôles clés dans des organismes de comptabilité et de vérification des comptes de portée internationale**

- Président du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies.
- Membre du Conseil d'administration de l'INTOSAI et Président de la Commission de partage et de gestion des connaissances de cet organisme.
- Président du Groupe de travail pour l'audit de la TI et de la Sous-Commission pour l'audit de conformité de l'INTOSAI.
- Membre de la Commission des normes professionnelles, de la Commission de renforcement des capacités et de la Commission des affaires politiques, financières et administratives de l'INTOSAI.
- Membre fondateur de l'ASOSAI où il siège actuellement à son Conseil d'administration.
- Président du Comité d'édition de la revue de l'ASOSAI.

- Membre du Forum directeur mondial de l'audit public (GALF)

- Membre du Forum des vérificateurs généraux du Commonwealth.

• **Professionalisme et compétences du personnel**

- Le Bureau du CVG de l'Inde a un effectif d'environ 45 000 personnes, dont 15 000 superviseurs et plus de 500 gestionnaires de la vérification.

- Tous les cadres ont au moins un diplôme universitaire et nombreux sont ceux qui ont aussi des qualifications professionnelles et universitaires avancées.

- Plus de 1000 agents ont des qualifications professionnelles (par ex., CISA, CIA, CA, MBA, CMA, CFE, CPA, en TI et en ingénierie)

- Nous avons quelque 500 spécialistes des audits de la TI et plus de 650 vérificateurs formés à l'analyse de données.

- Actuellement, nous avons plus de 330 directeurs/gestionnaires de la vérification qui ont une expérience directe de ce domaine dans le système des Nations Unies.

- L'ISC de l'Inde a plus de 850 vérificateurs ayant reçu une formation aux IPSAS, dont beaucoup ont examiné des problèmes liés aux IPSAS à l'ONU, à l'OMS, à l'OMI, au PAM, à l'OMPI, à l'AIEA et à l'OIM.

Compte tenu de son expérience et de ses compétences étendues dans les domaines de la vérification à l'échelle nationale et internationale et de la vérification des activités et programmes de l'AIEA, l'ISC de l'Inde est idéalement placée pour fournir à cette dernière des services externes de vérification comptable professionnels et de haut vol.



1. Approche de la vérification

A. Remarques introductives

77. Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde (CVG) adoptera une stratégie d'exécution basée sur le risque visant à ajouter de la valeur à la performance de l'AIEA tout en donnant des assurances indépendantes à la Conférence générale. Outre la certification des comptes de l'AIEA, nous ferons rapport sur les aspects économiques, l'efficacité et l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers internes ainsi que l'administration générale et la gestion de l'AIEA. La stratégie sera compatible avec la prestation de services de vérification extérieure professionnels de grande qualité à un coût raisonnable, comme nous l'avons fait notamment pour l'Organisation des Nations Unies (1993-1999 et 2014-2020), l'Organisation mondiale de la Santé (2004-2011), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2002-2008), l'Organisation maritime internationale (2000-2012), le Programme alimentaire mondial (2010-2016), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (2012-2017) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (lors de notre mandat précédent de 2012 à 2016). Le présent chapitre expose en détail l'approche de la vérification que nous suivrons pour cette mission et ses divers éléments constitutifs.

B. Cadre des normes

78. La vérification des comptes de l'AIEA sera effectuée selon les normes suivantes :

- Les normes internationales d'audit publiées par la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC) et adoptées par le Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique en tant que normes communes de vérification externe des comptes ;
- Les principes directeurs publiés par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique ;
- Les normes de vérification de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ;
- Le cadre des Normes comptables de l'ONU/Normes internationales d'information financière (IFRS) et des normes comptables applicables à l'AIEA, c'est-à-dire les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) de l'IFAC ;

- L'article XII du Règlement financier de l'AIEA et le mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique annexé à ce règlement.

79. La conformité aux normes de vérification acceptées au plan international et des méthodes de vérification éprouvées forment la base de l'assurance que nous donnons de fournir des services professionnels de grande qualité à l'AIEA.

C. Processus de vérification

80. La vérification sera menée selon un processus en trois étapes :

Planification

81. L'ordre de priorité des domaines à vérifier sera établi sur la base d'une évaluation du risque menée en fonction de l'importance financière relative, de l'actualité et de la visibilité, et compte tenu des domaines spécifiques indiqués à l'article XII du Règlement financier de l'AIEA. Pour déterminer l'importance relative, nous tiendrons compte des éventuels facteurs spécifiques à l'Agence. Nous examinerons si des éléments autres que la valeur monétaire relative auraient une importance relative pour les États Membres. Pour déterminer l'importance relative, nous accorderions une importance particulière à l'examen par la Conférence générale du programme et budget de l'AIEA. L'évaluation de l'environnement de contrôle interne permettra de décider de la mesure dans laquelle il y sera fait appel et, à partir de là, de la nature et de l'ampleur des sondages de corroboration. Les activités seront coordonnées avec le Bureau des services de supervision interne (OIOS) pour éviter les doubles emplois. Notre approche de l'évaluation des contrôles internes a été

exposée en détail. Il est aussi indiqué que nous avons effectué en septembre-octobre 2012 et en mai-juin 2014, pendant notre mandat précédent à l'AIEA, une évaluation détaillée du risque comportant les éléments susmentionnés, qui a servi de base à la planification de notre vérification pour la période 2012-2013 et 2014-2015. Nous aurons des entretiens avec la direction avant de finaliser la stratégie générale de vérification. L'échéancier des diverses missions de vérification sera aussi examiné avec la direction. Les services concernés seront informés au préalable des dates et du mandat des activités de vérification. Chaque équipe de vérification élaborera un plan de vérification indiquant la portée et les objectifs de sa mission particulière, les secteurs visés, le calendrier des activités et la définition exacte des tâches de chaque membre de l'équipe. L'exécution du plan sera contrôlée dans chaque cas pour faire en sorte que la vérification soit achevée de manière efficiente et économique.

Exécution

82. La vérification commencera par une conférence de mise en route au cours de laquelle le plan, c'est-à-dire les objectifs et l'approche de la vérification, sera examiné avec le chef de l'entité vérifiée, dont le point de vue sera pris en considération. L'entité sera aussi informée des données, informations et documents dont l'équipe de vérification aura besoin pour mener sa mission. Les vérifications seront effectuées au Siège de l'AIEA, ainsi que dans ses bureaux extérieurs (laboratoires, bureaux des garanties et autres bureaux extérieurs si cela est jugé nécessaire), selon que de besoin. Elles seront effectuées de façon à obtenir des assurances sur les points suivants : exactitude des états financiers, conformité aux règles et règlements et adéquation des contrôles financiers internes et, de manière générale,

économie, efficacité et efficacité en ce qui concerne l'administration et la gestion de l'Agence. Cela comportera la collecte de preuves par examen critique des dossiers financiers (aussi bien manuels qu'informatisés) et de la documentation connexe, l'analyse des tendances et des écarts, la re-exécution de calculs, des entretiens avec des membres clés du personnel de l'entité vérifiée.

83. Quand l'équipe de vérification aura besoin plus particulièrement de données, d'informations, de dossiers, etc., qui ne sont pas directement disponibles, elle en fera expressément la demande.
84. Les constatations préliminaires seront communiquées au responsable de l'entité vérifiée sous la forme d'une requête des vérificateurs pour réponse et confirmation des faits et des chiffres.
85. Après examen de la réponse à la requête, une observation des vérificateurs contenant leurs constatations et recommandations sera formulée. Celle-ci pourra être finalisée une fois incorporées les réponses reçues à plusieurs requêtes des vérificateurs.
86. Chaque mission s'achève par une conférence de clôture avec le chef de l'entité vérifiée. Cette conférence permet au service d'examiner avec l'équipe d'audit les constatations et les recommandations que celle-ci a formulées. L'équipe peut aussi y clarifier les points problématiques dont le service souhaite discuter. Le compte rendu de la conférence de clôture sera envoyé au chef de l'entité vérifiée pour confirmation et archivage.

Établissement de rapports

87. Pour la présentation des résultats de la vérification, nous nous conformerons aux

prescriptions énoncées à l'article XII du Règlement financier de l'AIEA et dans le mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique annexé au Règlement financier. Selon le principe « pas de surprises », ce processus sera soigneusement préparé pour donner à la direction la possibilité de répondre, à toutes les étapes, aux constatations des vérificateurs.

88. Les principales étapes de ce processus seront les suivantes :
 - Les vérificateurs communiqueront au chef de l'entité vérifiée les constatations préliminaires sous la forme d'une requête sollicitant des commentaires et une réponse, après quoi ils émettront une observation là où ils le jugeront nécessaire ;
 - Après examen des réponses aux observations des vérificateurs et discussion lors de la conférence de clôture, le Directeur principal (relations internationales) du siège du CVG adressera au Directeur général une lettre de recommandations énumérant les questions importantes soulevées par la vérification, en mettant en copie le Directeur de la Division du budget et des finances et le chef de l'entité vérifiée ;
 - Reposant sur les réponses aux lettres de recommandations, le projet de rapport de vérification sera adressé au Directeur général pour donner à la direction la possibilité de formuler des observations sur les constatations des vérificateurs ;

- Sur la base des réactions au projet de rapport de vérification et des éventuelles discussions ultérieures, le rapport final sera communiqué au Conseil des gouverneurs pour observations et transmission à la Conférence générale, accompagné des états financiers vérifiés, conformément au Règlement financier.
89. L'ensemble du processus sera donc caractérisé, à toutes ses étapes, par de fréquents échanges concernant les observations et les constatations des vérificateurs, d'une part, et les vues et les commentaires de la direction, d'autre part. Le rapport final qui sera soumis à la Conférence générale par l'intermédiaire du Conseil des gouverneurs ne contiendra rien qui n'ait été précédemment porté à l'attention de la direction de l'AIEA.
90. Pour qu'ils répondent aux normes de qualité les plus strictes, tous les produits de la vérification à soumettre à la Conférence générale par l'intermédiaire du Conseil des gouverneurs seront revus par un comité de très hauts responsables de l'ISC qui sont par ailleurs chargés d'achever les rapports d'audit nationaux du CVG, avant que celui-ci ne les approuve pour présentation à l'AIEA.
91. En communiquant les conclusions de la vérification, nous ferons, le cas échéant, des recommandations constructives. Comme indiqué plus haut, la présentation des rapports sera précédée de discussions et de consultations approfondies avec la direction. Au titre de l'assurance de la qualité, les activités de vérification seront revues par des vérificateurs expérimentés n'y ayant pas participé qui contrôleront que les missions ont été conduites dans le strict respect des normes et des pratiques optimales.

Rapports de vérification

92. Le processus de présentation des rapports a été décrit en détail ci-dessus. Comme expliqué, trois types de produits de vérification seront communiqués à l'AIEA :
- a) des lettres de recommandation,
 - b) un rapport abrégé ou l'opinion sur les états financiers,
 - c) un rapport complet ou rapport de vérification annuel.
93. Le projet de rapport de vérification sera communiqué au Directeur général, tandis que le rapport abrégé ou l'opinion du vérificateur sur les états financiers et le rapport complet ou rapport de vérification annuel seront soumis à l'organe directeur de l'AIEA, la Conférence générale, par l'intermédiaire du Conseil des gouverneurs.
94. Tous les délais relatifs à l'achèvement de chaque étape du processus de vérification et de remise des divers produits de la vérification seront fixés après discussion avec la direction avant le début de chaque mission. Le déroulement de la mission sera ensuite contrôlé au siège du CVG pour pouvoir au respect des délais convenus.
95. On veillera à ce que les résultats de la vérification présentés à la direction de l'AIEA dans les lettres de recommandations et le rapport de vérification soient équilibrés, justes et exacts et contiennent des recommandations constructives.

Formulation et gestion des recommandations

96. Les lettres de recommandations et les rapports de vérification s'achèveront sur des recommandations constructives. Celles-

ci seront définitivement mises au point une fois que la direction aura répondu à nos constatations. Nous procéderons à un examen interne pour veiller à ce qu'elles soient concrètes et profitables. Les recommandations seront examinées lors de la conférence de clôture de sorte à pouvoir être acceptées d'un commun accord. Elles porteront sur les objectifs de la vérification, à savoir l'économie, l'efficacité, la responsabilité effective et l'amélioration de la gestion et des contrôles financiers.

97. La mise en œuvre des recommandations sera contrôlée périodiquement. À cette fin, une procédure de suivi sera établie d'un commun accord. Les recommandations seront gérées dans le cadre d'un programme de suivi qui sera axé sur :

- le respect de celles qui auront été acceptées, l'idée étant plutôt de chercher à en encourager l'application plutôt qu'à souligner le manque de réaction,
- le suivi de celles qui auront été acceptées à propos desquelles des rapports de conformité sont attendus,
- la mise à l'épreuve de la qualité de l'application des recommandations et de son impact.

D. Collaboration avec le Bureau des services de supervision interne (OIOS)

98. Nous suivons une approche basée sur les systèmes dans le cadre de laquelle l'étude des structures de contrôle interne des organismes vérifiés fait partie intégrante du processus de vérification. Cette étude comprend aussi une analyse des modalités

de l'audit interne. La proportion de sondages de corroboration à effectuer et de ressources à utiliser est fonction de telles études. Les activités de vérification sont considérablement réduites dans les organisations dont les contrôles internes, y compris l'audit interne, sont solides. La vérification des domaines déjà vérifiés en interne est réduite au minimum de façon à éviter les doubles emplois. Nous suivrons cette procédure standard à l'AIEA et collaborerons étroitement avec le Bureau des services de supervision interne de l'Agence pour mettre en synergie nos efforts et coordonner les activités de vérification de façon à ne pas faire deux fois le même travail.

E. Évaluation des contrôles internes

Gestion du risque institutionnel (GRI)

99. L'ISC de l'Inde procède régulièrement à des vérifications des systèmes de contrôle interne dans divers services/ministères du gouvernement fédéral et des gouvernements des États ; ces vérifications concernent l'adéquation et l'efficacité de la gestion du risque dans divers domaines – opérations, finances et personnel. En outre, la gestion du risque est pour nous un domaine essentiel de la vérification dans différents secteurs :

- gestion des risques liés aux crédits dans les établissements financiers publics ou contrôlés par l'État ;
- risques liés à la TI pour la planification et l'exécution de projets de TI dans le secteur public ;
- pratiques de gouvernance institutionnelle et de gestion du risque dans les

entreprises commerciales contrôlées par l'État ;

- gestion du risque de catastrophe naturelle ; et
- systèmes de gestion du risque dans les services fiscaux.

100. Cependant, ni le gouvernement indien ni les gouvernements des États n'avaient de normes/cadres formels de contrôle interne et de gestion du risque. En conséquence, l'ISC de l'Inde a œuvré en partenariat avec d'autres parties prenantes clés du gouvernement indien (dont la Commission de la planification, le Ministère des finances, et le Contrôleur et Vérificateur général des comptes) à l'élaboration d'un cadre de contrôle interne et gestion du risque (CIGR) pour les principaux programmes publics. Le cadre CIGR couvre les principales phases du processus de gestion du risque, à savoir la définition du contexte de gestion du risque et l'évaluation, le traitement, le suivi, l'assurance et la réévaluation du risque. Il s'inspire de concepts/principes consacrés par les cadres internationalement acceptés (notamment le Cadre GRI intégré du COSO, les orientations complémentaires sur la GRI publiées par la Sous-commission des normes de contrôle interne de l'INTOSAI, ainsi que la norme AS/NZ 4360 de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sur la gestion du risque), qui ont été adaptés à l'environnement de travail dans le secteur public indien.

101. Notre évaluation des contrôles internes à l'AIEA a suivi, lors de notre mandat précédent en tant que vérificateur extérieur, et suivra une approche similaire, codifiée dans notre manuel d'évaluation des contrôles internes. Cela nous permettra de déterminer le niveau d'assurance que l'on peut obtenir des contrôles internes de

l'AIEA aux fins de la conception de nos procédures et tests de vérification. Un tel exercice nous donnera aussi la possibilité de recommander les améliorations éventuellement requises pour accroître encore l'efficacité des contrôles à l'Agence.

Cadre COBIT

102. Notre personnel a toutes les compétences techniques, les connaissances et l'expérience requises pour utiliser le cadre de contrôle interne COBIT (Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées) pour la vérification des systèmes de TI. Au niveau national, plus de 600 vérifications de systèmes de TI de diverses plateformes et bases de données ont été réalisées. Le COBIT a été choisi comme cadre des audits de la TI dans le pays. Pour citer un exemple, la vérification des contrôles de sécurité de l'information dans un environnement SAP à l'Organisation internationale ITER pour l'énergie de fusion a été réalisée après une analyse du risque et avec des référentiels standard applicables dans le cadre COBIT.

F. Assurance et contrôle de la qualité

103. Le CVG de l'Inde applique un programme strict d'assurance de la qualité de façon que tous ses produits répondent aux normes de qualité les plus exigeantes. Nous avons un cadre de gestion de la qualité de la vérification (AQMF) dont l'application est obligatoire. L'AQMF comporte cinq paramètres généraux des processus de gestion de la qualité, à savoir encadrement et direction, gestion des ressources humaines, gestion de la vérification, relations avec les clients et les parties prenantes, et amélioration continue. Ces paramètres sont ensuite divisés en « éléments de gestion de la qualité », dont chacun est relié aux « instruments clés employés », qui sont la Constitution de

l'Inde, la loi sur les devoirs, les pouvoirs et les conditions de service du CVG, les normes, manuels et lignes directrices de vérification, etc.

104. Pour garantir une vérification de qualité, plusieurs procédures d'assurance de la qualité sont mises en œuvre. Il s'agit des suivantes :

1. Préparation et application de normes, méthodes et procédures de vérification référencées, y compris un code de déontologie détaillé ;
2. Formation permanente des vérificateurs pour actualiser et renforcer leurs compétences et connaissances en matière de vérification ;
3. Évaluation fréquente des vérificateurs par des tests périodiques ;
4. Système bien conçu de supervision des opérations de vérification au siège et dans les bureaux extérieurs ;
5. Examen indépendant des activités de vérification menées par les vérificateurs internes et d'inspection au siège ;
6. Examen rigoureux des constatations des vérificateurs, tant au siège que dans les bureaux extérieurs, confié à des personnes ne participant pas aux activités de vérification pour garantir que ces constatations satisfont aux normes en matière d'importance relative et de justification. Cela comporte aussi une discussion détaillée des constatations provisoires

des vérificateurs avec l'entité vérifiée ;

7. Examen des documents de travail ;

8. Examen structuré des opérations effectué à mi-parcours.

G. Cadre de valeurs et de connaissances

Normes de vérification du CVG

105. Le CVG a établi des normes de vérification inspirées de celles qui sont appliquées à l'échelle internationale. Ces normes ont été diffusées dans toute l'organisation et servent de base pour l'évaluation des activités de vérification. Elles sont constamment réexaminées et modifiées en cas de nécessité de façon à s'adapter à l'évolution de la situation au niveau mondial et à s'aligner sur les meilleures pratiques. Elles comportent des normes de déontologie, analogues à celles qui figurent dans le « code de déontologie » de l'INTOSAI.

106. Les normes de vérification du CVG se répartissent selon les catégories suivantes :

107. **Postulats de base** : Hypothèses fondamentales, prémisses concordantes, principes logiques et exigences qui facilitent l'élaboration de normes de vérification et sur lesquelles les vérificateurs s'appuient pour former leur opinion et établir leurs rapports, en particulier lorsqu'aucune norme particulière ne s'applique.

108. **Normes générales** : Principes généraux et principes s'appliquant aux vérifications. Les premiers portent notamment sur la déontologie et l'indépendance, les avis professionnels, le contrôle de la qualité, etc., tandis que les seconds concernent la

planification, la conduite, la communication des résultats et le suivi des vérifications.

109. **Normes particulières** : Considérations concernant plus particulièrement l'applicabilité des normes générales aux audits financiers, aux contrôles de conformité et aux audits de performance, auxquelles se tiennent les vérificateurs pendant les travaux de vérification.

110. Les normes de vérification sont complétées par les Lignes directrices sur l'audit de performance (2014), les Lignes directrices sur le contrôle de conformité (2016) et d'autres principes directeurs, notes et guides de pratiques.

Code de déontologie

111. Ce code concerne le chef de l'ISC, les cadres supérieurs et toutes les personnes travaillant pour l'ISC ou en son nom. L'ISC a pour responsabilité de veiller à ce que tous ses vérificateurs se familiarisent avec les valeurs et les principes énoncés dans le code de déontologie de l'organisation et qu'ils agissent en conséquence. En voici quelques exemples :

- Les vérificateurs et l'ISC doivent être indépendants et éviter les conflits d'intérêts avec l'entité vérifiée sur les points susceptibles d'entraver gravement leur indépendance.
- Les vérificateurs et l'ISC doivent posséder les compétences requises.
- Les vérificateurs doivent observer les normes de vérification avec soin et diligence.

- Les vérificateurs doivent à tout moment faire preuve d'une parfaite intégrité et de dévouement à leur tâche.

- Les vérificateurs ne doivent pas divulguer à des tiers, oralement ou par écrit, des informations obtenues durant le processus de vérification.

112. Par ailleurs, étant fonctionnaires, tous les employés de l'ISC sont tenus aux règles de conduite de la fonction publique centrale de 1964 qui prescrivent des normes de conduite et de déontologie. Les transactions financières, cadeaux reçus et biens acquis doivent tous être signalés immédiatement et, s'il en est stipulé ainsi, sont soumis à autorisation préalable. Ces règles de conduite sont analogues à celles qui figurent dans les normes de conduite de la fonction publique internationale.

Méthodologie de la vérification

113. Outre les normes de vérification, un aspect important de l'assurance de la qualité chez l'ISC indienne est l'établissement et la codification d'une méthodologie de la vérification pour tous les types de vérifications, y compris celle de la nature des opérations. Ces normes sont complétées par des instructions administratives, des orientations et des circulaires techniques. Cette méthodologie est conforme aux normes internationales d'audit et aux pratiques optimales internationales.

Les normes et principes que nous avons adoptés sont les suivants :

1. Règlement sur la vérification des comptes et la comptabilité

2. Cadre de gestion de la qualité de la vérification
3. Normes de vérification
4. Code de déontologie
5. Manuel de vérification des ordres permanents
6. Vérification des états financiers établis selon les IPSAS : table de calcul. Sert essentiellement à nos vérifications internationales.
7. Manuel de vérification des attestations financières
8. Directives sur l'audit de performance
9. Manuel d'évaluation des contrôles internes
10. Lignes directrices pour la vérification des partenariats public-privé (PPP)
11. Manuel de vérification de la technologie de l'information

Mécanisme destiné à assurer le respect des normes professionnelles

114. Comme indiqué dans les paragraphes précédents, le CVG a un système perfectionné lui permettant de veiller à ce que les activités de vérification soient menées conformément aux normes de vérification, aux méthodes prescrites et aux pratiques optimales. Il s'agit du Cadre de gestion de la qualité de la vérification. Un cadre hiérarchique de directives concernant la vérification est en place, avec au sommet les normes et directives au niveau de l'ISC, suivies d'orientations spécifiques aux diverses fonctions, puis d'instructions au niveau des formations locales. Ces lignes directrices hiérarchisées sont constamment revues et les instructions qui ne sont plus pertinentes sont supprimées.
115. Tant dans les bureaux extérieurs qu'au siège, des superviseurs exercent des contrôles lorsqu'ils supervisent des activités

et des produits de vérification, pour que les normes, manuels et codes de vérification et les instructions opérationnelles soient respectés.

116. Par ailleurs, les activités de vérification sont aussi contrôlées indépendamment par des assistants de contrôle interne dans chaque bureau et par l'adjoint supplémentaire du Contrôleur et Vérificateur général des comptes (chef de la fonction de contrôle interne à l'ISC de l'Inde) au siège. Les vérifications sont supervisées par des cadres supérieurs selon les normes prescrites et les bureaux extérieurs reçoivent de temps à autre la visite des adjoints du CVG ou du CVG lui-même.
117. Chaque rapport d'audit soumis au Parlement ou au corps législatif d'un État fait l'objet d'un examen poussé. Chaque constatation importante d'une vérification devant être incluse dans le rapport de vérification est soumise à un examen détaillé à plusieurs niveaux, puis à des discussions détaillées, tant avec l'équipe de vérificateurs proposant la constatation qu'avec l'entité vérifiée, pour parvenir à une image équilibrée des opérations et faire en sorte que chaque constatation s'appuie sur des éléments valables, suffisants, pertinents et fiables et puisse soutenir un examen minutieux du corps législatif.
118. Nous avons aussi un système rigoureux d'examen par des pairs de tous les bureaux extérieurs et des services du siège. Le cadre de l'examen par des pairs prévoit diverses mesures de contrôle et d'assurance de la qualité de la vérification.
119. Le CVG est assisté au plus haut niveau par un **Conseil consultatif de la vérification**, qui le conseille sur les problèmes stratégiques et passe en revue les méthodes et les procédures. Les comptes rendus du Conseil, qui se réunit tous les trimestres et dont les

membres sont d'éminents représentants de la société civile et des organismes professionnels, traitent des activités du CVG en mettant plus particulièrement l'accent sur la qualité et sont un important outil du processus d'assurance de la qualité. L'un des membres du Conseil consultatif de la vérification est le Président de l'Institut indien des comptables agréés, qui est l'organisme national de coordination des normes fixées dans les domaines de la comptabilité d'entreprise et de la vérification des comptes des sociétés privées.

120. Nous sommes aussi soumis à la Loi de 2005 sur le droit à l'information. Cela contribue automatiquement à l'assurance de la qualité, car cette loi autorise tout citoyen à nous demander des informations, à prendre connaissance de tout document et à en demander des copies certifiées conformes.

H. Préservation de la confidentialité des clients

121. Nous notons qu'il serait d'une importance fondamentale que nos collaborateurs préservent la stricte confidentialité des documents de l'AIEA. Comme indiqué précédemment, nous avons un système perfectionné pour garantir le comportement déontologique de nos collaborateurs. Nous avons un Code de déontologie et des normes de déontologie spécifiques qui exigent que le vérificateur fasse preuve d'une intégrité absolue à tout moment et lui interdisent de révéler à des tiers, que ce soit oralement ou par écrit, des informations obtenues lors de la vérification. Pour assurer le respect de ces instruments, chaque vérificateur doit signer un mémorandum d'assurance au début de chaque mission de vérification. Le comportement déontologique est contrôlé et évalué dans les rapports annuels de notation de nos collaborateurs. Par ailleurs,

tous les collaborateurs sont des fonctionnaires et sont tenus aux règles de conduite de la fonction publique centrale qui prescrivent des normes de conduite et de déontologie. Ces règles de conduite sont analogues à celles qui figurent dans les normes de conduite de la fonction publique internationale.

122. Les transactions financières, cadeaux reçus et biens acquis doivent tous être signalés immédiatement et, s'il en est stipulé ainsi, sont soumis à autorisation préalable. La notation annuelle du personnel comporte une entrée concernant spécifiquement l'intégrité de la conduite. En outre, tous les fonctionnaires doivent déposer une déclaration annuelle de patrimoine immobilier. Si un fonctionnaire manque à ces normes de conduite professionnelle et de déontologie, sont appliquées les dispositions de la Loi de 1965 sur la fonction publique (classement, contrôle et règles d'appel), qui codifie toutes les mesures disciplinaires, y compris l'imposition d'amendes et la conduite d'enquêtes en bonne et due forme. Sont aussi prises en compte les situations de conflit d'intérêts dans lesquelles la capacité du vérificateur de prendre une décision ou de formuler un avis en toute indépendance peut être influencée ou limitée par des considérations d'ordre personnel ou émanant d'un tiers, ce qui pourrait affecter les intérêts de l'AIEA.

2. EFFECTIFS ET NIVEAU DU PERSONNEL PARTICIPANT À LA VÉRIFICATION

A. Ressources humaines de l'ISC de l'Inde

123. En tant que vérificateur des comptes du gouvernement indien aux niveaux fédéral, des États et local (municipalités et villages), le CVG de l'Inde est à la tête de l'une des plus grandes ISC du monde. L'ISC de l'Inde est fière de disposer d'un personnel

nombreux et qualifié dans diverses disciplines, permettant au CVG de mener des missions de vérification même dans des domaines très spécialisés. En raison de ce savoir-faire interne, ce dernier n'a pas besoin de recruter des consultants ou experts externes ni de sous-traiter ses travaux à l'extérieur. Cette approche garantit dans une large mesure la confidentialité des données des clients.

124. Les membres du personnel de l'ISC de l'Inde ont le statut de fonctionnaire et sont généralement employés jusqu'à leur départ à la retraite. En Inde, les postes au service du gouvernement bénéficient d'un statut élevé et le niveau de renouvellement du personnel est, de ce fait, très bas.

125. De plus, seuls les postes vacants à la suite de départs à la retraite donnent lieu à des recrutements. L'ISC dispose donc d'effectifs stables en termes de compétences et d'effectifs. Néanmoins, le personnel des missions est renouvelé grâce à une rotation régulière des fonctionnaires dans les différents services, ce qui leur permet de découvrir d'autres domaines tout en empêchant tout excès de confiance et prise d'intérêts particuliers. En outre, des programmes de formation visent à actualiser fréquemment les compétences et les connaissances.

B. Équipe restreinte chargée de gérer la vérification des comptes de l'AIEA

126. L'équipe restreinte chargée de gérer et d'administrer le projet de vérification des comptes de l'AIEA au siège du CVG à New Delhi sera dirigée par le Directeur principal (relations internationales) ayant rang de directeur de la vérification. Celui-ci sera directement épaulé par le Directeur (relations internationales), qui a rang de gestionnaire de la vérification et de

vérificateur. L'équipe bénéficiera du soutien de groupes spécialisés dirigés par des responsables ayant rang de directeurs de la vérification et spécialistes des questions liées aux IPSAS, aux ERP, à l'évaluation du contrôle interne et à l'examen des fraudes. L'équipe restreinte servira de lien entre le vérificateur extérieur et les hauts responsables de l'AIEA pour tout ce qui touche à la vérification et elle assurera la liaison et fournira un appui à l'AIEA en cas de besoin.

127. Elle sera également disponible pour communiquer avec le Conseil des gouverneurs et l'OIOS. Cela nous aidera à mieux appréhender les questions relatives à la gouvernance de l'AIEA grâce aux contacts personnels qui seront noués avec des représentants de celle-ci, notamment avec le Bureau des services de supervision interne. L'équipe restreinte, qui a mené des missions de contrôle dans des organisations internationales dont le CVG est le vérificateur extérieur, a une vaste expérience de la gestion des activités de vérification et l'administration du régime d'assurance de la qualité pour les rapports de vérification internationaux. Elle sera chargée de la planification stratégique, de l'évaluation des risques, de la programmation des vérifications, de la conception et de l'administration de programmes de formation destinés aux équipes de vérification sur place, de l'examen des rapports et des réponses de la direction à ces derniers dans le cadre du processus d'assurance de la qualité. En outre, elle aidera le CVG à suivre et à superviser les vérifications et à achever la rédaction des rapports.

Constitution d'équipes

128. Des équipes de vérificateurs seront envoyées d'Inde pour effectuer des audits financiers, des audits de performance et de

la TI, ainsi que des contrôles de la conformité au Siège, dans les laboratoires et dans les bureaux des garanties régionaux de l'AIEA, et dans d'autres bureaux si cela est jugé nécessaire pour obtenir des assurances. Celles qui seront détachées pour la vérification au Siège de l'AIEA, ainsi que pour les missions de terrain, seront supervisées par l'équipe restreinte.

Composition des équipes

129. Le personnel qui sera désigné pour la vérification des comptes de l'AIEA sera choisi parmi un ensemble de spécialistes expérimentés et bien qualifiés. Il aura de solides compétences en ce qui concerne la planification, l'exécution et la présentation des résultats des audits financiers et de performance ainsi que des contrôles de conformité couvrant des programmes sociaux et techniques, des services scientifiques, des entreprises privées, des associations agréées, etc. Les vérificateurs qui seront détachés pour la vérification des comptes de l'AIEA relèvent des catégories suivantes :

- a) Directeurs de la vérification
- b) Gestionnaires de la vérification
- c) Vérificateurs

130. Chaque équipe sera composée d'un directeur de la vérification, d'un gestionnaire de la vérification et de vérificateurs. On veillera à ce qu'elles aient toutes des compétences spécialisées en normes et procédures comptables et de vérification (y compris pour l'audit de la TI). Elles auront également une connaissance approfondie des règles et règlements de l'AIEA, des instructions administratives importantes, de l'élaboration du budget, des états financiers et des systèmes de

comptabilité et de TI de l'AIEA. Elles seront composées de telle sorte que chacune d'entre elles disposera de toutes les connaissances, compétences et données d'expérience requises pour s'acquitter efficacement des tâches de vérification qui lui seront attribuées. Les hauts responsables de l'ISC superviseront la procédure de vérification, assurant le contrôle de la qualité tout au long de celle-ci, afin que le plan de travail soit exécuté de manière effective et que les normes comptables et pratiques optimales soient dûment prises en compte.

131. Comme nous l'avons indiqué dans notre approche, la vérification sera menée dans le cadre d'un processus en trois étapes, à savoir la planification, l'exécution et la communication des résultats. Le directeur de la vérification sera chef d'équipe et aura pour fonction de fixer les priorités dans les domaines de la vérification sur la base de l'évaluation des risques, notamment de l'évaluation de l'environnement de contrôle interne. Il sera également chargé de contrôler en parallèle les travaux de vérification pour assurer la qualité et le respect des normes de vérification. Il entretiendra aussi des contacts avec l'équipe restreinte qui servira de guide. Les gestionnaires et superviseurs de la vérification mèneront des travaux dans les domaines spécifiques que leur attribuera le directeur de la vérification. Cela comportera la collecte de preuves par examen critique des dossiers financiers (aussi bien manuels qu'informatisés) et de la documentation connexe, l'analyse des tendances et des écarts, la re-exécution de calculs, des entretiens avec des membres clés du personnel de l'entité vérifiée, des questionnaires, etc. Une observation sera formulée lorsque le directeur de la vérification le jugera nécessaire. Après examen des réponses reçues aux observations des vérificateurs et discussion lors de la conférence de clôture, une lettre

de recommandations énumérant les questions importantes soulevées lors de la vérification sera adressée au Directeur général de l'Agence par le Directeur principal (relations internationales).

C. Renforcement des compétences professionnelles au niveau interne

Qualifications professionnelles

132. En tant qu'organisme doté d'un effectif important, le Bureau du CVG organise ses propres examens professionnels à différents niveaux hiérarchiques.
133. Il faut réussir ces examens pour pouvoir y être nommé à un poste de niveau professionnel. Un examen similaire, après une formation initiale complète, est également organisé pour les gestionnaires de la vérification nouvellement recrutés. Ils doivent le réussir pour être maintenus dans leurs fonctions. La raison pour laquelle les compétences professionnelles essentielles et une formation professionnelle continue sont assurées au sein du service est qu'aucun autre organisme professionnel n'a l'expérience ni l'expertise nécessaires pour comprendre les subtilités du contrôle des finances publiques.
134. Bien qu'il ne soit pas tenu d'adhérer à des organismes professionnels ou d'acquérir des certificats professionnels autres que ceux qui sont requis au sein de notre service, notre personnel est encouragé, grâce à une politique incitative, à obtenir des certificats internationaux et des diplômes de niveau supérieur. Il possède des diplômes de niveau supérieur en comptabilité, finance, gestion des entreprises, administration ou droit. Il possède également des certifications internationales : auditeur interne certifié (CIA), auditeur certifié des systèmes d'information (CISA), responsable certifié

de la sécurité de l'information (CISM), contrôleur de fraude certifié (CFE), etc.

Formation professionnelle continue

135. Afin d'assurer le plus haut niveau de professionnalisme de son personnel, le CVG applique une politique de formation rigoureuse et un système de formation professionnelle continue. Ce dernier vise à procurer au personnel de vérification les compétences indispensables pour répondre aux nouveaux défis dus à l'évolution rapide de l'environnement de travail. Avec cet objectif en vue, il est procédé à une analyse des besoins de formation destinée à faire ressortir le déséquilibre entre les compétences disponibles et les compétences requises, qui détermine le niveau de formation professionnelle continue indispensable.
136. Dans ce cadre mettant l'accent sur le renforcement des capacités, et pour répondre aux tendances et questions dans le domaine de la vérification, comme la planification de la vérification basée sur les risques, l'audit de la TI, l'audit environnemental, l'audit de performance dans un environnement de plus en plus complexe, l'audit judiciaire, etc., un plan de formation annuel est établi.
137. Ce plan englobe les objectifs de formation, les grands domaines de formation, l'infrastructure de formation et l'assurance de la qualité. Aux fins de l'assurance de la qualité de la formation, des normes de formation ont été formulées par le CVG.
138. Ces formations sont ensuite dispensées au moyen d'un réseau d'instituts de formation. Une grande partie de la formation est assurée grâce à un réseau national de douze instituts et centres régionaux de formation.

139. Ces établissements s'adressent en particulier aux superviseurs de la vérification, aux vérificateurs et aux membres du personnel d'appui à la vérification. Ensemble, ils dispensent quelque 750 formations par an à environ 13 000 membres du personnel. Des modules de formation structurés sont mis au point pour chaque sujet de formation répertorié par les différents instituts régionaux de formation. Chacun de ces modules est revu par un expert de la question puis par un autre institut régional de formation. Compte tenu du besoin de liens institutionnels pour les questions examinées dans le cadre de divers groupes de travail, projets de recherche et commissions de l'INTOSAI, de l'ASOSAI, du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, de la Conférence des vérificateurs généraux du Commonwealth, etc., dix instituts et deux centres régionaux de formation ont été désignés comme principaux centres d'excellence sur des sujets divers.
140. L'ISC de l'Inde dispose d'une académie de formation pour ses gestionnaires et directeurs de la vérification, l'Académie nationale de la vérification des comptes et de la comptabilité (www.naaa.gov.in). Cette dernière organise des cours de niveau élevé pour les gestionnaires de la vérification nouvellement recrutés, ainsi qu'un grand nombre de cours de recyclage et de cours spécialisés. Nous avons également un centre international pour les systèmes d'information et la vérification (www.icisa.cag.gov.in), qui est spécialisé dans la formation à l'audit de la TI et qui propose aussi des programmes internationaux de formation s'adressant aux agents d'ISC d'autres pays.
141. En outre, notre Centre international pour l'audit environnemental et le développement durable (iCED) organise de nombreux cours nationaux et internationaux dans ces deux domaines.
142. Afin d'approfondir la formation professionnelle des membres du personnel en mettant l'accent sur les domaines prioritaires des différents bureaux hors siège, ces derniers dispensent des formations spécifiques au niveau interne.
143. Outre les programmes de formation prévus à l'avance, des formations ponctuelles sont également organisées pour les membres du personnel affectés à des missions spéciales de vérification. Notre politique est que tous les membres du personnel affectés à la vérification d'organisations internationales doivent recevoir une formation spécialisée. Ces formations seront également dispensées au personnel affecté à la vérification de l'AIEA.
144. Nous rappelons que, dans le cadre de notre procédure courante, le personnel affecté à la vérification de l'AIEA se tiendra régulièrement informé des domaines de vérification nouveaux et émergents que nous suivons de près en tant qu'organisme présidant la Commission de partage et de gestion des connaissances de l'INTOSAI. Il s'agit notamment des mises à jour sur les divers cadres comptables, les systèmes ERP et les connaissances sectorielles.
145. Nous faisons également suivre à notre personnel des cours organisés par des établissements indiens réputés. Le CVG, voulant essentiellement sensibiliser son personnel aux tendances et pratiques internationales dans le domaine de la vérification, envoie un nombre important de membres de son personnel suivre des programmes de formation à l'étranger. Il s'agit de formations organisées par l'INTOSAI, l'ASOSAI et des institutions

supérieures de contrôle des finances publiques comme la Cour des comptes des États-Unis, l'Office national de vérification des comptes du Royaume-Uni, le Bureau du vérificateur général du Canada, l'Université de Californie, Berkeley, la Wharton School, l'Université de Pennsylvanie, etc. En outre, certains membres du personnel profitent aussi de formations proposées dans le cadre des programmes de coopération avec l'Australie, le Japon et le Royaume-Uni.

146. L'importance accordée à la formation dans l'organisme est attestée par le nombre moyen de jours de formation par membre du personnel ces trois dernières années, qui se situe entre huit et dix par an.

D. Capacités de vérification des organisations internationales

147. Le personnel de l'ISC de l'Inde possède une grande expérience auprès de l'ONU et d'organisations similaires dans les domaines suivants : systèmes de comptabilité, règlement financier, règlement du personnel, opérations, achats, transport et systèmes informatiques. Nous nous tenons également informés des dernières évolutions et tendances dans ces domaines du fait de nos activités continues de vérification et de notre participation au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous appliquons une approche de la vérification dynamique, pouvant s'adapter à l'environnement de travail de chacune des organisations que nous contrôlons. Nous sommes conscients du fait que la technologie de l'information occupe une place importante dans les opérations

des organisations et nous disposons des moyens adéquats d'audit à cette fin.

148. Tous les membres de notre personnel ont une très bonne connaissance de l'anglais et tous nos rapports de vérification sont rédigés dans cette langue. En outre, nous avons de bonnes connaissances du français, de l'espagnol et de l'arabe. Ainsi, les membres du personnel affectés à la vérification de l'AIEA auront les compétences linguistiques requises.

149. On notera que notre personnel est habitué à travailler dans un environnement multilingue, car nos rapports de vérification sont également publiés dans les langues régionales des États. Ils peuvent également travailler seuls, hors de leur contexte national et dans des environnements culturels différents.

E. Système de communication utilisé au sein de l'organisme

150. Le Bureau du CVG a recours à une infrastructure de technologie de l'information de pointe ainsi qu'à un système et des pratiques de sécurité adaptés. Nous utilisons un système de messagerie interne sécurisé reposant sur Microsoft Exchange Server. Le réseau interne est renforcé par l'utilisation d'un pare-feu à deux niveaux et de systèmes de détection d'intrusions. Une gestion centralisée des virus est en place sur le réseau. Nous employons pour nos besoins internes des systèmes de TI de grande taille qui sont essentiels à nos missions. Il s'agit notamment de l'utilisation d'applications sur Oracle 11i. Grâce aux compétences que nous avons acquises dans la mise en place de grands systèmes de TI au sein de l'organisme, de solides mesures de sécurité des systèmes d'information sont en place.

151. Nos sites web sont hébergés et tenus à jour par le centre national d'informatique (NIC), premier prestataire de services de TI du secteur public en Inde. Le NIC nous fournit également des services internet et concourt

à la maintenance de notre réseau. Nous procédons périodiquement à des vérifications des systèmes ainsi qu'à des tests d'intrusion pour améliorer notre système de sécurité.



HONORAIRES ET MOIS DE TRAVAIL

152. Nous demanderons des honoraires de 225 000 euros par an, soit 1 350 000 euros pour la période allant de 2022 à 2027. Pour ces honoraires, nous estimons que nous effectuerons au total 168 mois de travail de vérificateur, soit 5 040 journées de vérification, comme suit :

Année	Honoraires	Dépenses (euros)	Total (euros)	Mois-vérificateur	Jours-vérificateur
2022	Néant	225 000	225 000	28,00	840
2023	Néant	225 000	225 000	28,00	840
2024	Néant	225 000	225 000	28,00	840
2025	Néant	225 000	225 000	28,00	840
2026	Néant	225 000	225 000	28,00	840
2027	Néant	225 000	225 000	28,00	840
Total	Néant	1 350 000	1 350 000	168,00	5 040

Notes explicatives

- Ces honoraires sont calculés sur la base d'un remboursement total des dépenses liées à la vérification et comprennent tous les coûts mentionnés dans la note 2020/Note 79 du Secrétariat en date du 20 novembre 2020.
- Le calcul des honoraires est basé sur les jours ouvrables passés au Siège de l'AIEA, à Vienne, et dans ses bureaux extérieurs uniquement, et ne tient pas compte des travaux qui seront menés au siège du CVG, à New Delhi (en rapport avec la gestion de projets et l'assurance de la qualité), pour lesquels aucun frais ne sera facturé.
- Étant une institution supérieure de contrôle des finances publiques sans but lucratif, l'ISC de l'Inde n'entend pas percevoir de quelconques honoraires. Nous demandons seulement un remboursement des coûts, qui sont tous de nature variable.
- Les coûts sont calculés à partir du montant de l'indemnité journalière de subsistance au taux fixé par l'ONU en décembre 2020 et des tarifs aériens en vigueur.
- La proportion des ressources employées ne variera pas dans les années à venir. Nous ne prévoyons aucune augmentation importante du coût de nos activités de vérification au cours des

années suivantes, à l'exception d'éventuelles variations des frais de voyage par avion, des dépenses de personnel et du montant de l'indemnité journalière de subsistance, qui, selon nous, devraient rester inférieures à 8 %.

153. Cependant, toute modification notable des coûts en raison de la hausse du montant de l'indemnité journalière de subsistance, des frais de voyage par avion et des dépenses de personnel, de la variation du taux de change applicable, de l'ajustement de la portée des travaux ou du programme de travail, ou toute modification apportée pour tenir compte d'éléments exceptionnels qui n'étaient pas prévus sera revue avec l'AIEA à sa demande ou à la nôtre. Toute augmentation des coûts (à hauteur de 8 % au maximum) pour ces raisons sera demandée sur la base des coûts effectifs et accompagnée des pièces justificatives correspondantes. En outre, ces demandes devront être approuvées par l'autorité compétente de l'AIEA.

Analyse de nos coûts par rapport au programme de travail proposé

154. Pour une bonne mise en perspective, notre proposition financière peut être considérée en relation avec notre proposition technique et l'étendue des activités de vérification que nous proposons. Notre programme de travail prévoit 5 040 journées de travail de vérificateur pour les exercices 2022 à 2027. Avec les honoraires demandés, de 1 350 000 euros pour ces six exercices, le coût d'une journée de vérification dans le cadre de notre offre s'établit à 267,86 euros, soit un montant de 33,48 euros seulement par heure de vérification.

Sigles utilisés dans le document



AIEA Agence internationale de l'énergie atomique

AQMF Cadre de gestion de la qualité de la vérification

ASOSAI Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques

BARC Centre de recherche atomique Bhabha

CFE Contrôleur de fraude certifié

CIA Auditeur interne certifié

CIGGB Centre international de génie génétique et de biotechnologie

CIGR Contrôle interne et gestion du risque

CISA Auditeur certifié des systèmes d'information

CISM Responsable certifié de la sécurité de l'information

COBIT Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées

CVG Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde

DAE Département de l'énergie atomique

ERP Progiciel de gestion intégré

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

GALF Forum mondial de l'audit public

GASAB Conseil consultatif gouvernemental des normes comptables

GSM Système global de gestion

HWB Conseil de l'eau lourde

ICED Centre international pour l'audit environnemental et le développement durable

IDEA Procédé interactif d'extraction et d'analyse de données

IFAC Fédération internationale des experts-comptables

IFRS Normes internationales d'information financière

IGFRS Normes d'information financière du gouvernement indien

INTOSAI Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques

IPSAS Normes comptables internationales du secteur public

ISA Normes internationales d'audit

ISC Institution supérieure de contrôle des finances publiques

ITER Réacteur expérimental thermonucléaire international

NACAS Comité consultatif national sur les normes comptables

NFC Complexe du combustible nucléaire

OIAC Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

OIM Organisation internationale pour les migrations

OIOS Bureau des services de supervision interne

OMI Organisation maritime internationale

OMS Organisation mondiale de la Santé

OMT Organisation mondiale du tourisme

ONU Organisation des Nations Unies

PCGR Principes comptables généralement reconnus

SQL Langage de requêtes structuré

UNSAS Normes comptables du système des Nations Unies

Contact :

M. Kulwant Singh

Directeur principal (relations extérieures)

9, Deen Dayal Upadhyaya Marg, New Delhi - 110124, Inde

Tél. : M00 91 23237822, fax : 00-91-23236818

Courriel : singhkulwant@cag.gov.in

**MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE
VIENNE**

KPM-2021-002

La mission permanente de la République de Corée auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne et, en référence à la note de l'AIEA n° 2020/Note 79, a l'honneur de transmettre ci-joint l'offre de services du Conseil d'audit et d'inspection de la République de Corée en vue de la nomination du vérificateur extérieur des comptes de l'AIEA pour les exercices financiers 2022 à 2027.

La mission permanente de la République de Corée auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 7 janvier 2021

[Sceau] (signé)

Secrétariat
de l'Agence internationale de l'énergie atomique
à Vienne



M. Rafael Mariano Grossi
Directeur général de l'AIEA
Centre international de Vienne
B.P. 100, 1400 Vienne (Autriche)

Le 8 janvier 2021
BAINT-2021-01(8/01/2021)

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de soumettre ci-joint à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) notre offre de services de vérification extérieure des comptes pour les exercices financiers 2022 à 2027. Cette offre présente une vue d'ensemble du Conseil d'audit et d'inspection (BAI) de la République de Corée, de ses points forts incomparables et de ses stratégies d'audit, ainsi que des propositions établies expressément pour l'AIEA.

Depuis qu'elle est devenue membre de l'AIEA en 1957, à la création de cette dernière, la République de Corée utilise l'énergie nucléaire à des fins strictement pacifiques. Elle a développé une relation de confiance avec l'AIEA qui, de son côté, contribue de façon non négligeable à promouvoir la sécurité et la sûreté nucléaires dans la péninsule coréenne. Nous sommes certains que la nomination du BAI en tant que vérificateur extérieur renforcerait encore la coopération entre l'AIEA et la République de Corée.

Fort de 70 années d'expérience en matière de vérification, le BAI s'est imposé comme une institution extrêmement fiable grâce à son approche innovante et à son professionnalisme dans le domaine de l'audit. En outre, il a été présenté par l'OCDE comme une institution supérieure de contrôle des finances publiques de premier plan. Dans ce contexte, nous sommes convaincus de notre capacité à promouvoir la transparence comptable et l'efficacité de l'AIEA, et nous serions honorés de pouvoir servir les États Membres en qualité que vérificateur extérieur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

Choe, Jae-hyeong

Président
Conseil d'audit et d'inspection de la République de Corée



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique



OFFRE DE SERVICES

**DE VÉRIFICATION EXTÉRIEURE DES COMPTES
DE L'AGENCE INTERNATIONALE
DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)
EXERCICES 2022-2027**



**LE CONSEIL D'AUDIT ET D'INSPECTION
DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE**

AVANT-PROPOS

J'ai le grand plaisir de soumettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) la présente offre de services de vérification extérieure des comptes pour les exercices financiers 2022 à 2027. Établie conformément à la note n° 2020/Note 79 datée du 20 novembre 2020, cette offre donne une vue d'ensemble du Conseil d'audit et d'inspection (BAI) de la République de Corée, de ses points forts et de ses stratégies de vérification et comprend des propositions établies expressément pour l'AIEA.

Le BAI a acquis une expérience et des compétences étendues en matière de vérification ces 70 dernières années, et il contribue à renforcer la sûreté nucléaire par ses activités dans ce domaine. Institution supérieure de contrôle des finances publiques (ISC), il a établi une structure de vérification à l'échelle nationale et a renforcé les capacités générales de vérification du secteur public en entretenant une coopération étroite avec les services d'audit interne. Il est de plus constamment à la recherche de solutions innovantes. Il s'est attaché à promouvoir un mode d'administration créatif et dynamique dans le secteur public en axant les politiques d'audit sur la consultation et le soutien, et non plus sur la réglementation, notamment en instaurant des services de consultation préliminaires et des règles pour l'exemption de sanctions. Il a également mis au point le Système d'analyse des données d'audit qui, grâce à des méthodes d'audit informatisées, a accru l'efficacité de l'audit tout en en atténuant le poids pour les entités vérifiées, se positionnant ainsi comme un outil de premier ordre pour la vérification à distance dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La plupart des entités vérifiées se sont dites satisfaites de ces améliorations, et l'OCDE a présenté les activités du BAI comme étant parmi les meilleures pratiques des ISC .

Ces dernières années, le BAI n'a pas pu procéder à des audits internationaux, car il était très fortement sollicité au niveau national. Grâce aux méthodes d'audit informatisé et au système d'audit public, il peut maintenant répondre à cette demande interne de manière performante et aspire donc à jouer un rôle de premier plan à l'échelle internationale afin de permettre à la République de Corée de s'acquitter de ses responsabilités en tant qu'État Membre tout en renforçant ainsi ses propres compétences en matière de vérification.

Le BAI prévoit de constituer pour l'AIEA une équipe de vérification spéciale et un groupe d'experts consultatif répondant aux plus hautes exigences en matière de déontologie et de compétence. Il établira également un dispositif de liaison efficace pour bien communiquer avec l'AIEA. Il élaborera en consultation avec cette dernière un plan de vérification pluriannuel et prendra des mesures pour mener certaines de ses activités à distance, de manière à alléger le poids qu'elles pourraient faire peser sur l'AIEA. Désireux de servir les organisations internationales avec dévouement et d'encourager fermement l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, le BAI serait honoré d'exercer

les fonctions de vérificateur extérieur de l'AIEA. Il peut garantir à cette dernière et à ses États Membres des états financiers transparents et fiables et une amélioration de ses opérations. Par cette offre de services, je forme le vœu de voir le BAI et l'AIEA devenir des partenaires de confiance et progresser de concert.

Choe, Jae-hyeong

Président du Conseil d'audit et d'inspection de la République de Corée



Table des matières

AVANT-PROPOS	1
1. Curriculum vitae	4
1.1 Président	4
1.2 Conseil des commissaires	5
2. Vue d'ensemble du BAI	7
2.1 Historique	7
2.2 Rôles et fonctions	8
2.3 Organisation, budget et ressources humaines	9
2.4 Moyens de formation	11
3. Activités nationales de vérification	13
3.1 Audits financiers	13
3.2 Audits de performance et audits spéciaux	15
3.3 Audits de gestion et audits demandés par les citoyens	15
3.4 Établissement de normes de vérification	16

4. Activités internationales	17
4.1 Audit international	17
4.2 Coopération internationale	18
5. Points forts du BAI	20
5.1 Vérifications de centrales nucléaires	20
5.2 Audits informatisés	22
5.3 Coordination du système d'audit public	25
5.4 Promotion d'une administration dynamique	26
6. Approche de la vérification pour l'AIEA	28
6.1 Stratégies de vérification	28
6.2 Processus général de vérification	31
7. Équipe de vérification, honoraires et mois de travail	34
7.1 Équipe de vérification	34
7.2 Honoraires demandés	36
7.3 Mois de travail prévus	37

01

Curriculum vitae

1.1 Président



M. Choe, Jae-hyeong

Président
du Conseil d'audit
et d'inspection
de la République
de Corée

Jae-hyeong Choe est devenu le 24^e Président du Conseil d'audit et d'inspection (BAI) de la République de Corée en janvier 2018, sur proposition du Président Moon Jae-in et avec le consentement de l'Assemblée nationale.

Il a relevé de nouveaux défis pour améliorer la transparence du processus de vérification et protéger les droits des entités vérifiées. Il a aussi exercé les fonctions de Secrétaire général de l'Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI), a encouragé la mondialisation du BAI et a stimulé l'innovation dans le secteur public à travers l'audit.

Juriste, M. Choe cumule plus de 30 ans d'expérience pertinente en matière de droit civil, pénal et constitutionnel, assumant des fonctions de président dans des affaires touchant au commerce international, au droit civil, à la corruption et aux droits de propriété intellectuelle.

Avant de rejoindre le BAI, M. Choe a occupé divers postes clés, notamment ceux de président de l'Institut de recherche et de formation judiciaires (2017-2018), de président de la Haute Cour (2015-2017), de juge en chef aux affaires familiales (2014-2015) et de juge en chef au tribunal de district et aux affaires familiales (2012-2013).

Il a également assuré les fonctions de juge rapporteur à la Cour constitutionnelle de Corée (1995) et a été membre du corps professoral du Centre de recherche et de formation judiciaires (2000), encourageant et formant de jeunes juristes grâce à des recherches universitaires sur les théories juridiques et des cas réels.

Né en 1956, M. Choe est diplômé de la faculté de droit de l'Université nationale de Séoul (1979). Il a passé l'examen national de droit judiciaire en 1981 et a été chercheur invité à la faculté de droit de l'Université Yale en 1993.

1.2 Conseil des commissaires

Le Conseil des commissaires est composé de sept commissaires, dont le président. Six postes sont actuellement pourvus, le dernier étant toujours vacant. Les curriculum vitae des cinq commissaires autres que le président figurent ci-après :



M. Kim, Jin-kook

M. Kim a été nommé commissaire en juillet 2017. Avocat spécialisé dans les droits de l'homme, il a des connaissances juridiques étendues dans le domaine du travail. Il a été diplômé de l'Université nationale de Séoul en 1985 et travaille en tant qu'avocat depuis 1981. Avant sa nomination au Conseil, il a exercé diverses fonctions dans le secteur public, notamment celles de commissaire de la Commission coréenne des normes de communication (2003-2004) et de secrétaire du président chargé des affaires juridiques (2005-2007).



M^{me} Kang, Min-ah

M^{me} Kang a été nommée commissaire en mars 2018. Auparavant, elle était professeure au Département de l'administration publique de l'Université Ewha (2004-2018) et a obtenu le grade de docteur en politique de santé à l'Université Harvard (2003). Elle a aussi occupé différents postes dans le secteur public, notamment celui de conseiller du Groupe de travail pour l'innovation du Ministère des affaires étrangères (2017) et a été membre de la Commission présidentielle sur la 4^e révolution industrielle (2017). En outre, elle joue un rôle actif en tant que modératrice de l'Alliance des auditeurs de l'OCDE depuis 2020.



M. Son, Chang-dong

M. Son a été nommé commissaire en mars 2018. Il est entré au BAI en 1993, y occupant divers postes clés tels que ceux de directeur du Bureau des investigations spéciales (2012-2014), de directeur du Bureau de l'audit de l'industrie et des services financiers (2014-2016) et de directeur du Bureau de l'audit financier et économique (2016). Il a également joué un rôle moteur dans l'instauration de règles relatives à l'exemption de sanctions et de services de consultation préliminaires. Il a obtenu son diplôme de master en administration publique à l'Université du Michigan en 2004.



M. Yoo, Hee-sang

M. Yoo a été nommé commissaire en novembre 2019. Il a été engagé au BAI en 1993, où il a occupé divers postes clés tels que ceux de directeur du Bureau de l'industrie et de la finance (2016-2017), de chef du Bureau d'inspection du secteur public (2017-2018) et de secrétaire général adjoint (2018-2019). Diplômé en administration publique de l'Université de Corée (1990), il est également titulaire d'un diplôme de master en politique de l'Université nationale de Séoul (2000).



M. Lim, Chan-woo

M. Lim a été nommé commissaire en février 2020. Il a commencé sa carrière en tant que fonctionnaire en 1989 et a occupé différents postes au sein du Bureau de coordination des politiques publiques, notamment celui de directeur de la planification et de la politique générale (2014-2015) et de chef du Bureau de la coordination sociale (2015-2017). Expert renommé dans divers domaines de l'administration publique, tant sur le plan théorique que pratique, il est titulaire d'un diplôme de master en administration publique de l'Université nationale de Séoul (1991).

2.1 Historique

Le BAI a été créé en 1948 en vertu de la Constitution, en même temps que le gouvernement coréen moderne. Son origine pourrait remonter à la période Joseon, au XV^e siècle, mais il existait déjà auparavant un organe suprême qui supervisait les vérifications et les inspections dans les royaumes qui se sont succédé au cours de l'histoire du pays, riche de plusieurs milliers d'années. Sous la dynastie Joseon, un organe d'inspection (*Saheonbu*) a été créé afin de surveiller les responsables gouvernementaux. Ceux qui commettaient une faute professionnelle ou une fraude comptable pouvaient être déchus de leurs fonctions, quel que fût leur statut ou leur rang.

Le *Mapae* et l'emblème du BAI



Mapae



Emblème du BAI

Le roi nommait également un envoyé secret, l'*Amhaengeosa*, qu'il chargeait d'enquêter sur les actes répréhensibles des dirigeants locaux et d'atténuer les difficultés auxquelles se heurtait le peuple. Généralement déguisé en mendiant ou en roturier, celui-ci se mêlait à la population pour prendre la température de l'opinion publique et évaluer la réputation des dirigeants locaux. S'il déterminait que ceux-ci étaient corrompus et causaient du tort aux habitants, il révélait son identité et, au nom du roi, entamait une vérification des comptes et une enquête. Il portait un médaillon en laiton orné de chevaux gravés (*Mapae*), symbole de son autorité et preuve de son identité, qui lui servait à la fois à obtenir des montures dans les relais et à sceller les actes officiels de cession. La forme de ce médaillon, expression de

son intégrité, de son indépendance et de sa tolérance zéro face à la corruption, a inspiré l'ancien emblème du BAI. Le nouveau, adopté en 1998, représente un œil et une oreille destinés à mieux rendre la volonté du BAI de communiquer avec les entités vérifiées et de gagner la confiance des citoyens en agissant comme leurs yeux et leurs oreilles.

Après l'établissement du gouvernement coréen sous sa forme moderne, la Commission d'inspection a été créée, sous l'autorité du Président, et chargée de surveiller et d'examiner les travaux des fonctionnaires du gouvernement central et des administrations locales. Le Conseil de l'audit, quant à lui, a été chargé d'auditer les services gouvernementaux centraux et locaux et les organismes bénéficiant de fonds publics, entre autres. Cependant, leurs fonctions n'étaient pas clairement différenciées.

En conséquence, la constitution révisée de la République de Corée de 1962 a disposé que ces deux entités fusionneraient pour former le Conseil de l'audit et de l'inspection (BAI), qui a été établi sous sa forme actuelle en mars 1963, en application de la Loi y relative.

Depuis sa création en 1948, le BAI a gagné la confiance des Coréens et a déployé des efforts considérables pour garantir la transparence des comptes du secteur public et l'efficacité de l'administration publique, s'acquittant avec succès de sa mission qui est de promouvoir une nation efficace grâce à des audits efficaces.

2.2 Rôles et fonctions

Le BAI, institution supérieure de contrôle des finances publiques (ISC) de la Corée, audite plus de 66 000 entités publiques (services gouvernementaux centraux et locaux, etc.), conformément à la Constitution de la République de Corée et à la loi relative au BAI. Il a pleine autorité sur l'ensemble des procédures d'audit, qu'il applique en toute indépendance, de la sélection des domaines à vérifier à la communication des résultats en passant par la collecte des informations, la conduite des vérifications, l'exécution d'activités sur le terrain, l'examen des responsabilités individuelles et le regroupement des éléments probants. Il fera preuve de la même indépendance au cours de la vérification des comptes de l'AIEA et signalera directement à ses dirigeants toutes les questions substantielles.

Le BAI est non seulement indépendant dans l'exécution de ses audits mais aussi dans la gestion de son budget et de ses ressources humaines, conformément à la loi qui le régit. Selon les dispositions de la Constitution, le président et les commissaires sont nommés pour quatre ans, et ne peuvent être destitués que si l'Assemblée nationale apprend qu'ils sont incapables de s'acquitter de leurs fonctions efficacement ou qu'ils ont commis une infraction. Conformément à la Constitution et à la loi qui le régit, le BAI assure les fonctions

primordiales de vérification des comptes, d'inspection de la fonction publique et de protection des intérêts civils, entre autres.

Vérification des comptes

Le BAI vérifie les comptes définitifs de l'État pour s'assurer que l'argent public est dépensé judicieusement, pour le bien de la population. Il audite également les comptes des services gouvernementaux centraux et locaux et des autres entités publiques, en vérifiant qu'elles utilisent bien leur budget dans l'intérêt des citoyens et que leurs états financiers sont exempts d'anomalies significatives.

Inspection de l'administration publique

En parallèle, le BAI vérifie les comptes et les activités des organismes publics et inspecte leurs fonctionnaires pour s'assurer que ces derniers s'acquittent de leurs fonctions d'audit des comptes et d'inspection de la fonction publique conformément aux lois et aux principes établis dans le pays, la transparence comptable n'étant possible que si l'intégrité des fonctionnaires est garantie.

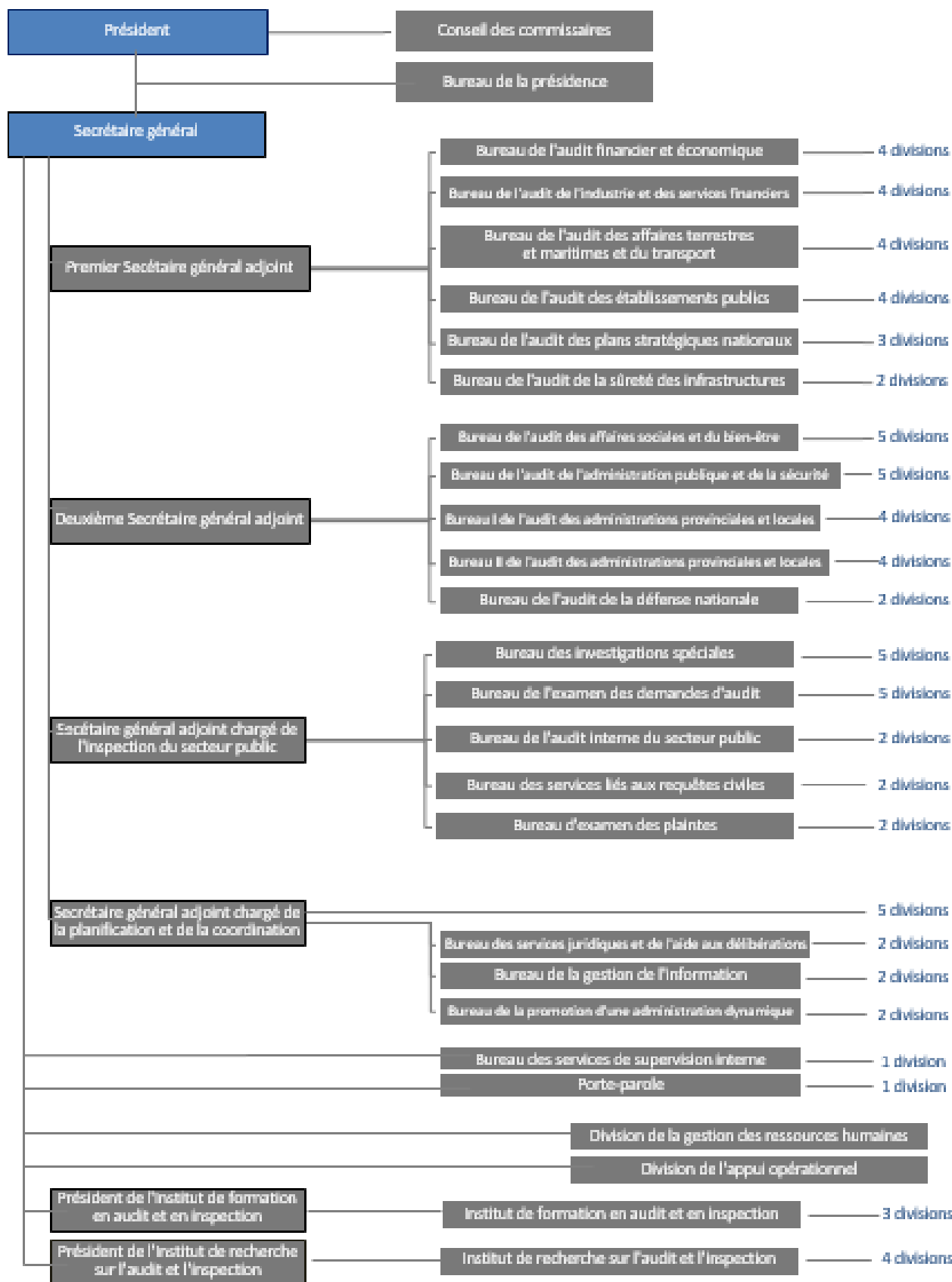
Protection des droits civils et des intérêts des citoyens

Enfin et surtout, le BAI assure une fonction de surveillance afin de protéger les droits civils et les intérêts des citoyens. L'Assemblée nationale ou la population (au moyen d'une pétition signée par 300 citoyens au minimum) peuvent demander qu'il soit procédé à un audit et à une inspection spécifiques si un établissement public enfreint la loi ou est corrompu et occasionne de ce fait des dommages considérables au bien public par sa négligence ou ses actes illégaux.

2.3 Organisation, budget et ressources humaines

Par souci de simplification, on peut dire que le BAI est composé du Conseil des commissaires, du Secrétariat qui supervise l'ensemble des bureaux et des divisions, de l'Institut de formation et de l'Institut de recherche. Le Conseil des commissaires, qui en est la plus haute autorité, prend les grandes décisions finales concernant les politiques, les plans et les résultats des audits soumis par le Secrétariat. L'Institut de formation propose des formations théoriques et pratiques aux fonctionnaires des services d'audit interne du secteur public ainsi qu'aux employés du BAI. L'Institut de recherche, quant à lui, mène des études approfondies sur les systèmes et les méthodes d'audit et d'inspection, s'intéressant notamment aux politiques et aux affaires des entités vérifiées. Au 31 octobre 2020, le BAI employait 1 082 personnes, dont 890 vérificateurs ayant en moyenne 13 ans d'expérience. Son budget annuel en 2019 s'élevait à 103 millions d'euros.

Organigramme



Le BAI emploie de nombreux spécialistes qualifiés dans différents domaines, recrutés à l'issue de concours et d'examens rigoureux, dont 95 comptables publics agréés, 53 avocats, 50 ingénieurs et architectes, 302 titulaires de masters (94 obtenus à l'étranger), 45 titulaires de doctorats, 13 conseillers fiscaux, des spécialistes de criminalistique numérique, un médecin et un pharmacien. Pour renforcer son savoir-faire, il forme actuellement en interne 31 spécialistes de l'énergie, de la R-D, de l'informatique, de l'environnement, de la finance, de la défense nationale et d'autres domaines. De même, il a déployé une stratégie de mise en valeur des vérificateurs internationaux maîtrisant à la fois l'anglais et la comptabilité en créant la Division de l'audit et de la recherche concernant les organisations internationales, qui comprend des comptables publics agréés, des analystes financiers agréés, des avocats et d'autres professionnels expérimentés titulaires d'un diplôme de master ou d'un doctorat en ingénierie. Par ailleurs, le BAI détache des membres de son personnel dans les services d'audit du Service national des impôts, de l'Administration du programme d'acquisition de la défense, de l'entreprise Korea Hydro and Nuclear Power et des administrations locales, entre autres, qui peuvent ainsi tirer parti de leurs connaissances et de leurs compétences ; inversement, les postes de l'Institut de formation, de l'Institut de recherche et de l'Inspection générale, notamment, sont ouverts aux candidats extérieurs pour favoriser le professionnalisme et l'innovation.

2.4 Moyens de formation

Depuis sa création, l'Institut de formation en audit et en inspection a proposé 26 cours en ligne et 40 cours hors ligne par an à plus de 230 000 vérificateurs publics, dont ceux du BAI et des services d'audit interne des organismes publics. Il contribue à la gouvernance durable dans les audits du secteur public en favorisant la formation de vérificateurs compétents, en accordant une priorité élevée à l'équité et à la fiabilité du système comptable national, en améliorant les compétences en résolution de problèmes et en préservant l'intégrité du secteur public. À cet effet, il organise des cours spécialisés, tous les employés du BAI étant tenus de suivre 100 heures de formation par an. Pour obtenir une promotion, les vérificateurs doivent de plus suivre chaque année au minimum 30 heures de formation spécialisée sur la vérification de la gestion des ressources humaines, l'audit financier, l'audit de performance et l'inspection des fonctionnaires.

En outre, à leur entrée en fonction, les vérificateurs certifiés dans le cadre du système de qualification des auditeurs qui s'étaient portés candidats reçoivent une formation intensive qui porte notamment sur les principes fondamentaux de la vérification et les méthodes applicables aux différentes étapes des procédures d'audit. À l'issue de ce cours, ils sont censés avoir acquis suffisamment de compétences pour faire immédiatement des audits sur

site et s'acquitter de leurs tâches avec succès. Parallèlement, le BAI offre à son personnel la possibilité de se former à l'étranger, notamment de suivre des cours de troisième cycle ou de se faire détacher auprès d'ISC ou de sociétés d'expertise comptable étrangères ou d'organisations internationales. À ce jour, 210 des 890 (23,5 %) vérificateurs du BAI ont étudié à l'étranger ou été formés en cours d'emploi dans des organismes étrangers pendant au moins deux ans, notamment aux États-Unis (98) et en Europe (76). En 2020, six vérificateurs étaient inscrits à des programmes de troisième cycle aux États-Unis, au Royaume-Uni, etc., et dix autres étaient formés en cours d'emploi à l'étranger, par exemple à la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation et à l'Organisation maritime internationale.

L'Institut de formation organise chaque année 21 cours consacrés à l'audit interne et à la comptabilité à l'intention de plus de 5 000 employés des services d'audit interne de l'administration gouvernementale centrale, des administrations locales et autres entités publiques. Le cours sur l'audit interne porte sur les méthodes d'audit interne et les techniques d'inspection tandis que celui sur la comptabilité couvre les procédures publiques de comptabilité et d'achats. L'Institut de formation organise également des programmes internationaux de renforcement des capacités de vérification à l'intention de vérificateurs publics étrangers afin de diffuser son savoir-faire en matière d'audit. À ce jour, 472 vérificateurs de 66 pays ont participé à ces programmes.

03

Activités nationales de vérification

Le BAI procède à des audits financiers, des audits de gestion, des audits de performance, des audits spéciaux et des audits demandés par les citoyens dans plus de 66 000 entités.

Organismes visés par les audits du BAI



3.1 Audits financiers

Le BAI vérifie les états financiers et les indicateurs clés de performance (KPI) d'organismes publics et passe en revue les audits financiers d'entités publiques faits par des sociétés privées d'expertise comptable.

Chaque année, le BAI vérifie les états financiers de 54 organismes publics ainsi que les états financiers consolidés de l'administration centrale. Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables nationales, selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ces normes, adoptées par le Gouvernement coréen en 2009, ont été élaborées sur la base des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

En 2019, le BAI a audité 54 organismes publics afin de vérifier que leurs états financiers avaient été établis conformément aux normes comptables nationales et étaient exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. Malgré la pandémie de COVID-19, tous les audits financiers prévus en 2020 ont été menés comme prévu et sans retard. Le BAI a repéré et corrigé des anomalies dans l'état de la situation financière pour un montant de 12,4 milliards d'euros (0,7 % des actifs consolidés) et des anomalies dans l'état de la performance financière à hauteur de 4,1 milliards d'euros (0,2 % des actifs consolidés).

En général, le BAI corrige les états financiers directement, conformément à la loi qui le régit, au lieu d'émettre une opinion quant à leur exactitude. Il examine également les KPI pour vérifier que ceux-ci ont été établis et mis en œuvre correctement, conformément au cadre de la budgétisation axée sur les résultats (BBR). En 2019, 2 415 KPI de 54 organismes publics ont été examinés et 17 constatations ont été formulées.

Types d'anomalie

(Unité : millions d'euros)

Type d'anomalie		Actif	Passif	Recettes nettes
Omission ou doublon dans la comptabilisation des actifs		3 999,0	56,7	521,2
Anomalies liées à l'évaluation des actifs		1 496,5	-	394,9
Anomalies liées à l'acquisition d'actifs		888,7	-	680,5
Omission ou doublon dans la comptabilisation des passifs		40,0	159,6	121,9
Erreur de classification, etc.		5 757,9	4,1	2 393,6
Total	Montant des anomalies	12 182,1	220,4	4 112,1
	Effet net sur les états financiers	Δ230,0	127,1	1 283,6

En outre, le BAI contrôle chaque année les audits des états financiers de 23 entités publiques auxquels ont procédé des sociétés d'expertise comptable privées, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), et qu'elles lui ont soumis, ainsi que les documents de travail des auditeurs pour s'assurer que les audits en question ont été correctement menés. Il a constaté que les actifs d'impôts et les recettes fiscales différés étaient surévalués de 52,5 millions d'euros dans les états financiers de la Korea National Oil Corporation (KNOC). Celle-ci avait initialement comptabilisé des actifs d'impôts différés en s'attendant à générer des recettes imposables suffisantes grâce à sa filiale britannique, mais le BAI a estimé que les réserves de pétrole n'étaient pas commercialement viables. Il a conclu ensuite que la projection des futures recettes imposables de la KNOC était inexacte et devait être révisée et a recommandé qu'une nouvelle version du rapport d'audit contenant les états financiers révisés soit établie. Il a également demandé au Service de contrôle financier de prendre des mesures appropriées à l'égard du vérificateur extérieur qui avait procédé à l'audit.

3.2 Audits de performance et audits spéciaux

Dans le cadre des audits de performance, le BAI évalue les politiques, procédures et projets du point de vue de l'efficacité, de l'efficience et de l'économie, détermine les causes profondes des problèmes rencontrés et suggère des améliorations. En 2019, il a procédé à 16 de ces audits et a formulé 235 constatations et recommandations. Il examine également des questions d'intérêt national, comme les problèmes découlant du vieillissement de la population, la viabilité des finances publiques et le budget alloué à l'enseignement. C'est ainsi qu'il a examiné le budget des administrations locales alloué à l'enseignement et découvert qu'il ne pouvait pas être utilisé pleinement en raison d'un écart temporel entre les recettes et les dépenses. Il a donc recommandé au Ministère de l'éducation d'ajuster ponctuellement le montant de la subvention à l'enseignement, qui correspondait à un certain pourcentage des recettes fiscales de l'administration centrale, pour l'adapter en fonction de l'évolution de la situation (diminution du nombre d'enfants en âge scolaire, par exemple).

Les audits spéciaux portent sur des questions ou des événements spécifiques qui ont des répercussions majeures, l'objectif étant d'en déterminer les causes et d'apporter des améliorations. En 2019, le BAI a procédé à 76 de ces audits et formulé 1 127 constatations et recommandations. À la suite des séismes qui ont frappé le sud-est de la Corée en 2016, on s'est demandé si la construction de centrales géothermiques dans la région pouvait avoir compromis la stabilité du terrain. En coopération avec des géologues, le BAI a cherché à établir la cause réelle et les conséquences des séismes et à déterminer si les parties concernées avaient analysé les facteurs de risque correctement et pris les mesures nécessaires. En outre, il a découvert que celles-ci n'avaient pas signalé la survenance préalable de séismes de plus faible magnitude et n'avaient pas mis en place les mesures de sûreté requises pour parer à de nouvelles secousses.

3.3 Audits de gestion et audits demandés par les citoyens

Dans le cadre des audits de gestion, le BAI contrôle que les entités vérifiées gèrent leurs principales activités, leurs ressources humaines, leur budget et leurs dépenses avec une diligence raisonnable et procède à des analyses approfondies à cette fin. En 2019, il a procédé à 36 de ces audits et formulé 783 constatations assorties de recommandations. Dans ce cadre, il a examiné la structure et la viabilité financières de la compagnie d'électricité nationale KEPCO (Korea Electric Power Company), qui avait déclaré un déficit pendant cinq exercices consécutifs. Il a constaté qu'une perte de puissance électrique

à hauteur de 1,3 milliard d'euros par an se produisait au stade du transport de l'électricité et a recommandé à KEPCO d'investir dans des systèmes de transmission en courant alternatif qui permettent de réduire les pertes de puissance afin d'améliorer la performance de la gestion.

Le BAI examine également des questions particulières ou l'adéquation des politiques et procédures publiques à la demande de l'Assemblée nationale ou des citoyens. En 2019, il a procédé à 43 audits à la demande de la population et formulé 82 constatations et recommandations. Par exemple, des citoyens lui ont demandé de déterminer si le cancer de 22 villageois était dû aux risques biologiques posés par une usine de production d'engrais installée à proximité. Après avoir mené une enquête, il a établi que les autorités municipales avaient autorisé l'usine à émettre des déchets gazeux en toute illégalité, alors qu'elle ne remplissait pas les critères de sélection.

3.4 Établissement de normes de vérification

Les normes de vérification du secteur public, établies par le BAI en 1999, s'appliquent à ses propres audits et aux audits internes que font des établissements publics. Elles énoncent des principes généraux tels que l'indépendance, le professionnalisme et la diligence raisonnable et prévoient des procédures de vérification détaillées. Des lignes directrices pratiques applicables aux audits faits par des établissements publics y figuraient bien, mais elles ne traitaient pas de certains aspects formels, comme la structure des instances de vérification et les droits et obligations relatifs aux activités d'audit.

En conséquence, la Loi relative aux audits du secteur public, promulguée en 2010, garantit désormais l'indépendance et l'autonomie de l'institution supérieure de contrôle des finances publiques et des services d'audit interne du secteur public, conformément à la Déclaration de Lima adoptée par l'INTOSAI en 1971. Elle pose la base juridique des procédures d'audit interne, notamment la planification, l'exécution des activités et la communication des résultats, et définit les mesures nécessaires pour épauler les services d'audit interne, notamment le détachement de vérificateurs ou l'organisation de formations théoriques et pratiques.

À cet égard, le BAI a mis en place un système de coopération efficace avec 672 services d'audit interne, dans le cadre duquel il consulte ces derniers lors de l'élaboration de ses plans de vérification annuels pour éviter tout chevauchement des activités et tout angle mort, contribuant ainsi à la bonne gestion des ressources de vérification nationales.

4.1 Audit international

Le BAI ne fait des audits internationaux que depuis peu, la demande d'audits nationaux ayant jusque-là requis la pleine attention de ses 1 000 employés, avec 66 000 entités à vérifier. Maintenant qu'il mène avec succès une coopération efficace avec les services d'audit interne des entités vérifiées au titre de la Loi relative aux audits du secteur public et que l'infrastructure et les méthodes d'audit informatisé ont permis de réduire fortement la charge de travail, il veut mettre sa passion de l'innovation, son expertise et ses 70 années d'expérience au service des organisations internationales. Il est plus que prêt à servir la communauté internationale grâce à ses capacités de vérification qui, à l'instar de la contribution financière de la République de Corée, croissent rapidement.

Depuis la nomination de Jae-hyeong Choe à la présidence, en 2018, le BAI a pris conscience de l'aide apportée aux organisations internationales par d'autres ISC en qualité de vérificateurs extérieurs de leurs comptes et de l'importance des audits internationaux. Il a donc établi un plan à long terme en vue d'assumer lui aussi de telles fonctions et de s'acquitter ainsi de ses obligations et de ses responsabilités en tant que membre de la communauté internationale. En 2019, le BAI a été classé deuxième lors de l'élection à un poste au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, juste derrière la Chine, ayant recueilli les voix de 78 États membres. En 2020, il a été nommé pour succéder au Royaume-Uni et à la France en tant que vérificateur extérieur de la Cour pénale internationale (ICC), à La Haye (Pays-Bas), pour les exercices 2021 à 2024.

Par ailleurs, le BAI a étendu la portée de ses audits aux activités publiques internationales comme les investissements étrangers, la gestion des bureaux diplomatiques et l'aide publique au développement (APD). Il a découvert que des entreprises publiques avaient échoué malgré des investissements étrangers considérables dans 169 projets énergétiques, avec des pertes s'élevant actuellement à 8,7 milliards d'euros et un déficit attendu de 9,8 milliards d'euros. Depuis 2010, il vérifie que le budget alloué à l'APD a été correctement utilisé, et il a constaté des doublons dans l'aide apportée à hauteur de 2,3 milliards d'euros dans le budget annuel. Il a également relevé des problèmes d'ordre stratégique et institutionnel dans les projets d'APD ainsi que des problèmes touchant à l'utilisation du budget sur certains sites à l'étranger.

Audits relatifs à l'APD

2010	Jours de travail d'un vérificateur à l'étranger : 220, en Corée : 180 Nombre de constatations 58	2014	Nombre de constatations à l'étranger : 1 110, en Corée : 200 Nombre de constatations 64
2016	Nombre de constatations à l'étranger : 700, en Corée : 169 Nombre de constatations 95	2018	Nombre de constatations à l'étranger : 150, en Corée : 220 Nombre de constatations 23

4.2 Coopération internationale

Le BAI a assuré de 2001 à 2004 la présidence de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et a siégé à son Conseil d'administration de 1998 à 2010. Il participe actuellement aux travaux de sept groupes de travail, entre autres ceux pour l'audit de la technologie de l'information (TI), pour la dette publique et sur la vérification environnementale, afin de tirer parti des toutes dernières technologies de l'information, d'échanger des avis et des résultats de recherches. Il a également assuré de 2009 à 2018 la présidence de l'Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI) et s'est acquitté avec succès de sa mission de réforme financière, d'établissement de plans stratégiques et de coopération avec l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe (EUROSAI). En outre, il a représenté l'ASOSAI à la Conférence conjointe de l'INTOSAI et des groupes de travail régionaux tenue en juin 2018 afin de rapprocher les plans stratégiques de l'INTOSAI et des groupes de travail, d'examiner l'exploitation des données et d'échanger des informations et des exemples d'audits relatifs au fonctionnement des secrétariats des groupes de travail régionaux. En parallèle, à la troisième Conférence conjointe ASOSAI-EUROSAI tenue en 2019, le président Jae-hyeong Choe a présenté l'action du BAI et ses principaux audits concernant le vieillissement de la population et le problème de la démence. Le BAI a également décidé d'examiner l'évolution du marché du travail à court terme conjointement avec l'ISC d'Israël, en prenant en considération le rôle des ISC.

Depuis 1983, le BAI organise tous les trois ans un séminaire international afin de faire mieux connaître ses systèmes d'audit et de partager ses connaissances et son expérience avec

d'autres nations. Les responsables des ISC membres de l'ASOSAI sont invités à se rendre en Corée à cette occasion pour débattre de questions spécifiques relatives aux audits sur le terrain. Le 13^e séminaire international, tenu en 2019, a rassemblé des représentants et des experts invités de 24 États qui ont présenté des exemples d'audit, examiné les méthodes de vérification et les problèmes rencontrés et discuté des plans d'utilisation de la TI dans le domaine de l'audit. Les ISC de la Corée, du Japon et de la Chine organisent, quant à eux, chaque année un atelier de mise en commun des résultats des audits et d'examen par des pairs, qui s'est imposé comme un modèle de coopération technique sous-régionale sous l'égide de l'ASOSAI. Cet atelier permet aux pays participants de recueillir des avis objectifs sur les méthodes de vérification et de s'informer sur les meilleures pratiques des autres ISC et les problèmes survenus récemment en matière d'audit. En 2019, les audits du BAI consacrés à l'évolution scientifique et technologique et aux projets et politiques d'innovation ont été examinés par les ISC de la Chine et du Japon. Les ISC de chaque pays ont également mené conjointement des travaux de recherche sur le recrutement, le renforcement des capacités et la gestion des ressources humaines.

À compter de 2021, le BAI prévoit d'organiser et de présider une réunion annuelle des ISC du Mexique, de l'Indonésie, de la Corée, de la Turquie et de l'Australie (MIKTA) afin d'examiner de nouvelles questions d'audit et d'échanger des données d'expérience concernant la vérification des organisations internationales.

Entre 2001 et 2019, le BAI a conclu des accords d'échange et de coopération avec 13 instances et signé des mémorandums d'accord avec 10 autres en vue d'échanger des données et des informations sur l'audit public, de coopérer à la conduite de recherches et à l'organisation de séminaires et de renforcer ses capacités conjointement avec d'autres ISC. Il a récemment conclu un accord avec l'ISC du Chili en vue de la mise en œuvre d'un programme d'échange, dans le cadre duquel certains de ses vérificateurs seront détachés dans ce pays pour participer sur le terrain à des audits d'organismes internationaux. Certains de ses employés ont également participé aux travaux du Comité d'audit de l'OCDE en tant qu'experts, examinant les travaux des vérificateurs internes et externes.

05

Points forts du BAI

5.1 Vérifications de centrales nucléaires

Le BAI a examiné la gestion des centrales nucléaires et le respect des normes de sûreté et formulé des recommandations au sujet des faiblesses significatives constatées. Depuis la fusion du cœur du réacteur de Fukushima (Japon) en 2011, il est généralement admis qu'il faut porter une grande attention à la gestion de la sûreté des centrales nucléaires. C'est pourquoi, en 2012, le BAI a inspecté l'état de la sûreté et les dispositifs de gestion d'urgence de 21 centrales nucléaires et recommandé d'apporter des améliorations pour régler les problèmes constatés à cette occasion. Il a conclu que le non-respect des normes de sûreté avait provoqué une panne dans une centrale et que l'accident n'avait pas pu être maîtrisé en raison de l'absence de procédures d'intervention d'urgence. Il a également accusé les employés de la centrale et la compagnie concernée d'utiliser à mauvais escient les composants, de falsifier les garanties et de manœuvrer pour fixer les prix contractuels. Dans l'intervalle, plusieurs centrales ont révélé des faiblesses sur le plan de la gestion de l'exploitation, notamment des révisions non systématiques, des accès physiques non autorisés, une vulnérabilité des réseaux aux cyberattaques telles que Stuxnet et des défaillances du système de contrôle et d'acquisition de données (SCADA).

En 2013, de nouveaux cas de falsification de garanties concernant des composants de centrales nucléaires ont été mis au jour. La Commission de la sûreté et de la sécurité nucléaires a entamé une enquête à l'échelle de l'administration, mais les intérêts divergents des parties concernées ont empêché son bon déroulement. Le BAI a apporté son concours en examinant des questions touchant à l'enquête, en passant en revue une partie des contrats d'acquisition étrangers et en cherchant à déceler d'autres risques non détectés. Il a également interrogé 1 500 personnes concernées au moyen de questionnaires, entre autres sur l'architecture de contrôle, l'intégrité de la direction et les causes de faute professionnelle. Il a conclu à la présence endémique d'un risque éthique dans le système de certification du matériel acheté, qui n'était pas toujours inspecté correctement à la réception, et a recommandé d'améliorer la procédure d'achats et le contrôle de la qualité.

En 2015, le BAI a relevé des faiblesses significatives dans la chaîne de valeur de fourniture de l'infrastructure des centrales nucléaires impliquant les compagnies nationales d'ingénierie et de construction (KEPCO E&C) et du combustible nucléaire (KEPCO NF).

KEPCO E&C, dont la technologie de conception dans les domaines du génie architectural et des circuits d'alimentation en vapeur nucléaire sont de niveau international, était vulnérable aux écoutes clandestines par wi-fi et aux fuites d'information, et KEPCO NF, qui conçoit et produit du combustible nucléaire haut de gamme, n'avait pas prêté suffisamment attention aux travailleurs qui présentaient des doses d'exposition aux rayonnements très élevées.

En 2016, un séisme de magnitude 5.8 a frappé le sud-est de la Corée, où sont implantées plusieurs centrales nucléaires. De plus, des cas de contamination de générateurs de vapeur et de corrosion des plaques de revêtement ont été signalés dans certaines centrales. Pour apaiser les préoccupations croissantes, le BAI a examiné les éléments susceptibles de compromettre la gestion de la sûreté dans les centrales et a procédé à des contrôles de conformité selon les normes de sûreté de l'AIEA. Il a constaté que certains bâtiments n'étaient pas construits selon les normes parasismiques et a recommandé aux exploitants de prendre les mesures appropriées pour éviter les inondations. De plus, certaines centrales avaient des plaques de revêtement trop fines au regard des normes de sûreté et n'avaient pas été examinées régulièrement par des équipes d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART) de l'AIEA. Enfin, le BAI a relevé que des centaines de millions de dollars étaient consacrés à la modernisation de centrales en fin de vie dont l'état se dégradait, alors que la prolongation de leur exploitation n'avait pas encore été approuvée.

En 2019, l'Assemblée nationale a demandé au BAI d'enquêter sur l'évaluation faite par les pouvoirs publics de la faisabilité économique de la mise à l'arrêt d'un réacteur nucléaire donné. Afin de garantir la mise en œuvre légitime de la politique de sortie du nucléaire, le BAI a examiné attentivement le processus de prise de décisions et rassemblé des éléments probants en procédant à un examen de criminalistique numérique. Il a conclu que les projections de rentabilité du réacteur nucléaire étaient faussées et a communiqué les pièces de référence de l'enquête au ministère public. De plus, il a relevé à maintes reprises des gaspillages, un manque d'efficacité et des atteintes à la déontologie dans la gestion du secteur électronucléaire dans le cadre de plusieurs affaires ayant fait l'objet d'inspections : travaux de construction d'installations de stockage définitif des déchets nucléaires, contournement de contrôles par des équipes dirigeantes pour obtenir des compensations excessives, contrats étrangers pour des sociétés d'import et projets nucléaires retardés à tort en raison de l'opposition citoyenne.

En plus d'auditer et d'inspecter les organismes concernés, le BAI examine au préalable leur processus de prise de décision et leur administration, à la demande. Parmi eux figurent le Ministère du commerce, de l'industrie et de l'énergie (MOTIE), qui établit les politiques relatives à l'électronucléaire et surveille leur application ; la Commission de la sûreté et de la sécurité nucléaires (NSSC), qui assure un niveau élevé de sûreté nucléaire et protège les

installations nucléaires ; l'Institut de sûreté nucléaire de la République de Corée (KINS) et la Fondation coréenne de sûreté nucléaire (KFNS), qui soutient la recherche sur la radioprotection dans le contexte de l'électronucléaire ; Korea Hydro & Nuclear Power Co., Ltd (KHNP), qui gère des centrales nucléaires générant plus qu'un quart de l'électricité produite en Corée ; KEPCO Plant Service & Engineering (KPS), qui assure la maintenance des centrales, contrôle les installations et améliore la performance ; et KEPCO Data Network (KDN), qui fournit des services informatiques pour l'automatisation et le contrôle de la production d'électricité.

5.2 Audits informatisés

Le BAI a commencé à utiliser des outils informatiques dernier cri pour réduire la charge qui pèse sur les entités vérifiées tout en améliorant l'efficacité et l'efficience des audits. Lors de ses audits de la technologie de l'information (TI), il examine le développement et la maintenance des systèmes d'information des entités publiques que celles-ci se sont activement procurés pour exercer leurs fonctions dans le droit-fil de l'évolution de la TI. Conformément au cadre COBIT (Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées), il s'attache à promouvoir l'intégrité des systèmes d'information des entités publiques et des contrôles associés. À cette fin, il a établi des lignes directrices couvrant les principes généraux, l'approche et les méthodes liés aux audits de la TI, ce qui lui permet de donner aux citoyens des assurances sur l'intégrité, la fiabilité et l'optimisation des ressources informatiques employées.

Le BAI a créé tout spécialement une Division de l'audit de la TI qui a mené ces trois dernières années des audits sur divers objets relevant de la TI, dont 62 systèmes d'information, 31 centres de contrôle de la cybersécurité et 354 grandes installations informatisées, sur lesquels il a formulé 281 recommandations. Ce faisant, il a procédé à l'inspection des éléments propres aux systèmes d'information des entités publiques, y compris la gouvernance de la TI, les droits d'accès au système, la cybersécurité et le plan de reprise après sinistre, et en a transmis les résultats à la direction afin qu'elle agisse pour prévenir toute utilisation inefficace des ressources financières et toute fuite d'information confidentielle de la part d'entités publiques.

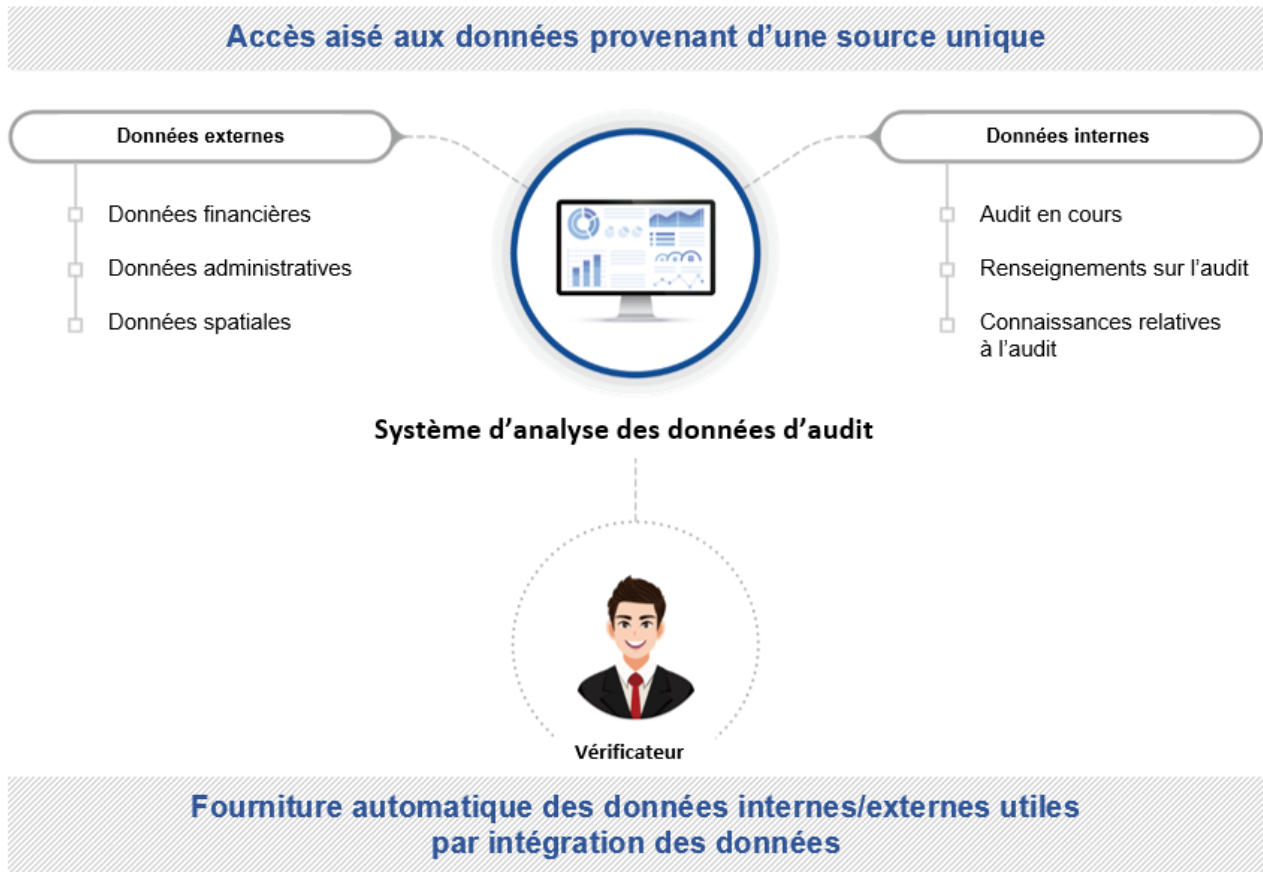
Principales activités en matière d'audit de la TI

Mise au point et gestion du programme informatique national	<ul style="list-style-type: none">» 14 systèmes d'information dans six entités publiques dans les domaines de l'enseignement (NEIS) et de l'imposition (WE Tax), entre autres» Examen de la faisabilité économique, de la conformité et du contrôle de la qualité
Gestion de la cybersécurité au niveau national	<ul style="list-style-type: none">» 31 centres de cybersécurité et 354 grandes installations informatisées» Examen de la régularité de la gestion de la protection de l'information
Mise en place et exploitation d'un système national d'information spatiale	<ul style="list-style-type: none">» Cinq ministères dotés de 48 systèmes d'information spatiale d'une valeur de 410 millions d'euros» Examen de l'utilisation et de la modification de la base de données spatiales

Système d'analyse des données d'audit

Le BAI s'est employé à réviser sa méthode de vérification pour alléger la charge qui pèse sur les entités vérifiées, réduire la durée des audits et améliorer l'exactitude des données reçues. En 2017, il a établi le système expert d'analyse des données d'audit, qui rassemble et analyse des informations numériques à des fins d'audit et d'inspection. Les résultats des audits précédents, les renseignements concernant les audits, les connaissances s'y rapportant et les autres données à la disposition du BAI y sont intégrés et mis en lien avec les systèmes d'information externes des entités publiques. Le système est continuellement remanié par le BAI, qui s'efforce d'en améliorer la structure et d'y ajouter de nouvelles fonctionnalités.

Vue d'ensemble du système d'analyse des données d'audit



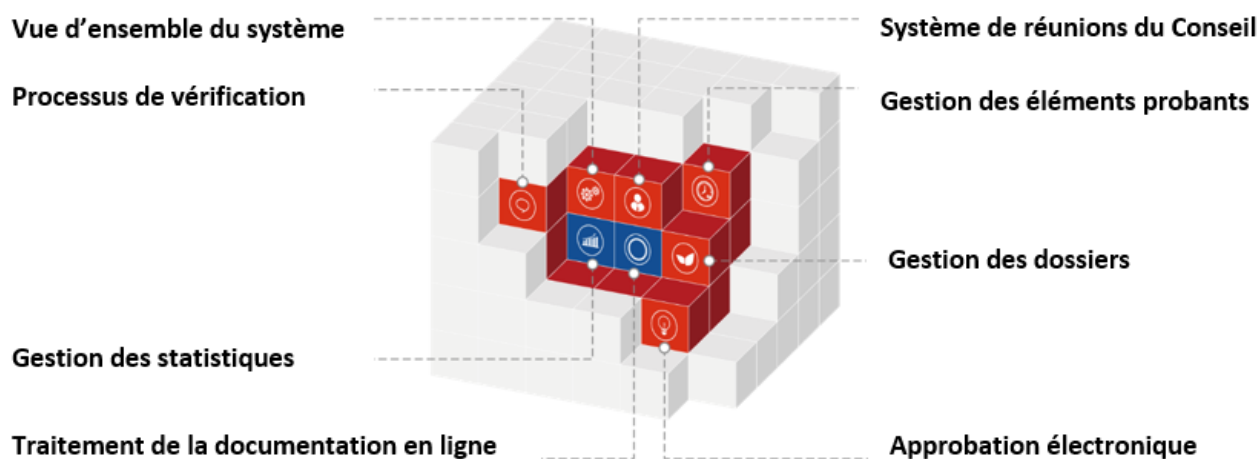
Le système d'analyse des données d'audit, connecté aux systèmes d'information de cinq organismes publics, de 20 établissements publics dotés de leurs propres progiciels de gestion intégré (comme SAP) et de cinq instituts de recherche, donne actuellement accès à un large éventail d'informations dans les domaines de la finance, de la comptabilité, de la construction et de l'enseignement, entre autres. Il permet aussi de consulter 149 rapports de situation, 47 indicateurs d'analyse et diverses informations spatiales concernant les autorisations et les permis. Entre 2017 et 2020, 191 constatations et recommandations ont été formulées à l'aide du système. Celui-ci permet également aux vérificateurs de faire des recherches localisées pour obtenir des informations sur des terrains et des bâtiments et d'effectuer des analyses spatiales pour mesurer des surfaces, des rayons et des distances.

Système d'audit numérique

En parallèle, le BAI a informatisé ses procédures d'audit, de la planification à la communication des résultats, gagnant ainsi en rapidité et en efficacité. Le système d'audit numérique, outil d'aide à la décision, permet de soumettre en ligne des documents relatifs à un audit en vue de leur approbation en réseau et d'informer les auditeurs des corrections éventuelles à apporter à chaque étape de la vérification. Les auditeurs peuvent ainsi suivre

la progression en temps réel, ce qui, de fait, renforce la transparence de la procédure. De plus, ils peuvent établir un lien entre les données et les documents rassemblés pendant l'audit et les rapports d'audit électroniques, ce qui facilite la consultation des éléments probants nécessaires.

Fonctions principales du système d'audit numérique



5.3 Coordination du système d'audit public

En tant qu'institution supérieure de contrôle des finances publiques, le BAI appuie les activités des services d'audit interne des entités publiques, créant ainsi de possibles synergies favorables à l'ensemble des capacités de vérification nationales qui, optimisées, peuvent ainsi s'accroître. En application de la Loi relative aux audits du secteur public, qui pose les principes de base de la composition et du fonctionnement de ces entités, il a créé le Conseil de coordination des activités d'audit et pris des mesures pour éviter tout chevauchement et tout angle mort dans les activités de vérification, améliorant ainsi l'efficacité du système d'audit public. Il a mis en place le système d'information sur l'audit public (PAIS), qui repère les activités redondantes à la phase de planification et les signale au Conseil de coordination. En 2019, 1 207 des 6 512 audits s'étant révélés redondants, il en a été tenu compte dans le plan d'audit pour 2020. Pour garantir la fiabilité des audits internes, le BAI en évalue les résultats sur une échelle de A à D.

Soucieux de peaufiner ses procédures d'audit, le BAI mène également des enquêtes de satisfaction auprès des organismes vérifiés une fois les activités d'audit terminées. Cette évaluation se base sur cinq critères : professionnalisme, impartialité, intégrité, commodité pour le client et communication des résultats des audits. Plus de 100 organismes vérifiés participent à l'enquête chaque année, et le taux de satisfaction générale est en

augmentation : la note attribuée à la commodité, notamment, a fortement augmenté. En 2013, elle était de 29,2, les organismes vérifiés s'étant déclarés peu satisfaits de l'obligation de soumettre les données requises dans un court délai. Le BAI a réduit au minimum le nombre de visites effectuées pour rassembler les données et adapté le nombre de vérificateurs et le délai de soumission des données, faisant remonter à 69,3 le taux de satisfaction pour ce critère en 2019. En outre, il procède régulièrement à des examens sur le terrain pour déterminer si les règles et les procédures de vérification sont rigoureusement appliquées. S'il découvre que des vérificateurs font peser une charge injustifiée ou exercent une pression excessive sur les organismes vérifiés, il prend des mesures appropriées pour y remédier.

5.4 Promotion d'une administration dynamique

Le BAI rassemble des renseignements sur l'audit à partir de sources diverses, comme des communiqués de presse, des actions intentées au civil, des entretiens et des audits menés en interne, et les transmet au Département d'inspection de l'information. Celui-ci examine en profondeur ceux qui nécessitent des recherches plus poussées, interroge les parties concernées et vérifie les données reçues des services pertinents puis élabore un plan d'inspection pour repérer tout indice de comportement inapproprié. Pour diffuser les informations recueillies et échanger des idées concernant l'application de mesures antifraude, le BAI a signé un mémorandum d'accord avec le Bureau du procureur suprême et la Direction nationale de la police et participe aux travaux du Conseil sur la politique de lutte antifraude.

En plus de procéder à des audits et à des inspections, le BAI mène des initiatives innovantes pour aider les fonctionnaires à s'acquitter de leurs fonctions en faisant preuve d'initiative. Il assure notamment à cette fin des services de consultation préliminaires, exprimant des opinions sur les règlements que les entités publiques ont du mal à appliquer. Les fonctionnaires qui s'acquittent de leurs tâches conformément à ces opinions sont exemptés de sanctions s'il y a des répercussions. Depuis la première application de ce service en 2019, le BAI a reçu 179 demandes et traité 148 affaires, dont 79 ont été acceptées pour consultation. Une fois l'affaire clôturée, les conclusions sont publiées sur le PAIS afin que les entités publiques puissent s'y référer dans l'exercice de leurs fonctions, le cas échéant.

Le BAI prévoit en outre des exemptions de sanctions lorsque des fonctionnaires, soucieux d'anticipation, enfreignent des règlements ou sont obligés de le faire dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'intérêt du public, sans qu'il y ait préméditation ou négligence grave.

Il a créé le Comité consultatif pour une gouvernance dynamique, qui examine des affaires à sa demande ou à celle des organismes vérifiées et qui émet des avis sur ces affaires. À ce jour, des exemptions ont été accordées dans 212 affaires : 56 examinées sur demande et 156 examinées *proprio motu*. Par exemple, une centrale d'accumulation par pompage dont l'équipement énergétique était en panne n'a pas pu conclure un contrat en raison de litiges en matière de garantie. La direction a donc effectué des travaux de construction d'urgence hors contrat, ce qui est contraire à la loi. Elle a toutefois été exemptée de sanctions car elle avait agi dans l'intérêt du public en réduisant au minimum le temps d'indisponibilité de l'approvisionnement énergétique.

06

Approche de la vérification pour l'AIEA

En 2015, le BAI a audité l'intervention menée par les pouvoirs publics face à l'épidémie de syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) en République de Corée et a recommandé aux autorités sanitaires coréennes de mettre en place un système de lutte contre les maladies, qui a démontré son efficacité lors de la pandémie de COVID-19. Le BAI comprend donc parfaitement les difficultés inhérentes à la conduite d'audits en temps de pandémie et il est conscient que la pandémie de COVID-19 fait peser de nouveaux risques majeurs sur les activités des entités vérifiées et l'établissement de leurs états financiers. Si le risque d'audit global en est parfois de ce fait augmenté, on peut être amené à déployer des efforts supplémentaires pour obtenir les éléments probants voulus et exprimer une opinion adéquate. Cette situation inédite nous pousse à envisager différentes méthodes de vérification sans contact comparables aux audits en présentiel.

6.1 Stratégies de vérification

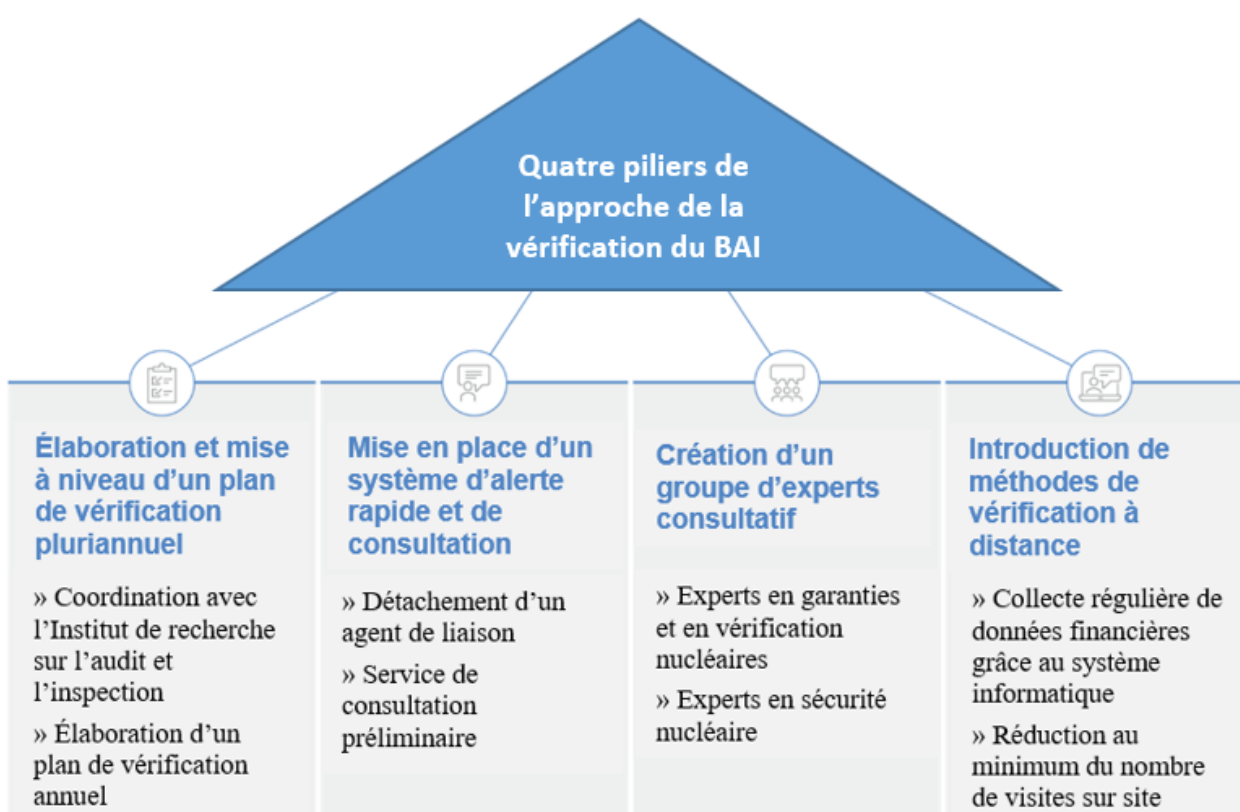
Comme indiqué précédemment, le BAI mettra ses nombreuses années d'expérience au service de l'AIEA, en tenant compte du cadre de l'audit propre à cette dernière. Il lui fournira des services d'audit de premier ordre parfaitement adaptés à sa situation en adoptant une démarche flexible. Sa mission en tant que vérificateur externe comprendra la vérification de ses états financiers et l'audit de performance de sa gouvernance ; il pourra aussi être procédé à un audit spécial en fonction des besoins de la direction de l'AIEA.

Le BAI respecte pleinement toutes les règles et procédures prescrites par l'INTOSAI, y compris en matière de compétence, d'intégrité et de déontologie. La direction de l'AIEA établira les états financiers conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et les présentera au vérificateur extérieur qui les auditera en appliquant les Normes internationales d'audit (ISA). Il procédera aussi à l'audit de performance d'après les Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) qui portera sur des questions précises convenues à l'avance avec l'AIEA. Les faiblesses importantes et les problèmes graves relevés pendant l'audit seront signalés rapidement à l'AIEA. Le BAI se laissera guider par un certain nombre d'autres règles et règlements établis, dont les Règles de gestion financières et le Règlement financier de l'AIEA, le guide pratique de la vérification et les lignes directrices sur les normes de contrôle interne à promouvoir dans le secteur public, pour l'audit de la prévention de la

corruption et l'évaluation des politiques publiques. Il communiquera efficacement avec l'AIEA tout en maintenant son indépendance et adoptera une approche axée sur le client. Non seulement il déterminera si les règles et procédures de l'AIEA sont dûment appliquées, mais il formulera des observations utiles pour que celle-ci améliore sa performance.

L'approche de la vérification proposée par le BAI pour l'AIEA s'articule autour de quatre piliers : élaboration d'un plan de vérification pluriannuel, mise en place d'un système d'alerte rapide en matière d'audit et de consultation, création d'un groupe d'experts consultatif et application de méthodes de vérification à distance.

Amélioration de la transparence et de l'efficacité de la comptabilité de l'AIEA



Premièrement, un plan de vérification pluriannuel sera mis au point par l'équipe de vérificateurs et l'Institut de recherche. Ce dernier, qui publie chaque année des rapports d'analyse des risques liés au cadre de l'audit, contribue de manière significative à l'analyse des risques nécessaire à la planification détaillée des activités de vérification. Il emploie 30 chercheurs expérimentés titulaires d'un doctorat qui participeront activement à l'élaboration du plan de vérification général de l'AIEA, dont s'inspire le plan de vérification annuel. Les sujets d'audit d'une année donnée seront sélectionnés sur la base du plan de vérification pluriannuel, qui sera adapté annuellement en fonction du contexte propre à l'audit de l'AIEA. Le vérificateur actualisera et modifiera le plan de vérification général au

cours de l'audit si nécessaire. Ce plan stratégique contribue à la préparation d'un audit systématique de grande qualité.

Deuxièmement, le BAI mettra en place un système de consultation et d'alerte rapide. La distance géographique constituera probablement un obstacle à la bonne exécution de la vérification. Pour le surmonter, le BAI établira un système d'alerte rapide qui lui permettra de repérer les points faibles avant ses visites sur site et d'y remédier de façon optimale en intervenant rapidement en cas de transactions ou d'événements anormaux sans cesser de se concerter avec l'AIEA. À l'appui de ce système et pour établir une communication étroite et ponctuelle, il instituera un bureau de liaison à Vienne ou détachera un vérificateur expérimenté auprès de l'AIEA, lequel aura pour mission d'assumer certaines fonctions de l'équipe d'audit, notamment de se tenir bien informé du processus d'information financière, afin d'éviter une avalanche de travail lors des visites sur place. Le BAI assurera également des services de consultation préliminaire, un de ses atouts, en donnant à l'AIEA des avis pratiques sur les problèmes liés à ses travaux.

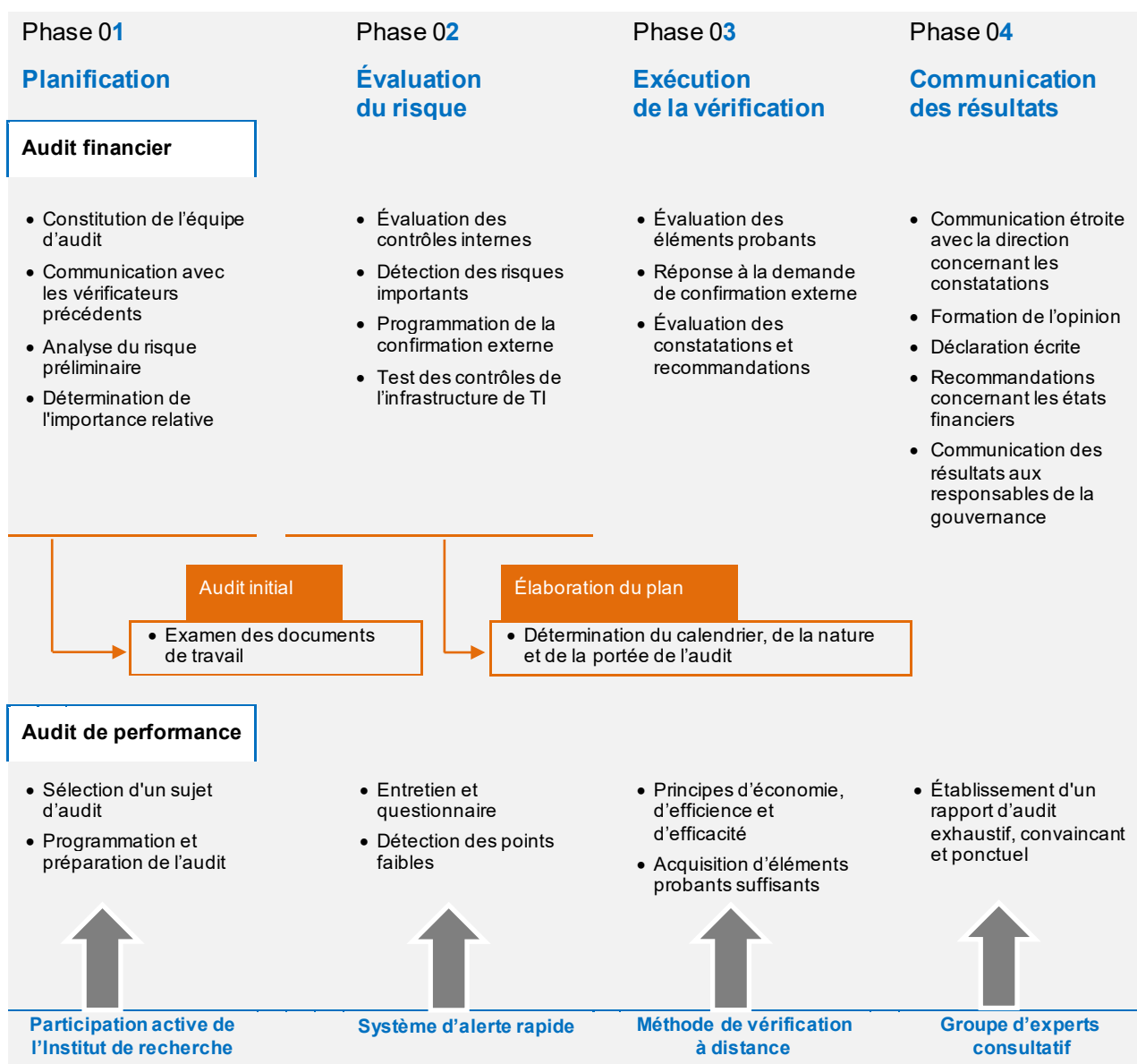
Troisièmement, le BAI envisage de créer un groupe d'experts consultatif. Comme il a une expérience pratique de la vérification d'organismes publics chargés des garanties, de la vérification et de la sûreté nucléaires sur le territoire national, il est en étroite contact avec des experts du secteur industriel et des spécialistes du nucléaire à même de donner des avis constructifs à l'équipe de vérificateurs tout au long du processus de vérification. Ce groupe d'experts consultatif sera composé de spécialistes issus d'entités compétentes en matière de sûreté nucléaire ou de transparence comme la Commission de la sûreté et de la sécurité nucléaires (NSSC), l'Agence coréenne des déchets radioactifs (KRWA), l'Institut coréen de recherche sur l'énergie atomique (KAERI), l'Institut coréen de non-prolifération et de contrôle nucléaires (KINAC) et la Compagnie coréenne d'énergie hydroélectrique et nucléaire (KHNP), dont les activités sont vérifiées par le BAI. L'organisation régulière de réunions avec ce groupe permettra de bien comprendre le fonctionnement de l'AIEA et de repérer des risques spécifiques, garantie d'un audit efficace.

Enfin et surtout, le BAI appliquera des méthodes de vérification à distance, notamment en raison de la pandémie actuelle de COVID-19. Il a déjà mis au point de telles méthodes pour répondre à la demande d'audits électroniques, s'efforçant de réduire la durée des visites sur site et de rassembler davantage d'éléments probants en ligne. En consultation avec l'AIEA, il réfléchira à un moyen de recueillir régulièrement toutes les écritures de journal (opérations et calculs détaillés) avant la vérification finale, de façon à répartir équitablement les travaux à mener sur l'année, à identifier les facteurs de risque majeurs et à y faire face rapidement. Le BAI espère que la crise de santé publique inédite que nous connaissons arrivera bientôt à terme et qu'il pourra appliquer ses procédures de vérification normalement, en présentiel. Néanmoins, si les circonstances l'en empêchaient, il prévoit de recueillir les

éléments probants par voie électronique, par exemple par courrier électronique ou via des services dématérialisés, et communiquera avec les responsables par l'intermédiaire d'une plateforme de téléconférence. Il pourra ainsi assurer un audit à distance presque aussi efficace qu'un audit normal, en présentiel. Autrement dit, le BAI procédera à l'audit financier en appliquant la procédure qu'il a définie pour la conduite d'audits à distance pendant la pandémie de COVID-19, qui en garantit la qualité quelle que soit la méthode employée.

6.2 Processus général de vérification

Le processus de vérification, qui peut être adapté en fonction des discussions tenues avec l'AIEA, comportera quatre étapes : planification, évaluation du risque, activités de vérification proprement dites et communication des résultats.



À la phase de planification, le BAI constituera une équipe de vérificateurs en prenant en considération des aspects primordiaux tels que la participation d'experts, la détermination de l'importance relative et la compréhension générale du cadre juridique et réglementaire de l'AIEA. Il emploiera des ressources supplémentaires pour assurer la transition lors du changement de vérificateur. Il entretient une bonne coopération avec la Commission de vérification des comptes de la République d'Indonésie (BPK), grâce aux possibilités de formation qu'il offre à son personnel et à son organisation de la réunion annuelle des ISC de MIKTA mentionnée précédemment. En étroite concertation avec elle, il appliquera des procédures appropriées pour comprendre le fonctionnement de l'AIEA dans ses moindres détails, notamment en étudiant les documents de travail des vérifications effectuées. Il choisira les sujets de l'audit de performance en concertation avec l'AIEA.

À la phase d'évaluation du risque, le vérificateur extérieur s'intéressera avant tout aux contrôles internes, l'objectif étant de déterminer si ceux-ci sont conçus, mis en place ou appliqués d'une façon qui leur permet ou non, s'ils sont insuffisants, de prévenir ou de détecter toute anomalie dans les états financiers. Les résultats de l'évaluation du risque permettront de définir la nature, la date et la portée des procédures de corroboration à appliquer. La conception et la mise en place de l'infrastructure informatique (matériel, système d'exploitation) et des logiciels seront aussi évaluées par des spécialistes à ce stade. De plus, de nombreux tests des contrôles et entretiens approfondis seront menés avant la vérification proprement dite.

Au stade de la vérification proprement dite, une procédure de vérification spécifique optimisée pour l'assertion de la direction sera appliquée. Pour acquérir l'assurance raisonnable de l'exhaustivité du passif déclaré, par exemple, le BAI passera en revue les paiements après apurement des comptes plutôt que le grand livre auxiliaire des montants à payer. Il cherchera à obtenir des éléments probants suffisants et adéquats grâce à des procédures de corroboration, notamment des tests sur les soldes des comptes ou sur les opérations et des analyses. Les éléments ainsi recueillis seront évalués et des questions spécifiques telles que les événements postérieurs et les litiges seront clarifiées. Les constatations et recommandations résultant de la vérification seront examinées brièvement avec l'AIEA au terme de cette phase.

À la phase de communication des résultats, un examen intensif d'une durée de deux semaines sera effectué, après quoi le rapport final sera établi. C'est la Division du contrôle de la qualité de l'audit du BAI qui procédera à cet examen interne. Le vérificateur extérieur demandera une déclaration écrite aux dirigeants de l'AIEA responsables des états financiers et des sujets traités et transmettra ses constatations et ses recommandations au Conseil

des gouverneurs par l'intermédiaire du Comité du programme et du budget (CPB). Enfin, il s'assurera que toutes les informations et données confidentielles rassemblées pendant les audits auront été rigoureusement protégées et que leur publication aura été strictement interdite conformément au Code déontologie ISSAI 130.

07

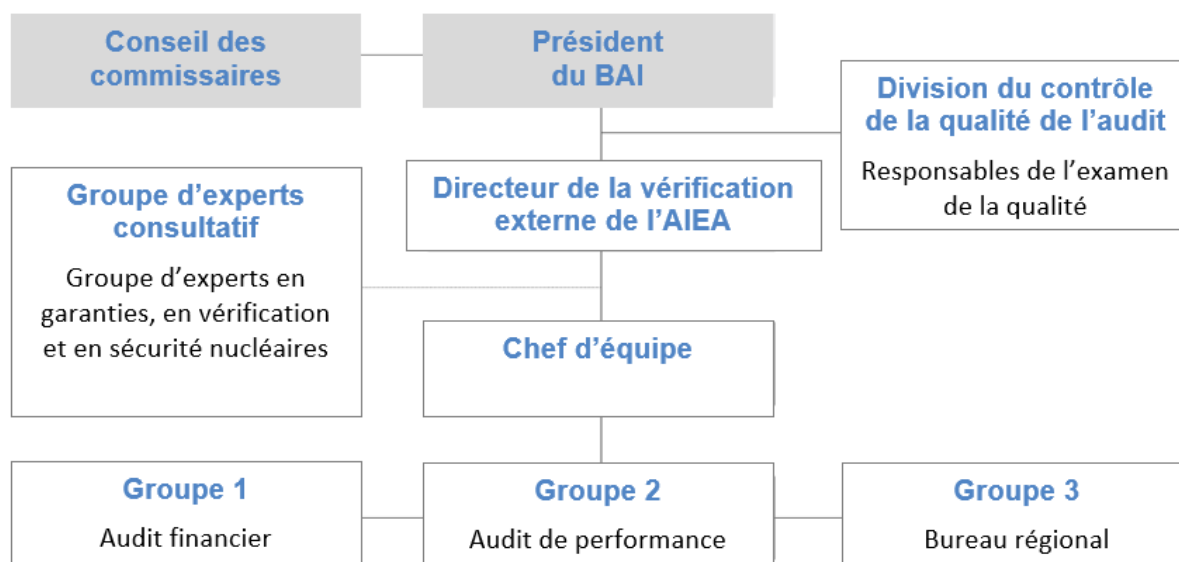
Équipe de vérification, honoraires et mois de travail

Le BAI a conscience des difficultés et problèmes auxquels l'AIEA pourrait se heurter lors du changement de vérificateur extérieur. Il constituera donc des équipes spéciales de vérificateurs dotés de compétences professionnelles et d'une vaste expérience du secteur public. Grâce à son plan de vérification systématique et à ses préparatifs, il procédera à un audit initial efficace et rationnel, sans procédures redondantes ou superflues, réduisant ainsi au minimum la charge supplémentaire que la transition pourrait représenter pour le personnel et les activités de l'AIEA.

7.1 Équipe de vérification

L'équipe sera composée de trois groupes, chacun étant chargé d'un aspect différent de la vérification, de conseillers et de responsables du contrôle de la qualité, comme indiqué ci-dessous. Elle pourra ainsi réagir rapidement en cas de problème majeur tout en maintenant une communication efficace et en partageant les informations en temps voulu.

Organigramme de l'équipe de vérification



« Le BAI s'efforcera d'assurer la stabilité de son équipe d'audit pour garantir la continuité et la qualité de ses activités, dans toute la mesure possible. »

Pour garantir la cohérence et la continuité de ses activités, le BAI constituera une nouvelle équipe de spécialistes des organisations internationales en définissant des critères rigoureux pour la sélection des vérificateurs, qui devront maîtriser aussi bien l'anglais que la comptabilité. Cette équipe sera composée de professionnels de haut niveau possédant des qualifications suffisantes et ayant une vaste expérience de la vérification dans différents domaines, l'objectif étant de fournir à l'AIEA des services de vérification efficaces de tout premier ordre. Les qualifications de ses membres sont les suivantes :

- » **Vérificateurs titulaires d'un diplôme de comptable public agréé ou d'un autre certificat dans le domaine de la finance qui ont une expérience de l'audit du secteur public, de l'audit des résultats budgétaires ou de la vérification d'entités complexes publiant des états financiers conformément aux normes IFRS.**
- » **Spécialistes de la vérification qui ont une expérience et une connaissance étendue du secteur électronucléaire.**
- » **Spécialistes de l'audit interne, pour l'évaluation des risques et des contrôles internes de l'entité.**
- » **Informaticiens certifiés CISA et actuaires spécialisés dans les fonds de pension.**

Les membres de l'équipe, justifiant tous d'une expérience suffisante de la vérification, s'occuperont des activités courantes tandis que les responsables des groupes, ayant tous plus de 10 ans d'expérience, se chargeront des questions soulevées au début de la procédure. Un directeur et un chef d'équipe, ayant chacun plus de 15 ans d'expérience de la vérification, dirigeront les activités et assureront la gestion des risques pour garantir la qualité de la vérification.

Nombre et années d'expérience de la vérification des membres de l'équipe

Fonction	Expérience (en moyenne)	Nombre de membres
Directeur	Plus de 20 ans	1
Chef d'équipe	Plus de 15 ans	1
Responsables de groupe	Plus de 10 ans	3
Vérificateurs	5 à 10 ans	7 à 8
Autres spécialistes	Plus de 5 ans	1 ou 2

En dehors de la période de vérification, les membres de l'équipe seront formés aux aspects généraux et spécifiques de l'AIEA et suivront des séminaires sur les méthodes de vérification et la comptabilité, de façon qu'ils soient toujours préparés et bien qualifiés.

7.2 Honoraires demandés

Les coûts de la vérification sont calculés sur la base du nombre de mois de travail d'un vérificateur prévus par le BAI, compte étant tenu des frais de voyage, des autres frais accessoires et de l'indemnité journalière de subsistance (au taux fixé par l'ONU) des vérificateurs. Les mois de travail prévus sont exposés en détail à la section suivante. Les honoraires demandés pour les exercices 2022 à 2027 sont les suivants :

Honoraires demandés

Année	Mois de travail	Indemnité journalière de subsistance	Frais de voyage et frais connexes	Coût total de la vérification	Honoraires demandés
2022	33	204 255 €	78 684 €	282 939 €	250 000 €
2023	32	198 900 €	76 089 €	274 989 €	250 000 €
2024	32	198 900 €	76 089 €	274 989 €	250 000 €
2025	32	198 900 €	76 089 €	274 989 €	250 000 €
2026	32	198 900 €	76 089 €	274 989 €	250 000 €
2027	32	198 900 €	76 089 €	274 989 €	250 000 €
Total	193	1 198 755 €	459 129 €	1 657 884 €	1 500 000 €

Le BAI ne souhaite que couvrir les frais engagés (à l'exception des salaires de son personnel et d'une marge éventuelle) pour les vérifications menées sur site uniquement. Il prendra à sa charge les coûts afférents aux travaux menés à distance, comme aux stades de la planification de la procédure de vérification et du contrôle de la qualité. Partant du principe que l'AIEA mettra à sa disposition les bureaux, les fournitures, les outils de communication et les autres moyens nécessaires à la conduite des activités de vérification au Siège et dans les bureaux régionaux, il n'a donc pas tenu compte de ces éléments dans son estimation.

Le coût de la mission de vérification pour les exercices 2022-2027 est estimé à 1 657 884 euros, mais le BAI ne demande pour honoraires que 1 500 000 euros, soit 250 000 euros par an. L'écart entre les coûts estimés et les honoraires demandés (157 884 euros) s'explique par la volonté du BAI de réduire la charge financière pour l'AIEA, compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'économie mondiale.

7.3 Mois de travail prévus

Le BAI a estimé le nombre de mois de travail d'un vérificateur en s'appuyant sur son expérience de la vérification et sur sa bonne connaissance de l'AIEA et en tenant compte des ressources nécessaires, l'objectif étant de fournir des services d'audit efficaces et de qualité. Le nombre de mois de travail et de personnes prévu pour les exercices 2022-2027 est exposé ci-dessous :

Mois de travail prévus

Activités	Sur site ou à distance	Lieu	Membre de l'équipe de vérification	Nombre de membres	Total de mois de travail par an (2022)	Total de mois de travail par an (2023-2027)
Transition	Sur site	Indonésie	Responsable de groupe / vérificateur	3	1	-
Planification	À distance ou sur site	Siège ou à distance	Directeur / responsable de groupe	3	6	6
Audit intermédiaire	Sur site	Siège	Directeur / chef d'équipe	2	1	1
			Responsable de groupe / vérificateur	9	9	9
		Bureau régional	Responsable de groupe / vérificateur	3	3	3
Audit final	Sur site	Siège	Directeur / chef d'équipe	2	1	1
			Responsable de groupe / vérificateur	9	9	9
		Bureau régional	Responsable de groupe / vérificateur	3	3	3
Total				34	33	32

Un mois de travail supplémentaire est prévu la première année pour que trois membres de l'équipe de vérification, dont un responsable de groupe, gèrent et assurent la transition de manière efficace. Avec l'aide de l'AIEA, le BAI planifiera des réunions avec l'ancien vérificateur afin d'examiner ses documents de travail et de discuter de questions précises qui pourraient être pertinentes sur site. À la phase de planification, le BAI s'assurera de comprendre le fonctionnement de l'AIEA dans les moindres détails en réalisant une analyse

du risque et d'autres préparatifs à distance. Des tests de contrôles et des procédures de corroboration seront appliqués durant la vérification intermédiaire et la vérification finale sur site.

Une équipe principale de 11 vérificateurs, dont le directeur et le chef d'équipe, restera basée au Siège tandis qu'une autre équipe de trois vérificateurs sera affectée à un bureau régional différent chaque année. Conformément au plan de vérification, 32 mois de travail d'un vérificateur (960 jours) seront nécessaires chaque année [33 mois (990 jours) la première année]. S'il y a lieu, le BAI consacrera du personnel et du temps additionnels à la vérification, selon son degré de difficulté et sa nature, sans que l'AIEA n'ait à engager des dépenses supplémentaires.

**Mission permanente de la République des Philippines auprès de l'Office des Nations Unies
et des autres organisations internationales à Vienne**

N° VN-PH-401-2020

La mission permanente de la République des Philippines auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et, en référence à la note de l'Agence n° 2020/Note 79, datée du 20 novembre 2020, a l'honneur de présenter la candidature de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines aux fonctions de vérificateur extérieur des états financiers de l'Agence pour les exercices 2022 à 2027.

La mission permanente joint à la présente l'offre de services de vérification extérieure pour les exercices 2022 à 2027 adressée à l'AIEA par la Commission de vérification des comptes.

La mission permanente de la République des Philippines auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

[Sceau] (signé)

Vienne, le 18 décembre 2020

Secrétariat
de l'Agence internationale de l'énergie atomique
Mél. : Official.Mail@iaea.org

Copie : unio.div3@dfa.gov.ph



République des Philippines



COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Komisyon ng Pagsusuri



OFFRE
DE SERVICES D'AUDIT EXTERNE
POUR L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)

Exercices 2022 à 2027



Table des matières

	Paragraphes
Informations générales	1-5
A. Qualifications du candidat et activités nationales et internationales de la COA	
A.1 Le candidat	6-12
A.2 Activités nationales et internationales de la COA	13-25
B. Méthode d'audit, effectifs et qualifications du personnel	
B.1 Description des normes d'audit régissant nos travaux	26
B.2 Méthode d'audit et stratégie d'exécution	27-54
B.3 Effectifs et qualifications du personnel devant participer à l'audit	55-64
C. Honoraires demandés et estimation du nombre total de mois de travail d'un vérificateur	
C.1 Honoraires demandés	65-66
C.2 Estimation du nombre de mois de travail d'un vérificateur	67-68
C.3 Répartition des activités d'audit entre le Siège, les bureaux régionaux, les bureaux de liaison et les laboratoires de recherche	69-70
C.4 Gestion de l'audit	71-86
D. Proposition de la Commission de vérification des comptes des Philippines à l'AIEA et à ses États Membres - Résumé	87
D.1 Une candidature justifiée par une étroite collaboration avec le système des Nations Unies	88-91
D.2 L'audit tel que le conçoit la COA : une approche axée sur la valeur	92-93
D.3 Plans et programmes pour l'AIEA	94
D.4 Honoraires raisonnables	95

Annexe A - Curriculum Vitae de Michael G. Aguinaldo, Président de la COA

Annexe B – Récapitulatif des qualifications des vérificateurs, de leur expérience professionnelle et des audits réalisés selon les IPSAS et les ERP

Pour tout renseignement, s'adresser à :

LITO Q. MARTIN

Directeur du Bureau des relations et des audits internationaux

Tél. : (632) 8931 9226

Courriel : lqmartin@coa.gov.ph ; litoqmartin@gmail.com

Informations générales

1. La Commission de vérification des comptes (COA), Institution supérieure de contrôle des finances publiques (ISC) des Philippines, est un organe constitutionnel indépendant. Elle a le pouvoir, l'autorité et la fonction d'examiner, d'auditer et de solder tout compte relatif aux revenus et recettes, aux dépenses et à l'utilisation des fonds et des biens appartenant, détenus en fiducie ou en relation avec le gouvernement ou à l'une quelconque de ses subdivisions, institutions, ou d'un intermédiaire de celles-ci, y compris les entreprises appartenant ou gérées par le gouvernement de manière contractuelle.

2. La COA a l'autorité exclusive de définir le champ d'application de ses audits et de ses examens ; elle établit les techniques et les méthodes, et publie les comptes et les règlements relatifs aux audits, y compris ceux visant à prévenir et à annuler les dépenses non conformes, inutiles, excessives, exorbitantes et abusives des fonds et des biens du gouvernement ou leur utilisation.

3. Constitutionnellement, la COA est dirigée par la Commission proprement dite, organe collégial composé d'un président et de deux commissaires, qui sont nommés par le Président de la République des Philippines avec l'accord de la Commission des nominations pour un mandat de sept ans non renouvelable et ne peuvent être relevés de leurs fonctions que sous l'effet d'une procédure de destitution. La Commission proprement dite est chargée de statuer sur les cas qui lui sont soumis, de déterminer et formuler des politiques, de promulguer des règles et règlements, et de prescrire les normes régissant l'exercice efficient et efficace de ses pouvoirs et fonctions.

4. Actuellement, c'est M. Michael G. Aguinaldo qui, en tant que Président (fonction équivalente à celle d'un vérificateur général), assure la direction générale et assume la responsabilité de la Commission avec l'appui du Commissaire Roland C. Pondoc.

5. Dans la présente offre, la COA propose d'assurer des services d'audit exhaustifs, de qualité, efficaces et réactifs, en particulier : des audits des états financiers et des contrôles de conformité (audits réguliers) ; des audits d'optimisation des ressources (audits de performance et examen des résultats des programmes) ; des contrôles des systèmes informatiques/de la technologie de l'information (TI) ; des audits des ressources humaines ; des audits de la gestion des risques ; des audits de la gestion des actifs et des stocks ; des audits spéciaux à la demande de la Conférence générale ou du Conseil ; et, en présence d'indications claires, des audits pour présomption de fraude.

A. Qualifications du candidat et activités nationales et internationales de la COA



A.1 Le candidat

6. Juriste, le Président, Michael G. Aguinaldo, a des compétences étendues dans le domaine du droit, de la gouvernance et de l'administration, qu'il a acquises au cours de 32 ans d'activité professionnelle en tant que juriste en droit privé, haut fonctionnaire et professeur. Il a été précédemment Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation

des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), et exerce actuellement cette fonction pour l'Organisation internationale du Travail (ILO).

7. Il a été nommé à la tête de la COA le 24 mars 2015. Auparavant, M. Aguinaldo a été Secrétaire exécutif adjoint aux affaires juridiques au sein du Cabinet du Président de la République des Philippines, où il était chargé de l'élaboration de politiques, de normes et de processus opérationnels visant l'efficacité et l'efficacité dans la fourniture d'une assistance et de services juridiques et législatifs aux unités organisationnelles du Cabinet du Président, ainsi qu'aux différents départements et organismes publics. En tant que Secrétaire exécutif adjoint, il s'occupait de la préparation et de l'examen de décisions concernant les appels émanant de divers départements (résolutions, ordonnances et actions) sous la juridiction du Président, ainsi que des pétitions pour des recours en grâce auprès du pouvoir exécutif. Il était aussi chargé de la présentation et de l'examen de recommandations concernant des projets de lois et des lois votées par le Congrès, et concernant la légalité des traités, conventions et accords exécutifs passés entre le gouvernement et d'autres pays pour examen par le Président.

8. Il a été par ailleurs à la tête du Bureau des enquêtes et des jugements (anciennement Commission présidentielle de lutte contre la concussion), où il supervisait la mise en œuvre d'initiatives sur l'intégrité en conformité avec la Convention des Nations Unies contre la corruption.

9. Avant de rejoindre le gouvernement, M. Aguinaldo a été associé et membre du Comité exécutif du cabinet d'avocats Romulo Mabanta Buenaventura Sayoc & de Los Angeles. Au cours des 17 années qu'il y a passées, il a acquis une expérience approfondie de la conduite d'audits juridiques et de l'application du principe de la diligence raisonnable dans le cadre de fusions et d'acquisitions, ainsi que des questions de non-conformité pour des entreprises étrangères et nationales. Il a également travaillé sur des procédures de contentieux et d'arbitrage pour des clients nationaux et internationaux dans le cadre d'affaires relevant du droit civil, du droit fiscal, du droit des valeurs mobilières et du droit du travail, ainsi que sur des pétitions et des recours auprès de la Cour d'appel et de la Cour suprême.

10. Par ailleurs, M. Aguinaldo est membre de la Faculté de droit de l'Université Ateneo de Manila, où il a dispensé des cours sur les obligations et les contrats, les transactions de crédits, les documents juridiques et le droit régissant les relations professionnelles et les normes de travail mais aussi animé un séminaire de négociation.

11. Le Président a obtenu sa licence en droit à l'Université Ateneo De Manila en avril 1992 et a été reçu 7^e à l'examen du barreau des Philippines de 1992. Il est également titulaire d'une spécialisation en droit économique international obtenue à l'Université du Michigan, à Ann Arbor (Michigan) en mai 1997.

12. Le curriculum vitæ de M. Michael G. Aguinaldo (annexe A) donne de plus amples informations sur les qualifications, la formation, l'expérience et les réalisations du candidat.

A.2 Activités nationales et internationales de la COA

A.2.1 Activités nationales

13. La COA est un organe constitutionnel indépendant qui remplit la fonction d'attestation des finances et des opérations de tous les services du Gouvernement philippin. Elle a le pouvoir exclusif, en vertu de la Constitution, de définir le champ d'application de ses audits et de ses examens et d'établir les techniques et les méthodes nécessaires ou exigées par la mission d'audit.

Audits réguliers

14. Des audits des finances et des contrôles de la conformité, ainsi que des audits d'optimisation des ressources (économie, efficacité, efficacité et déontologie) sont effectués tout au long de l'année par les vérificateurs de la COA dans tout le pays. La structure organisationnelle de la COA est conçue pour appuyer une approche unifiée et intégrée de la vérification destinée à assurer l'efficacité, l'efficacité, la cohérence et la capacité d'ajustement de ses audits. Cette approche est adoptée pour renforcer le mécanisme permettant d'établir et de mesurer toutes les responsabilités en matière d'utilisation des ressources publiques.

Audits spéciaux

15. Le Bureau des audits spéciaux (SAO) et le Bureau des audits de performance (PAO) du Département des services spéciaux de la COA effectue aussi des audits d'optimisation des ressources ou des audits de performance à l'échelle du gouvernement ou d'un secteur. En outre, il procède à d'autres audits spéciaux comme les audits des taux, des franchises, des taxations et des subventions.

16. Le Bureau de contrôle des fraudes (FAO) effectue également des audits pour présomption de fraudes qui reposent sur des plaintes ou des demandes de parties prenantes. Les vérificateurs qui sont chargés de tels audits sont pour la plupart des contrôleurs certifiés en la matière. Le Bureau des contrôles de la technologie de l'information (ITAO) de la COA procède par ailleurs à des contrôles des systèmes

informatiques/de la technologie de l'information. Les audits spéciaux demandent normalement entre trois et six mois en moyenne.

17. De plus, la COA a mis sur pied avec le Bureau de l'Ombudsman une équipe d'enquête conjointe pour que la présentation des plaintes, les enquêtes et les poursuites en cas de concussion, de corruption et de non-respect du code éthique de conduite par des fonctionnaires et agents de l'État soient efficaces et aboutissent. L'équipe conjointe donne la priorité aux enquêtes et aux poursuites concernant certaines affaires impliquant des personnalités en vue.

A.2.2 Activités internationales

18. La COA a une vaste expérience de l'audit externe au sein du système des Nations Unies. Elle a commencé à exercer la fonction de commissaire aux comptes de l'ONU quand elle a été élue au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, y siégeant pendant trois mandats consécutifs entre 1984 et 1993. La COA a été élue pour un nouveau mandat de trois ans de 1999 à 2002, puis pour un autre de six ans, de 2002 à 2008, ce qui était inédit.

19. La COA des Philippines continue de laisser sa marque sur la scène internationale de l'audit. Elle a exercé précédemment la fonction de commissaire aux comptes de la FAO pendant 12 ans (2008-2019), de l'OMS pendant huit ans (2012-2019) et de l'ONUDI pendant deux ans (2018-2019), et assume actuellement ce rôle à l'OIT pour un mandat de huit ans (2016-2024).

20. La COA est restée membre du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU et de ses institutions spécialisées. En tant que membres de Groupe et de son groupe de travail technique, le Président de la COA et son directeur des audits externes prennent une part active aux sessions ordinaires du Groupe et aux réunions du groupe de travail technique. En 2006, la COA a présidé le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU, y compris son groupe technique.

21. La COA fait office de vérificateur de projets appuyés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et conclus par leurs bureaux de pays respectifs aux Philippines. En vertu d'un mandat convenu, elle procède à la vérification de programmes et projets d'organisations internationales non gouvernementales comme la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement (BAsD), la Commission européenne, l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) mis en œuvre aux Philippines.

- **Excellentes références** en tant que vérificateur de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions



22. La COA est de longue date un membre actif de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et elle est membre fondateur de l'Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI). Elle a exercé la fonction de secrétaire général de l'ASOSAI à sa création en 1979, puis a présidé son Conseil d'administration de 2003 à 2006 et participé au projet de recherche sur les systèmes de gestion de la qualité de la vérification de 2004 à 2006. Elle a en outre accueilli la 31^e réunion du Conseil d'administration (2002), la 9^e Assemblée générale de l'ASOSAI (2003) et la 46^e réunion du Conseil d'administration en février 2013. Au cours de la 12^e Assemblée de l'ASOSAI qui s'est tenue le 3 mars 2012 à Jaipur (Inde), la COA a été élue au Conseil d'administration pour trois ans.

23. Dans le cadre de l'engagement de l'ISC des Philippines au titre de l'INTOSAI/ASOSAI, la COA continue de communiquer à d'autres ISC des demandes d'information sur des sujets ayant trait au contrôle de la TI, à l'audit de performance, à l'audit financier et à d'autres sujets connexes au moyen de voyages d'étude et d'observation, de partage des connaissances et d'échanges sur les meilleures pratiques. En tant que membre du groupe de spécialistes de la formation de l'ASOSAI, elle participe en permanence aux activités de ce groupe en mettant à disposition des personnes ressources lors des ateliers de l'ASOSAI dans des domaines comme l'audit environnemental, l'assurance de la qualité de l'audit de performance, l'audit de la privatisation et l'assurance de la qualité de l'audit financier. En octobre 2014, elle a accueilli le Groupe de travail INTOSAI à l'occasion de l'assemblée générale sur l'audit environnemental.

24. Afin de renforcer encore la coopération et le partage des connaissances dans la région, la COA a rejoint les institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'ASEAN (ASEANSAI), créée en novembre 2011 avec dix États Membres de l'ASEAN. Elle y préside le Comité de formation et elle est membre des comités de partage des connaissances et de la planification stratégique. Elle a accueilli la première réunion du Comité de formation en juin 2012.

25. La COA participe actuellement aux Groupes de travail/Comités/Équipes spéciales/Programmes de l'INTOSAI, de l'ASOSAI et de l'ASEANSAI suivants :

a. INTOSAI

i. Développement des capacités

- Commission de renforcement des capacités (CBC) - Membre
- Task Force de l'INTOSAI chargée de la professionnalisation des auditeurs mise sur pied par la CBC (TFIAP) - Membre
- Auto-évaluation de l'intégrité (IntoSAINT) - Membre
- Groupe consultatif du CMP ISC – Membre

ii. Partage des connaissances

- Groupe de travail pour la dette publique (WGPD) - Présidence
- Groupe de travail pour le contrôle de la technologie de l'information (WGITA) - Membre
- Groupe de travail sur la vérification environnementale (WGEA) - Membre
- Groupe de travail pour la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux (WGFACML) - Membre
- Groupe de travail sur l'audit de l'industrie extractive (WGEI) - Membre
- Groupes de travail sur l'évaluation des politiques et programmes publics (WGEPPP) - Membre
- Groupe de travail sur l'audit de la passation des marchés publics (WGPPA) - Membre
- Groupe de travail sur les mégadonnées (WGBD) - Membre
- Forum des ISC à compétence juridictionnelle - Membre

iii. Autres projets

- Privatisation (Projet 2.7) - Contributeur
- Vérification de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) - Participant
- Collaboration des ISC avec parties prenantes - Mentor/Participant
- Programme de facilitation de la stratégie de l'IDI, de la mesure de la performance et de l'établissement de rapports (SPMR) - Participant
- Projet de recherche de la KSC sur la participation des citoyens aux audits publics - Participant

b. ASOSAI

- Programme de certification IDI-ASOSAI - Spécialiste agréé
- Programme de renforcement des capacités - Mentor/Participant
- 11^e projet de recherche de l'ASOSAI - Participant
- 12^e projet de recherche de l'ASOSAI - Participant
- Contrôle coopératif IDI-KSC-ASOSAI de la mise en œuvre des ODD : des systèmes de santé publique nationaux solides et résilients (en lien avec l'ODD 3D) - Participant

c. ASEANSAI

- Comité de formation - Président
- Coopération IDI-ASEANSAI dans le cadre de l'audit financier conforme aux ISSAI - Mentor/Participant
- Audit de passation des marchés publics - Mentor
- Audits/enquêtes pour présomption de fraude - Mentor

B. Méthode d'audit, effectifs et qualifications du personnel

B.1 Description des normes d'audit régissant nos travaux

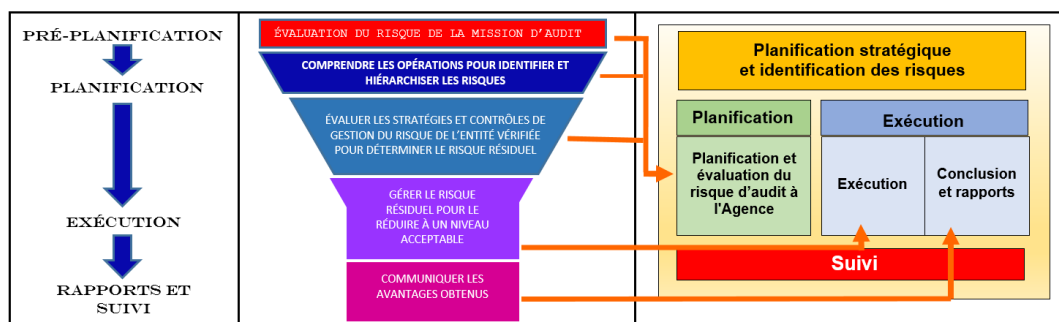
26. Nous mènerons nos audits dans le respect des normes d'audit généralement admises, en conformité avec : a) les Normes internationales d'audit (ISA) publiées par le Conseil international des normes d'audit et d'assurance (IAASB) de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC) ; b) les Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) prescrites par l'INTOSAI ; et c) les autres normes d'audit pouvant s'appliquer aux comptes de l'AIEA ainsi que les autres normes et meilleures pratiques relatives aux audits d'optimisation des ressources.

B.2 Méthode d'audit et stratégie d'exécution

B.2.1 Approche intégrée de la vérification axée sur le risque et les résultats

27. Tenant dûment compte de la portée des travaux du Vérificateur extérieur des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique, telle que définie à l'article XII de son Règlement financier, et du mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'Agence, la COA suivra, pour sa mission d'audit, une approche intégrée de la vérification axée sur le risque et les résultats. Cette approche permet de mieux comprendre les activités et opérations de l'AIEA et de voir ainsi quels sont les risques qui entravent la réalisation de ses objectifs, de déterminer en quoi ils sont liés aux inexactitudes que pourraient receler les états financiers aux fins d'altérer l'opinion relative à l'objectivité de la présentation desdits états, et de prendre la juste mesure de la façon dont ces risques sont maîtrisés et gérés de façon à pouvoir proposer des possibilités d'amélioration opérationnelle.

28. L'approche intégrée de la vérification axée sur le risque et les résultats est le fruit d'un accord contractuel qu'avaient passé le Gouvernement philippin et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience de nos audits, et qui misait pour ce faire sur l'élaboration et l'adoption d'une méthode d'audit intégrée qui porterait principalement sur les produits et les résultats.



29. Cette approche intègre nos différents services d'audit au sein d'un vaste dispositif structuré qui favorise l'optimisation des moyens en termes d'intrants, de ressources et de processus, et qui permet d'obtenir des audits conformes aux besoins et attentes de nos clients. Elle répartit les séries d'activités à mener pour l'audit entre les quatre phases que sont la planification, l'exécution, l'établissement de rapports et le suivi.

i. Planification

30. Conformément aux normes ISA et ISSAI, le vérificateur doit planifier l'audit de telle manière à ce qu'il réponde à des critères de qualité et soit réalisé dans les temps, de façon économique, efficiente, efficace et déontologique. La COA attache beaucoup de soin à la planification de ses audits : c'est elle en effet qui garantit que les aspects importants de l'audit bénéficieront de l'attention qui leur est due, que les risques et problèmes potentiels seront reconnus et que nos travaux seront menés à bien dans les meilleurs délais. Par ailleurs, la planification nous aide à assigner correctement les tâches des assistants et à coordonner les travaux réalisés par d'autres vérificateurs et experts. La phase de planification s'articule principalement autour des activités ci-après :

a. Comprendre l'entité auditée et les documents

31. Il est fondamental de bien connaître et comprendre l'AIEA pour planifier l'audit, mettre en œuvre les procédures y afférentes et en évaluer les résultats. Le plan d'audit de la COA reposera sur une compréhension approfondie de l'Agence, qui portera notamment sur les éléments suivants :

- Mandat, mission, vision
- Stratégies, philosophies, politiques et pratiques de gestion
- Structure organisationnelle et effectifs
- Pouvoirs et responsabilités attribués aux différents niveaux
- Programmes sectoriels et grands projets
- Nature et répartition géographique des activités
- Règlement financier et instances législatives
- Procédures stratégiques appliquées aux divers niveaux de responsabilité hiérarchique pour la définition des objectifs et le suivi des résultats
- Relations de responsabilisation

- Environnement extérieur, y compris les facteurs politiques, économiques, sociaux et technologiques
- Ressources financières (budgets et recettes), immobilisations, ressources humaines
- Informatique
- Rapports et manuels opérationnels essentiels
- Clients, usagers et bénéficiaires
- Fournisseurs, sous-traitants, consultants
- Organes/comités de surveillance

b. Examiner les résultats financiers et la performance d'exploitation

32. Sur la base des données disponibles, la COA procédera à un examen préliminaire des résultats financiers et de la performance d'exploitation ; elle s'attachera ici à dégager les tendances en la matière, à repérer d'éventuelles inexactitudes dans les déclarations, à recenser les risques opérationnels/institutionnels, et à procéder à un examen analytique.

c. Identifier les risques institutionnels et déterminer leur origine

33. Il convient d'identifier les risques ainsi que les actes ou événements probables qui, s'ils devaient se matérialiser, pourraient constituer pour l'AIEA un obstacle à la réalisation de ses objectifs. La COA déterminera quels sont les risques institutionnels importants qui seraient hautement susceptibles de survenir, ainsi que ceux qui auraient une incidence sur les états financiers et les déclarations financières de l'Agence. Nos procédures englobent la recherche de l'origine des risques ou de leurs causes, ce qui nous permet de gérer correctement ces risques et de mettre en place les contrôles appropriés pour empêcher qu'ils se concrétisent ou les maintenir à un niveau acceptable.

d. Évaluer les mesures de maîtrise des risques et déterminer l'efficacité du processus de gestion du risque de l'AIEA

34. Lorsque nous aurons cerné les risques stratégiques auxquels l'AIEA doit faire face, nous évaluerons l'efficacité des mesures mises en place pour les prévenir ou les limiter autant que possible, et chercherons ensuite à déterminer comment l'Agence maîtrise ses risques majeurs et comment font ses instances dirigeantes pour savoir quelles sont les mesures qui fonctionnent efficacement en la matière.

e. Déterminer le degré d'importance relative

35. Nous nous emploierons à estimer le degré d'importance relative propre à chaque mission d'audit afin de pouvoir disposer d'une indication quantitative qui nous permette de moduler nos décisions en cours d'audit. Pour estimer le degré d'importance relative, il sera tenu compte du profil habituel des utilisateurs des états financiers de l'AIEA, de l'usage qu'ils seront vraisemblablement amenés à en faire une fois lesdits états vérifiés, et du niveau de précision qu'ils en attendent pour pouvoir arrêter leurs décisions. Nous entendons définir le degré d'importance relative des audits dans le cadre d'un dialogue très ouvert avec la direction de l'Agence.

f. Déterminer et évaluer les risques d'audit

36. Les risques d'audit sont ceux liés au fait que le vérificateur puisse formuler une opinion sur la base d'états financiers contenant des erreurs ou des inexactitudes substantielles. Nous déterminerons et évaluerons tout risque résiduel en la matière, de façon à trouver la méthode d'audit appropriée dans les domaines où des risques ont été identifiés et à atteindre le niveau de confiance nécessaire quant à l'exactitude de la conclusion issue de l'audit.

g. Préparer le mémorandum de planification initial, les programmes et les autres produits de planification de l'audit

37. Une fois la phase de planification terminée, nous établirons les documents ci-après :

- *Mémorandum de planification initial* : il s'agit du plan de l'audit, qui se compose notamment des éléments suivants :
 - Informations générales sur l'AIEA/description de l'Agence, domaine d'intervention ou comptes sélectionnés
 - Raisons/justification de la sélection
 - Domaines prioritaires et étendue de l'audit
 - Objectifs de l'audit
 - Critères de l'audit
 - Sources des éléments probants
 - Approche et méthode de l'audit
 - Degré d'importance relative
 - Unités organisationnelles de l'AIEA concernées
 - Autres bureaux concernés/contacts
 - Calendrier d'audit et dates importantes
 - Obligations administratives
- *Programme de l'audit* : il s'agit de la liste des objectifs de l'audit et des procédures qui doivent être suivies pour la gestion des risques d'audit résiduels ou la réalisation du test de corroboration. Ce programme indique également le nom du vérificateur extérieur en charge de la procédure, les échéances ou la date auxquelles la procédure d'audit doit être réalisée ou achevée, ainsi que les documents de travail dont il est fait mention.

ii. Exécution

38. Il s'agit de la phase du processus d'audit axé sur les résultats au cours de laquelle le mémorandum de planification initial et les programmes de l'audit seront mis en œuvre dans le cadre des activités énumérées ci-dessous :

- a. *Réaliser les tests de corroboration* : les tests de corroboration permettent de réunir des éléments attestant de l'objectivité de la présentation des états financiers et peuvent être réalisés moyennant :
 - un examen analytique

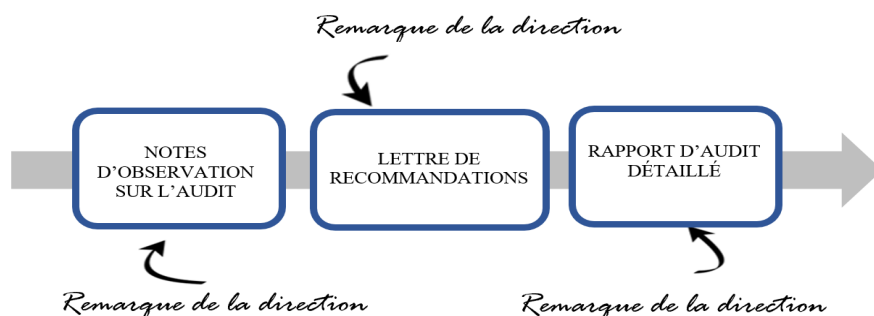
- un test portant sur les informations relatives aux transactions
 - un test portant sur les données relatives aux soldes des opérations
 - un test portant sur les estimations comptables
- b. *Rassembler des éléments probants pour les tests de corroboration* : dans le cadre de ce sous-processus, nous chercherons à obtenir suffisamment d'éléments probants adéquats pour disposer d'une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion, nos jugements, nos conclusions et nos recommandations grâce à des inspections, des observations, des questions, des confirmations, la réexécution/le recalcul et la confirmation par pièces justificatives, et autres techniques.
- c. *Établir les documents de travail* : nous préparerons les documents de travail dans lesquels seront consignés les procédures suivies, les tests réalisés, les informations obtenues et les conclusions pertinentes auxquelles aura abouti la mission d'audit.
- d. *Examiner les documents de travail* : nous procéderons à une lecture critique des documents contenus dans les dossiers afin de nous assurer que l'évaluation des travaux réalisés et des conclusions formulées a été effectuée à plusieurs niveaux d'expérience et de jugement, de limiter autant que possible le risque que des erreurs passent inaperçues, et de vérifier que les travaux ont bien été exécutés et consignés conformément aux normes d'audit.
- e. *Rédiger et passer en revue les questions d'audit* : si nécessaire, nous préparerons des questions d'audit que nous communiquerons aux fonctionnaires de l'AIEA concernés afin d'obtenir des informations supplémentaires au sujet des domaines sur lesquels porte l'audit.

iii. Conclusion et établissement des rapports

39. À l'issue de chaque visite d'audit, les conclusions et préconisations seront consignées dans une lettre de recommandations remise aux fonctionnaires de l'AIEA concernés. La lettre sera établie sur la base des questions soulevées et des recommandations formulées à l'occasion de l'audit dans diverses notes d'observation remises pendant ce dernier aux fonctionnaires concernés des entités vérifiées pour leur permettre d'intervenir et/ou de prendre immédiatement des mesures correctives. La réponse fournie à ces notes par les entités vérifiées servira de base aux conclusions et recommandations de l'audit qui seront finalement formulées dans la lettre de recommandations.

40. Un rapport d'audit détaillé contenant l'opinion du vérificateur sur les états financiers consolidés sera publié à la fin de chaque période de reporting financier annuel : il regroupera les résultats de l'audit effectué dans tous les bureaux de l'AIEA contrôlés pendant la période et contiendra également une synthèse, dans une section distincte, des résultats de l'audit d'optimisation des ressources mené dans au moins un domaine d'activités d'importance stratégique qui recoupe les activités de tous les bureaux.

41. Conformément à la section 6 du mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'AIEA, le Directeur général aura la possibilité d'émettre des observations sur nos conclusions. Une fois ses observations prises en considération, le rapport du vérificateur sera transmis à la Conférence générale par le truchement du Conseil des gouverneurs.



a. *Lettre de recommandations* : cette lettre devra comporter :

- un bref paragraphe d'introduction présentant l'organisation (siège, bureaux extérieurs et bureaux de liaison, centres ou établissements de catégorie 1) et/ou l'activité (fonds ou programme) faisant l'objet de l'audit à la date/période couverte, assorti d'une déclaration indiquant que les observations et recommandations ont été examinées avec les responsables de l'AIEA concernés et que leurs réponses ont été incorporées dans la lettre selon qu'il convenait ;
- un paragraphe récapitulant les principaux objectifs de l'audit et les domaines sur lesquels ont porté les examens et vérifications ;
- un paragraphe succinct faisant état de la coopération apportée par la direction et le personnel des unités organisationnelles de l'AIEA auditées ;
- une liste des principales recommandations destinée à aider la direction à déterminer les mesures correctives à mettre en place ;
- les constatations et recommandations détaillées, classées par ordre d'importance, notamment les mesures correctives préconisées et les réactions qu'elles ont suscitées de la part de la direction. Ce volet contiendra également des commentaires concernant l'étendue des mesures correctives déployées à la suite d'observations formulées dans des rapports/lettres de recommandations antérieures, s'il y a lieu.

b. *Rapport d'audit indépendant (opinion du vérificateur)* : nous remettons un rapport d'audit dans lequel figurera l'opinion relative à l'objectivité de la présentation des états financiers annuels de l'AIEA conformément aux normes ISA et ISSAI.

c. *Rapport du Vérificateur extérieur* : nous soumettrons une version longue du rapport d'audit qui en exposera en détail les résultats, y compris les recommandations et les améliorations opérationnelles. Les éléments constitutifs de ce rapport seront les suivants :

- Synthèse
- Mandat, portée et méthode
- Résultats de l'audit
- Déclarations de la direction
- État de mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des audits
- Remerciements

iv. Suivi

42. Lorsque les rapports d'audit auront été communiqués, nous suivrons et vérifierons l'ampleur des mesures prises par la direction en réponse aux recommandations issues de l'audit afin de nous assurer que les travaux menés à cette occasion auront été mis à profit. Le suivi a aussi pour but de faire en sorte que lesdites recommandations soient effectivement mises en œuvre aux divers niveaux et dans les différents systèmes de l'AIEA, de confirmer qu'elles se traduisent ensuite par des avantages réels pour l'Agence, et de nous donner la possibilité de réévaluer les techniques d'analyse et les éléments probants qui nous aident à formuler nos conclusions et recommandations.

43. Le calendrier et la fréquence des activités de suivi étant fonction du niveau et de l'ampleur des mesures prises ou non par la direction pour appliquer les recommandations, nous garderons à l'esprit que l'étendue de ces mesures dépendra de la nature et de l'ampleur de chaque recommandation. À cet égard, nous laisserons à la direction un délai d'exécution suffisant et lui apporterons l'assistance nécessaire à la mise en œuvre des recommandations.

B.2.2 Stratégie d'exécution de la mission

44. Chaque exercice financier donnera lieu à deux visites d'audit. La première consistera en une étude préparatoire de l'AIEA, qui est essentielle pour nous permettre de comprendre les activités de l'organisation et donc d'élaborer notre plan d'audit stratégique. Les premières procédures à appliquer concerneront notamment les documents relatifs au système actuel et/ou la mise à jour des documents existants, ainsi que l'identification et l'évaluation des principaux processus de contrôle et des procédures d'examen analytique visant à obtenir des informations sur les comptes financiers. L'étendue du contrôle à réaliser dépendra du niveau de risque identifié et de la fiabilité des mécanismes et structures de contrôle interne. Les sondages en audit, conformément à la norme ISA 530 (Sondages en audit et autres méthodes de sélection d'éléments à des fins de test), serviront à garantir l'efficacité du processus d'audit. L'audit en fin d'exercice comprendra un contrôle détaillé des bilans comptables et un examen des informations figurant dans les états financiers, dont les résultats seront évalués pour donner une opinion sur ces états pour l'exercice en question.

B.2.3 Contact et collaboration avec le Bureau des services de supervision interne de l'AIEA

45. Nous assumerons l'entière responsabilité de l'opinion qui sera formulée sur les états financiers de l'AIEA et de la définition de la nature, de l'étendue et du calendrier des procédures de vérification extérieure, mais nous estimons que certains aspects du travail du Bureau des services de supervision interne de l'AIEA, dont les fonctions donnent l'assurance qu'un solide système de contrôle interne assure la fiabilité des états financiers de l'AIEA, seront utiles pour notre audit.

46. Lors de l'examen des activités du Bureau des services de supervision interne, nous nous conformerons aux dispositions figurant dans la norme internationale d'audit ISA 610 (Utilisation des travaux des auditeurs internes) ayant trait à la responsabilité du Vérificateur extérieur dans la définition de l'étendue et de l'adéquation des activités spécifiques dudit Bureau pour les besoins de l'audit. Nous aurons de ses activités une vue suffisamment large pour cerner et évaluer le risque d'erreur importante dans les états financiers et pour concevoir et appliquer d'autres procédures de vérification.

47. Nous devons tenir compte dans notre plan d'audit du plan de travail arrêté par le Bureau des services de supervision interne pour l'exercice en question. Là où ses activités seront considérées comme un facteur déterminant pour la nature, l'étendue et le calendrier des procédures de vérification extérieure, il sera souhaitable de convenir à l'avance de ce calendrier, de l'étendue de l'audit, des degrés d'importance relative et de la méthodologie d'échantillonnage proposée, des documents relatifs aux activités réalisées, et des procédures d'examen et de communication des résultats. Des réunions devront être organisées à intervalles appropriés pendant la durée de l'audit. Nous devons être informés des rapports pertinents, autorisés à les consulter, et saisis de toute question importante dont le Bureau pourrait avoir connaissance et qui pourrait avoir une incidence sur nos travaux. De même, nous informerons le Bureau des services de supervision interne de toute question importante qui pourrait avoir une incidence sur ses activités.

B.2.4 Interactions avec les comités concernés et le conseil d'administration

48. Nous assisterons et participerons, activement selon que de besoin, aux réunions du Comité d'audit de l'AIEA, du Comité du programme et du budget du Conseil des gouverneurs, et de la Conférence générale de l'AIEA. Cette participation a pour but de nous permettre d'aborder des questions importantes ayant trait à l'information financière, à l'utilisation des ressources, aux dispositions prises en matière de contrôle interne, au processus de gestion des risques et à d'autres questions en lien avec l'audit que ces entités pourraient souhaiter clarifier ou examiner plus avant dans le cadre de leurs fonctions.

B.2.5 Collecte d'informations et d'éléments probants, et accès aux documents d'audit

49. Le fait de travailler au Siège et dans les bureaux régionaux de l'AIEA nous permettra d'obtenir des éléments probants suffisants, conformément à la norme ISA 500 (Éléments probants). Les demandes d'informations devront être communiquées aux responsables de l'Agence suffisamment à l'avance pour qu'ils

puissent prendre les dispositions nécessaires. Nous avons le plus grand respect pour le Code de déontologie des professionnels comptables élaboré par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA), qui fournit un cadre conceptuel permettant de se conformer aux principes fondamentaux de déontologie professionnelle. Ces principes directeurs font notamment obligation aux vérificateurs extérieurs de respecter la confidentialité des informations obtenues dans l'exercice de leurs fonctions et de ne pas utiliser ni divulguer ces informations sans autorisation spécifique appropriée à moins d'avoir un droit ou une obligation d'ordre juridique ou professionnel qui les y contraint. L'Agence peut être assurée que nous respecterons le caractère sensible et confidentiel de toutes les informations qu'elle a classées comme telles.

50. Si la possibilité nous est donnée de devenir un partenaire de l'AIEA via nos services d'audit externe, nous comptons sur le Vérificateur extérieur sortant pour opérer une transition en douceur en nous transmettant suffisamment d'informations et de documents d'audit, conformément aux protocoles pertinents de l'INTOSAI et du Groupe de vérificateurs externes des Nations Unies.

B.2.6 Autres missions d'audit

51. Nous effectuerons des vérifications spécifiques supplémentaires à la demande de la Conférence générale et/ou du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, et présenterons des rapports distincts sur leurs résultats, conformément à l'article 12.05 du Règlement financier de l'Agence.

Assurance de la qualité intégrée dans le processus d'audit



- **Multi-level review** of audit findings, documentation of audit issues and conclusions on audit work performed
- Conduct of **quality assurance** reviews per engagement including audit team management
- Review process commences **with pre-planning activities** until issuance of report
- Validate implementation of audit recommendations through **periodic** status reports

B.2.7 Assurance de la qualité

52. Nous veillerons à ce que les mesures de contrôle de la qualité soient conçues et mises en œuvre de manière efficace. Nous procéderons à un examen du contrôle de la qualité de la vérification pour chaque visite d'audit conformément à la norme ISA 220 (Contrôle qualité d'un audit d'états financiers), adoptée par l'INTOSAI comme norme ISSAI 1220. Aucun rapport d'audit ne sera soumis avant que l'examen du contrôle de la qualité de l'audit ait été mené à bien.

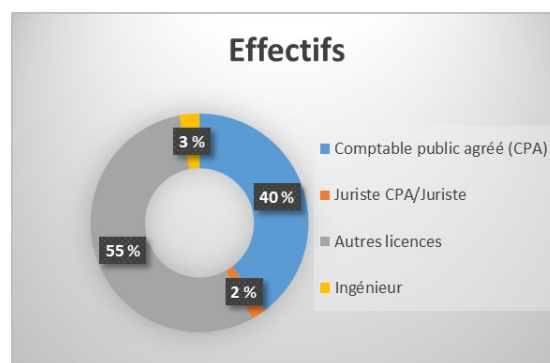
53. La liste de contrôle relative à l'assurance de la qualité adoptée par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, que nous avons par la suite intégrée dans notre processus d'audit des comptes des organisations internationales, sera elle aussi appliquée dans le cadre de la méthode d'audit de l'AIEA.

54. Nos plans et nos programmes d'audit seront présentés pour examen à notre groupe de travail technique (TWG) interne et au Comité de vérification des états financiers des organismes internationaux de la COA (IOAC), instance composée de hauts responsables de la COA. Les notes d'observation de l'audit seront examinées par le Directeur de l'audit externe et l'exécution de l'audit sera étroitement contrôlée par le TWG. Les lettres de recommandations et les versions longues des rapports

seront examinées par le Directeur de l'audit externe et par le TWG, puis présentées à l'IOAC avant publication par l'AIEA.

B.3 Effectifs et qualifications du personnel devant participer à l'audit

55. L'atout de la COA réside dans son équipe de 13 595 spécialistes et personnels multidisciplinaires hautement qualifiés qui couvrent les professions suivantes : Comptables publics agréés (CPA) – 5 405 ; Juristes CPA/Juristes – 294 ; Ingénieurs – 401 ; autres licences – 7 495.



56. De nombreux responsables et collaborateurs sont titulaires de diplômes internationaux, notamment dans les disciplines suivantes : Contrôleur de fraude certifié (CFE), Expert en audit interne (CIA), Juricomptable (CFA), Contrôleur interne agréé (CICA) ou encore Vérificateur informatique agréé (CISA).

57. Ils possèdent les connaissances et les compétences techniques requises pour auditer des établissements nationaux, locaux et publics de l'État philippin. Ils ont une vaste expérience de la vérification des comptes à la COA, où ils ont réalisé des audits très complets (audits financiers, audits de conformité, audits de performance/d'optimisation des ressources, audits de contrôle des fraudes et audits spéciaux) en tant que vérificateurs résidents.

58. Les responsables et le personnel de la COA possèdent les compétences techniques et non techniques que doivent avoir des vérificateurs pour s'acquitter de leurs tâches. Ils ont des compétences informatiques dans les applications de Microsoft Office, les outils/techniques informatiques d'aide à l'audit et les processus internet/web, et ont déjà audité des institutions œuvrant dans un environnement de travail hautement informatisé. Ils ont une très bonne maîtrise de la communication (orale et écrite) et s'expriment couramment en anglais. Plus important encore, ils ont un bon sens du contact personnel et peuvent travailler dans un environnement multiculturel.

59. La COA dispose d'une liste de plus de 200 vérificateurs d'organisations internationales, parmi lesquels une soixantaine de vérificateurs (annexe B) seront choisis pour l'audit de l'AIEA. Les vérificateurs proposés, qui sont CPA ou juristes CPA, ont été retenus à l'issue d'une procédure de sélection rigoureuse comprenant des examens, des entrevues et une formation à l'audit d'organisations internationales. Les vérificateurs proposés à l'Agence possèdent déjà une grande expérience de l'audit et ont appris à connaître le système des Nations Unies à l'occasion de précédentes missions d'audit dans des bureaux de l'ONU ainsi que dans ses institutions spécialisées, ses programmes et ses fonds.

60. En tant qu'anciens commissaires aux comptes de la FAO, de l'OMS et de l'ONUDI, et dans l'exercice de ces mêmes fonctions qu'ils assument actuellement pour l'OIT, tous les responsables et collaborateurs proposés ont de l'expérience dans

l'audit des institutions qui utilisent des progiciels de gestion intégrés (ERP) tels que SAP (Systèmes, applications et produits de traitement de données) ou les applications de la suite bureautique Oracle E-Business, ainsi que des systèmes personnalisés d'interface avec des ERP. Au cours de leurs précédentes missions d'audit d'organismes de l'ONU, les responsables et le personnel proposés ont pu se familiariser avec divers systèmes tels que SIG (Système intégré de gestion de l'ONU), SAP (Systèmes, applications et produits), PrOMS (Système de gestion des programmes) et les systèmes d'application pour les opérations de maintien de la paix.

61. Le personnel proposé a acquis une expérience directe de l'audit d'états financiers basés sur les IPSAS à la FAO, à l'OMS, à l'ONUDI et à l'OIT, ainsi que dans d'autres organismes et des fonds internationaux dont il a vérifié sur place, aux Philippines, les états financiers préparés conformément aux IPSAS. Certains vérificateurs ont même participé à l'examen des politiques et des lignes directrices comptables IPSAS de la FAO ainsi que de la politique comptable IPSAS de l'OMS.

62. L'IOAC détermine les besoins en matière de formation du groupe de vérificateurs des Nations Unies dont s'occupe la COA. Le programme de formation, qui sera mis à jour, permettra au personnel proposé de se familiariser avec les évolutions récentes intervenues dans les domaines de la comptabilité et de l'audit ainsi que dans les technologies de l'information et les progiciels de gestion intégrés, et mettra à disposition des connaissances et des compétences spécialisées pour l'audit de l'AIEA.

63. Les responsables et le personnel proposés ont suivi la formation sur l'approche intégrée de la vérification axée sur le risque qui englobe les différents services d'audit tels que les audits financiers et les audits de conformité, les audits d'optimisation des ressources organisationnelles, les audits de performance à l'échelle du gouvernement ou d'un secteur, et les audits de contrôle des fraudes. Ils ont en outre suivi la formation sur la juricomptabilité organisée par la Banque mondiale, y compris les mises à jour sur les normes internationales d'audit, les normes comptables internationales et les IPSAS qui sont régulièrement organisées par le comité de vérification des états financiers des organismes internationaux de la COA et/ou son Département du perfectionnement professionnel et institutionnel (PIDS) - l'organe de formation de la Commission. Les responsables et le personnel proposés continueront de suivre des formations qui seront dispensées par le Comité de vérification des états financiers des organismes internationaux et par le PIDS. Ce dernier s'occupe du programme de formation échelonné de la COA, qui permet aux participants d'acquérir les connaissances et les compétences qu'exigent leur fonction ou leur niveau de responsabilité.

64. L'audit des comptes de l'AIEA sera effectué par une équipe de spécialistes ayant le niveau de compétences requis en matière d'audit d'organisations internationales. Le Président de la COA assurera la supervision générale des activités d'audit. Il sera secondé dans l'accomplissement de ses tâches par un commissaire de la COA, en qualité de Président du comité d'audit, et par un directeur de la COA, qui sera nommé Directeur de l'audit externe. Ce dernier, qui sera chargé de la gestion de l'audit de l'Agence, sera appuyé par des équipes fonctionnelles au Siège et dans les bureaux régionaux.

C. Honoraires demandés et estimation du nombre total de mois de travail d'un vérificateur

C.1 Honoraires demandés

65. Sur la base de notre évaluation des besoins concernant l'AIEA, nous demandons des honoraires annuels de **deux cent quarante mille sept cent soixante-dix-sept euros et trente-quatre centimes (240 777,34 euros)**. Ces honoraires annuels, qui resteront inchangés sur toute la période 2022-2027, englobent pour l'essentiel les indemnités journalières de subsistance, les frais de déplacement et les frais connexes. Ils ne comprennent pas les rémunérations du personnel employé pour l'audit ni les services que fournissent l'IOAC de la COA et le personnel d'appui pour ce qui concerne les activités d'assurance de la qualité menées à Manille.

Tableau 1. Détail des honoraires annuels (en euros)

Description	Indemnités journalières de subsistance	Déplacements et frais connexes	Total
Services au Siège	166 584,32	36 643,61	203 227,93
Services aux bureaux régionaux	27 009,22	10 540,18	37 549,41
Total	193 593,54	47 183,79	240 777,34

66. Les audits de projets réalisés à la demande de donateurs, de même que certains examens particuliers réclamés par la Conférence générale et/ou le Conseil des gouverneurs pourront donner lieu à des honoraires supplémentaires d'un montant à convenir au cas par cas.

C.2 Estimation du nombre de mois de travail d'un vérificateur

67. Le tableau ci-après présente la ventilation des 37 mois de travail d'un vérificateur que propose la COA pour chaque exercice :

Tableau 2. Proposition de ventilation des mois de travail d'un vérificateur

Nom (si disponible) Titre (a)	Visites d'audit ¹						Total général de mois de travail d'un vérificateur (h)=(d)+(g)
	Étude préparatoire/audit intermédiaire		Nombre total de mois de travail d'un vérificateur (d)=(b)*(c)	Audit final		Nombre total de mois de travail d'un vérificateur (g)=(e)*(f)	
	Nombre de vérificateurs (b)	Nombre de mois (c)		Nombre de vérificateurs (e)	Nombre de mois (f)		
<i>Prestations à fournir au Siège</i>							
Président ou commissaire de la COA ²	-	-	-	1	0,63	0,63	0,63
Responsables de l'examen de la qualité ³	-	-	-	2	0,83	1,67	1,67
Directeur de l'audit ⁴	1	1,83	1,83	1	1,83	1,83	3,67
Vérificateurs ⁵	9	1,20	10,83	9	1,20	10,83	21,67
<i>Prestations à fournir aux bureaux régionaux, bureaux de liaison et laboratoires de recherche</i>							
Vérificateurs ⁵	3	0,97	2,92	3	0,97	2,92	5,83
<i>Prestations à fournir au Siège de la COA</i>							
Comité de vérification de la COA et personnel d'appui ⁶	4	0,5	2	4	0,5	2	4
Total général de mois de travail d'un vérificateur			17,58			19,88	37,47
Notes explicatives :							
¹ Deux visites d'audit (une visite intermédiaire et une visite finale, par exemple) seront effectuées pour chaque exercice.							
² Le Président ou le Commissaire de la COA assistera à une réunion du Conseil des gouverneurs/à la session de la Conférence générale au cours de chaque exercice.							
³ Les responsables de l'examen de la qualité sont chargés de veiller à ce que des mesures de contrôle de la qualité soient définies et mises en œuvre, et de s'assurer de leur efficacité.							
⁴ Le Directeur de l'audit chargé de la gestion des audits de l'AIEA assistera aussi au moins à une réunion du Conseil des gouverneurs/à la session de la Conférence générale.							
⁵ Pour chaque visite, les équipes d'audit seront composées de cinq à six vérificateurs pour le Siège et de deux vérificateurs pour les bureaux régionaux.							
⁶ Le Comité de vérification de la COA et le personnel d'appui mèneront aussi des activités de contrôle de la qualité qui ne donneront pas lieu à la facturation d'honoraires.							

68. Outre l'audit financier, l'audit d'optimisation des ressources fera partie des activités que nous proposons, l'objectif étant de donner à la Conférence générale et au Conseil de l'AIEA l'assurance que les problèmes liés à l'efficacité, à l'économie et à l'efficacité des opérations seront identifiés et traités.

C.3 Répartition des activités d'audit entre le Siège, les bureaux régionaux, les bureaux de liaison et les laboratoires de recherche

69. Nous sélectionnerons nos bureaux/locaux au vu des évaluations des risques que la direction de l'AIEA et le Bureau des services de supervision interne auront établies ainsi que des résultats de nos études initiales sur le terrain, qui seront régulièrement actualisés en fonction de l'évolution de l'environnement interne et externe du client, ainsi que des résultats de nos audits passés et en cours. Nous avons en effet conscience que de nouveaux risques peuvent sans cesse apparaître et que les risques existants sont susceptibles de changer du fait de l'évolution des activités et du contexte dans lequel elles s'inscrivent.

70. La première année de l'audit, 17 mois d'un vérificateur, soit 47 % du nombre de mois-personne disponibles pour l'année, seront consacrés aux travaux d'audit menés au Siège, tandis que 19 mois de travail d'un vérificateur, soit 53 % du total, seront affectés à des travaux d'audit menés dans les bureaux régionaux, les bureaux de liaison et les laboratoires de recherche. Cette répartition sera revue et actualisée les années suivantes à la lumière des résultats de l'audit.

C.4 Gestion de l'audit

71. L'audit de l'AIEA sera réalisé par une équipe de spécialistes ayant le niveau de compétences requis dans le domaine de la vérification des comptes d'organisations internationales. Le Président de la COA, M. Michael G. Aguinaldo, assurera la supervision générale de l'audit et fera rapport à la Conférence générale de l'AIEA par l'intermédiaire du Conseil des gouverneurs. Il sera secondé dans sa mission par le Commissaire de la COA, M. Roland C. Pondoc (C.4.1) et par le Directeur de l'audit externe, M. Lito Q. Martin (C.4.2).

72. Ce dernier, qui aura la charge de gérer l'audit de l'AIEA, sera appuyé par des équipes fonctionnelles au Siège de l'Agence, dans ses bureaux régionaux, ses bureaux de liaison et ses laboratoires de recherche. Le Directeur de l'audit externe travaillera depuis le Siège à Vienne (Autriche) à raison d'au moins trois mois pour chaque exercice. Le Directeur de l'audit externe supervisera et gèrera les audits du Siège, des bureaux régionaux, des bureaux de liaison et des laboratoires de recherche, et assistera aux réunions du Comité d'audit de l'AIEA, du Comité du programme et du budget du Conseil des gouverneurs, et de la Conférence générale de l'AIEA, selon qu'il conviendra.

C.4.1 M. Roland C. Pondoc, Commissaire de la COA



73. La candidature du Commissaire Roland Café Pondoc a été déposée le 6 février 2018 auprès de la Commission de vérification des comptes, et approuvée à l'unanimité par la Commission des nominations le 14 mars 2018, pour une durée de sept ans qui viendra à échéance le 2 février 2025. Comptable public agréé et juriste, le Commissaire Pondoc a pu concilier pendant 22 ans l'exercice de cette profession et sa passion pour l'éducation - il enseigne en effet à l'Université de Mindanao (Davao City), où il a lui-même suivi son cursus.

74. De 1994 à 2016, il a donné cours dans différentes facultés (comptabilité, droit, administration des affaires et criminologie), et a également dispensé son enseignement dans le cadre du programme de premier cycle de cet établissement. Il a par ailleurs été Vice-doyen de la Faculté de droit et Administrateur responsable/Directeur du Bureau des affaires étudiantes. M. Pondoc a été récompensé pour la qualité exceptionnelle de son travail d'éducateur, et s'est ainsi vu décerner par son université le prix d'excellence « Golden Harvest Award for Outstanding Professor » en 2008, 2009 et 2010. Après avoir pris ses fonctions de Commissaire de la COA, il a reçu le prix d'excellence « Institutional Award », la plus haute distinction accordée aux anciens étudiants de l'Université de Mindanao. Au cours de sa carrière universitaire, il a également œuvré au service de ses collègues en assurant la présidence de la Coopérative des employés de l'Université de Mindanao pendant six années consécutives, de 2005 à 2010.

75. En 2004 et en 2011, il a en outre été lauréat national du prix d'excellence « Outstanding Business Educator in the Field of Accountancy » attribué par le Conseil philippin des doyens et enseignants dans les disciplines commerciales et par la Petron Foundation. De plus, il a été à quatre reprises lauréat national de l'Institute of Certified Public Accountants (PICPA) des Philippines : il a été distingué comme « Most Outstanding CPA in Education » en 2008, « Most Outstanding PICPA Member » en 2009, « Most Outstanding PICPA Chapter President » en 2015 et, plus récemment, « Most Outstanding CPA in Government » en 2018.

76. Après avoir démissionné du poste qu'il occupait à temps complet à l'université, M. Pondoc s'est tourné vers le service public. Il est ainsi entré dans la fonction publique en 2014, en qualité de juriste à plein temps pour le Centre médical du Sud des Philippines - un établissement hospitalier au sein duquel il a également dispensé des services juridiques à titre gracieux aux patients indigents.

77. Avant le dépôt de sa candidature, M. Pondoc avait été nommé, le 1^{er} septembre 2016, Sous-secrétaire exécutif au Bureau du Président et avait plus particulièrement assumé les fonctions d'Assistant du Directeur général adjoint chargé de l'administration, de la logistique et des finances du Conseil national d'organisation des sommets et réunions connexes de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

(ASEAN) en 2017, année au cours de laquelle les Philippines ont accueilli ces manifestations. Les besoins logistiques de chaque réunion, quel que soit le lieu où elle devait se tenir dans le pays et quel que soit le nombre de délégués nationaux et internationaux invités, étaient directement de son ressort. Il était également chargé de veiller scrupuleusement à ce que le budget prévu pour ces manifestations soit correctement utilisé. En reconnaissance de son dévouement et de sa contribution à la réussite de l'organisation de l'ASEAN 2017 par les Philippines, la Citation présidentielle lui a été décernée en 2018 par le Président Rodrigo Roa Duterte lui-même, au Palais Malacañan.

78. M. Pondoc a obtenu sa licence en sciences commerciales, spécialité comptabilité, en 1988, avec mention *magna cum laude*. Titulaire d'un mastère en administration des affaires depuis 1997, il a obtenu sa licence en droit en 2001, décrochant par la même occasion le prix « Achiever's Award ». L'association d'anciens étudiants de l'Université de Mindanao lui a remis le prix d'excellence « Tambuli Award » dans la catégorie enseignement en 2009 et dans la catégorie fonction publique en 2019.

79. Comme le montre cette évocation de son parcours professionnel, la carrière du Commissaire Pondoc a touché à chacun des quatre secteurs de la comptabilité publique, à savoir le commerce et l'industrie, le monde universitaire, les services publics et les institutions gouvernementales. M. Pondoc est par ailleurs réserviste de l'armée de l'air des Philippines au grade de lieutenant-colonel, et également évaluateur de biens immobiliers agréé, courtier en immobilier agréé et membre de l'ACPA (ASEAN Chartered Professional Accountants). Il assure actuellement la présidence du Réseau de points de contact pour les questions d'égalité des sexes et de développement de la COA, et joue de surcroît un rôle moteur dans le Programme de gestion de l'intégrité au sein de la Commission de vérification des comptes.

C.4.2 M. Lito Q. Martin, Directeur de l'audit externe

80. M. Lito Quijano Martin dirige actuellement le Bureau chargé des relations et des audits internationaux (IARO) de la Commission de vérification des comptes (COA). Comptable public agréé (CPA), juriste et contrôleur interne agréé (CICA), M. Martin s'est spécialisé dans les domaines touchant à l'audit, aux enquêtes, à l'évaluation, à l'inspection, aux finances, à la gouvernance et à l'administration au fil de ses 33 ans de carrière en tant que vérificateur, juriste, enquêteur, comptable, commissaire aux comptes pour l'ONU, Directeur de l'audit externe, haut responsable dans la fonction publique et professeur.



81. M. Martin compte plus de 10 ans d'expérience approfondie de la fonction de Directeur de l'audit externe acquise au sein du système des Nations Unies. Il a géré l'audit de quatre institutions spécialisées de l'ONU dont la COA est chargée de

vérifier les comptes, à savoir : la FAO, l'OIT, l'OMS et l'ONUDI. De même, il a dirigé l'audit de projets nationaux mis en œuvre par le FNUAP et le PNUD, ainsi que de projets menés aux Philippines par l'USAID et l'AusAID. Il a assuré l'orientation stratégique, la gestion globale et l'exécution des audits des institutions spécialisées, notamment - sans que cette liste soit limitative - la préparation et la mise en place de vastes programmes couvrant l'organisation, la dotation en effectifs et la supervision des équipes d'audit, la formation des vérificateurs, l'évaluation des risques d'audit, l'établissement des rapports d'audit et la responsabilité globale de la prestation de services de contrôle de la qualité pour les organisations internationales. Il a collaboré avec divers organes de surveillance des entités vérifiées, tels que les comités d'audit, des finances, des questions administratives ou encore du programme et du budget. Il est également membre du Groupe technique du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, de l'AIEA et des institutions spécialisées depuis 2010.

82. M. Martin possède en outre une large expérience académique. Il a donné des cours de premier et de second cycle pendant 8 ans (1999 – 2007) à la Faculté de comptabilité et d'administration des affaires de l'Université Saint Louis (Baguio City), où il a lui-même fait ses études, et pendant 6 ans (2004 - 2010) à la Faculté de droit de l'Université de Baguio. Il a également été maître de conférences en gestion financière à l'Université des Philippines (Baguio City) en 1995 et 1996. De plus, il intervient en qualité de conférencier professionnel sur des questions très pointues telles que la gestion organisationnelle, le contrôle des fraudes, les éléments probants aux fins des audits, les stratégies intégrées de lutte contre la fraude et la corruption, les audits d'optimisation des ressources, la passation de marchés, le cadre de contrôle interne et la gestion des risques.

83. M. Martin a débuté sa carrière à la COA en 1987 ; il a ensuite progressivement gravi les échelons, passant de vérificateur des comptes publics au poste de Directeur principal. Dans le cadre de ses fonctions de vérificateur des comptes publics, il a été responsable des services de contrôle de qualité auprès de sociétés et d'organismes publics nationaux, et a été chargé à ce titre de réaliser avec efficacité et efficacie des audits financiers, des audits de conformité et des audits d'optimisation des ressources de diverses institutions, en ce compris l'évaluation de la performance opérationnelle de ces institutions. Par ailleurs, il a mené des enquêtes dans le cadre d'audits de contrôle des fraudes et pris un certain nombre de mesures en réponse à des plaintes déposées auprès de la Commission de vérification des comptes contre des cadres et agents de la fonction publique. Il a également été appelé à siéger au sein du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU en 1992, en 1993 et en 2008, date à laquelle il a commencé sa carrière dans l'audit international. Il a procédé à l'audit de plusieurs bureaux de l'ONU à New York, notamment le Bureau des ressources humaines, le Département achat du Bureau des services généraux, et la Trésorerie de l'ONU, qui dépend du Département de la gestion. Il a également vérifié les comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) à Genève. Il a aussi occupé les postes de Directeur du groupe régional de la COA pour la Région administrative de la Cordillère (2003 - 2006), Directeur adjoint du groupe chargé du secteur des administrations locales de la COA pour le centre et le Nord de la région de Luçon (2007 - 2008) et Directeur régional adjoint du Bureau régional n° 1 de la COA (2009 - octobre 2010) jusqu'à ce qu'il soit nommé Directeur de l'IARO, poste qu'il occupe actuellement à la COA.

84. M. Martin a obtenu sa licence en sciences commerciales, spécialité comptabilité, avec mention cum laude à l'Université de Pangasinan en 1986. Il a décroché un mastère en sciences de l'administration des affaires en 1994 et une licence en droit en 1999 à l'Université de Saint Louis.

85. M. Martin joue également un rôle actif au sein de plusieurs organismes professionnels. Il a été Président de l'Association des experts comptables du secteur public et Directeur de l'Institut philippin des comptables publics agréés ; il est membre à vie du Barreau intégré des Philippines.

86. Enfin, M. Martin s'est vu décerner différentes récompenses, notamment le prix « Lingkod Bayan Award » en 2011, remis par le Président de la République des Philippines aux fonctionnaires d'exception qui ont apporté une importante contribution au service public.

D. Proposition de la Commission de vérification des comptes des Philippines à l'AIEA et à ses États Membres - Résumé

87. Le Gouvernement philippin a désigné la Commission de vérification des comptes (COA) des Philippines, dirigée par son Président, **M. Michael G. Aguinaldo**, comme candidat à la fonction de Vérificateur extérieur de l'AIEA pour la période 2022-2027.

D.1 Une candidature justifiée par une étroite collaboration avec le système des Nations Unies

88. La COA a commencé à exercer un rôle de tout premier plan dans la gouvernance de l'ONU lorsqu'elle a intégré le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation, dont elle a été membre pendant la période 1984-1992, puis entre 1999 et 2007. Elle a assuré la fonction de **vérificateur extérieur** pour la FAO de 2008 à 2019, pour l'OMS de 2012 à 2019, pour l'OIT de 2016 à 2019 (mandat renouvelé jusqu'en 2023) et pour l'ONUDI en 2018 et 2019.

89. L'expérience et les compétences que la COA a acquises dans l'exercice de la fonction de vérificateur extérieur de l'ONU et de ses institutions spécialisées l'ont poussée à poursuivre dans cette voie et à solliciter un siège au sein du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, où elle espère que sa riche expérience, sa détermination et son engagement permettront de renforcer les fondements mêmes de la gouvernance de cette organisation. Pour s'acquitter de son mandat, la COA entend conférer à l'audit toute sa valeur, en tenant dûment compte de la spécificité du mandat de l'ONU, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales, protéger les droits de l'homme, gérer l'aide humanitaire, promouvoir le développement durable et défendre l'état de droit au niveau international.

90. En tant qu'ancien commissaire aux comptes de la FAO, de l'OMS et de l'ONUDI, et dans l'exercice de cette même fonction qu'elle assume actuellement pour l'OIT, la COA s'emploie à examiner de manière approfondie en quoi l'approche de la gestion axée sur les résultats peut contribuer à la mise en œuvre des programmes et projets des institutions déployées dans le cadre des objectifs de développement

durable (ODD), et comment s'articule la gestion du risque institutionnel avec les autres mécanismes de gouvernance qui régissent le principe de responsabilité et le contrôle interne.

91. Soucieuse d'asseoir encore sa réputation, de renforcer ses capacités et d'accroître sa crédibilité, la COA, qui n'a jamais cessé de viser l'excellence, entend nouer une étroite collaboration avec l'INTOSAI et le Conseil des IPSAS, entre autres organismes professionnels, afin de pouvoir progressivement s'acquitter de son mandat en se conformant aux normes internationales. La COA ne se contente pas de recevoir ; elle veille aussi à donner. Il a toujours été dans sa culture d'apporter une contribution à la communauté internationale de l'audit public. Nombre de ses experts ont été appelés à participer aux programmes de formation mis sur pied à l'initiative de l'INTOSAI, et elle a collaboré avec d'autres ISC dans le cadre de leurs offres de services de commissaires aux comptes de l'ONU. En 2009, la COA a même organisé des sessions d'orientation à l'intention des vérificateurs de l'ISC de la République populaire de Chine, qui lui a succédé au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Dernièrement, la Cour des comptes de la Fédération de Russie, reconnaissant les capacités institutionnelles de la COA, lui a demandé de partager ses connaissances avec l'ISC russe, qui s'apprête à participer à l'audit de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

D.2 L'audit tel que le conçoit la COA : une approche axée sur la valeur

92. Les missions d'audit de l'ONU et de ses institutions spécialisées que la COA a réalisées l'ont amenée à adopter en la matière une approche plus réfléchie et plus efficace en termes d'assistance aux décideurs - une démarche dont l'évaluation indépendante des programmes, activités et résultats de l'ONU est plus particulièrement le signe. La COA a également affiné la portée de ses audits afin de fournir à ses clients les informations dont ils avaient besoin pour déterminer leurs facteurs actuels de vulnérabilité et percevoir les difficultés à venir. C'est notamment en se plaçant sous cet angle que la COA a réussi à faire en sorte que ses audits soient véritablement porteurs de changement.

93. Parmi les points saillants qui distinguent les audits de la COA, on retiendra que :

- le savoir-faire et l'intégrité sur lesquels la COA fonde ses audits confèrent à ses vérificateurs les compétences techniques et non techniques nécessaires à l'exécution d'un travail de qualité ;
- la COA planifie et adapte ses méthodes d'audit de façon à s'aligner au plus près sur les modèles opérationnels de sa clientèle et à mieux cibler les audits ;
- la COA fait appel à des outils et techniques modernes qui lui permettent de réaliser des audits répondant à des critères d'excellence ;
- la COA collabore étroitement avec ses clients et d'autres organismes de surveillance afin d'identifier et cerner les domaines exposés à des risques, de façon à optimiser la valeur des audits ;
- La COA concentre ses ressources sur les activités d'audit les plus susceptibles d'accroître la portée et la valeur des audits.

D.3 Plans et programmes pour l'AIEA

94. Si elle est choisie pour occuper les fonctions de Vérificateur extérieur de l'AIEA, la COA, sous la direction de son Président, M. Aguinaldo, entend s'employer avec force et détermination à :

- **instituer la transparence et le principe de responsabilité** à l'AIEA, afin de mettre à profit et d'affecter les ressources de manière efficace et efficiente, eu égard en particulier à l'adoption des ODD ;
- recourir à une **méthode d'audit axée sur les risques** afin de concentrer ses ressources limitées sur les aspects des activités qui ont le plus d'impact sur la prestation des services que fournit l'AIEA ;
- mettre en œuvre ses plans d'audit avec efficacité et **optimiser la portée des audits** dans les domaines d'activité ou secteurs géographiques jugés présenter des risques élevés pour l'exécution des programmes et projets ;
- **entretenir un dialogue constant et une collaboration permanente** avec la direction et le personnel de l'AIEA afin d'être en mesure de formuler et de proposer des recommandations réellement nécessaires et applicables, tout en tenant dûment compte des meilleures pratiques et des capacités techniques, administratives et financières de l'AIEA ;
- **faire diligence pour soumettre ses rapports d'audit** à la Conférence générale et au Conseil des gouverneurs, et communiquer ses lettres de recommandations aux responsables concernés des bureaux examinés, afin qu'ils puissent prendre au plus tôt des décisions et mesures correctives ;
- **se coordonner avec d'autres organismes de surveillance** tels que les comités d'audit, le Comité du programme et du budget, les services d'audit interne et le Corps commun d'inspection, de manière à veiller à ce que les plans et activités soient coordonnés et cohérents, et à élargir la portée de leurs travaux ;
- **mettre à disposition des vérificateurs et autres experts** qui possèdent les compétences professionnelles et l'expérience appropriées que requièrent les activités d'audit qui leur auront été spécifiquement attribuées, qui soient physiquement et psychologiquement aptes à réaliser les tâches rigoureuses et méticuleuses qu'exige un audit efficace de niveau international, et dont les compétences relationnelles et communicationnelles ne soient plus à démontrer ;
- veiller à ce que la prestation des services de vérification extérieure de l'AIEA soit conforme aux normes d'audit internationales et respecte les critères **d'intégrité et d'indépendance les plus élevés**, dans le seul but de renforcer le principe de responsabilité et la transparence dans la gouvernance institutionnelle.

D.4 Honoraires raisonnables

95. La COA propose des honoraires raisonnables, calculés en fonction des indemnités journalières de subsistance, des frais de déplacement et d'autres coûts subsidiaires. Ils ne comprennent pas les rémunérations du personnel et des responsables chargés de l'audit, car il s'agit de fonctionnaires permanents de la COA. Le coût des mois de travail d'un vérificateur de l'IOAC et du personnel d'appui employé pour le contrôle de la qualité du travail et des résultats d'audit n'est pas compris dans ces honoraires.



MICHAEL G. AGUINALDO

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION
DES COMPTES DES PHILIPPINES

PRINCIPALES COMPÉTENCES


Compétences spécialisées en droit, en audit, en gouvernance et en administration acquises au cours de 32 ans d'activité professionnelle en tant que juriste en droit privé, haut fonctionnaire, professeur d'université et commissaire aux comptes de plusieurs institutions spécialisées de l'ONU

- Définition d'orientations stratégiques pour l'exécution d'audits externes d'institutions spécialisées des Nations Unies ;
- Élaboration de politiques, de normes et de processus opérationnels visant l'efficacité et l'efficacité dans la comptabilité et l'audit des finances publiques, ainsi que l'assistance et les services juridiques et législatifs ;
- Examen et formulation de recommandations concernant des projets de lois et des lois votées par le Congrès, et concernant la légalité des traités, conventions et accords exécutifs passés entre le gouvernement et d'autres pays ;
- Conduite d'audits juridiques et application du principe de la diligence raisonnable dans le cadre d'acquisitions et de fusions, et mise en place de la structure organisationnelle et financière de projets spéciaux dans les secteurs des infrastructures, des télécommunications et de l'énergie ;
- Élaboration et mise en œuvre de stratégies institutionnelles et de systèmes de gestion ;
- Examen, analyse et formulation de mesures d'action, de processus administratifs, de règles et de réglementations ;
- Gestion d'équipes de projets et suivi des prestations, établissement de rapports basés sur les résultats et activités de communication ;
- Solides aptitudes relationnelles et compétences en communication.

PARCOURS PROFESSIONNEL


SECTEUR PUBLIC

- ❖ **Président de la Commission de vérification des comptes (depuis le 25 mars 2015)**

 **Adresse professionnelle :**
Commonwealth Avenue
0880 Quezon City
Philippines

 mgaguinaldo@coa.gov.ph

 coa.gov.ph

 (632) 931-9220
(632) 931-9223

- Président du Groupe de travail pour la dette publique de l'INTOSAI
- Vice-Président du projet de recherche de l'INTOSAI sur l'audit participatif citoyen
- Membre de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)
- Membre de l'Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI)
- Comité de formation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEANSAI)
- Chef de projet du Programme à long terme de l'ASEANSAI sur l'application des ISSAI
- Membre du Constitutional Fiscal Autonomy Group
- Commissaire principal de la COA, Comité de gestion des finances publiques
- Commissaire principal de la COA, Conseil interinstitutions philippin de lutte contre la concussion et la corruption
- Commissaire principal de la COA, Conseil multisectoriel de lutte contre la corruption

❖ **Président du Groupe de travail pour la dette publique de l'INTOSAI**

- Élaboration à l'usage des ISC de lignes directrices et autres documents d'information destinés à promouvoir de bonnes pratiques dans l'établissement des rapports et une gestion avisée de la dette publique.
- Aide apportée à des ISC pour le développement de leurs connaissances et de leurs compétences en matière d'audit de la dette publique par un échange de connaissances, de données d'expérience et d'informations, et par une collaboration entre membres, partenaires et parties prenantes du Groupe de travail.

❖ **Commissaire aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2015-2019), de l'Organisation mondiale de la Santé (2015-2019), de l'Organisation internationale du Travail (depuis 2016), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (2018-2019)**

- Audit des comptes, y compris de l'ensemble des fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux des organisations, en conformité avec les Normes internationales d'audit
- Formulation d'observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes ainsi que, plus généralement, sur l'administration et la gestion des organisations
- Recommandation de mesures visant à améliorer le contrôle interne, l'obligation de rendre compte, la transparence, et l'efficacité/opérationnelle des organisations
- Formulation et signature d'opinions indépendantes sur les états financiers des organisations.
- Établissement, soumission et présentation du rapport du commissaire aux comptes aux organes directeurs respectifs.

❖ **Secrétaire exécutif adjoint aux affaires juridiques pour le Bureau du Président des Philippines (mai 2011 - mars 2015)**

- Chef de la Division des enquêtes du Bureau du Président
- Président du Comité de soumission et d'octroi des contrats
- Mise en œuvre d'initiatives sur l'intégrité en conformité avec la Convention des Nations Unies contre la corruption
- Préparation et examen de décisions concernant les appels émanant de divers départements (résolutions, ordonnances et actions) et concernant des pétitions pour des recours en grâce auprès du pouvoir exécutif
- Présentation et examen de recommandations concernant des projets de lois et des lois votées par le Congrès, et concernant la légalité des traités, conventions et accords exécutifs passés entre le gouvernement et d'autres pays pour examen par le Président.
- Préparation, examen et traitement d'actes présidentiels, notamment de décrets-lois, d'arrêtés administratifs, de circulaires et de proclamations.
- Examen et formulation de recommandations concernant des contrats publics.

SECTEUR PRIVÉ

❖ **Associé et membre du Comité exécutif du cabinet d'avocats Romulo Mabanta Buenaventura Sayoc & de los Angeles (octobre 1994 - mai 2011)**

- Projets spéciaux dans les secteurs des infrastructures, des télécommunications et de l'énergie
- Audit juridique dans le cadre d'acquisitions et de fusions et d'affaires de non-conformité pour des entreprises étrangères et nationales
- Activités liées aux services d'externalisation des entreprises, au commerce électronique, au droit des entreprises et au droit du travail
- Services publics
- Insolvabilité et procédures de redressement d'entreprises
- Contentieux et arbitrage dans le cadre d'affaires relevant du droit civil, du droit fiscal, du droit des valeurs immobilières et du droit du travail, ainsi que dans le cadre d'actions au civil particulières, de pétitions et de recours auprès de la Cour suprême.

❖ **Associé au cabinet d'avocats De Borja Medialdea Ata Bello Guevarra et Serapio (décembre 1992 - octobre 1994)**

- Contentieux et affaires relevant du droit du travail et du droit des entreprises pour des clients nationaux et internationaux
- Droit civil, droit des entreprises, transactions commerciales et pratiques relevant du droit du travail
- Contentieux devant des cours de justice, notamment devant la Cour suprême et des organes administratifs

- ❖ **Professeur à la Faculté de droit de l'Université Ateneo De Manila (depuis octobre 1994)**
- ❖ **Membre du corps enseignant dans le cadre du programme conjoint FEU-La Salle de JD-MBA (janvier 2006 - avril 2011)**
- ❖ **Membre du corps enseignant à l'Université De La Salle (septembre 1987 - avril 1990)**
- ❖ **Maître de conférences lors de séminaires de formation juridique continue réglementaire**

MEMBRE D'ORGANISMES PROFESSIONNELS INTERNATIONAUX

- Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique
- Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
- Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
- Institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'ASEAN
- Fédération internationale des experts-comptables
- Institut des auditeurs internes
- Association of Certified Fraud Examiners
- Association des professionnels de la vérification et du contrôle des systèmes d'information

FORMATION

2019

Docteur en droit

Honoris Causa

Pamantasan ng Lungsod ng Maynila

Docteur en administration publique

Honoris Causa

Université polytechnique des Philippines

1997

Master en droit

Spécialisation en droit économique international

Université du Michigan

1992

Classé 7^e au concours du barreau des Philippines

Juris Doctor

Faculté de droit de l'Université Ateneo De Manila

1987

Licence de philosophie

Université De La Salle

Récapitulatif des qualifications des vérificateurs, de leur expérience professionnelle et des audits réalisés selon les IPSAS et les ERP

n°	NOM	Qualifications professionnelles	EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE		Nombre de vérifications IPSAS effectuées	Expérience de l'audit en ORACLE / ERP
			(Nombre d'années)			
			Organismes des Nations Unies	Organismes nationaux		
1	Martin, Lito Q.	CPA, Juriste, MBA, CICA	10,07	33,49	47	✓
2	Acana, Katrina Q.	CPA, Juriste	0,41	12,73	5	✓
3	Acebedo, Marie Frances Hazel S.	CPA	0,41	20,07	5	✓
4	Agcaoili, Ronald T.	CPA, MBA	0,16	19,84	2	✓
5	Andres, Jeselton Jae E.	CPA	0,33	10,72	4	✓
6	Ansing, Aries A.	CPA, LLB	0,41	10,27	5	✓
7	Asnawi, Arman H.	CPA, MPA	0,33	9,68	4	✓
8	Awilan, Nikki D.	CPA, MBA	0,25	19,76	3	✓
9	Balibay, Clint D.	CPA	0,49	12,73	6	✓
10	Banauag, Noelle Charmaine P.	CPA	0,33	10,63	4	✓
11	Barcelona, Ricelyn D.	CPA, MBA, CFE	0,49	20,18	6	✓
12	Barillo, Frederick R.	CPA, Juriste	0,58	10,71	7	✓
13	Bautista, Jocelyn B.	CPA	0,33	21,84	4	✓
14	Cabantud, Racel A.	CPA, Juriste	0,49	11,18	6	✓
15	Camacam, Nadja Lyn A.	CPA, MBA	0,58	10,3	7	✓
16	Cinco, Kathleen E.	CPA, LLB	0,58	22,2	7	✓
17	Clavio, Jo Anne Bless A.	CPA	0,25	8,83	3	✓
18	Cuarteros, Myra Eliza T.	CPA, MBA	0,25	19,84	3	✓
19	Daen, Melissa M.	CPA, MMgt	0,41	22,29	5	✓
20	Denoyo, Mark Denvill V.	CPA, MBA	0,49	16,12	6	✓
21	Domingo, Osana Theresa D.	CPA, Juriste, MBA	0,58	27,78	7	✓
22	Duaban, Frebe G.	CPA	0,49	10,81	6	✓
23	Femandez, Dorothy P.	CPA, MPM	0,49	20,18	6	✓
24	Gepte, Shogar-Ann V.	CPA	0,25	12,18	3	✓
25	Gonzales, Juan Carlos V.	CPA, CFE, CFA, CICA	0,58	10,83	7	✓
26	Gutay, Ma. Luisa P.	CPA, CFE	0,41	12,87	5	✓
27	Ignacio, Jeni Theresse E.	CPA, MBA	0,49	9,77	6	✓
28	Lagunoy, Estela Marie B.	CPA, MBA, CFE	0,58	32,03	7	✓
29	Lamen, Sherilyn Racquel D.	CPA, LLB	0,41	22,15	5	✓
30	Lao, Cherrybelle A.	CPA, MBA	0,41	20,4	5	✓
31	Lazaga, Jessah Mae C.	CPA	0,25	10,7	3	✓
32	Lazo, Nonavi I.	CPA, LLB	0,49	13,62	6	✓
33	Lorenzo, John Ian S.	CPA, Juriste, CFE	0,49	15,56	6	✓
34	Manaoat, Omar G.	CPA, LLB	0,41	20,44	5	✓

n°	NOM	Qualifications professionnelles	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE		Nombre de vérifications IPSAS effectuées	Expérience de l'audit en ORACLE / ERP
			(Nombre d'années)			
			Organismes des Nations Unies	Organismes nationaux		
35	Mangacop, Fahad D.	CPA, Juriste	0,33	10,48	4	✓
36	Manubay, Kimberly Anne T.	CPA, MBA	0,16	10,29	2	✓
37	Marcos, Ma. Carmela E.	CPA, MBM, CIA	0,25	14,99	3	✓
38	Marcos, Dondon P.	CPA, MBM, CFE, CIA, CICA	6,64	14,95	21	✓
39	Martinez, Gretchen Grace T.	CPA, MMgt	0,25	11,18	3	✓
40	Mendoza, Jonah C.	CPA	0,49	11,56	6	✓
41	Mendoza, Marah M.	CPA, MPA	0,41	20,7	5	✓
42	Mistiola, Maria Cristina Irene F.	CPA, CIA, CFE	0,33	11,4	4	✓
43	Pandi, Raymond John Z.	CPA, MPA	0,41	8,49	5	✓
44	Perez, Rowena D.	CPA, MBA	0,41	22,16	5	✓
45	Periquet, Kathrina May N.	CPA	0,33	12,77	4	✓
46	Pio, John Gilbert P.	CPA	0,41	8,85	5	✓
47	Pito, Janet L.	CPA	0,41	22,19	5	✓
48	Reynoso, Isaiash C.	CPA, CISA	0,33	21,93	4	✓
49	Silloriquuez, Mark C.	CPA	0,74	15,32	9	✓
50	Soriano, Rosalie C.	CPA	0,33	6,74	4	✓
51	Catalan, Mary Ann S.	CPA	0,49	9,73	6	✓
52	Sunico, Tracy Ann D.	CPA, MBA	0,82	20,74	10	✓
53	Tabinas, Amy Joane C.	CPA	0,49	12,8	6	✓
54	Tagadan, Analou P.	CPA, MBA	0,33	13,06	4	✓
55	Tiongson, Eumaida P.	CPA, Juriste, MPA	0,90	20,49	11	✓
56	Ugay, Rhodora F.	CPA	0,66	36,57	8	✓
57	Vegas, Maria Vanessa B.	CPA, MBM	0,25	9,81	3	✓
58	Visaya, Heherson P.	CPA, MBM, CICA	4,64	27,12	25	✓
59	Wahing, Rholyn P.	CPA	0,41	12,09	5	✓
60	Yap, Marita A.	CPA	0,25	20,63	3	✓

*Légende :

CPA - Expert-comptable

CFE - Contrôleur de fraude certifié

CIA - Auditeur interne certifié

CICA - Contrôleur interne agréé

CISA - Auditeur certifié des systèmes d'information

LLB - Licence en droit

MBA - Mastère en administration des affaires

MPA - Mastère en administration publique

MM - Mastère en gestion

MM-BM - Mastère en gestion - Gestion des affaires

MM - Mastère en gestion publique

MGM - Mastère en gestion publique

MAC - Mastère en comptabilité

MNSA - Mastère en administration de la sécurité nationale

COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES

OFFRE DE SERVICES D'AUDIT EXTERNE
POUR L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)

Exercices 2022 à 2027

Commonwealth Avenue
Quezon City 0880 PHILIPPINES
www.coa.gov.ph



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES AUPRÈS DE L'OFFICE DES
NATIONS UNIES ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

N° VN-PH-43-2021

Secrétariat
de l'Agence internationale de l'énergie atomique
Mél. : Official.Mail@iaea.org

La mission permanente de la République des Philippines auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et, donnant suite à sa Note verbale VN-PH-401-2020 du 18 décembre 2020, dans laquelle était proposée la candidature de la Commission de vérification des comptes (COA) de la République des Philippines à la fonction de vérificateur extérieur pour la période 2022-2027, a l'honneur de transmettre ci-joint l'« *Additif à l'offre de services de vérification extérieure des comptes soumise par la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)* ». Cet additif contient des informations nouvelles et complémentaires concernant le calcul des honoraires de la COA, notamment en cas d'audit à distance.

La mission permanente de la République des Philippines auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

[Sceau] [Signé]

Vienne, le 26 janvier 2021

Pièces jointes : comme indiqué précédemment.

**ADDITIF À L'OFFRE DE SERVICES DE VÉRIFICATION EXTÉRIEURE DES
COMPTES SOUMISE PAR LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE
LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES À L'AGENCE INTERNATIONALE DE
L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)**

Objet de l'additif : *Par. 65 et 66 de la section C et par. 95 de la section D.4 de l'offre de services de la Commission de vérification des comptes (COA)*

A. Informations complémentaires concernant les par. 65 et 66 de la section C et le par. 95 de la section D.4 de l'offre de services de la COA

1. Comme prévu dans la section C.1 de notre offre de services de vérification extérieure des comptes de l'AIEA, les honoraires annuels que nous demandons s'élèvent à deux cent quarante mille sept cent soixante-dix-sept euros et trente-quatre centimes (240 777,34 euros) pour la période couvrant les exercices financiers 2022 à 2027, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Description	Indemnités journalières de subsistance	Frais de déplacements et dépenses connexes	Total
Services au Siège	166 584,32	36 643,61	203 227,93
Services dans les bureaux régionaux	27 009,22	10 540,18	37 549,41
Total	193 593,54	47 183,79	240 777,34

2. Les honoraires annuels proposés englobent principalement les indemnités journalières de subsistance, les frais de déplacement et autres dépenses connexes. Ils incluent les dépenses liées aux activités de vérification suivantes :

- a. *Planification* : activité de cinq jours (pour chaque visite de vérification) devant permettre de connaître le client et de définir les domaines importants de la vérification, les risques potentiels et les problèmes, l'objectif final étant de garantir la qualité de la vérification. Les activités de planification sont aussi l'occasion pour un vérificateur extérieur confirmé d'attribuer ou de désigner les domaines à vérifier aux membres de l'équipe. Les résultats des activités de planification sont présentés pour examen au groupe de travail technique du Comité de vérification des états financiers des organismes internationaux de la COA (IOAC) dans le cadre des mesures de contrôle de la qualité de la COA. Les parties prenantes aux activités de planification sont notamment le président de la COA, le directeur des audits externes, les évaluateurs de l'assurance de la qualité et les équipes de vérificateurs. Dans notre offre de

services, nous avons plafonné les dépenses associées aux activités de planification à un montant minimum de 1 194,01 euros pour 145 jours-personne (soit 4,83 mois-vérificateur) par exercice financier, l'activité en question étant menée depuis Manille (Philippines).

- b. *Exécution/Activités sur site* : Pendant les travaux de vérification et les activités sur site, l'équipe de vérificateurs met en œuvre les activités définies au stade de la planification, notamment celles indiquées dans les programmes d'audit et le memorandum de planification initial. C'est durant cette phase que sont rassemblés suffisamment d'éléments probants adéquats dans le cadre des tests de corroboration et que les questions et le memorandum de la vérification sont communiqués aux responsables concernés. Les indemnités journalières de subsistance liées à l'exécution et aux activités sur site s'élèvent à 191 946,64 euros pour 804 jours-personne (soit 26,80 mois-vérificateur) par exercice financier. Nous les avons calculées en nous basant sur un montant d'indemnité équivalent en euros à 300,00 dollars des États-Unis par jour-personne pour la vérification au Siège et à 240,00 dollars des États-Unis pour la vérification dans les bureaux régionaux, soit un taux inférieur à celui fixé par la CFPI (320,00 dollars des États-Unis).
- c. *Établissement des rapports* : une fois la vérification achevée, les rapports, notamment les lettres de recommandations, le rapport du vérificateur indépendant et le rapport du vérificateur extérieur sont immédiatement établis sur la base des constatations et recommandations formulées dans le cadre des activités sur site. Les évaluateurs de l'assurance de la qualité et le directeur des audits externes procéderont à un examen sur plusieurs niveaux afin de garantir la qualité des rapports de vérification communiqués à l'AIEA. Nous donnerons aussi à la direction l'occasion de formuler des observations sur les points soulevés afin d'assurer un juste équilibre entre les parties. Lors de cette phase, les rapports sont établis avec la participation dévouée du président de la COA, du directeur des audits externes, des évaluateurs de l'assurance de la qualité et des vérificateurs extérieurs confirmés. Les coûts liés à l'établissement des rapports ne s'élèvent qu'à 452,90 euros pour 55 jours-personne (soit 1,83 mois-vérificateur) par exercice financier.

3. Les frais de déplacement et les dépenses connexes, évalués à 47 183,79 euros par période de vérification, comprennent 38 290,51 euros de frais de voyage (coût estimé des billets d'avion) et 8 893,28 euros de dépenses connexes. Nous avons estimé le coût de chaque billet d'avion à 1 235,18 euros pour un déplacement au Siège et à 1 646,90 euros pour un déplacement dans les bureaux régionaux. À cela s'ajoutent les dépenses connexes, qui comprennent les frais généraux, les frais d'administration, d'examen et de supervision et les dépenses imprévues.

B. Informations supplémentaires sur la procédure suivie et les honoraires demandés en cas de vérification à distance

4. Les effets de la pandémie de COVID-19 continuant de se faire sentir dans le monde entier, il est nécessaire de faire appel à des techniques différentes, comme les méthodes d'audit à distance, pour ne pas interrompre le mandat de vérification. En pareil cas, nous demandons des honoraires annuels de cent soixante mille cinq cent quarante euros et dix-huit centimes (160 540,18 euros). Ces honoraires ne comprennent que les indemnités journalières de subsistance, évaluées à 10,00 dollars des États-Unis par jour-personne pour la planification et l'établissement des rapports et à 240,00 dollars des États-Unis par jour-personne pour l'exécution et les activités sur site. Bien entendu, il n'y figure aucun frais de déplacement et autres dépenses connexes puisqu'il s'agit d'un audit à distance. Le tableau ci-dessous présente la ventilation des honoraires annuels tels que nous les avons calculés (en euros) pour l'audit à distance :

Description	Indemnités journalières de subsistance
Services au Siège	133 530,96
Services dans les bureaux régionaux	27 009,22
Total	160 540,18

5. Dans l'éventualité d'un autre confinement ou de restrictions des déplacements, nous contacterons la direction de l'AIEA et engagerons avec elle un dialogue approfondi afin de convenir de la meilleure façon d'exécuter la mission de vérification. La Commission de vérification des comptes de la République des Philippines tient néanmoins à informer l'AIEA qu'elle a déjà travaillé à distance dans le cadre des audits de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

6. Dans le cadre du mandat que lui avaient confié les organisations internationales clientes, l'ISC des Philippines a pris l'initiative de remédier au problème en exécutant des audits à distance, et notamment :

- a. *en mettant à profit les ressources technologiques disponibles pour la réalisation des activités d'audit* : nous avons fait appel à des outils de communication en ligne fiables, notamment Zoom, GoToMeeting, Skype for Business et Join.Me ;
- b. *en assurant le suivi de toutes les demandes sur un seul emplacement* : si cet aspect peut sembler anecdotique, nous estimons qu'il est d'une importance vitale, car nous sommes ainsi en mesure de recueillir en temps voulu les données ou les informations auprès de la direction. Cette disposition permet en outre de savoir quelles sont les personnes responsables de l'exécution des processus de contrôle et de déterminer si celles qui doivent être interrogées sont disponibles ou non, ce qui permet d'ajuster rapidement les plans et

programmes de test. Nous sommes convenus avec la direction que tous les documents nécessaires à la vérification seraient placés dans un espace Sharepoint ou dans un dossier auquel nous pourrions accéder depuis les Philippines ;

- c. *en veillant à ce que le client reste impliqué dans la vérification* : dans l'idéal, nous privilégions les interactions en personne avec la direction, car elles sont extrêmement utiles pour le bon déroulement des activités. Néanmoins, pour les audits à distance, nous avons veillé à maintenir des relations positives avec la direction. Nos conversations avec elle ne se sont pas limitées au travail. Nous avons cherché à approfondir nos relations et à lui apporter notre soutien, tout en obtenant d'elle des informations en retour. Pour la programmation des entretiens, nous avons veillé à tenir compte des fuseaux horaires et avons communiqué à l'avance les questions à traiter lors des réunions en ligne.
- d. *en veillant à ce que l'équipe de vérificateurs reste impliquée tout au long de la mission* : nous avons trouvé des moyens de davantage structurer l'équipe afin qu'elle donne le meilleur d'elle-même à distance. Des réunions en ligne ont été régulièrement organisées, afin que ses membres puissent faire le point sur leurs activités de vérification et priorités, faire part des obstacles rencontrés et formuler les questions urgentes qu'ils pouvaient avoir. Ce dispositif leur permet d'indiquer les points pour lesquels ils ont rapidement besoin d'aide et de se tenir au fait des évolutions de la situation du client tout en offrant la possibilité d'intervenir face aux difficultés qui se présentent.
- e. *en renforçant la supervision et le contrôle* : quand les membres de l'équipe sont géographiquement éloignés pendant l'audit, la gestion à distance exige une supervision et un contrôle renforcés. Toutes les étapes et activités de l'audit ont donc été étroitement supervisées par le directeur des audits externes. Nous veillons avec grand soin à ce que l'exécution des travaux et l'établissement des conclusions soient soumis à différents niveaux d'expérience et d'appréciation, de manière que le risque d'erreurs soit réduit au minimum et que les travaux soient exécutés conformément aux normes applicables. De même, nous avons renforcé nos contrôles de la qualité des audits afin de pouvoir toujours être d'accord avec les examens de contrôle de la qualité dans ce domaine généralement acceptés.

7. L'ISC des Philippines s'est efforcée de mener des audits de qualité et porteurs de valeur ajoutée, même quand les conditions étaient difficiles. Au cours de nos audits à distance, nous avons renforcé notre Comité de vérification des états financiers des organismes internationaux (IOAC) en lui adjoignant un groupe de travail technique composé de hauts responsables de la COA, afin de garantir la qualité des plans, des programmes, de l'exécution et des rapports.

8. Avant qu'une équipe parte en mission, l'IOAC doit planifier l'audit et organiser des réunions d'information. Les documents de planification de l'audit sont examinés par le

directeur de l'audit et le groupe de travail technique avant d'être présentés à l'IOAC. Les lettres de recommandations et les rapports d'audit sont soumis au même examen avant d'être communiqués à l'entité vérifiée. À toutes les phases et dans toutes les activités, les travaux d'audit sont supervisés de près par le président et par l'IOAC, par l'intermédiaire du directeur des audits externes.

9. Globalement, malgré les difficultés que peut poser un audit à distance, nous avons pu mener à bien nos travaux, respecter les normes internationales d'audit en vigueur et communiquer les rapports d'audit qui nous étaient demandés par les entités vérifiées.

**ПОСТОЯННОЕ ПРЕДСТАВИТЕЛЬСТВО
РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ ПРИ
МЕЖДУНАРОДНЫХ ОРГАНИЗАЦИЯХ В
ВЕНЕ**



**MISSION PERMANENTE
DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE AUPRÈS
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE**

Erzherzog-Karl-Strasse 182
A-1220 Vienne

Tél. : (043-1) 282 53 91, 282 53 93
Fax : (043-1) 280 56 87

N° 4961-n

La mission permanente de la Fédération de Russie auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et, en référence à la note du Secrétariat n° 2020/Note 79 du 20 novembre 2020, a l'honneur de lui transmettre une copie de la candidature de la Cour des comptes de la Fédération de Russie soumise dans le cadre de la procédure de sélection par mise en concurrence de candidats à la fonction de vérificateur extérieur des comptes de l'AIEA pour la période 2022–2027, ainsi que la présentation associée.

Du fait des contraintes logistiques actuelles, la version originale de la candidature n'a pas pu être remise avant la date de clôture indiquée dans la note du Secrétariat susmentionnée (8 janvier 2021). Nous demandons donc à ce dernier de bien vouloir considérer la présente candidature comme officielle, étant entendu que le document original sera expédié à une date ultérieure.

La mission permanente saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat les assurances de sa très haute considération.

[sceau de la mission permanente de
la Fédération de Russie auprès des
organisations internationales à Vienne]

Vienne, le 31 décembre 2020

**SECRÉTARIAT DE L'AGENCE INTERNATIONALE
DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE**
Vienne



OFFRE DE SERVICES

**COUR DES COMPTES DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR**

Moscou, 2020

Introduction : Président de la Cour des comptes de la Fédération de Russie

Chers États Membres,

Nous avons le plaisir de vous informer que la Cour des comptes de la Fédération de Russie (Cour des comptes ou ACRF) souhaite présenter sa candidature à la fonction de vérificateur extérieur des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour les exercices 2022 à 2027.



Notre philosophie est de nous concentrer sur les activités offrant une valeur ajoutée qui favorisent une croissance durable des dimensions sociales, environnementales et économiques des entités vérifiées. Nous adaptons donc notre programme à l'organisation concernée en tenant compte de sa mission, de ses valeurs fondamentales, de ses objectifs stratégiques et des spécificités de ses activités.

Notre mission consiste à assurer des services professionnels de grande qualité répondant à des critères d'intégrité, de compétence et de sérieux, à promouvoir la transparence et la responsabilité, mais aussi à mettre en valeur les avantages qu'une gestion équitable et responsable de l'audit peut apporter à la société dans son ensemble. À cet égard, nous ne limitons pas notre rôle de vérificateur extérieur à une fonction de contrôle et nous nous considérons avant tout comme un partenaire de l'organisation et de ses membres.

La Cour des comptes assure actuellement la présidence de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). Nous sommes en train de mener plusieurs projets internationaux, notamment l'audit des comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et celui de l'Académie internationale de lutte contre la corruption. Par ailleurs, les experts de la Cour des comptes sont membres permanents du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et du groupe des commissaires aux comptes indépendants. Forts de cette large expérience, nous estimons être en mesure de mettre en œuvre le programme complexe envisagé pour la vérification des comptes de l'AIEA.

Dans le cadre de nos missions d'audit, nous nous proposons de concilier des activités menées sur site et à distance compte tenu de la situation due à la COVID-19. De plus, nous appliquons des pratiques internationales optimales telles que l'approche fondée sur les risques, des techniques modernes d'analyse de mégadonnées et utilisons divers outils de science des données. Notre équipe de vérificateurs est constituée de nombreux experts possédant plus de 10 ans d'expérience internationale et une connaissance pratique de divers secteurs industriels.

La présente proposition vise à présenter des informations essentielles sur la Cour des comptes, son approche de la vérification et ses honoraires. Nous nous réjouissons à la perspective de ce futur travail de collaboration.

Je vous prie d'agréer, chers États Membres, les assurances de ma très haute considération.

Aleksei Kudrin

Président de la Cour des comptes de la Fédération de Russie

Table des matières

I. CV DU PRÉSIDENT DE LA COUR DES COMPTES.....	5
II. Informations générales	6
III. Vérification des états financiers de l'AIEA.....	8
Portée de la vérification.....	8
Approche de la vérification	10
Honoraires.....	14

I. CV DU PRÉSIDENT DE LA COUR DES COMPTES

Comptant parmi les experts en économie les plus éminents de la Fédération de Russie, **Aleksei Kudrin** est Président de la Cour des comptes russe. Il possède une expérience approfondie de l'information et du contrôle financiers à plusieurs niveaux de la fonction publique. Pour la période 2019-2022, il assure en outre la présidence de l'INTOSAI, qui regroupe 195 institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) du monde entier. Aleksei Kudrin ayant également été nommé Commissaire aux comptes de l'ONU en novembre 2019, il bénéficie d'une expérience à l'international large et diversifiée, qui peut se révéler précieuse pour l'AIEA.

Récapitulatif des principales fonctions et missions assumées par M. Kudrin au cours des 30 dernières années :

- 2020-2022. Commissaire aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). En tant que chef de mission, Aleksei Kudrin dirige une équipe équilibrée et sa connaissance approfondie des activités lui permet de comprendre les problématiques fondamentales de l'organisation. Son approche de la vérification est transparente et structurée. Il est à noter qu'en 2020 les travaux ont été menés entièrement à distance sans que cela ait nui au déroulement et à la qualité des audits.
- 2012-2018. Aleksei Kudrin a exercé de hautes responsabilités dans des organisations de développement économique stratégique (Centre de recherche stratégique). Ce fut pour lui l'occasion d'élargir et d'approfondir ses compétences, ainsi que de peaufiner sa vision des technologies et processus actuels, si utile dans le cadre des audits.
- 2000-2011. Aleksei Kudrin a été Ministre des finances de son pays. Il a été désigné « Ministre des finances de l'année » à maintes reprises dans des publications économiques britanniques réputées. En tant que Ministre des finances russe, Aleksei Kudrin a favorisé l'adhésion de la Russie au Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI). Par la suite, il a contribué à l'application des recommandations du GAFI en Russie. Pendant son mandat au Ministère des finances, il a permis à la Russie d'améliorer considérablement son classement à l'Open Budget Survey.
- Dans les années 1990, Aleksei Kudrin a occupé différents postes dans la fonction publique, travaillant notamment en tant que Directeur adjoint et contrôleur général du Bureau du Président russe, de 1993 à 1996, et Directeur du service financier du Bureau du maire de Saint-Pétersbourg, où il était responsable de l'optimisation des ressources publiques.

II. Informations générales

La Cour des comptes met à profit et développe les compétences de son personnel en audits stratégiques qui visent à contrôler la réalisation des objectifs convenus au niveau national, y compris ceux du développement durable (ODD).

Institution supérieure de contrôle des finances publiques (ISC) de la Fédération de Russie, la Cour des comptes a été créée conformément à la Constitution de la Fédération de Russie. Sa mission consiste notamment à organiser et à contrôler la bonne utilisation des fonds préaffectés du budget fédéral, mais aussi à vérifier la faisabilité et l'efficacité de l'action menée pour permettre à la Fédération de Russie d'atteindre ses objectifs stratégiques de développement socio-économique.

En tant qu'organisme de contrôle, la Cour des comptes promeut la transparence et l'efficacité dans la gestion des fonds budgétaires et des ressources publiques en général, une meilleure application du principe de responsabilité dans les organismes publics, dont elle cherche à mieux aligner les activités sur l'intérêt public.

Conformément à la Déclaration de Lima de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), la Cour des comptes de la Russie jouit d'une indépendance fonctionnelle et organisationnelle vis-à-vis des instances publiques qu'elle vérifie.

La Cour des comptes de la Fédération de Russie assure la présidence de l'INTOSAI pour la période 2018-2021.

Structure de la Cour des comptes de la Fédération de Russie

La Cour des comptes est constituée d'un Conseil et d'un Bureau. Le premier est le conseil d'administration de l'institution. Il examine les questions essentielles relatives aux activités de cette dernière. Il est composé du Président de la Cour des comptes, de son Vice-Président, de 12 membres et du chef du Bureau (qui a voix délibérative).

Le Président de la Cour des comptes est nommé par la Douma d'État pour un mandat de six ans sur proposition du Président de la Fédération de Russie. Le Vice-président de la Cour des comptes est nommé par le Conseil de la Fédération pour un mandat de six ans sur proposition du Président de la Fédération de Russie. Le Conseil de la Fédération et la Douma d'État nomment chacun six vérificateurs à la Cour des comptes, pour des mandats de six ans, sur proposition du Président de la Fédération de Russie. Une même personne ne peut pas occuper les postes susmentionnés pendant plus de deux mandats consécutifs.

Expérience locale et internationale

- Secteur public – 25 ans
- Organismes des Nations Unies [Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit de l'ONU (CCIQA)] – 13 ans
- Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA) – 4 ans
- Confédération du Bélarus et de la Fédération de Russie – 19 ans

- Union douanière de l'Union eurasiatique – 5 ans
- Union économique eurasiatique (UEE) – 5 ans
- Audits menés conjointement et en parallèle avec des ISC étrangères – 24 ans (plus d'une centaine)
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) - Commissaire aux comptes pour la période 2020 à 2022
- Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) :
- Présidence du Conseil d'administration en 2019 et 2020
- Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe (EUROSAI) et Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI). Participation aux Groupes de travail suivants :
 - ✓ Technologies de l'information
 - ✓ Audit environnemental
 - ✓ Contrôle des fonds alloués aux désastres et catastrophes
 - ✓ Task Force sur l'audit et la déontologie
 - ✓ Groupe de travail régional sur l'audit environnemental
- Audits menés conjointement et en parallèle depuis 1999
- Expérience de l'audit des organismes des Nations Unies
- Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit de l'ONU (CCIQA) pour la période 2008 à 2022

III. Vérification des états financiers de l'AIEA

La Cour des comptes de la Fédération de Russie (ACRF) assure actuellement la fonction de Commissaire aux comptes de l'ONU, ce qui est l'occasion pour elle de promouvoir activement les grandes tendances internationales en matière d'audit, dont une réflexion innovante, des technologies, et une analyse intégrée et globale, dans laquelle les mesures prises face aux risques visent à profiter à l'entité vérifiée.

Portée de la vérification

La vérification est planifiée en conformité avec les Normes internationales d'audit (ISA) et les prises de position professionnelles concernant les Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques pour l'audit du secteur public. États financiers établis conformément aux orientations des IPSAS et de l'ONU en matière de comptabilité.

La portée des audits est définie conformément aux orientations suivantes :

- L'audit des états financiers vise à déterminer si l'information financière est exempte de toute anomalie significative.
- L'audit de performance vise à déterminer si la gestion et la gouvernance financières sont mises en œuvre à partir des principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités, de sorte que l'organisation puisse remplir la mission qui lui a été assignée.

Compte tenu de la portée exposée ci-dessus, l'ACRF, en qualité de vérificateur, établit pour l'organisation les rapports suivants :

- Rapport du vérificateur extérieur. Ce rapport comprend l'opinion du vérificateur sur les états financiers et ses principales considérations (recommandations) au regard de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacités.
- Rapports d'étape aux responsables de la gouvernance contenant des considérations provisoires et finales. Les conclusions provisoires aident la direction de l'entité vérifiée à comprendre les points examinés en temps opportun.
- Exposés de situation sur les travaux réalisés et considérations notées lors de la vérification. Une communication et une coopération étroites avec l'entité vérifiée sont constitutives de relations qui font du vérificateur le partenaire stratégique de l'organisation.

Les thèmes suivants sont habituellement abordés dans le cadre de la communication avec la direction de l'entité vérifiée :

- Considérations liées au contrôle de la TI. Il s'agit notamment de comprendre l'environnement et les systèmes de la TI dans l'organisation (dont le progiciel de gestion intégré - ERP) :
 - **Efficacités des contrôles informatiques généraux (ITGC)** et des mesures prises par la direction pour remédier aux risques et aux failles informatiques identifiés.

Cet aspect aide à comprendre si les systèmes informatiques conçus par

l'organisation permettent de prévenir ou de détecter des anomalies significatives.

- **Exécution des contrôles internes**, notamment dans le domaine informatique et dans ceux dépendant de l'informatique

Le vérificateur détermine si des contrôles performants ont été conçus et s'ils fonctionnent de manière à permettre à l'organisation de mener efficacement ses activités. Son objectif est d'identifier les domaines où les processus pourraient être automatisés (et non manuels) et des contrôles effectués.

- **Cybersécurité.**

Le travail à distance et le transfert des ressources de l'organisation sur des plateformes ouvertes accroît considérablement les risques pour la sécurité informatique.

Le vérificateur examine d'un côté l'efficacité des mesures et de l'autre la sécurité de l'organisation sur le plan technique. Les procédures englobent une évaluation de la cybersécurité et des tests d'intrusion, de manière que la direction puisse obtenir des indications vitales qui l'aideront à déterminer si l'organisation est réellement protégée contre les attaques externes et internes.

- **Vue d'ensemble des processus.** Les organismes des Nations Unies faisant appel à des processus interdépendants assez complexes, il est crucial d'analyser ceux qui sont déjà anciens ainsi que les possibilités de développement et de modification. L'audit financier de l'ACRF est basé sur les processus centraux de l'organisation, aussi les constatations et conclusions qui en émergent sont-elles étroitement liées aux activités de l'organisation. À partir de 12 à 15 processus clés préalablement définis, le vérificateur élabore le programme.

Les processus clés de l'AIEA sont notamment les suivants :

- Comprendre l'environnement de la TI : mise en évidence des éléments essentiels de l'environnement, des principaux contrôles informatiques et de leur efficacité intrinsèque
- Clôture des états financiers : préparation des balances générales des comptes dans Oracle (et autres systèmes et modules ERP si nécessaire) et préparation des données financières (flux de trésorerie, changements survenus concernant les fonds propres, budget et informations sectorielles, entre autres)
- Gestion de projets et structure de l'organisation
- Établissement du budget : processus de préparation et d'approbation du budget ordinaire, du budget de la CT, des ressources extrabudgétaires et autres
- Produits et créances :
 - a) Contributions régulières et créances
 - b) Contributions volontaires, dont les contributions en nature
 - c) Produits différés en lien avec les contributions régulières, le Fonds de coopération technique (FCT), les coûts de participation nationaux (CPN)

- d) Autres produits (produits de placement, autres, etc.)
- Dépenses de personnel (fonctionnaires et consultants)
 - Achats et dettes
 - Dépenses de fonctionnement et autres
 - Encaissements et décaissements (y compris les dépôts et autres placements)
 - Immobilisations, y compris les actifs fixes, les immobilisations en cours, les immobilisations incorporelles et les dépréciations et amortissements
 - Avantages du personnel (plans postérieurs à l'emploi)
 - Provisions et autres estimations (y compris les dépréciations et les provisions pour créances douteuses)
 - FOREX : gains/pertes de change réalisés et latents.

Approche de la vérification

Soucieuse d'assurer des services professionnels, l'ACRF élabore un programme de vérification détaillé qui permet au vérificateur et à l'entité vérifiée d'avoir une bonne compréhension du processus de vérification. Les principaux aspects du programme sont exposés ci-après.

La vérification comprend les principales phases suivantes : planification, exécution des audits et finalisation.

Cette approche permet au vérificateur de répartir les travaux sur l'exercice financier considéré, de sorte que la direction puisse recevoir un retour d'information et des constatations lors des phases intermédiaires, et aide les responsables de la gouvernance à remédier en temps opportun aux failles révélées et à en tenir compte dans le processus annuel d'information financière. Le processus d'audit repose sur les procédures suivantes :

- Procédures de planification, y compris description et vérification approfondie des processus
- Travaux de corroboration : procédures d'analyse par corroboration en vue de la détermination des principaux risques et de l'examen des pièces justificatives.
- Contrôles : test des contrôles, notamment des contrôles des processus informatiques, dépendants de l'informatique et manuels (conception et mise en œuvre).

La combinaison de ces procédures aide le vérificateur à procéder à une évaluation des risques basée sur la complexité des transactions et de leurs risques.

Phase de planification

À la phase de planification, le vérificateur passe par les étapes obligatoires suivantes :

- **Plan de développement détaillé.** Une planification transparente aide le vérificateur et l'entité vérifiée à planifier rigoureusement les ressources et permet un retour d'informations préliminaire sur les points examinés. L'ACRF élabore un plan d'ensemble intégrant une stratégie de vérification

globale axée sur les principaux risques et un plan détaillé prévoyant entre 400 et 450 tâches affectées à l'équipe.

- **Demandes d'informations et entretiens.** Le processus de demande d'informations élaboré aide le vérificateur à rester efficace car les redondances et les demandes inutiles sont limitées au minimum. Des listes de contrôle utilisées lors des entretiens permettent de bien comprendre les objectifs des procédures, de sorte que la communication reste ciblée.
- **Identification des catégories de transactions significatives (SCOTs).** Cette approche aide le vérificateur à élaborer sa stratégie autour des domaines où des anomalies significatives peuvent être identifiées et où un profond manque de rigueur peut être constaté. Les domaines exposés à des risques plus faibles font l'objet d'examens moins approfondis.
- **Vérification basée sur les processus.** Une bonne compréhension du processus aide le vérificateur à obtenir les informations nécessaires sur le fonctionnement de l'organisation et sur ses erreurs possibles dès les premières étapes. La stratégie de vérification intègre donc des procédures qui ont été spécialement conçues pour l'organisation plutôt que des procédures abstraites. Les risques identifiés sont associés à des processus réels de l'organisation, de sorte que la direction est en mesure de remédier rapidement aux problèmes constatés.
- **Examen intermédiaire des documents.** Cette étape permet au vérificateur d'atténuer la précipitation et la pression lors de la phase finale de vérification. Il peut ainsi se concentrer sur les données financières annuelles plutôt que d'examiner les pièces justificatives concernant l'intégralité de la période.

Résultats à l'issue de la phase de planification :

- 12-15 descriptifs des processus (dont des schémas Visio), test de chaque processus associé à une catégorie de transactions significative.
- Feuilles maîtresses et données ventilées pour tous les grands comptes.
- Examen intermédiaire des pièces justificatives: examen des pièces justificatives pour 8 à 11 mois (selon le moment où intervient cette étape intermédiaire).

Phase d'exécution

La phase d'exécution est celle à laquelle les tests de corroboration sont effectués. Cette phase est harmonieusement combinée avec celle de la planification, de sorte que la plupart des procédures sont appliquées avant la phase finale de la mission, à laquelle les états financiers annuels sont prêts pour l'audit. Points clés de cette phase déterminés par l'ACRF :

- L'analyse est réalisée sur des plateformes d'analyse de mégadonnées. Un examen des données de l'organisation ainsi mené facilite l'identification d'opérations suspectes. Le vérificateur a donc moins de pièces justificatives à contrôler et les procédures gagnent en qualité, car les conclusions sont plus systématiques et couvrent un volume de données plus large, non limitées aux domaines vérifiés.
- Le contrôle de la TI permet de trouver un équilibre entre évaluation des contrôles

(capacité de l'organisation à prévenir et à identifier des anomalies) et travaux de corroboration (examen des pièces justificatives).

- Analyse par corroboration et examen des documents.

La phase d'exécution comprend aussi l'audit de performance. Le vérificateur évalue les processus recensés lors de la phase de planification et détermine ceux qui seront examinés dans le cadre de l'audit de performance. Ces derniers, en général au nombre de 3, 4 ou 5, sont sélectionnés en fonction de l'intérêt des principales parties prenantes.

L'audit de performance nécessite non seulement de comprendre le déroulement des opérations, mais aussi de procéder à une évaluation de la maturité du processus considéré. Le vérificateur effectue une analyse détaillée, à partir d'un ensemble d'indicateurs, et présente une vue d'ensemble : où en est l'organisation, quels sont les principaux points de comparaison par rapport à des organisations similaires. Il procède ainsi en s'appuyant sur diverses approches (telles que les normes ISO ou ISSAI) et sur diverses pratiques de l'ACRF.

L'évaluation des processus de l'AIEA par rapport à ceux d'autres organisations permettra d'avoir une connaissance approfondie de sa performance réelle et aidera à prioriser les mesures devant être prises par la direction.

Résultats à l'issue de la phase d'exécution :

- Fin des tests (documents et contrôles)
- Liste préliminaire d'observations et de conclusions, autres informations devant faire l'objet de rapports conformément à la norme ISA 260 – Communication avec les responsables de la gouvernance

Phase de finalisation

La phase finale de la vérification comprend une récapitulation des procédures de vérification, notamment les tests des documents et des contrôles en fin d'exercice, ainsi que l'établissement du rapport final du vérificateur extérieur, qui regroupe ses conclusions et observations.

Résultats à l'issue de la phase de finalisation :

- Rapport du vérificateur extérieur

Équipe de vérification des états financiers de l'AIEA

Les valeurs fondamentales auxquelles adhère l'ACRF pour mener des audits et des consultations de qualité sont l'indépendance, la compétence professionnelle, l'approche scientifique, l'importance des preuves pour l'établissement de conclusions et les normes déontologiques.

Le personnel qui procédera à la vérification des états financiers de l'AIEA possède une connaissance et des compétences excellentes en matière d'audit, ayant déjà eu l'occasion de participer à de nombreux projets aux niveaux national et international.

Ceux qui seront sélectionnés pour faire partie de l'équipe ont acquis leur expérience dans des ministères et d'autres structures fédérales, dans des cabinets d'audit et de comptabilité internationaux ainsi que dans des entreprises publiques. Les vérificateurs de l'ACRF ont des qualifications et de l'expérience dans des domaines tels que : l'audit financier, les audits de gestion et d'optimisation des ressources, l'audit de performance et les contrôles de la TI, y compris la cybersécurité. La Cour des comptes procède aux audits financiers annuels de « Rosatom », la Corporation d'État de l'énergie atomique, ainsi que de plusieurs autres organismes nationaux travaillant dans le domaine nucléaire.

Avec la nouvelle stratégie de développement de la Cour des comptes mise en œuvre depuis 2018 et les orientations futures en matière d'audit public approuvées dans la Déclaration de Moscou, qui a été adoptée au XXIII^e Congrès de l'INTOSAI en 2019, nos vérificateurs approfondissent actuellement leurs compétences en ce qui concerne les ODD et les audits stratégiques.

En outre, certains membres de l'équipe de vérification participent activement à l'élaboration de normes et de lignes directrices dans le cadre de l'INTOSAI.

Honoraires

Les honoraires du vérificateur sont indiqués dans les tableaux ci-après. Les montants, indiqués en milliers d'euros, ont été estimés pour une équipe d'experts constituée pour mener à bien la vérification à l'AIEA :

#	Descriptif	Montant en milliers d'euros pour un an	Montant en milliers d'euros pour six ans
1	Frais de mission	110,4	662,4
2	Honoraires	72	432
Montant total		182,4	1 094,4

Détail des frais de mission :

#	Base de calcul des frais de mission	Un an	Six ans
1	Membres de l'équipe de vérification	12	
2	Nombre de déplacements en mois complets : - Siège : Vienne (Autriche) - Bureau de liaison : Genève (Suisse) - Laboratoires de recherche : Seibersdorf (Autriche) - Centre international de physique théorique : Trieste (Italie)	2	12
3	Frais de mission par membre de l'équipe et par mois (hébergement, vols, etc.)	4,6 milliers d'euros	
Total des frais de mission en milliers d'euros		110,4	662,4

#	Honoraires	Un an	Six ans
1	Membres de l'équipe de vérification : <i>9 membres, responsable, directeur, chef de mission</i>	12	
2	Nombre de mois de travail	4	24
3	Salaire moyen par mois et par personne	1,5 millier d'euros	
Total des honoraires en milliers d'euros		72	432



2020

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

*Offre de prestation de services de vérification des comptes
pour la période 2022-2027*

Agence internationale de l'énergie atomique

Cour des comptes de la Fédération de Russie

Le Président de la Cour des comptes de la Fédération de Russie

Chers États Membres,

Nous vous sommes reconnaissants de nous donner l'occasion de présenter la candidature de la Cour des comptes de la Fédération de Russie (ACRF) à la fonction de vérificateur extérieur des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour les exercices financiers 2022 à 2027.

Nous sommes heureux de pouvoir présenter notre vision et notre approche de la vérification des états financiers de l'AIEA, qui sont conformes aux Normes internationales d'audit (ISA) et aux prises de position professionnelles concernant les normes en matière d'audit du secteur public et axées sur les spécificités de l'AIEA.

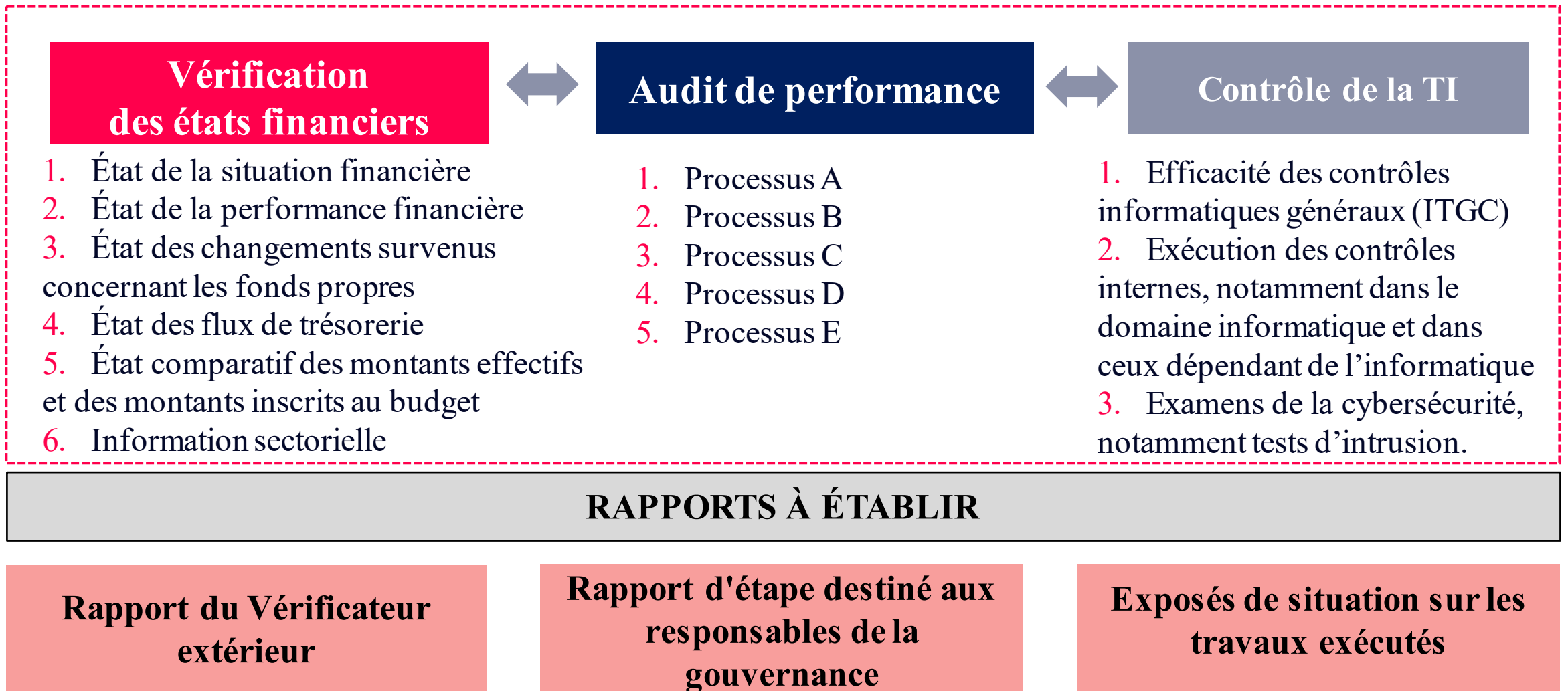
Salutations distinguées,

Aleksei Kudrin

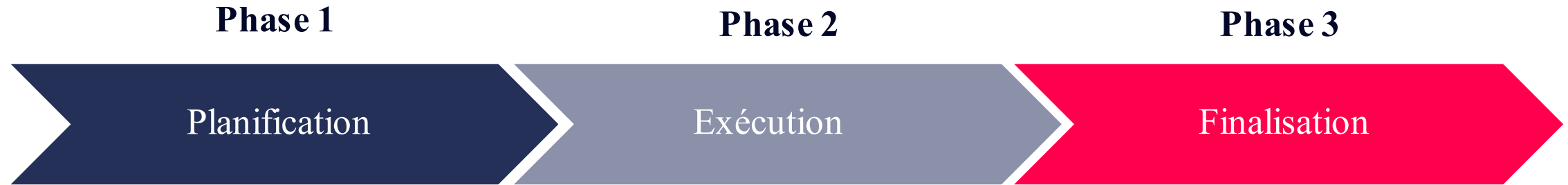
Président de la Cour des comptes de la Fédération de Russie



Portée de la vérification



Déroulement du projet de vérification



Approche de la vérification conforme dans tous les domaines de l'audit : audit financier, audit de performance et contrôle de la TI.

- Procédures de planification, y compris description et vérification approfondie des processus ;
- Stratégie de vérification détaillée et évaluation des risques visant à cerner les principaux domaines à risque.

- **Travaux de corroboration** : procédures d'analyse par corroboration et inspection des pièces justificatives.
- **Contrôles** : tests des contrôles, notamment des contrôles des processus informatiques, dépendants de l'informatique et manuels sous l'angle de leur conception et de leur mise en œuvre.

- Récapitulation des procédures de vérification



**Rapport
du Vérificateur extérieur**



Planification

1	Mise au point d'un plan détaillé
2	Demandes d'informations et entretiens
3	Identification des catégories de transactions significatives (SCOTs)
4	Compréhension des processus clés et établissement de leurs descriptifs

Résultats à l'issue de la phase de planification

- 12 à 15 descriptifs des processus (y compris des schémas Visio), test approfondi de chaque processus associé à chacune des catégories de transactions significatives
- Déchiffrage et examen intermédiaire des pièces justificatives pour les principaux comptes
- Évaluation de l'environnement de la TI et de la conception des contrôles clés
- Identification des risques importants



Exécution et finalisation

AUDIT FINANCIER

- L'analyse des données est réalisée sur des plateformes d'analyse de mégadonnées ;
- Le contrôle de la TI permet de trouver un équilibre entre évaluation des contrôles (capacité de l'organisation à prévenir et à identifier des anomalies) et travaux de corroboration (examen des pièces justificatives) ;
- Analyse par corroboration et inspection des pièces justificatives.

AUDIT DE PERFORMANCE

- **Trois à cinq processus** sélectionnés pour l'audit de performance en fonction de l'intérêt des principales parties prenantes : enquête visant à déterminer si les processus clés sont préparés conformément aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité ;
- **Évaluation de la maturité** : comparaison de l'organisation avec des organisations similaires, définition des points de référence clés. L'évaluation est réalisée au moyen de diverses approches (normes ISO ou ISSAI) et pratiques de la Cour des comptes de la Fédération de Russie.

FINALISATION

- Récapitulation de tous les documents ;
- Préparation du Rapport du vérificateur extérieur et des autres rapports devant être communiqués aux responsables de la gouvernance.



Processus clés de l'AIEA

Les constatations et conclusions qui ressortent de l'audit sont formulées en étroite relation avec les activités de l'organisation. À partir de **12 à 15 processus clés** préalablement définis, le vérificateur élabore le programme de vérification.

Nous avons établi une liste de processus susceptibles d'être examinés dans le cadre de l'audit financier et de l'audit de performance :

1	Compréhension de l'environnement informatique (évaluation des ITGC)	8	Dépenses de fonctionnement et autres
2	Processus de clôture des états financiers	9	Encaissements et décaissements
3	Gestion de projets et structure de l'organisation	10	Immobilisations, y compris les actifs fixes
4	Établissement du budget	11	Avantages du personnel (plans postérieurs à l'emploi)
5	Produits et créances	12	Provisions et autres estimations
6	Dépenses de personnel (fonctionnaires et consultants)	13	FOREX
7	Achats et dettes	14 15	Autres processus

Honoraires

N°	Descriptif	Montant en milliers d'euros pour un an	Montant total en milliers d'euros pour six ans
1	Frais de mission	110,4	662,4
2	Honoraires	72	432
	TOTAL	182,4	1 094,4

N°	Répartition des frais de mission	Totaux
1	Nombre d'années	6
2	Nombre de membres de l'équipe de vérification	12
3	Nombre de déplacements par an	2
4	Frais d'hébergement, coût des billets et autres frais de voyage, par déplacement et par personne	4,6 milliers d'euros
Total des frais de mission pour six ans		662,4 milliers d'euros

N°	Détail des honoraires	Totaux
1	Nombre d'années	6
2	Nombre de membres de l'équipe de vérification	12
3	Nombre de mois de travail par an	4
4	Salaire moyen par mois et par personne	1,5 millier d'euros
Total des honoraires pour six ans		432 milliers d'euros



Informations supplémentaires sur les activités de vérification

VISITES SUR SITE ENVISAGÉES

- **12 visites**
- **12 vérificateurs**
- **22 jours de travail par visite**

NOTRE ÉQUIPE DE VÉRIFICATION

Les vérificateurs de la Cour des comptes de la Fédération de Russie :

- sont qualifiés pour les vérifications de portée internationale (ACCA, DipIFR, autres qualifications) ;
- possèdent plus de dix ans d'expérience de la vérification au plan international ;
- ont de l'expérience dans trois types d'audits de l'ONU : audit financier, audit de performance (gestion de projets, achats, optimisation des ressources) et contrôle de la TI ;
- participent activement à des activités menées au niveau international, par ex., groupes de travail de l'INTOSAI (mégadonnées, entre autres), réunions de l'ONU (Groupe des vérificateurs externes) et échange de données d'expérience avec des ISC étrangères.





2020

Nous vous remercions de votre attention.

Cour des comptes de la Fédération de Russie

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

Z-2021/68324910/32185556 -

La Mission permanente de la République turque auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et, se référant à la note de l'Agence n° 2020/Note 79 datée du 20 novembre 2020, a l'honneur de lui transmettre ci-joint la candidature de la Cour des comptes turque aux fonctions de Vérificateur extérieur pour les exercices 2022 à 2027. La lettre adressée par M. Seyit Ahmet Baş, Président de la Cour des comptes turque, à M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'AIEA, concernant la présente candidature est également jointe.

La Mission permanente de la République turque auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 7 janvier 2021

[Sceau] (signé)

Pièce jointe : comme indiqué plus haut

Secrétariat de
l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
Vienne

T.C. SAYIŞTAY BAŞKANLIĞI
COUR DES COMPTES TURQUE

Rafael Mariano Grossi
Directeur général de l'AIEA
Centre international de Vienne, B.P. 100
1400 Vienne (Autriche)
Tél. : (+43-1) 2600-0
Télécopie : (+43-1) 2600-7

Monsieur Grossi,

C'est un grand honneur pour moi, en ma qualité de Président de la Cour des comptes turque (CCT), de porter à votre attention la candidature de notre institution aux fonctions de Vérificateur extérieur des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour la période couvrant les exercices 2022 à 2027 et de vous soumettre par la présente la proposition ci-après par laquelle nous entendons manifester notre intérêt pour cette mission et faire état de nos compétences en la matière.

Profondément enracinée dans l'histoire de notre pays, la CCT représente l'un des principaux piliers de cette Administration turque qui a derrière elle une tradition vieille de 158 ans et qui n'a aujourd'hui de cesse d'adapter son mode de fonctionnement pour se montrer plus réactive et plus souple face aux nouveaux besoins spécifiques de ses partenaires. Cette approche prospective sous-tendue par une solide structure organisationnelle et un personnel pleinement compétent et qualifié constituerait à n'en pas douter une importante contribution à une éventuelle collaboration entre l'AIEA et la CCT.

L'audit constitue un moyen de collaboration entre l'auditeur et l'audité. C'est dans cet esprit que la CCT propose une collaboration mutuelle avec l'AIEA qui aurait pour fondement la vérification de ses états financiers et de l'utilisation optimale de ses ressources opérationnelles, et dont l'objectif serait de rendre les activités de l'Agence plus transparentes et plus responsables, en améliorant la crédibilité et la discipline budgétaires.

Forte de son expérience dans différents types d'audits, la CCT a, en 2019, produit 476 rapports de régularité établis par des auditeurs hautement qualifiés, 658 rapports judiciaires et 36 rapports de vérification de l'utilisation optimale des ressources d'entités du secteur public. Ce large éventail d'activités permet à la Cour des comptes et aux auditeurs d'être informés de différents cas d'espèce ayant abouti à différentes conclusions, et d'accumuler ainsi une masse de connaissances qui seront mises à profit pour auditer l'AIEA. Le fait que la Cour fasse appel à des méthodes innovantes et aux technologies nouvelles en matière de processus de vérification, de même que sa capacité à évaluer les systèmes de contrôle interne et les infrastructures informatiques lui permettront de prodiguer, dans toute la mesure du possible, des conseils et une assistance qui contribueront au bon fonctionnement de l'AIEA.

La CCT a parfaitement compris la stratégie à moyen terme dont s'est dotée l'AIEA pour 2018-2023 et mesure toute la responsabilité qui lui incomberait comme Vérificateur extérieur, à savoir s'acquitter de son mandat avec autant de précision et d'efficacité que faire se peut, et aider ainsi l'Agence à atteindre ses objectifs stratégiques et à réaliser ses ambitions et sa mission.

Comme son offre l'explique plus en détail, la CCT a déjà acquis une expérience spécifique concernant l'audit d'entités nationales dont les activités sont liées au secteur nucléaire, ainsi que dans la vérification de fonds provenant d'organisations et de dotations internationales dans de nombreux domaines. Si la CCT devait être choisie comme prochain Vérificateur extérieur de l'AIEA, ce serait pour elle une excellente occasion d'élargir son portefeuille d'activités d'audit au plan international et de partager ses meilleures pratiques en la matière, issues de procédures de contrôle intelligemment pensées.

La Cour des comptes turque, qui préside actuellement l'EUROSAI et joue de ce fait un rôle actif au niveau international, connaît bien les enjeux auxquels doivent se mesurer les pays européens et les institutions supérieures de contrôle des finances publiques internationales, et sait comment les affronter. Cette vision globale devrait sans aucun doute conduire la CCT à accorder toute son attention à des questions qui concernent l'ensemble des membres de l'AIEA ou à des thématiques dont le but est d'améliorer les services que proposent l'Agence.

Dernier point, mais non des moindres, nous voudrions insister sur notre attachement à mobiliser toutes nos ressources pour mener à bien l'audit de l'AIEA au cours de la période 2022-2027 et attendons avec impatience votre évaluation de notre candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Grossi, les assurances de ma très haute considération.

(signé)

Seyit Ahmet BAŞ
Président



COUR DES COMPTES TURQUE

OFFRE DE SERVICES

Adresse :

İnönü Bulvarı No:45 06520
Balgat, Çankaya, Ankara /
TURQUIE

Téléphone : +90 (312) 295-3000

Télécopie : +90 (312) 295-4800

Mél. : sayistay@sayistay.gov.tr

Twitter : Turkish Court of Accounts
TCA@TurkishSAI

DE VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR DES COMPTES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)

EXERCICES 2022-2027



CURRICULUM VITAE DU PRÉSIDENT de la COUR DES COMPTES TURQUE (CCT)



Seyit Ahmet BAŞ
Président

Diplômé du Département d'administration publique de l'Université d'Istanbul en 1989, M. Baş a obtenu son mastère en finance à l'Université de Boston (États-Unis d'Amérique) à l'issue de deux années d'études (2001 à 2003). Il a travaillé au Ministère des finances en tant qu'inspecteur des impôts entre 1991 et 2003, puis en tant que Directeur de département à l'Administration des finances de 2003 à 2005, Conseiller du Ministre des finances en 2005 et 2006, Directeur général fondateur à la Direction générale des politiques financières de 2006 à 2010, et Sous-Secrétaire adjoint au Ministère des finances en 2010 et 2011. Il a occupé la fonction de Coprésident de la Commission des taxes et incitations du Conseil de coordination de l'amélioration du climat d'investissement entre 2006 et 2010, avant de devenir membre du Conseil de coordination et Président de la Commission fiscale du Projet de centre financier international d'Istanbul en 2010 et 2011. M. Baş a été Président de la Délégation technique de la Turquie dans le cadre du programme d'aide à la République turque de Chypre du Nord en 2010 et 2011, puis Président fondateur de l'Autorité publique chargée de l'élaboration des normes de supervision, de comptabilité et de vérification des comptes de 2011 à 2015. Il occupait le poste de Sous-Secrétaire au Ministère des finances depuis le 29 août 2015 quand il a été élu Président de la Cour des comptes turque (CCT) le 23 juin 2016, lors de la 106^e session du Parlement. Il a assuré la présidence du Comité de direction de l'ECOSAI de 2016 à 2019, avant d'être nommé Président de cette même organisation en mai 2017, fonction qu'il exerce encore à ce jour.



Fikri ÖZKÖK
Vice-Président

Diplômé du Département d'administration des affaires de la Faculté de sciences économiques et administratives de l'Université de Gazi (Bolu) en 1987, M. Özkök a occupé le poste de Contrôleur des administrations locales au Ministère de l'intérieur entre 1990 et 2004, puis celui de Directeur du Département du personnel et de la formation à l'Administration de la privatisation de 2004 à 2011.

En 2011, il a été élu membre de la Cour des comptes lors de l'Assemblée générale de la Grande Assemblée nationale de Turquie, puis nommé Vice-Président chargé de la gestion de la Cour le 13 juillet 2016.



Zekeriya TÜYSÜZ
Vice-Président

Diplômé du Département d'administration publique de la Faculté de sciences politiques de l'Université d'Istanbul en 1991, M. Tüysüz a commencé à travailler à la Cour des comptes turque en 1992. Il est titulaire d'un mastère en sciences politiques délivré par l'Institut des sciences sociales de l'Université de Gazi et d'un doctorat en sciences politiques et sociales du Département d'administration publique de ce même Institut. Son ouvrage intitulé « *Perfectionism in Political Theory* » a été publié. M. Tüysüz a été élu membre de la Cour des comptes lors de l'Assemblée générale de la Grande Assemblée nationale de Turquie en 2011 et nommé Vice-Président chargé des audits de la Cour le 2 novembre 2018. Il maîtrise l'anglais.



İsmail ÇAY
Directeur général

Né à Göynük le 3 mars 1970, diplômé en 1991 du Département des finances de la Faculté d'économie et de sciences administratives de l'Université d'Anadolu, M. Çay est entré à la Cour des comptes turque en 1992. En 2012, il a suivi le Programme de mastère en administration publique dispensé par la TODAİE. Nommé au poste de Directeur général le 5 juillet 2019, il est aujourd'hui responsable des groupes qui vérifient les comptes des collectivités locales ainsi que du groupe chargé de la formation des vérificateurs assistants. Il maîtrise l'anglais.



Onur DERİCİ
Directeur général

Né à Ankara en 1966, M. Dericı a obtenu son diplôme du Département d'économie de la Faculté d'économie et de sciences administratives de l'Université Atatürk en 1988. Il est entré à la Cour des comptes turque en 1992. Nommé au poste de Directeur général le 5 juillet 2019, il est aujourd'hui responsable des groupes qui réalisent les audits des entreprises du secteur de l'énergie ainsi que des entreprises économiques d'État. Il maîtrise l'anglais.



Oğuz ÇALIK
Directeur général

Diplômé de la Faculté de sciences politiques de l'Université d'Ankara en 1990, M. Çalik est entré à la Cour des comptes turque en 1991, a été détaché auprès de l'Autorité des marchés publics du 6 août 2002 au 13 septembre 2013, et a été nommé Directeur général le 14 novembre 2018. Il est notamment responsable des groupes chargés de la vérification des comptes des établissements publics, du Ministère de l'intérieur, de la Direction générale de la sécurité ainsi que du groupe d'appui à l'audit du compte final. Il maîtrise l'anglais. Il est titulaire de certificats indépendants de vérificateur extérieur/ expert comptable agréé.



Hüseyin DİKİLİTAŞ
Directeur général

Diplômé de la Faculté de sciences politiques de l'Université d'Istanbul en 1990, M. Dikilitaş a travaillé comme Inspecteur comptable au Ministère des finances pendant un certain temps, avant d'entrer à la Cour des comptes turque en 1992. Nommé Directeur général le 14 novembre 2018, il est aujourd'hui responsable des groupes chargés de vérifier les comptes des universités ainsi que du groupe de planification des audits. Il est titulaire de certificats indépendants de vérificateur extérieur/expert comptable agréé.



Mehmet ÇIVGIN
Directeur général

Diplômé du Département d'administration publique de la Faculté d'économie et de sciences administratives de l'Université de Gazi en 1999, M. Çivgin est titulaire d'un mastère d'audit en administration publique délivré par l'Institut de sciences sociales de l'Université de Gazi et possède un certificat de Facilitateur accrédité en normes ISSAI d'audit financier de l'IDI. Il est entré à la Cour des comptes turque en 2003 et a été nommé Directeur général le 1^{er} mai 2018.

Il est responsable des groupes en charge de l'audit informatique, de l'analyse des données, des relations internationales et de l'EUROSAI, ainsi que du groupe d'appui à l'audit chargé des formations en cours d'emploi. Il maîtrise l'anglais.



Üzeyir GÜLCAN
Directeur général

Diplômé du Département d'administration publique de la Faculté de sciences politiques de l'Université d'Istanbul en 1998, il a travaillé comme vérificateur assistant, puis vérificateur à la Commission supérieure de vérification des comptes du Cabinet du Premier Ministre entre 2001 et 2010. Il est entré à la Cour des comptes turque le 19 décembre 2010 et a été nommé Directeur général le 25 janvier 2018. Dans le cadre de cette fonction, il est responsable du Département des services d'appui et du Département des affaires sociales. Il maîtrise l'anglais.



Ahmet Zafer SARI
Directeur général

Diplômé du Département d'économie du travail et de relations industrielles de la Faculté d'économie et de sciences administratives de l'Université de Gazi en 1999, M. Sari a obtenu un mastère d'audit en administration publique délivré par l'Institut de sciences sociales de l'Université de Gazi en 2014 et a suivi en 2017 le Programme de formation à la diplomatie publique du 52^e mandat de la TODAIE. Il a travaillé comme vérificateur assistant, puis vérificateur à la Commission supérieure de vérification des comptes du Cabinet du Premier Ministre entre 2001 et 2010, avant d'entrer à la Cour des comptes turque le 19 décembre 2010. Il a occupé la fonction de Directeur général adjoint du budget et des services financiers au Ministère de la défense nationale du 15 novembre 2016 au 13 août 2018. Il a été nommé Directeur général à la Cour des comptes turque le 7 décembre 2018. Il est principalement responsable du Groupe d'appui à l'audit chargé des Affaires juridiques, du Département des ressources humaines et du Département du développement stratégique. Il maîtrise l'anglais.

Table des matières

	2
I. Caractéristiques marquantes de la CCT, institution puissante et exemplaire	
	23
II. Étendue de l'expérience acquise par la CCT en matière d'activités de coopération internationale	
	27
III. Rapide survol des questions d'ordre opérationnel et financier propres à l'AIEA	
	30
IV. Arguments plaidant pour le choix de la CCT comme Vérificateur extérieur de l'AIEA	
	36
V. Estimation des moyens et des honoraires d'audit	

I . Caractéristiques marquantes de la Cour des comptes turque, institution puissante et exemplaire

a . Caractéristiques structurelles

Une institution indépendante ancrée dans l'histoire et reposant sur des bases constitutionnelles

Les origines historiques de la Cour des comptes turque (CCT) remontent à la Cour de contrôle et d'intégrité (l'organisme de contrôle des États turcs, à savoir les dynasties des Qarakhanides, des Ghaznévides et des Seldjoukides), à laquelle a succédé la Cour des comptes de l'Empire ottoman, créée en 1862, qui a posé les bases de ce qui allait devenir l'institution telle qu'on la connaît aujourd'hui.

La CCT est une institution qui tient une place fondamentale dans la promotion de la transparence, de la licéité et de l'obligation de rendre compte au sein de l'administration publique turque. Depuis sa création, elle renforce ses capacités institutionnelles en se fondant sur une culture du perfectionnement continu.

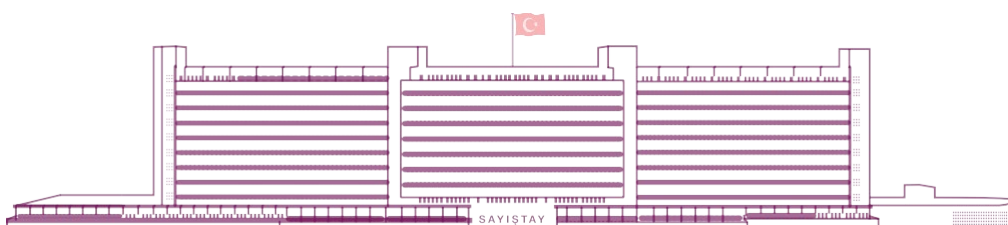
Elle a toujours été une instance à laquelle la Constitution de la République de Turquie confère le statut de juridiction indépendante.

Profondément enracinée dans l'histoire, la CCT représente l'un des principaux piliers de cette Administration turque qui a derrière elle une tradition vieille de 158 ans.

Elle jouit tout à la fois d'une indépendance « de droit », qu'elle tient d'un cadre juridique composé de dispositions législatives et constitutionnelles ainsi que d'autres types de lois, et d'une indépendance « de fait », dont témoigne son travail de vérification des comptes.

La CCT est pleinement conforme aux prérequis énoncés dans les Déclarations de Lima et de Mexico (les « Principes INTOSAI », qui exigent l'existence :

- d'un cadre juridique qui préserve l'indépendance de l'institution sur le plan administratif, opérationnel et financier ;



- d'une garantie constitutionnelle protégeant les droits du Président de la CCT et des membres des Chambres de la Cour afin d'assurer leur indépendance ;
- d'un mandat suffisamment large et d'une entière discrétion dans l'exercice de ses fonctions ;
- d'un accès sans restriction aucune à tous types de documents et informations liés à son travail d'audit ;
- de tous pouvoirs et moyens de présenter chaque année et de manière autonome un rapport sur les résultats de son activité au Parlement ou à tout organe étatique responsable, et de rendre ledit rapport public, sans aucune ingérence ;
- de tous pouvoirs et moyens de suivre les résultats des conclusions et recommandations issues de ses audits ;
- d'une pleine habilitation, dans la mesure où elle est indépendante du pouvoir exécutif, à gérer ses ressources financières et humaines.

La CCT est une institution supérieure de contrôle des finances publiques exemplaire en ce qu'elle respecte pleinement les principes d'indépendance administrative, opérationnelle et financière.

Une approche prospective fondée sur une stratégie intégrée intelligemment pensée

Animée par l'ambition de servir au mieux le Parlement et d'œuvrer pour le bien-être des citoyens, la CCT a, depuis 2000, élaboré des projets stratégiques, des plans d'action et des programmes d'optimisation des ressources qui s'inscrivent dans une approche prospective.

Soucieuse de demeurer une institution supérieure de contrôle des finances publiques efficace et pertinente, la CCT n'a de cesse d'adapter son mode de fonctionnement pour se montrer plus réactive et plus souple face aux nouveaux besoins spécifiques de ses partenaires.

Dans le cadre de son nouveau Plan stratégique entré en vigueur en 2019, la CCT s'est fixée deux grandes priorités :

Priorité stratégique 1 : Accroître les effets positifs et la valeur ajoutée des audits sur le bon fonctionnement et la qualité de la gestion des finances publiques.

La *concrétisation* de cette priorité se traduira par :

- la mise en œuvre effective d'une approche d'audit fondée sur les risques ;
- la recherche d'une plus grande efficacité des audits, grâce à leur amélioration en termes de perspective, d'approche et de capacité ;
- un renforcement, à la faveur des audits et des actions en justice, du principe de responsabilisation et de la transparence budgétaire dans les administrations publiques ;
- un fonctionnement rapide et efficace des processus judiciaires ;
- le maintien des avantages que présente le recours à des intervenants extérieurs en ce qu'ils contribuent au bon fonctionnement du système de gestion des finances publiques ;

Priorité stratégique 2 : Renforcer la capacité institutionnelle à faire de la CCT une organisation modèle garante de normes de haut niveau.

La *concrétisation* de cette priorité se traduira par :

- l'assurance d'une gestion efficace des ressources humaines qui permette de développer les compétences professionnelles et techniques ;
- une plus grande satisfaction du personnel, grâce à un renforcement de la structure organisationnelle.

Les **valeurs fondamentales** retenues par la CCT pour parvenir à la réalisation de ces objectifs prioritaires sont les suivantes :

- *Indépendance et objectivité* : le fait que les audits soient menés de manière impartiale et objective, dans le respect du code de déontologie, est une condition indispensable pour assurer la crédibilité de l'institution.
- *Bonne gouvernance et réactivité face aux attentes* : nos politiques fondamentales misent sur la poursuite de l'application des principes de bonne gouvernance, tels que la responsabilisation, la transparence, l'efficacité, la participation, l'égalité, l'équité, la cohérence, la prééminence du droit, la rigueur scientifique, etc.
- *Capacité d'innovation* : pour ne pas se laisser distancer par les nouvelles problématiques et l'évolution rapide du secteur public, il est important de suivre les initiatives novatrices en se tenant constamment informé de ces avancées, et de mettre en pratique celles dont nous avons besoin.
- *Compétences professionnelles* : pour pouvoir réaliser des audits de qualité, il est indispensable que les vérificateurs fassent preuve d'indépendance professionnelle,

de créativité et de faculté d'analyse, qu'ils aient des prédispositions pour le travail d'équipe et la coopération, et qu'ils aient assimilé les notions fondamentales de la culture de contrôle des comptes. Forts de cette conviction, nous nous attachons à améliorer sans relâche les connaissances et compétences des membres de notre personnel.

Parmi les indicateurs de performance qui matérialisent au mieux la stratégie intégrée et prospective de la CCT, et qui reflètent les efforts que mène en permanence la Cour pour contribuer au bon fonctionnement du secteur public, il convient de mentionner :

- l'augmentation du nombre d'institutions qui améliorent leurs systèmes de gestion des finances, d'optimisation des ressources et de contrôle interne ;
- la multiplication des audits jugés « satisfaisants » à l'issue des évaluations réalisées par l'équipe d'assurance qualité ;
- la progression du taux de mise en œuvre des recommandations et conclusions ;
- le nombre croissant de directives en matière d'audit qui sont revues et/ou actualisées conformément aux normes internationales d'audit et aux méthodes modernes de vérification comptable ;
- le respect absolu des normes internationales pour tous les aspects des audits qui touchent à la documentation et à l'archivage ;
- le nombre d'audits thématiques qui profiteront réellement aux citoyens et au Parlement.



Une structure organisationnelle solide tant sur le plan administratif qu'au niveau du personnel

Grâce à son profond ancrage et à l'expérience qu'elle s'est forgée dans le domaine de la vérification des comptes du secteur public, la CCT possède une solide structure organisationnelle tant sur le plan administratif qu'au niveau technique.

Dotée de pouvoirs juridictionnels, la CCT mène ses travaux par l'intermédiaire de ses commissions qui ont des fonctions et des responsabilités dans différents domaines :

- l'Assemblée générale, qui est la plus haute instance de décision de la CCT ;

- la Commission d'évaluation des rapports, qui examine les rapports d'audit de la CCT et procède à un dernier contrôle de la qualité avant soumission au Parlement et au public ;
- la Commission de recours, qui évalue les actions intentées contre les décisions rendues par les chambres juridictionnelles de la CCT et statue en la matière ;
- le Bureau des chambres, qui prend les décisions relatives à la réglementation des questions financières adoptée par les entités publiques ainsi qu'aux procédures réglementaires à proprement parler ;
- la Commission de la vérification, de la planification et de la coordination, qui élabore le plan stratégique et les programmes annuels de la CCT et en assure le suivi.

La réputation d'institution respectée et exemplaire qui entoure la CCT se retrouve également dans le profil de son personnel, jugé très compétent et hautement qualifié, ce qui lui permet de s'acquitter de ses devoirs et obligations de manière on ne peut plus précise et efficace.

La CCT est consciente qu'il lui faut tirer tout le parti que peuvent lui apporter la jeunesse et le dynamisme de ses ressources humaines et qu'elle se doit de valoriser au maximum leur potentiel.

Voici un bref aperçu du personnel de la CCT (fin 2019) :

- un Président et deux Présidents adjoints ;
- huit Présidents des Chambres juridictionnelles et 48 membres ;
- un Procureur en chef et dix Procureurs ;
- huit Directeurs généraux (trois responsables de l'administration et cinq responsables des audits) ;
- 55 rapporteurs d'audit au service des chambres ;
- 727 vérificateurs répartis dans différents groupes d'audit et de soutien ;
- un personnel d'appui comptant 993 membres.

Au total, 1853 personnes travaillent à la CCT ;

386 d'entre elles sont titulaires d'un mastère et 25 d'un doctorat ;

37 de nos collègues sont titulaires d'un diplôme de troisième cycle obtenu à l'étranger et dix ont bénéficié du dispositif de bourses d'études Jean Monnet. De surcroît, 38 collègues ont suivi un stage dans différents domaines d'audit auprès de la Cour des comptes européenne.

Au sein du personnel de la CCT,

- 250 vérificateurs sont titulaires de certificats indépendants de vérificateur extérieur/expert comptable agréé ;

- 22 vérificateurs sont titulaires de certificats de l'IDI (certificat de formateur en audit financier et en audit de conformité aux normes ISSAI, certificat de formation au programme d'évaluation de la performance des ISC et certificat de formation à l'approche fondée sur le risque en matière d'audit financier) ;
- trois d'entre eux sont titulaires de certificats de modérateurs de l'INTOSAINT ;
- deux d'entre eux sont des auditeurs certifiés CISA.



Une approche axée sur le perfectionnement continu grâce à des activités de formation

La CCT organise des formations internes, externes et internationales qui cherchent à renforcer sa capacité institutionnelle, celle d'autres entités publiques turques et celle d'autres ISC, et à étoffer les connaissances et compétences professionnelles de son personnel.

Elle dispose d'un centre de formation polyvalent à Ankara, où elle organise, avec d'autres entités publiques, des dizaines de formations.

- *Formations destinées aux membres du personnel de la CCT* - Aux fins de la formation des vérificateurs, un dispositif prévoyant 40 heures de cours/crédits par an (à raison de 20 heures consacrées à des thématiques générales portant sur l'audit, 10 heures de formation sectorielle et 10 heures consacrées à des sujets subsidiaires sous forme de conférences, etc.) a été mis en place et leur permet ainsi d'enrichir leurs connaissances professionnelles et autres.
- *Formations destinées au personnel d'autres entités publiques* - À la demande des entités du secteur public, d'établissements universitaires ou d'associations d'étudiants, la CCT dispense des formations sur des thèmes relevant de son mandat dans le but de contribuer à développer la capacité institutionnelle desdites entités, ou organise des journées d'orientation.
- *Activités de formation internationales pour d'autres ISC* - S'appuyant sur ses relations bilatérales avec d'autres ISC, la CCT met sur pied des formations internationales dans de multiples domaines tels que les contrôles financiers, les audits de performance, les audits informatiques, les vérifications portant sur les

passations de marché et les audits éthiques, ainsi que les vérifications assistées par ordinateur ou encore les audits d'entreprises publiques effectués avec le concours de son équipe d'auditeurs expérimentés.

Une volonté d'améliorer ses outils de communication et de coopération

Élaborer sa propre stratégie de communication

Fidèle à ses valeurs fondamentales de bonne gouvernance et de réactivité aux attentes, la CCT a mis en place une stratégie de communication quinquennale (2019-2023) qui s'adresse à l'ensemble de ses partenaires.

Dans cette stratégie, la communication a été conçue selon une approche proactive : elle ne se limite pas à faire passer des informations entre la Cour des comptes et ses interlocuteurs, elle fait une place de choix aux mécanismes de feedback et fonctionne dans les deux sens.

Des plans de communication allant dans le droit fil des mesures que la CCT est appelée à prendre pour pouvoir peser sur la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en 2015 ont été définis, les risques institutionnels de la CCT ont été pris en considération, et les nécessaires canaux de communication ont été mis en place pour éliminer ou atténuer les effets délétères que ces risques pourraient avoir sur le travail d'audit et les activités juridictionnelles de la CCT.

Publication de la Revue et des ouvrages de la CCT

La Revue de la CCT est publiée chaque trimestre. Cette publication nationale validée par des pairs comporte des articles de professionnels et d'universitaires consacrés à des sujets liés aux sciences sociales, comme la vérification comptable, la gestion et le jugement des comptes. Les articles sont écrits par des fonctionnaires de la CCT, des universitaires et des directeurs et experts d'entités du secteur public.

La CCT publie également les livres rédigés par son personnel, par des universitaires et par des organisations non gouvernementales actives dans les domaines de l'audit et de la comptabilité.

b. Caractéristiques opérationnelles

La CCT est un organisme bien structuré investi de nombreuses fonctions, parmi lesquelles la vérification des états financiers, l'établissement de rapports, l'exercice d'activités juridictionnelles, ou encore la rédaction d'avis et de conseils visant à garantir l'application du principe de responsabilité et la transparence financière dans le secteur public.

Une stratégie d'audit bien conçue et efficace

Outre le plan stratégique établi conformément aux attentes des partenaires internes et externes, une politique quinquennale en matière d'audit a été définie, qui détermine les priorités et la portée des activités à mener dans ce domaine au cours des cinq prochaines années.

La CCT s'est dotée d'une politique quinquennale en matière d'audit qui vise à faire en sorte que l'institution préserve toute son utilité, demeure flexible et sache se montrer réactive face au changement et aux nouveaux enjeux.

La politique de la CCT en matière d'audit met l'accent sur les points suivants :

- participation active aux travaux menés pour trouver des solutions mondiales aux problèmes mondiaux grâce à des audits communs et parallèles, encouragés et appuyés par l'INTOSAI et d'autres organisations internationales ou régionales dans le cadre des objectifs à l'horizon 2030 de l'ONU ;
- conduite des activités conformément aux normes internationales d'audit ;
- renforcement des capacités institutionnelles en matière d'audit par une amélioration de l'infrastructure technique des audits et une exploitation optimale des systèmes informatiques ;
- réalisation de travaux visant à accélérer la fourniture de services judiciaires et à améliorer l'efficacité de ces services au nom du droit à un procès équitable ;
- coopération avec d'autres institutions professionnelles et organismes compétents aux niveaux national et international

Un vaste mandat d'audit

La CCT vérifie les comptes de toutes les entités et ressources au sein de l'administration publique turque, sauf indication contraire.

Ses audits couvrent :

- 1) a) les administrations publiques relevant du budget de l'État et les organismes de sécurité sociale, les collectivités locales, les sociétés par actions créées par des lois spéciales et dont le secteur public et d'autres administrations publiques (à l'exception des organisations professionnelles sous statut public) détiennent, directement ou indirectement, plus de 50% des capitaux ;
- b) sous réserve que la participation de l'État s'élève à 50% au moins, tous les types d'administrations, organismes, institutions, associations, entreprises et sociétés affiliées aux administrations énumérées au point a) ou créées par celles-ci, ou encore celles dont les administrations précitées sont des partenaires directs ou

indirects ;

c) tous les types d'emprunts et de prêts sur les marchés nationaux et étrangers, ainsi que leurs remboursements, l'utilisation de dons reçus de l'étranger, l'octroi de dons, les garanties accordées par le Trésor public, les créances émises par ce dernier, la gestion de la trésorerie et autres questions y relatives, tous les transferts de ressources et leur destination, ainsi que l'utilisation de ressources et fonds nationaux et étrangers, y compris les fonds provenant de l'Union européenne ;

d) tous les comptes publics, y compris les comptes, fonds, ressources et activités à caractère privé, qu'ils relèvent ou non du budget des administrations publiques.

2) Il incombe également à la CCT de vérifier les comptes et les transactions d'institutions et organisations internationales, dans le cadre des principes que prévoient les traités ou accords correspondants.

Une stratégie d'audit fondée sur les normes

Conformité aux normes ISSAI - Aux termes de la loi portant création de la CCT, les audits doivent être réalisés dans le respect des normes d'audit internationales, en veillant par ailleurs à appliquer les méthodes d'audit modernes. La CCT suit ici, dans tous ses travaux, une approche fondée sur les normes internationales.

- Ses manuels d'audit sont établis et mis à jour sur la base du Cadre des prises de position professionnelles de l'INTOSAI (anciennement dénommé Cadre ISSAI).
- Afin de préserver l'assurance qualité, chaque étape de l'audit fait l'objet d'un examen permanent visant à déterminer sa conformité au regard des normes ISSAI, examen pour lequel il est fait appel à des procédures de contrôle de qualité très rigoureuses.
- Une bonne partie du programme de formation annuel de la CCT est consacrée à l'explication de ces normes.
- S'agissant de la contribution de la CCT à l'établissement des normes ISSAI, les vérificateurs de la Cour ont été à l'origine de l'élaboration des documents relatifs aux normes ISSAI 5510 (L'audit en matière de réduction des risques de catastrophe) et ISSAI 5520 (Le contrôle des aides liées aux catastrophes).

Audit des états financiers établi conformément aux normes IPSAS

La méthode de la comptabilité d'exercice a commencé à être utilisée en Turquie dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n° 5018 relative à la gestion et au contrôle des finances publiques.

Le Conseil des normes de comptabilité publique a été institué dans le but de déterminer quelles étaient celles qui devraient être adaptées aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). À ce jour, 30 normes de comptabilité publique ont été publiées ; elles couvrent 41 normes IPSAS. Les lois et règlements concernés ayant trait au système de comptabilité publique ont été modifiés en conséquence et les entités du secteur public sont désormais tenues

d'établir leurs états financiers conformément à ces normes.

La CCT vérifie ainsi les états financiers élaborés par lesdites entités dans le respect des normes IPSAS et leur dispense des conseils en la matière. Membre actif du Conseil des normes de comptabilité publique, la CCT peut en effet donner des indications destinées à faire en sorte que les normes comptables nationales soient, d'un point de vue théorique, pleinement conformes aux normes IPSAS. S'agissant de leur application pratique, les conclusions et recommandations issues des audits de la CCT permettent d'obtenir un éclairage sur la voie à suivre pour tendre à une parfaite conformité.

La CCT a entrepris de dispenser des conseils aux entités du secteur public, en plus de ses fonctions de vérification des comptes, pour les aider à se conformer aux normes IPSAS.

Conformité aux normes comptables internationales (IAS) et aux normes internationales d'information financière (IFRS) - Les normes comptables internationales et les normes internationales d'information financière ont été traduites en turc et sont parues au Journal officiel en 2005.

La CCT procède à ses vérifications des états financiers des entreprises publiques conformément aux normes IAS et IFRS. Ces audits couvrent un grand nombre d'entreprises économiques d'État présentes dans des secteurs très divers - banque, assurance, industries minières, sociétés publiques en tous genres.

Conformité au Cadre d'assurance relatif aux technologies de l'information (ITAF) - L'ITAF constitue un instrument unique auquel les professionnels des audits et de l'assurance en matière de technologies de l'information peuvent avoir recours pour demander conseil, rechercher des politiques et procédures, obtenir des programmes d'audit et d'assurance, ou élaborer des rapports efficaces. La CCT a établi un manuel d'audit informatique qui respecte les normes ITAF et autres normes internationales d'audit y afférentes.



Une expérience dans différents types d'audits

La loi n° 6085 portant création de la Cour des comptes turque habilite celle-ci à mener les types d'audit ci-après.

1. Audit financier

La CCT réalise des audits de ce type dans le but de fournir l'assurance raisonnable que les rapports et états financiers sont fiables et exacts au vu des résultats de l'évaluation des comptes et des opérations des administrations publiques ainsi que de leurs activités financières, de leur gestion financière et de leurs systèmes de contrôle.

2. Audit de conformité

Les audits de ce type réalisés par la CCT ont pour but de déterminer si les comptes et opérations (recettes, dépenses et actifs) des administrations publiques sont conformes aux lois et autres dispositions juridiques.

En général, l'audit de conformité et l'audit financier sont menés de front par la CCT, sous la forme d'un « contrôle de régularité ».

3. Vérification des informations relatives à l'optimisation des ressources

S'appuyant sur les informations relatives à l'optimisation des ressources que lui ont communiquées les audités, la CCT mesure, aux fins des audits de ce type, les résultats des activités des entités du secteur public tels qu'ils ressortent des « rapports d'activité » pour ce qui concerne les objectifs et indicateurs déterminés par les administrations dans le cadre de responsabilité que leur fixent les plans stratégiques et programmes d'optimisation des ressources.

4. Audit de performance/d'optimisation des ressources

Les audits de ce type consistent à mesurer et évaluer les résultats des activités au

regard des cibles et indicateurs déterminés par les administrations dans le cadre de responsabilité qui leur est fixé, pour voir ensuite si les ressources publiques sont utilisées de façon efficace, efficiente et économique.

5. **Audit informatique**

Depuis son premier audit informatique en 2002, la CCT a mis en place d'importantes mesures concernant la méthode à suivre pour ce type d'audit ; elle a adopté en la matière une approche fondée sur les risques et a élaboré un manuel d'audit des systèmes informatiques.

Les audits informatiques que réalise la CCT sont menés dans le cadre d'audits de régularité ou isolément, et visent principalement à évaluer la sécurité, l'efficacité et l'efficacité de systèmes/projets et/ou entités publiques centrés sur l'informatique.

Le manuel d'audit de régularité élaboré par la CCT énumère les points à vérifier concernant les contrôles de base réalisés par voie informatique ; il est utilisé dans tous les audits de régularité.

Une approche de l'audit fondée sur les risques

Le programme annuel d'audit précise quelles sont les entités publiques dont les comptes doivent être vérifiés, ce sur quoi porte l'audit, les types d'audit, ainsi que les activités d'audit en cours qui devraient être achevées dans l'année considérée.

L'établissement du programme d'audit tient compte des éléments suivants :

- les risques déterminés à l'issue de l'analyse de toutes les données relatives aux entités du secteur public ;
- le fait qu'une entité ait ou non été l'objet d'un audit au cours des exercices précédents ;
- les conclusions des audits antérieurs ;
- les évaluations concernant l'environnement de contrôle interne et le système comptable, ainsi que les points nécessitant une amélioration conformément à ces évaluations.

Le programme annuel d'audit est établi par la Commission de vérification, de planification et de coordination conformément à la stratégie d'audit élaborée et aux analyses de risques effectuées par le groupe d'audit compétent en tenant compte des attentes du Parlement, de l'opinion publique et des entités auditées ainsi que des avis et recommandations formulés par les chefs des groupes d'audit et des chambres juridictionnelles.

Un système intégré d'établissement de rapports qui accroît l'impact de l'audit

Missions d'audits menées par la CCT en 2019 : faits et chiffres

- En 2020, la CCT a publié 476 rapports d'audits de régularité concernant :
 - ✓ 177 entités relevant de l'administration centrale
 - ✓ 2 organismes de sécurité sociale
 - ✓ 205 entités relevant des collectivités locales
 - ✓ 81 entreprises économiques d'État
 - ✓ 4 agences de développement
 - ✓ 7 autres institutions
- 113 rapports d'audit relatifs à des partis politiques, adressés à la Cour constitutionnelle
- 658 rapports judiciaires
- Le taux de couverture des audits a atteint globalement 94,81%. Il s'est établi à :
 - ✓ 99,98 % pour les entités relevant du budget ordinaire
 - ✓ 97,87 % pour les organes de régulation et de supervision
 - ✓ 100 % pour les organismes de sécurité sociale
 - ✓ 100 % pour les municipalités urbaines
 - ✓ 100 % pour les entreprises économiques d'État
 - ✓ 96,42 % pour les entités relevant du budget extraordinaire
- Le volume des fonds publics audités en 2019 a représenté 5,050 milliards de livres turques (TL) (taux EUR/TL = 6,6841 au 31 décembre 2019), soit 94,81 % des dépenses inscrites au budget national
- Le volume de dépenses inscrites au budget de l'État couvert par la déclaration de conformité générale a représenté 1000 milliards de livres turques (taux EUR/TL = 6,6841 au 31 décembre 2019). Cette même déclaration a également porté sur la totalité de la dette publique (1 327 milliards de livres) et des fonds de garantie du Trésor public (114 milliards de livres)
- Les rapports statistiques relatifs aux bilans consolidés des finances publiques générales ont porté sur un volume de 5 145 milliards de livres au titre des actifs et sur un volume de 1 606 milliards de livres au titre des passifs
- Quelque 36 rapports concernant l'audit des informations relatives à l'optimisation des ressources des entités publiques ont également été publiés

Bref aperçu des missions les plus récentes d'audits portant sur l'optimisation des ressources et d'audits thématiques

La CCT considère qu'il lui faut impérativement être à la hauteur des réalités et thématiques nouvelles qui interpellent les citoyens et le Parlement. Ce souci de réactivité l'a amenée à réaliser des audits d'optimisation des ressources et des audits thématiques sur les sujets mentionnés ci-après :

- travaux préparatoires pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable
- activités relatives à la gestion des risques d'inondation (audit environnemental)
- efficacité des mécanismes de perception de l'impôt
- efficacité des mécanismes de perception des cotisations de sécurité sociale
- gestion des domaines communaux
- perception des taxes, droits, charges et redevances dans les municipalités
- projets de recherches scientifiques menés par des universités

Les audits thématiques en préparation sont les suivants :

- audit des activités axées sur le développement du secteur national du logiciel
- audit des activités axées sur le développement de l'industrie pharmaceutique nationale
- audit des activités axées sur le développement du secteur de l'élevage en Turquie
- audit des répercussions financières des mesures prises en vue de lutter contre la pandémie de COVID-19



Rapports d'évaluation générale de la CCT

La CCT soumet chaque année au Parlement des rapports¹ qui rendent compte, de manière générale, des résultats des activités des organismes ayant fait l'objet d'un audit et qui apportent un éclairage sur des questions financières qui, de l'avis la Cour, mériteraient d'être examinées par le Parlement.

Ces rapports de la CCT viennent confirmer la bonne gestion des finances publiques turques.

Le rapport d'évaluation générale de l'audit externe met en avant :

- les faits et chiffres qu'il faut retenir des résultats de l'audit ;
- une vue d'ensemble du système de planification stratégique et de gestion de l'optimisation des ressources ;
- une évaluation des systèmes de contrôle interne des administrations publiques ;
- des conclusions jugées importantes et/ou générales tirées des rapports ;
- des recommandations quant aux modifications à apporter aux dispositifs réglementaires à la suite d'un audit.

Le rapport d'évaluation générale de l'audit externe établi en 2019 présente une synthèse et une analyse de 6 549 conclusions issues d'audits financiers et audits de conformité ainsi que de l'évaluation de systèmes de contrôle interne menés auprès de 476 entités du secteur public.

Déclaration de conformité générale

Cet important outil permet de voir si les résultats de la mise en œuvre du budget de l'État correspondent à ceux établis à partir des comptes de l'Administration publique.

La CCT cherche à déterminer si la valeur réelle des engagements afférant à la reprise de la dette cadre avec les limites prédéterminées que prévoit la loi de finances, et donne au Parlement des assurances sur ce point.

La Cour recalcule à cet effet la valeur annuelle nette des emprunts nationaux et extérieurs, le montant total des emprunts, celui du crédit garanti et les notes d'emprunts rétrocedés, et examine ensuite si ces montants sont conformes aux limites prédéterminées que prévoit la loi de finances.

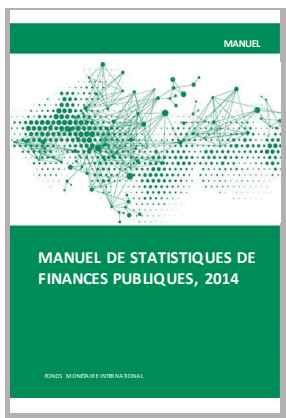
La CCT apporte une contribution essentielle à la crédibilité et à la discipline budgétaires.

¹ Pour plus de précisions sur les rapports généraux de la CCT, prière de consulter le site <https://www.sayistay.gov.tr/en/?p=2&CategoryId=20>

Rapport d'évaluation générale du respect du principe de responsabilité

Cet instrument permet à la CCT de garantir l'exactitude des informations financières et des informations relatives à l'optimisation des ressources qui sont dévoilées au public, au moyen d'une déclaration d'assurance établie dans le cadre du plan stratégique, du programme d'optimisation des ressources et des relations budgétaires.

Rapport d'évaluation des statistiques financières



Le cadre conceptuel et analytique dont s'est doté la Turquie pour la communication des statistiques relatives aux finances publiques constitue une bonne base pour l'établissement de rapports d'analyse et d'évaluation de la politique budgétaire, en particulier pour ce qui concerne les résultats obtenus dans le secteur des administrations publiques.

La CCT examine les statistiques annuelles que publie le Ministère des finances et évalue leur élaboration, leur publication, leur exactitude, leur fiabilité et leur conformité au regard des normes prédéfinies.

Elle possède un savoir-faire en matière d'audit d'états financiers consolidés établis à partir des statistiques de finances publiques, ce qui favorise la présentation d'informations financières solides et permet de broser un tableau précis de la situation et de l'utilisation des ressources de l'État.

Autres rapports généraux

Outre les rapports généraux susmentionnés, la CCT publie un « Rapport d'évaluation générale des agences de développement » et des « Rapports généraux sur les entreprises publiques ».

Expérience spécifique d'audit d'entités ayant des activités en rapport avec le nucléaire au niveau national

En Turquie, les activités, études et projets en rapport avec le nucléaire sont entre les mains de plusieurs institutions qui travaillent en collaboration dans le cadre du programme nucléaire national.

Les institutions dont la contribution à cette collaboration est plus particulièrement importante sont :

- ***L'Autorité turque de l'énergie atomique*** - Le Secrétariat général de la Commission de l'énergie atomique, organisme rattaché aux services du Premier Ministre, a été institué en 1956 à Ankara. Ladite Commission a ensuite été restructurée en 1982 pour devenir l'Autorité turque de l'énergie atomique, qui a alors été chargée de faire œuvre de pionnier en veillant à ce que le pays puisse bénéficier de la technologie nucléaire

et de s'occuper des tâches de réglementation et de supervision dans le domaine nucléaire.

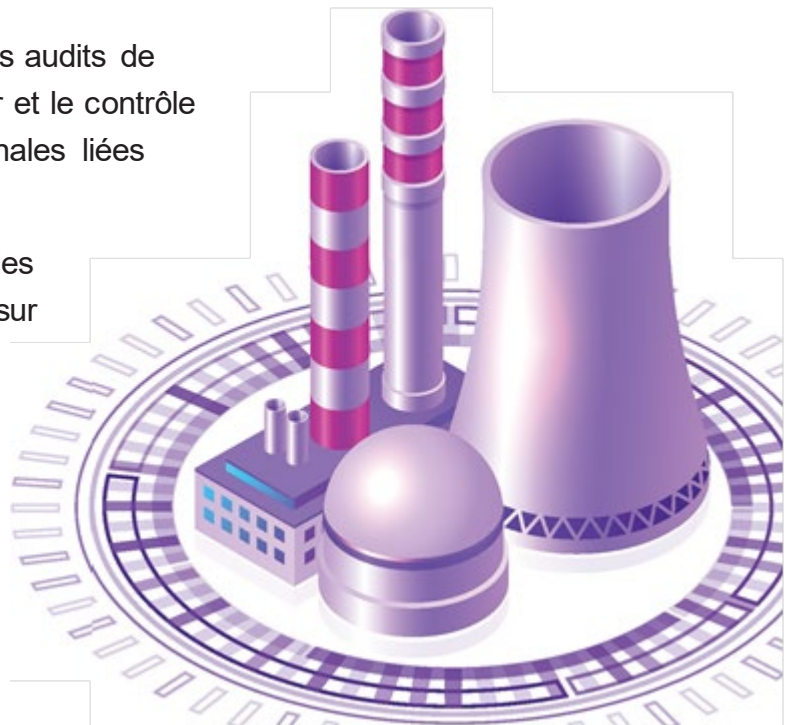
Les activités de recherche, de développement, d'application et de formation touchant au nucléaire ont été confiées à trois nouvelles structures, à savoir le Centre nucléaire de recherche et de formation d'Ankara (ANAEM), le Centre nucléaire d'Ankara pour la recherche sur l'agriculture et le bétail (ANTHAM) et le Centre nucléaire de Sarayköy pour la recherche et la formation ; les activités dévolues à l'Autorité turque de l'énergie atomique sont confiées à ces trois centres.

- ***L'Autorité de réglementation nucléaire*** - Créée en 2018, l'Autorité de réglementation nucléaire est plus spécialement en charge de la sûreté, de la sécurité et des garanties liées aux activités faisant appel à l'énergie nucléaire et aux rayonnements ionisants, ainsi que de la gestion efficace des sources de rayonnements et des déchets radioactifs.
- ***Ministère de l'énergie et des ressources naturelles/Direction générale de l'énergie nucléaire et des projets internationaux*** : Cette unité mise sur pied en 2019 s'occupe essentiellement de concrétiser des projets de construction de centrales nucléaires et de participer à des études réalisées par des organismes nationaux et internationaux concernant les centrales nucléaires.

La CCT procède chaque année à des audits de régularité (alliant le contrôle financier et le contrôle de conformité) dans les entités nationales liées au nucléaire susmentionnées.

Elle évalue les modèles de gestion des risques de ces entités, se prononce sur leurs systèmes de contrôle interne et s'assure que leurs activités sont conformes aux indicateurs prédéfinis qui figurent dans leurs plans stratégiques et programmes d'optimisation des ressources.

Volet indispensable de l'approche qu'elle a retenue en matière d'audit, la CCT évalue également les systèmes de gestion informatique des entités précitées.



Recours aux innovations et aux nouvelles technologies dans les procédures d'audit

La CCT n'a de cesse de moderniser ses processus en recourant davantage aux innovations et aux nouvelles technologies dans ses procédures d'audit. Elle a pour objectif de renforcer ses capacités en la matière en améliorant la gestion des dites procédures et en utilisant les ressources de façon plus rationnelle.

SayCap (programme de gestion de l'audit)

Toutes les équipes d'audit utilisent le programme SayCap pour planifier, réaliser et gérer les audits et pour réunir des éléments à l'appui de ces audits conformément aux normes internationales.

Le système, également accessible à distance, est constamment mis à jour et amélioré au fil des décisions du Conseil de la vérification, de la planification et de la coordination et des modifications des manuels d'audit.

TAAO – Analyse de données

Sensible à l'évolution des données, tant sur le plan de leur structure qu'en termes quantitatifs, la CCT s'intéresse beaucoup aux techniques d'audit assisté par ordinateur (TAAO), dont elle entend développer l'usage.

Des travaux sont en cours pour affiner ces techniques et outils, en accroître l'utilisation et favoriser ainsi l'intégration de mégadonnées et l'analyse des données dans le travail quotidien de la Cour.

Les principaux objectifs sont ici d'améliorer l'efficacité et l'efficience des audits, de limiter l'utilisation des ressources, d'alléger la charge de travail, de recourir davantage aux capacités d'analyse pour détecter rapidement les erreurs et les risques, et de poursuivre l'automatisation des audits et contrôles permanents.

Élaboration de scénarios d'analyse se prêtant aux techniques d'audit assisté par ordinateur

La CCT a mis au point des analyses qui utilisent les données financières et non financières des entités du secteur public faisant l'objet d'audits et qui permettent de vérifier les erreurs et les risques. Elle a en outre préparé des analyses destinées à tester le niveau d'exhaustivité et de précision des données.

Grâce à ces analyses, il est possible d'examiner périodiquement et/ou instantanément les données et de voir si elles respectent les paramètres prédéfinis, ce qui contribue à l'automatisation et à la normalisation des audits.

Les vérificateurs peuvent prendre connaissance des résultats de cet examen *via* le système d'analyse de données VERA de la CCT, auquel ils ont accès par une



connexion sécurisée. La convivialité et la souplesse qu'offre le système VERA permettent aux vérificateurs de passer au crible les différents éléments de l'analyse ou de s'en servir comme base pour procéder à d'autres analyses. Dans le même temps, les vérificateurs peuvent imaginer de nouveaux scénarios originaux en fonction de la structure des entités auditées et de la législation en vigueur.

La CCT a également conçu un module d'échantillonnage fonctionnant sur VERA afin d'éliminer les risques d'erreurs que pourrait entraîner une approche manuelle, de faciliter la détection par les vérificateurs des risques d'erreurs importantes dans les divers comptes, et d'optimiser l'utilisation des ressources dans les pratiques d'échantillonnage.

Collecte des données auprès des entités auditées

Les données et autres informations financières de l'Administration centrale sont conservées dans le « Système intégré de gestion des finances publiques » et recueillies par voie électronique *via* une connexion sécurisée.

Les données des collectivités locales sont communiquées à la CCT au moyen du « Système d'acquisition de données provenant des municipalités » (BVAS).

Système d'évaluation des risques

La CCT a mis au point une fonction de traitement central des données capable de détecter, avant la programmation/planification de l'audit annuel, l'existence de risques afférents aux collectivités locales et de les signaler à l'équipe responsable - fonction essentielle pour le choix de la stratégie d'audit.

Pour ce faire, elle tient compte du budget, des investissements, des recettes, du volume des opérations, des dépenses et de la structure démographique des collectivités locales, lesquelles sont ensuite classées selon leur profil de risque. L'équipe responsable exploite les résultats de ces évaluations pour établir les plans d'audits annuels.

Classement des conclusions d'audit

La CCT établit chaque année un classement des conclusions des audits en vue d'améliorer ces derniers. Toutes les conclusions formulées dans les rapports d'audit (voir le tableau ci-dessous) sont ainsi classées en fonction de certains critères et présentées aux vérificateurs sur une application informatique dédiée, qui sera utilisée lors des audits de l'année suivante.

Cette application vise :

- à générer des rapports de meilleure qualité ;
- à définir une stratégie d'audit ;
- à renforcer la communication avec les entités du secteur public, le Parlement et d'autres parties prenantes ;
- à faire en sorte que les entités du secteur public se conforment davantage aux conclusions des audits.

La CCT, une instance dotée d'un pouvoir juridictionnel

Des rapports sont établis et des enquêtes ouvertes lorsque l'audit fait apparaître, à l'occasion de la vérification des comptes et opérations des entités du secteur public, l'existence :

- d'une décision, d'une opération ou d'un acte contraire à la loi ;
- d'une déperdition de fonds publics résultant d'une décision, d'une opération ou d'un acte contraire à la loi ;
- de l'identification du fonctionnaire à l'origine de cette déperdition ;
- d'un lien entre la déperdition de fonds publics et la décision, l'opération ou l'acte contraire à la loi prise par le fonctionnaire en question.

Les fonctionnaires tenus pour responsables de tels faits sont avertis de l'ouverture d'une enquête et peuvent faire valoir des arguments pour leur défense pendant les délais légaux. Dès lors que l'équipe d'audit confirme, au vu des déclarations, les accusations relatives à la déperdition de fonds publics et à l'attribution des responsabilités en la matière, un rapport judiciaire sera établi et adressé à la chambre compétente en vue d'une mise en accusation.



Pouvoir conféré à la CCT de rendre des avis concernant les décrets d'application

La CCT est tenue de rendre un avis autorisant les entités du secteur public à appliquer, s'agissant de questions financières, des décrets pris dans le cadre de dispositifs généraux de gestion et de régulation.

Les avis de ce type sont perçus comme un outil de poids contribuant à garantir la discipline budgétaire dans la gestion des finances publiques et à veiller au respect de la hiérarchie des normes ; ils témoignent en outre de l'importance que revêt la CCT au sein du système qui régit les finances publiques en Turquie. La CCT a rendu 198 avis en 2019.

Finalité des directives relatives au fonctionnement des entités du secteur public

La CCT a mis en place une méthode systématique en trois phases dans le but d'améliorer l'administration publique, de faciliter le fonctionnement des entités du secteur public et de renforcer leurs structures institutionnelles.

La première phase permet d'évaluer le fonctionnement des systèmes de contrôle interne de ces entités, leur gestion financière et leur gestion en termes d'optimisation des ressources, grâce à l'analyse des réponses données à certaines questions téléchargées dans le programme SayCap par les équipes de vérificateurs lors des audits menés par la CCT. L'évaluation porte donc sur le contrôle interne, la gestion financière et la gestion de l'optimisation des ressources des entités du secteur public.

La deuxième phase permet, dans le cadre du classement des conclusions de l'audit réalisé par la CCT, de passer au crible les constatations de l'audit annuel des dites entités et de déterminer les faiblesses et lacunes de chacune d'entre elles dans les systèmes susmentionnés. Le classement de ces constatations permet à la CCT de savoir sur quels aspects doivent se concentrer les auditeurs lors de la vérification des comptes d'une entité publique donnée.

La dernière phase permet à la CCT de suivre de près les problèmes constatés dans les audits et d'utiliser les données obtenues pour définir les plans d'audit de l'année suivante. Grâce à cette méthode, la CCT peut, à la lumière de ses constatations, déterminer les points sur lesquels les audits doivent mettre l'accent en vue d'affiner les systèmes de contrôle interne, de gestion financière et de gestion de l'optimisation des ressources des entités du secteur public, et prévoir également des formations destinées à les améliorer.

II. Étendue de l'expérience acquise par la CCT en matière d'activités de coopération internationale

a. Organisations internationales dont la CCT est membre

La CCT collabore étroitement avec les instances internationales et régionales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC).

À ce titre, elle

- ✓ est membre de l'INTOSAI
- ✓ a exercé la présidence du Conseil d'administration d'EUROSAI (2017-2020), est membre du Conseil d'administration d'EUROSAI (2017-2023) et fait également partie du Conseil d'administration d'ECOSAI (2019-2022)
- ✓ est membre de la Commission de vérification des comptes de l'ASOSAI (2018-2021)
- ✓ est membre du Forum juridictionnel

La CCT est en outre membre de différents groupes de travail d'organisations internationales, ou y participe activement :

- ✓ Membre de la Commission de partage et de gestion des connaissances (INTOSAI)
- ✓ Membre de la Commission de renforcement des capacités (INTOSAI)
- ✓ Membre de la Sous-commission des examens par les pairs (INTOSAI)
- ✓ Membre du Groupe de travail pour le contrôle de la technologie de l'information (INTOSAI)
- ✓ Membre du Groupe de travail sur la vérification environnementale (INTOSAI)
- ✓ Membre du Groupe de travail sur la valeur et l'avantage des ISC (INTOSAI)
- ✓ Participant au Groupe de travail sur les mégadonnées (INTOSAI)
- ✓ Membre du Groupe de travail sur l'audit environnemental (EUROSAI)
- ✓ Membre du Groupe de travail sur le contrôle des fonds alloués aux désastres et catastrophes (EUROSAI)
- ✓ Membre du Groupe de travail sur les technologies de l'information (EUROSAI)
- ✓ Titulaire du Portefeuille sur la gouvernance globale et la culture (EUROSAI)
- ✓ Membre de la Task Force sur l'audit et la déontologie (EUROSAI)
- ✓ Membre de la Task Force sur l'audit des municipalités (EUROSAI)

- ✓ Membre du Groupe de travail sur le contrôle environnemental (ASOSAI)
- ✓ Membre du Projet de recherche de l'ASOSAI
- ✓ Participant au Programme de développement des capacités en matière d'audit informatique (ASOSAI)

Titulaire de la Présidence d'EUROSAI de 2017 à 2021



La CCT préside l'EUROSAI et est membre de son Conseil d'administration. L'EUROSAI, qui compte 50 membres, est le groupe régional de l'INTOSAI pour l'Europe et a pour but de promouvoir la coopération professionnelle entre ses membres et

de renforcer l'audit du secteur public et la gestion des finances publiques.

La CCT a occupé la première Vice-Présidence de l'EUROSAI entre 2014 et 2017, et s'en est vu attribuer la Présidence lors du X^e Congrès de l'organisation tenu en mai 2017 à Istanbul. Son mandat, qui devait expirer en 2020, a été prorogé jusqu'en 2021 en raison de la crise due à la pandémie.

La CCT est également à la tête de l'Équipe de Coordination - une petite unité au sein du Comité directeur de l'EUROSAI chargée de faciliter la prise de décision par ledit Comité et de surveiller en permanence la mise en œuvre du Plan stratégique de l'EUROSAI.

Parallèlement aux fonctions et activités liées à la Présidence, la CCT s'occupe de l'établissement du rapport d'examen à mi-parcours et du rapport intérimaire qui doivent être soumis à l'Assemblée générale et au Comité directeur de l'EUROSAI, ainsi que de l'élaboration des autres documents requis concernant les exigences en matière d'assurance qualité auxquelles doivent répondre les produits EUROSAI.

La CCT, qui fait partie des huit membres du Comité de direction, est par ailleurs titulaire du Portefeuille sur la gouvernance globale et la culture, dont la mission est de contribuer à la mise sur pied d'une structure organisationnelle qui fonctionne de manière efficace et efficiente.

L'une des grandes ambitions de la Présidence de la CCT a été de mener à bien le Projet intitulé « Sensibiliser l'ensemble des membres EUROSAI - Visualiser le Plan opérationnel de l'EUROSAI et encourager la participation des membres », projet pour lequel la CCT a créé un site web (directement lié au compte Twitter @EUROSAI_OP) qui permet de visualiser ledit Plan afin de porter ses projets et activités dans un plus grand nombre de pays et faire en sorte qu'ils attirent davantage de participants (www.eurosaiop.org).

Membre de l'ECOSAI

L'ECOSAI est un groupe régional réunissant les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques pour les régions d'Asie du Sud et d'Asie centrale, qui a été fondé en 1994.

La CCT a assuré la Présidence du Conseil d'administration de l'ECOSAI de 2013 à 2016 et de 2016 à 2019 : elle est à présent membre de ce même Conseil pour la période 2019-2022.

Membre de l'ASOSAI

La CCT a siégé au Comité de direction de l'ASOSAI de 2015 à 2018 et a été élue, lors de la 14^e Assemblée générale de l'ASOSAI, membre de sa Commission de vérification des comptes.

Autres activités internationales

Dans la cadre de la coopération bilatérale, des mémorandums d'accord ont été signés avec 30 ISC et six organisations internationales en vue de renforcer les liens de collaboration. Les activités déployées dans le cadre des mémorandums d'accord servent de base à l'échange mutuel d'informations et à la mise en place de formations internationales. En tant que ISC de la Turquie, qui fait office de passerelle entre l'Est et l'Ouest, la CCT sert de trait d'union entre les différentes Institutions supérieures de contrôle des finances publiques, conformément à la politique globale de notre pays.

b . Expérience en matière d'audit d'organisations internationales et de fonds provenant de bailleurs internationaux

Vérification comptable des fonds alloués par l'UNICEF à des entités du secteur public

Le protocole relatif à la vérification comptable de fonds alloués par l'UNICEF à des entités du secteur public a été signé le 17 avril 2017 entre la CCT et le Bureau de pays de l'UNICEF en Turquie. Ce protocole disposait que les audits de la CCT auraient pour but de déterminer si les dépenses effectuées au moyen de fonds alloués par l'UNICEF étaient conformes au contrat de partenariat passé entre l'UNICEF et différentes entités du secteur public, ainsi qu'aux objectifs spécifiés dans les plans ou programmes annuels ; la CCT devrait par ailleurs se prononcer sur l'exactitude et la fiabilité des états financiers liés aux dépenses réalisées à partir de ces fonds.

Cela fait trois ans que les audits relatifs aux fonds de l'UNICEF ont débuté, et il a été décidé en 2019 de procéder à la vérification comptable des fonds utilisés par huit entités du secteur public. Le processus de vérification comptable et l'établissement de rapports y afférents se poursuivent dans le cadre de la coopération évoquée ci-dessus.

Vérification comptable des fonds alloués à des entités du secteur public par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

La CCT et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont signé, le 17 avril 2019, un protocole relatif à la vérification comptable des fonds alloués par le HCR aux entités du secteur public.

Ce protocole disposait que les audits de la CCT auraient pour but de déterminer si les dépenses effectuées au moyen de fonds alloués par le HCR étaient conformes au contrat de partenariat passé entre le HCR et différentes entités du secteur public, ainsi qu'aux objectifs spécifiés dans les plans ou programmes annuels ; la CCT devrait par ailleurs se prononcer sur l'exactitude et la fiabilité des états financiers liés aux dépenses réalisées à partir de ces fonds. Les fonds utilisés par trois entités du secteur public ont ainsi été vérifiés et des rapports d'audit ont été établis en 2019.

Le partenariat passé entre le HCR et la CCT a récemment été jugé constituer une bonne pratique réunissant toutes les conditions requises, et figure désormais, à ce titre, sur la Plateforme numérique du Pacte mondial sur les réfugiés².

Audit externe de Developing 8

D-8, aussi dénommé Developing-8, est un organisme de coopération pour le développement créé le 15 juin 1997, qui rassemble le Bangladesh, l'Égypte, l'Indonésie, l'Iran, la Malaisie, le Nigéria, le Pakistan et la Turquie.

Cet organisme de coopération pour le développement a pour objectifs d'améliorer la place de ses États membres dans l'économie mondiale, de diversifier les possibilités commerciales et d'en créer de nouvelles, d'intensifier leur participation à la prise de décisions au niveau international et d'améliorer leur niveau de vie.

La vérification externe des comptes de D-8 a été effectuée par la CCT et l'ISC du Bangladesh en 2015-2016. La CCT a achevé les audits 2017-2018 de D-8 et soumis son rapport au Président de cet organisme.

Vérification des comptes de l'ASOSAI

En tant que membre du Comité d'audit de l'ASOSAI, la CCT a pour principale mission de vérifier les comptes de l'organisation tous les trois ans et de faire rapport à l'Assemblée.

Audit public international du Traité sur la Charte de l'énergie

La CCT a participé à l'audit public international du Secrétariat du Traité sur la Charte de l'énergie, dont notre pays est signataire.

À la demande des États contractants, il a été décidé de demander à une commission internationale de réaliser un audit public du Secrétariat de la Conférence de la Charte de l'énergie. La commission d'audit, présidée par un vérificateur de la CCT, était composée de 15 vérificateurs issus de dix pays/organisations internationales.

L'audit avait globalement pour objectif de donner à la Conférence de la Charte de l'énergie des assurances raisonnables quant au fait que le Secrétariat utilisait les fonds qui lui étaient alloués conformément aux principes fixés par les pays signataires.

² Pour plus de précisions concernant cette bonne pratique, prière de consulter le site <https://globalcompactrefugees.org/article/unhcr-tca-partnership-audit-public-institutions>

III . Rapide survol des questions d'ordre opérationnel et financier propres à l'AIEA

Environnement opérationnel de l'AIEA



L'AIEA a été créée le 29 juillet 1957 à New York lors de la Conférence tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies et a pour objectif, en vertu de son Statut, de « hâter et accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier ».

L'Agence, qui compte 172 Membres (situation en décembre 2020) et totalise 63 années de service au niveau international, concourt à ce que les matières nucléaires ne soient pas détournées à des fins non pacifiques. Il s'agit là d'une contribution importante et unique en son genre à la paix et à la sécurité internationales.

Ils sont 147 pays et territoires à recevoir un appui grâce au programme de coopération technique de l'Agence, dont 35 pays parmi les moins avancés. L'AIEA s'emploie à améliorer la santé et la prospérité de millions d'individus en mettant la science et la technologie nucléaires à disposition dans les domaines des soins de santé, de l'alimentation et l'agriculture, de l'industrie et bien d'autres.

La stratégie à moyen terme pour 2018-2023 est un document destiné à guider l'Agence dans son choix d'une orientation stratégique et d'une feuille de route en vue d'établir son programme et budget et d'en déterminer les priorités.

Demande croissante d'assistance de la part des États Membres et récents enjeux

Appui à la réalisation des objectifs de développement durable

Comme chacun sait, lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenu en septembre 2015, les dirigeants du monde entier ont adopté les objectifs de développement durable (ODD) figurant dans le document intitulé *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, et se sont engagés à mettre en œuvre l'ensemble du programme à l'horizon 2030.

Depuis, la reconnaissance et la mise en œuvre des 17 ODD ont été élevées au rang de priorité dans les programmes de la quasi-totalité des institutions nationales et internationales. Face aux inquiétudes mondiales que suscitent la pauvreté, la faim, la santé humaine, l'énergie et le changement climatique, la demande d'appui en lien avec les applications pacifiques des techniques nucléaires s'est accrue dans de très fortes proportions. Il va de soi que cette demande justifiée vient renchérir l'importance que revêtent plus que jamais la mission de l'AIEA et sa nature évolutive.

Ainsi qu'il est dit également dans la stratégie à moyen terme, l'AIEA a conscience de la responsabilité qui lui incombe d'aider ses États Membres à réaliser les ODD.

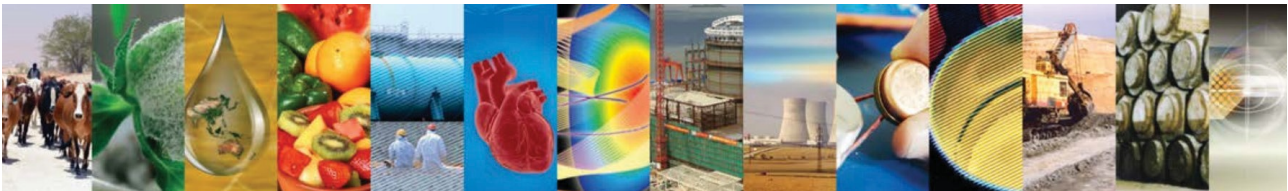
Soutien visant à garantir la sûreté de la science et des applications nucléaires

Étant donné l'intérêt croissant des États Membres pour la science et les applications nucléaires, ainsi que pour la recherche et le développement de la technologie, l'Agence est davantage sollicitée pour faciliter l'utilisation sûre, sécurisée et plus efficace des réacteurs de recherche et des accélérateurs destinés à la recherche-développement.

Nécessité de développer les capacités techniques de l'AIEA

Respectueux du cadre mondial de sûreté nucléaire, tous les pays s'efforcent d'améliorer et de renforcer la sûreté nucléaire, la préparation aux interventions d'urgence et la protection radiologique des populations, tout en s'activant également au niveau international pour préserver la sécurité nucléaire .

Aussi l'Agence se doit-elle de veiller constamment à parfaire ses capacités techniques de manière à pouvoir affronter les enjeux et risques auxquels doit et devra faire face la sécurité nucléaire.



Situation financière de l'Agence

Au cours de l'exercice 2019, l'AIEA a généré des revenus de 580,73 millions d'euros et comptabilisé des dépenses représentant 570,66 millions d'euros ; elle a par ailleurs géré des actifs

d'un montant de 1 213,45 millions d'euros et des passifs d'un montant de 695,81 millions d'euros. Sur ces montants, 180,85 millions d'euros (31,69 %) de dépenses ont été engagés et 172,31 millions d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles (14,20 %) ont été administrés au titre du programme sectoriel consacré à la « vérification nucléaire ».

Le budget ordinaire de l'Agence est alimenté par les contributions régulières des États Membres, les autres contributions, les produits avec contrepartie directe et les recettes diverses. En 2019, le total des produits de l'Agence a baissé de 0,74 % et les dépenses ont augmenté de 1,62 % comparativement à 2018.

La situation financière de l'Agence a été jugée plutôt saine au regard des indicateurs clés que sont la valeur globale de l'actif net et le ratio entre la valeur des actifs courants et celle des passifs courants, signe de la solidité de ses ressources.

La question des arriérés de contributions dues par des États Membres et des efforts

déployés par l'Agence pour en améliorer le recouvrement a également été relevée dans le rapport du Vérificateur extérieur, qui souligne que l'accroissement de ces arriérés pourrait affecter les fonctions de l'Agence et sa stabilité financière.

IV. Arguments plaidant pour le choix de la CCT comme Vérificateur extérieur de l'AIEA

L'audit constitue un moyen de collaboration entre l'auditeur et l'audité. C'est dans cet esprit que la CCT propose une collaboration mutuelle avec l'AIEA qui soit fondée sur la vérification de ses états financiers et de l'utilisation de ses ressources opérationnelles, l'objectif étant de rendre les activités de l'Agence plus transparentes et plus responsables.

Une vision globale de la portée de la vérification

La portée de la vérification qu'envisage la CCT est celle définie dans le règlement financier de l'AIEA et dans le mandat additionnel (partie V, section 2, annexe 1).

La CCT vérifiera les états financiers de l'AIEA et évaluera l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers internes et les incidences financières des pratiques administratives. En outre, si elles sont spécifiées, les procédures convenues seront également appliquées pendant l'audit. La CCT analysera par ailleurs le risque de fraude conformément à la norme ISSAI 1240 et s'acquittera de ses responsabilités en conséquence.



Respect des règlements et normes d'audit en vigueur

La CCT entend montrer, tant dans son audit financier que dans la vérification de l'optimisation des ressources de l'AIEA, qu'elle a acquis une vaste expérience dans la maîtrise des normes ISSAI et IPSAS - normes qu'elle applique au demeurant dans ses audits - et se fixe par conséquent pour objectif de donner des assurances raisonnables quant à leur respect.

La CCT réalisera en effet l'audit conformément aux normes ISSAI, au règlement financier de l'AIEA et au mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'Agence, ainsi qu'aux méthodologies d'audit acceptées au niveau international. Les normes IFRS et IPSAS seront prises en compte pour l'audit financier.

Finalité des directives relatives au fonctionnement de l'AIEA

L'approche retenue par la CCT pour l'audit externe de l'AIEA reposera sur les piliers que sont, d'une part, les orientations et directives auxquelles peuvent aboutir des services professionnels d'audit et, d'autre part, la mise en place d'une étroite collaboration avec l'entité auditée. En d'autres termes, la CCT propose ici d'éclairer et de guider l'AIEA en s'attachant, de concert avec elle, à œuvrer aux objectifs suivants :

- ✓ accélérer le fonctionnement ;
- ✓ appliquer le principe de bonne gouvernance ;
- ✓ mettre en place une gestion transparente et responsable ;
- ✓ renforcer la structure institutionnelle.

Comme indiqué dans la Stratégie à moyen terme 2018-2023, l'Agence s'efforcera d'établir des priorités et de rechercher des gains d'efficience dans le cadre de la planification du programme et budget et de sa mise en œuvre. Pour ce faire, la mise en commun des meilleures pratiques, des enseignements tirés et de méthodes de gestion innovantes, ainsi que la prise en compte des recommandations des Vérificateurs extérieurs sont d'une grande importance. La CCT cherchera à cet égard à prodiguer, dans toute la mesure du possible, des conseils et une assistance visant à contribuer au bon fonctionnement de l'AIEA.

Application de méthodes systématiques aux différentes phases de l'audit

La CCT applique, dans ses activités courantes, des méthodes systématiques qui ont pour but d'améliorer sa gestion, de faciliter son fonctionnement et de renforcer sa structure institutionnelle. Ce sont ces mêmes méthodes qu'elle envisage de suivre dans l'hypothèse où elle serait chargée de l'audit externe de l'AIEA, tant pour ce qui concerne les aspects financiers que l'optimisation des ressources. Elles seraient mises en œuvre comme suit :

- ***Examen effectif du système de contrôle interne et du système de comptabilité***

Le fonctionnement des systèmes de contrôle interne et de comptabilité de l'Agence, de même que sa situation tant pour ce qui concerne sa gestion financière que sa gestion de l'optimisation des ressources, seront examinés à la lumière des réponses fournies à certaines questions relatives à son environnement opérationnel.

La CCT évaluera les cinq composantes du système de contrôle interne (architecture générale, appréciation des risques, activités, information et communication, suivi) afin d'en déterminer l'efficacité et l'efficience.

Les résultats de cette évaluation déboucheront sur un examen du système dans son ensemble, qui ira au-delà du simple rapport financier.

Sachant que les précédents rapports d'audit de l'Agence indiquent en outre que certains aspects des contrôles internes pourraient être améliorés, les résultats de l'examen de la CCT apporteront sans nul doute une valeur ajoutée aux systèmes de contrôle interne et de comptabilité de l'AIEA et pourraient être adoptés, voire intégrés, dans ses systèmes d'évaluation interne.

- **Vérifications indispensables de l'infrastructure informatique**

La CCT procèdera également, en faisant appel à ses spécialistes expérimentés, à des vérifications indispensables de l'infrastructure informatique de l'AIEA et présentera à la direction de l'Agence un exposé détaillé de ses constatations.

Tant le budget que les opérations de l'Agence ont, par nature, une structure segmentée/fragmentée qui nécessite de meilleurs moyens informatiques pour faire face à l'évolution de ses besoins internes et préserver la sécurité de ses informations. Aussi une analyse efficace de l'infrastructure et de la gestion informatiques de l'Agence devrait-elle contribuer à la modernisation de ses systèmes informatiques actuels.

L'audit des progiciels de gestion intégrés est également un domaine que connaît bien la CCT, étant donné que les institutions publiques turques, en particulier celles qui sont amenées à traiter des opérations complexes, y ont largement recours. Les manuels d'audit des entités du secteur public attachent ici une importance particulière à la question de la compréhension des systèmes de contrôle interne et de gestion informatique de ces entités, qui s'apparentent beaucoup aux progiciels de gestion intégrés - ce qui a aidé la CCT à se forger une expérience en la matière.

- **Une approche de l'audit fondée sur les risques**

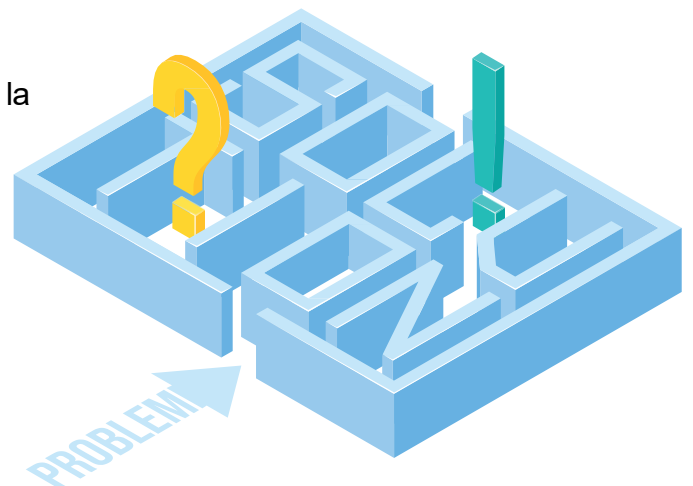
La CCT suit dans ses audits une approche fondée sur les risques, qui est par ailleurs conforme aux normes ISSAI 1330, 3000 et 4000.

Le fait de comprendre le fonctionnement interne de l'AIEA, y compris l'environnement dans lequel l'Agence évolue, son système comptable et sa structure financière, son infrastructure informatique et ses contrôles internes, devrait permettre à la CCT de définir ce qu'il y a lieu de faire, d'anticiper les risques importants et, ce faisant, de réaliser un audit efficace, efficient et enrichissant.

Lors de l'analyse des risques, la CCT prendra aussi en considération les conclusions des audits précédents, notamment celles issues de la vérification de l'optimisation des ressources, qui peuvent avoir des répercussions sur les états financiers de l'AIEA.

L'évaluation des risques à laquelle procèdera la CCT constituera une étape importante à ce stade en ce qu'elle permettra de recueillir à peu de frais et très rapidement des éléments probants suffisants et adéquats. Elle consistera notamment :

- en une évaluation des risques inhérents aux états financiers et au bilan comptable ;



- en une évaluation du risque de non-contrôle, qui passera par une évaluation du système de contrôle interne.

Lorsqu'elle aura cerné le fonctionnement interne et les risques propres à l'AIEA, la CCT établira un plan de vérification comprenant un programme et des procédures d'audit. Elle aidera en outre l'AIEA à divers égards en répondant aux demandes formulées par l'Agence sur d'autres sujets, en lien avec le protocole à appliquer.

L'audit fera appel à des outils tels qu'ACL et Oracle BI.

- ***Travail de terrain ciblé assorti de mesures de contrôle de qualité selon que de besoin***

Pendant cette phase, la CCT recueillera des éléments probants suffisants et adéquats en réalisant des tests de procédure (analyses et examen détaillé des comptes et des opérations sous-jacentes aux relevés comptables), en testant le système comptable et le système de contrôle interne de l'AIEA pour déterminer si ces systèmes sont suffisamment efficaces pour prévenir toute anomalie significative, en évaluant les informations financières au moyen d'une analyse des liens rationnels entre les données financières et non financières, et en vérifiant le respect par l'AIEA des règles et règlements conformément aux normes ISSAI 1500 et 1520.

La CCT informera l'AIEA dès que possible des éléments qu'elle aura découverts et des résultats de ses évaluations qui revêtiraient une importance significative, notamment des failles notables en matière de contrôle, des cas de fraude présumée (même si leurs répercussions sur les états financiers pourraient ne pas être significatives), des cas de fraude établie et des anomalies majeures.

Le contrôle de la qualité de l'audit sera assuré grâce à une supervision régulière, de manière à garantir que les procédures de vérification sont exécutées efficacement, conformément aux normes d'audit et dans le respect des meilleures pratiques.

Un système de contrôle de qualité en deux étapes, conforme aux « éléments » et aux « directives d'application pour les ISC » qui figurent dans la norme ISSAI 140, a été instauré à la CCT dans le but de garantir la qualité des audits. La première étape consiste en des contrôles de qualité opérés lors de la réalisation de l'audit et avant que le rapport y afférent ne soit définitivement arrêté. La seconde prévoit la mise en place d'une assurance qualité qui permette d'apprécier l'efficacité des processus de contrôle de qualité et la conformité des vérifications effectuées au regard des manuels d'audit en vigueur et de déterminer les mesures à prendre en termes de renforcement des capacités.

- **Communication avec les responsables de la gouvernance**

La CCT sait combien il est important de communiquer avec les entités auditées et les responsables de la gouvernance tout au long de la procédure d'audit. Elle privilégiera l'efficacité de la communication et se conformera aux prescriptions des normes ISSAI 200 et 1260. En outre, les cas de fraude, de gaspillage ou d'utilisation irrégulière de ressources, ou de dépenses qui seraient contraires aux dispositions des organismes compétents feront l'objet d'un signalement, comme l'exige le mandat additionnel.

- **Établissement de rapports axés sur les résultats**

Tout en procédant aux notifications nécessaires sous différentes formes tout au long du processus de vérification, la CCT formulera un avis d'audit sur les états financiers et publiera un rapport annuel complet présentant les résultats de l'audit à la fin de la procédure.

Ce rapport final sera rendu public une fois que les points qui posent problème auront été discutés avec la direction de l'AIEA.

La CCT veillera à ce que le rapport d'audit soit équilibré, clair, juste, exact et facile à lire et à ce qu'il contienne des recommandations constructives.

Une approche de l'audit d'optimisation des ressources attentive aux besoins de l'AIEA et de ses États Membres

Comme indiqué dans la section consacrée plus haut à la « Demande croissante d'assistance de la part des États Membres et récents enjeux », l'AIEA a dû faire face aux inquiétudes grandissantes que leur inspirent la réalisation des ODD, les moyens de garantir la sûreté de la science et des applications nucléaires, ainsi que la nécessité, sur le plan interne, d'améliorer les capacités techniques de l'AIEA.

La CCT devrait à cet égard, au moment de définir son approche concernant la vérification de l'optimisation des ressources, accorder toute son attention à des questions qui intéressent l'ensemble des membres de l'AIEA ou qui cherchent à améliorer les services que propose l'Agence.

La CCT pourrait être d'une aide très utile à l'AIEA, en particulier pour ce qui concerne les progrès réalisés par l'Agence dans la réalisation de neuf des 17 objectifs de développement durable (ODD) et son rôle de guide et d'appui au service de ses États Membres : elle possède en effet l'expérience nécessaire pour évaluer l'état de préparation aux ODD et les progrès accomplis pour y parvenir.

Dans cette optique, la CCT propose également de procéder à un audit indicatif de performance afin de faire le point sur l'avancement et la réalisation des objectifs stratégiques énoncés dans la stratégie à moyen terme pour 2018-2023, ainsi que sur les principaux indicateurs de performance que l'Agence a prédéfinis pour ses opérations. Cette vérification pourrait comprendre une évaluation de l'efficacité du système de suivi mis en place par l'AIEA pour mesurer la réalisation des objectifs stratégiques.

Élaboration et mise en œuvre efficace d'une stratégie de communication : l'expérience exceptionnelle de la CCT

Consciente de l'importance que revêt la communication avec ses partenaires dans le monde d'aujourd'hui, la CCT a déjà préparé sa *Stratégie de communication pour 2019-2023*, qui vise à moderniser les pratiques en la matière et à s'appuyer pour ce faire sur une gestion du changement parfaitement ciblée.

La nouvelle stratégie de communication qui se veut proactive devrait accroître l'impact de l'audit et favoriser la reconnaissance publique de la CCT.



Soucieuse de renvoyer au public une image positive de son institution grâce à des actions de communication axées sur la réactivité, la CCT a mis en place de nouveaux canaux de communication - comptes sur les réseaux sociaux, sites web en différentes langues, module en ligne pour le traitement des demandes de formation émanant d'autres ISC.

Comme le souligne la Stratégie à moyen terme de l'AIEA, il est essentiel de mettre en place une communication et un dialogue ouvert avec les États Membres, en particulier dans les domaines auxquels l'Agence peut apporter une contribution unique. Pour contribuer à sa large reconnaissance et mieux faire connaître sa mission, ses activités et ses réalisations, l'Agence devrait également élaborer une stratégie de communication efficace et réactive qui permette à la CCT d'apporter son concours et de fournir des contributions offrant une valeur ajoutée.

L'expérience acquise par la CCT à la présidence de l'EUROSAI en matière d'actions de coopération multinationale

Dans les fonctions qu'elle exerce à la Présidence de l'EUROSAI et en sa qualité de titulaire du Portefeuille sur la gouvernance globale et la culture depuis 2017, la CCT a participé à de multiples actions de coopération professionnelle allant de la définition de Procédures générales, de Plans stratégiques et de Plans opérationnels au suivi de la mise en œuvre concrète des objectifs énoncés dans lesdits plans, à l'établissement de rapports en la matière et à une contribution active aux projets d'audit y afférents.

Les importantes responsabilités qu'elle assume à la Présidence de l'EUROSAI l'ont amenée à toujours mesurer à leur juste valeur les problèmes auxquels doivent faire face les pays européens et à organiser sa façon de procéder en conséquence afin de répondre à l'évolution des attentes des États Membres.

S'appuyant sur l'expérience qu'elle a acquise à la Présidence de l'EUROSAI en matière d'actions de coopération multinationale, la CCT sera mieux encore à même d'exercer pour l'Agence les fonctions de Vérificateur extérieur en ce qu'elle pourra préconiser des mesures correctives et formuler des recommandations tournées vers l'avenir de manière à valoriser le travail des États Membres et à encourager leur participation active.

V. Estimation des moyens et des honoraires d'audit

Composition de l'équipe d'audit et qualifications de ses membres

Le Président de la CCT, M. Seyit Ahmet BAŞ, supervisera directement les travaux menés par ses équipes d'audit pour vérifier les états financiers de l'AIEA.

La CCT nommera un directeur général qui sera chargé de diriger l'audit et d'appliquer les contrôles de qualité y afférents.

L'équipe d'audit sera composée du chef d'équipe et de cinq membres, qui devront avoir les qualifications ci-après et posséder une excellente maîtrise de l'anglais :

- ✓ diplôme universitaire du troisième cycle en économie, notamment en comptabilité et en contrôle des comptes, et en d'autres disciplines (droit et sciences sociales)
- ✓ bonne maîtrise des normes internationales d'audit (ISSAI)
- ✓ bonne maîtrise des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)
- ✓ diplôme (pour au moins un des membres de l'équipe) de vérificateur extérieur indépendant/expert comptable agréé
- ✓ diplôme (pour au moins un des membres de l'équipe) d'auditeur certifié des systèmes d'information

En outre, un service de soutien technique sera créé au sein de la CCT. Il fournira aux équipes d'audit l'appui nécessaire, en particulier pour les questions informatiques, tout au long de la procédure d'audit. Cet appui sera porté à la connaissance de l'AIEA et fourni conformément à la politique de sécurité de l'information de l'Agence.

La CCT veille par ailleurs à assurer une représentation équilibrée des sexes dans toutes ses missions d'audit, sur la base du mérite.

Estimation en mois de travail d'un vérificateur

Nous avons évalué les moyens qui seraient nécessaires à l'audit du Siège ainsi que des bureaux régionaux, des bureaux de liaison et des laboratoires et centres de recherche.

L'audit effectué au Siège sera complété par un audit intermédiaire périodique et par l'audit final. Un audit des bureaux régionaux, des bureaux de liaison et des laboratoires et centres de recherche aura lieu au moins une fois au cours de la période biennale. Sur cette base, nous estimons que les audits des finances, de l'infrastructure informatique et de l'optimisation des ressources de l'AIEA exigeront, pour chaque exercice, 39 mois de travail d'un vérificateur.

Honoraires

Le montant de l'offre de la CCT au titre des honoraires s'élève à 1 442 721,6 € pour six années, soit 240 453,6 € par an, pour les exercices 2022 à 2027.

Les honoraires ont été calculés de manière à couvrir entièrement les frais liés à l'audit et tiennent compte de l'intégralité des frais de déplacement, des frais de secrétariat et autres frais accessoires ainsi que des frais de séjour/indemnités journalières des vérificateurs envoyés en mission d'audit.

Le montant total des honoraires annuels, à savoir 240 453,6 €, couvre l'audit (à raison de 199 903,6 € par exercice) et

les dépenses en frais fixes, billets d'avion et fournitures de bureau (à raison de 40 550 € par exercice).

Les honoraires mensuels moyens sont de 5 125,7 € pour chacun des 39 vérificateurs. (Pour plus de détails, voir le tableau relatif aux « honoraires d'audit » ci-après.)

Toute modification importante des postes de frais pris en compte aux fins du calcul des honoraires d'audit, ou toute modification de la portée ou du programme de la mission qui serait due à des circonstances imprévues sera examinée conjointement avec l'AIEA, soit à notre demande, soit à la demande de l'Agence. Toute majoration de coût devra être étayée par des documents justificatifs suffisants et approuvée par les instances compétentes de l'AIEA.

Tableau : Honoraires d'audit

	Description	Lieu	Nombre de personnes concernées	Mois	Personnes	Mois-personne	Frais fixes, coût des billets d'avion et coût des fournitures de bureau (en euros)			
							Frais fixes	Billets d'avion	Fournitures de bureau	Total
1	Siège	Vienne	Dir/ responsable, vérificateur/ chef d'équipe	4	7	28		11 900	2 000	13 900
2	Bureau régional de Toronto de l'AIEA	Toronto	Vérificateur/ chef d'équipe	0,5	2	1		5 200	2 000	7 200
3	Bureau régional de Tokyo de l'AIEA	Tokyo	Vérificateur/ chef d'équipe	0,5	2	1		3 800	2 000	5 800
4	Bureau de liaison de New York	New York	Vérificateur/ chef d'équipe							
5	Bureau de liaison de Genève	Genève	Vérificateur/ chef d'équipe	1	3	3		1 800	2 000	3 800
6	Laboratoires de recherche de Monaco	Monaco	Vérificateur/ chef d'équipe							
7	Laboratoires de recherche de Seibersdorf (Autriche)	Seibersdorf (Autriche)	Vérificateur/ chef d'équipe	1	3	3		4 500	2 000	6 500
8	CIPT Centre international de physique théorique (CIPT) (Trieste)	Trieste (Italie)	Vérificateur/ chef d'équipe	1	3	3		1 350	2 000	3 350
	TOTAL					39		28 550	12 000	40 550

Note explicative jointe au tableau des honoraires d'audit (en euros)

Valeur annuelle des adjudications.....	240 453,6 €
Frais fixes, coût des billets d'avion et coût des fournitures de bureau.....	40 550 €
Montant alloué pour les honoraires d'audit.....	199 903,6 €
Nombre total de mois de travail d'un vérificateur à prévoir.....	39
Montant moyen des honoraires par mois de travail d'un vérificateur	5 125,7 €



United Kingdom Mission to the UN Vienna

Le 8 janvier 2021

S. E. Rafael Mariano Grossi
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique
Centre international de Vienne
1400 Vienne

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de soumettre la candidature du Contrôleur et Vérificateur général des comptes britannique, directeur de l'Office national de vérification des comptes du Royaume-Uni (NAO), aux fonctions de Vérificateur extérieur de l'AIEA, conformément à la note n° 2020/Note 79.

Je joins le document élaboré par l'Office national de vérification pour appuyer sa candidature. Vous y trouverez une présentation générale de l'institution de vérification indépendante britannique ainsi qu'un exposé détaillé de son expérience auprès d'organismes publics nationaux et internationaux. Vous y trouverez également un exposé de son approche de la vérification externe, de l'éventail d'activités qu'elle prévoit de mener et de ses points forts qui favoriseront la réalisation des objectifs de l'Agence.

Le document ci-joint comprend également les curriculum vitæ du Contrôleur et Vérificateur général des comptes et des personnes qui seront affectées à la vérification, ainsi que les honoraires demandés et le calendrier prévu.

L'Office national de vérification a déjà une expérience de l'audit externe de l'AIEA. Il assurera des services modernes, adaptés, fondés sur les risques et de qualité, faisant bénéficier l'Agence de ses compétences et de ses connaissances spécialisées considérables. De plus, il communiquera étroitement avec les États Membres au sujet de ses activités, notamment en tenant des réunions d'information sur les questions soulevées dans ses rapports.

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez à notre candidature et de votre direction sans faille.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

William Gatward

William Gatward

Représentant permanent adjoint auprès de l'AIEA et de l'OTICE



National Audit Office

JANVIER 2021

Offre de services d'audit externe
du Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni

adressée à l'Agence internationale de l'énergie
atomique

L'Office national de vérification des comptes (NAO) est l'observateur critique indépendant des dépenses publiques du Royaume-Uni

et le fervent défenseur des normes de gestion et d'information financière les plus strictes, de la bonne conduite des affaires publiques et de l'amélioration des services publics.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes dirige l'Office national de vérification des comptes (National Audit Office - NAO), l'institution supérieure britannique de contrôle des finances publiques. Le rôle du Contrôleur et du NAO consiste à s'assurer, en toute indépendance vis-à-vis du Gouvernement, que les fonds publics sont correctement et efficacement utilisés et de veiller à ce qu'il en soit rendu compte au Parlement. Nous vérifions les comptes de tous les organismes publics de l'administration centrale britannique. Le NAO a fourni des services d'audit externe à diverses organisations internationales, dont l'Organisation des Nations Unies, indépendamment de son rôle d'institution supérieure de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni. Il dispose d'une équipe spéciale de professionnels qualifiés dotée d'une vaste expérience en matière d'audit d'organisations internationales.

Table des matières

Avant-propos	4
Partie Une	6
Activités de l'Office national de vérification des comptes	6
Partie Deux	17
Approche de la vérification	17
Partie Trois	31
Coût de notre audit	31

Avant-propos

1 J'ai le plaisir de soumettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique (l'Agence) la présente offre de services de vérification externe de ses états financiers pour les exercices 2022 à 2027.

2 En ma qualité de Contrôleur et Vérificateur général des comptes du National Audit Office, institution supérieure britannique de contrôle des finances publiques, je suis en mesure de vous proposer des services d'audit externe de qualité, modernes, réactifs et axés sur le risque. Nous avons à notre actif une vaste expérience de la vérification des comptes des organisations internationales, qui contribue à l'amélioration de leur gouvernance et de leur transparence. Nous maîtrisons parfaitement la vérification des états financiers établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

3 Notre ambition première est de faire en sorte que notre travail d'audit apporte une valeur ajoutée. Nos audits de performance, mondialement reconnus, sont salués par les hauts responsables et les organes directeurs des entités que nous auditons pour leur contribution à la réalisation de leurs objectifs. Notre personnel comprend de nombreux spécialistes des questions qui entreront en ligne de compte dans l'examen de la performance de l'Agence. Nous avons en commun l'attachement que vous portez à la coopération technique et à l'optimisation des avantages que procure l'investissement. Nos solides compétences dans des domaines d'activités essentiels tels que la gestion des ressources humaines, la passation de marchés ou encore la gestion et la mise en œuvre de projets majeurs nous permettent d'apporter une réelle plus-value aux travaux de l'Agence, à l'utilisation qu'elle fait de ses ressources et aux moyens qu'elle déploie pour atteindre ses objectifs.

4 Nous aidons nos clients à améliorer la qualité et la fiabilité de leur gestion financière et à tirer pleinement parti de l'information financière, ce qui favorise une meilleure utilisation des données et une prise de décisions de ce fait plus éclairée avec, au final, des résultats plus efficaces et de meilleure qualité. L'obligation de rendre compte de l'emploi des ressources s'en trouve elle aussi renforcée, et nous avons mis en lumière, à cet égard, les possibilités qu'ont les organisations d'améliorer et d'accroître les moyens par lesquels elles informent leurs États membres des résultats ainsi obtenus. Nos clients estiment que nous leur imposons des exigences strictes en matière d'information financière mais que nous les aidons, par nos conseils et nos observations pratiques, à rendre le processus d'établissement des rapports aussi efficace et convivial que possible.

5 Nous attachons beaucoup d'importance au dialogue ouvert et, soucieux d'agir dans la plus grande transparence, nous partagerons nos constatations avec les instances dirigeantes tout au long de l'audit pour éviter les mauvaises surprises. Nous

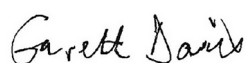
nous inscrirons dans une démarche constructive et inclusive, et collaborerons étroitement avec le Secrétariat et les États Membres, dans le respect de l'indépendance et de l'objectivité requises de la part d'un vérificateur extérieur. Nous réaliserons un audit axé sur le risque et tirerons pleinement parti des technologies modernes. Tenant dûment compte des travaux des services de supervision interne, nous adapterons notre approche à la situation de l'Agence et veillerons à ce que nos prestations offrent un bon rapport coût-efficacité et aient une empreinte carbone minimale.

6 Nous vous tiendrons informés de nos travaux et répondrons comme il se doit à toutes les questions et préoccupations qui pourraient être soulevées. Nous serions ravis que les États Membres participent à notre évaluation du risque, en ce que nous aurions ainsi l'assurance que notre audit répondrait aux interrogations des parties prenantes. Nous souhaitons aussi pouvoir informer les États Membres des résultats de notre audit afin qu'ils puissent évaluer nos travaux dans le détail, de manière à offrir toutes les garanties de notre volonté d'appliquer au mieux le principe de responsabilité et d'optimiser notre valeur ajoutée.

7 Vous trouverez dans les pages qui suivent de plus amples informations sur notre capacité d'assurer les fonctions de Vérificateur extérieur de l'Agence.

- La première partie comprend les curriculum vitae des principaux cadres supérieurs de l'Office national de vérification des comptes britannique ainsi qu'une présentation plus précise de ses activités nationales et internationales, notamment l'éventail de ses activités d'audit et de ses domaines de spécialité qui pourraient être utiles à l'Agence. Elle met également en lumière le fait que le NAO a assuré avec succès les fonctions de Vérificateur extérieur des comptes de l'Agence lors d'un précédent mandat, qui s'est achevé en 2003.
- La deuxième partie expose notre approche de la vérification et indique le nombre et le niveau des membres de notre personnel qui seraient affectés à la mission.
- Dans la troisième partie figurent le montant de nos honoraires (en euros) ainsi qu'une estimation du nombre de mois de travail d'un auditeur pour les six exercices.

8 Je me réjouis de pouvoir proposer nos services à l'Agence et serais heureux d'assurer une nouvelle fois les fonctions de Vérificateur extérieur.



Gareth Davies

Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni

7 janvier 2021

Partie Une

Activités de l'Office national de vérification des comptes

Contrôleur et Vérificateur général des comptes

1.1 Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes (C&AG) dirige l'Office national de vérification des comptes (National Audit Office - NAO) et a rang de haut fonctionnaire à la Chambre des communes. Nommé en 2019 pour un mandat de 10 ans non renouvelable, il ne peut être démis de ces fonctions que par la Reine, avec l'accord des deux chambres du Parlement. Il rend compte de ses activités nationales directement au Parlement et ses rapports sont examinés minutieusement par la Commission des comptes publics, organe subsidiaire pluripartite de la Chambre des communes.

L'Office national de vérification des comptes

1.2 Sous la direction du C&AG, le NAO analyse minutieusement, au nom du Parlement, les dépenses du gouvernement central. Les droits relatifs à l'audit et à l'inspection sont inscrits dans la législation et dévolus au C&AG, qui nomme le personnel du NAO. Celui-ci est donc totalement indépendant du gouvernement ; ses membres n'ont pas le statut de fonctionnaire et ne rendent compte à aucun ministère.

1.3 L'origine du NAO remonte à 1314, date à laquelle on trouve trace d'un « auditeur de l'échiquier ». Il a pris la forme qu'on lui connaît aujourd'hui en 1983. Outre ses activités nationales, il vérifie les comptes des organismes internationaux et onusiens depuis plus de 60 ans et a ainsi acquis une expérience et des compétences considérables en matière d'audit international. Il a notamment siégé au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU à quatre reprises, a effectué des missions auprès de plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies et a été nommé Vérificateur extérieur des comptes de l'Agence pour plusieurs mandats, dont le dernier s'est achevé en 2003. Il plaide vigoureusement pour l'essor d'une pratique de l'audit à l'échelle internationale et participe à plusieurs programmes de coopération technique avec des gouvernements nationaux et d'autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques.

Curriculum vitae des cadres supérieurs de l'équipe d'audit international

Contrôleur et Vérificateur général des comptes



Gareth Davies : Contrôleur et Vérificateur général des comptes

Gareth Davies a été nommé C&AG le 1^{er} juin 2019. Durant toute sa carrière, il a dispensé des services d'assurance et d'audit externes à des organismes publics britanniques et internationaux. Il a d'abord travaillé à la Commission de vérification des comptes en tant que vérificateur extérieur des administrations locales et du service de santé national (*National Health Service*), puis en tant que directeur général de la vérification des comptes. Il a ensuite été nommé à la tête de la direction en charge des services publics au sein du cabinet de comptabilité Mazars, spécialisé dans la prestation de services d'audit et de conseil à l'échelle internationale. Gareth a également assuré les fonctions de fiduciaire auprès de plusieurs grandes organisations non gouvernementales du secteur tertiaire, partageant leur engagement à fournir une assistance efficace à moindre coût. Il est membre du *Chartered Institute of Public Finance and Accountancy* (CIPFA) et de l'*Institute of Chartered Accountants in England and Wales* (ICAEW).

Directrice générale



Kate Mathers, Directrice exécutive, Office national de vérification des comptes

Kate Mathers est membre de l'équipe de direction et coresponsable du service en charge de l'exécution des audits financiers. Experte comptable de formation, elle travaille au NAO depuis plus de 18 ans et possède une vaste expérience en matière d'audit d'organismes du secteur public.

Avant de rejoindre l'équipe de direction, Kate a été directrice de l'exécution et de la qualité de l'audit financier, supervisant l'équipe chargée de la politique et de la méthode d'audit du NAO, des questions techniques liées à

l'information financière et de la qualité de l'audit. Elle a également assumé des fonctions de haute direction dans le domaine de la finance et des opérations dans le cadre de missions de détachement. Elle siège au Comité de direction et au Conseil de l'ICAEW, dont elle préside également le Comité de formation et de développement professionnel.

Équipe de mission



Damian Brewitt : Directeur des audits internationaux Directeur de mission

Expert-comptable qualifié (CIPFA et ICAEW), Damian a plus de 26 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'audit externe. Après avoir passé 10 ans à la Commission de vérification des comptes, il a rejoint le NAO en tant que responsable de la vérification des états financiers des organisations internationales, dirigeant notamment les audits de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, du Programme alimentaire mondial, de l'Organisation météorologique mondiale et de l'Organisation internationale du Travail.

Il a dirigé des projets majeurs de grande notoriété au niveau national pendant sept ans, dont les audits du Ministère de la culture, des médias et des sports (Jeux olympiques de Londres de 2012) et du Ministère de la défense, avant de redevenir directeur des audits internationaux. Il a également dirigé la vérification des comptes britanniques en l'Europe pour le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, notamment ceux du Haut-Commissariat pour les réfugiés, du Bureau pour les services d'appui aux projets et de l'Office contre la drogue et le crime. En outre, il a présidé le groupe technique du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'ONU en 2018 et 2019.



Simon Irwin : Responsable de l'audit international, Responsable de la mission

Simon travaille au NAO depuis 30 ans. Comptable qualifié certifié IPSAS, il a une vaste expérience de l'audit des institutions onusiennes et des autres organismes internationaux, y compris au sein du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.

Gestionnaire expérimenté, il a une connaissance étendue des différents dossiers clients du NAO. Il possède une solide expérience en matière de normes IPSAS et IFRS, et a aidé de nombreux clients à régler les difficultés liées à l'application des normes IPSAS. Il est actuellement chargé des audits de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'Organisation panaméricaine de la Santé qui nous ont été confiés et représente le Royaume-Uni au sein du groupe technique du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'ONU.

Personnel hautement qualifié et diversifié

1.4 Nous employons environ 900 professionnels équivalent temps plein, principalement des comptables qualifiés ou en formation, et tous nos vérificateurs financiers sont affiliés aux principaux instituts de comptabilité ou y suivent leur stage. Nous assurons une formation certifiée par l'ICAEW, qui constitue la principale filière pour nos étudiants diplômés du secondaire ou du premier cycle. Nous disposons également de personnel spécialisé dans d'autres domaines, tels que le commerce et la passation de marchés, la finance d'entreprise, la transformation numérique, la gestion des opérations et des processus, la mise en œuvre de projets et la réglementation. Cet important vivier nous permet ainsi de constituer une équipe hautement qualifiée et expérimentée pour l'audit de l'Agence.

1.5 Nous attachons une grande importance à l'égalité et à la diversité. Nous faisons appel à un personnel d'une grande diversité et encourageons pleinement nos collaborateurs à tirer réellement parti de ces différences. Nous avons d'ailleurs obtenu la plus haute distinction dans les enquêtes de référence « *Opportunity Now* » et « *Race for Opportunity* » portant, respectivement, sur l'égalité des sexes et la représentation ethnique. Nous disposons donc d'un large éventail de compétences, notamment sur le plan linguistique, pour réaliser nos audits internationaux.

Activités nationales

Autonomie et indépendance

1.6 Afin de préserver notre autonomie et notre indépendance, notre budget est fixé par le Parlement, et non par le Ministère des finances ou l'administration en fonction. Pour chaque exercice financier, nous établissons une estimation des ressources nécessaires, qui est soumise à la Commission des comptes publics. Cet organe de la Chambre des communes, qui nomme également nos auditeurs externes et examine de près les résultats de notre travail, nous pousse à faire preuve d'une plus grande efficacité de la même manière que nous poussons nos clients à réaliser eux aussi

des gains d'efficacité. Tous les coûts engagés pour nos missions de vérification non statutaires doivent être intégralement recouverts. Cela confère à nos audits une plus grande garantie d'indépendance, puisque nos travaux ne dépendent pas de fonds publics, ce qui est conforme aux principes de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI).

Audit financier

1.7 Le C&AG, avec l'appui du personnel du NAO, vérifie quelque 400 comptes d'entités du secteur public. Il rend son avis en toute indépendance et dans le plein respect des normes internationales d'audit, sur lesquelles s'appuient les normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI).

1.8 Le C&AG est l'auditeur externe statutaire des comptes de tous les ministères britanniques et de nombreuses autres entités publiques majeures, comme la BBC, Network Rail et des sociétés publiques de services financiers. Nos audits financiers permettent de valider directement plus de 1,7 billion de livres de dépenses publiques. Certains de nos travaux, notamment nos audits du Ministère des entreprises, de l'énergie et de la stratégie industrielle, du Bureau de la réglementation nucléaire, de l'Autorité de l'énergie atomique et de l'Autorité du déclassement nucléaire, sont particulièrement en rapport avec la présente mission ; la bonne connaissance de l'industrie nucléaire qu'ils nous ont permis d'acquérir nous sera utile pour la réalisation d'audits de performance sur des sujets liés au nucléaire.

Audit de performance

1.9 Aussi appelés « audits d'optimisation des ressources » au Royaume-Uni, les audits de performance portent sur l'efficacité, l'efficacité et l'économie avec lesquelles les organismes publics utilisent leurs ressources. Nous examinons généralement un domaine de dépenses publiques en particulier et nous attachons à déterminer si les ressources ainsi utilisées l'ont été de manière optimale. Nous formulons également des recommandations en vue d'améliorer les services publics.

1.10 Nos audits de performance sont pleinement conformes aux normes internationales en la matière. Nos rapports ont mis en lumière de nombreuses faiblesses dans différents secteurs de l'administration et ont ainsi conduit à une amélioration notable des services publics. Rien que l'année dernière, nous avons réussi à faire économiser plus d'un milliard de livres. Notre aptitude à repérer les gains d'efficacité potentiels dans la prestation de services publics tient en partie à la façon dont nous sélectionnons et concevons notre programme de travail, ainsi qu'à la manière dont nous assurons le suivi de nos recommandations.

1.11 Nous soutenons activement le Parlement britannique, la Commission des comptes publics, les autres commissions ainsi que des députés individuels dans leurs inspections des dépenses et de la fourniture des services publics. La Commission des comptes publics examine la plupart de nos rapports sur l'optimisation des ressources, ainsi qu'une partie de nos enquêtes et de nos audits financiers, lors de sessions au

cours desquelles elle recueille des éléments probants des cadres supérieurs des entités concernées. Au niveau international, nous avons une vaste expérience de la présentation des résultats de nos audits aux organes directeurs et de la tenue de séances d'information avec les États Membres destinées à rendre nos travaux plus accessibles et à mieux comprendre les assurances qui leur sont nécessaires.

Enquêtes

1.12 Nous menons des enquêtes rapides et ponctuelles sur des situations ou des questions particulières que font ressortir nos collaborateurs ou nos activités quant à l'utilisation des fonds publics. Par souci de célérité, nos enquêtes ne portent pas sur l'optimisation des ressources mais visent uniquement à établir les faits. Elles permettent au Parlement d'être informé rapidement et suffisamment tôt de l'émergence de nouveaux projets et enjeux, et suscitent un intérêt considérable auprès des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) européennes.

Activités internationales

Vérification des comptes des organisations internationales

1.13 Notre contribution de longue date à la vérification des comptes des organisations internationales et aux programmes internationaux de développement et de coopération technique a permis à notre personnel d'acquérir une expérience précieuse au sein d'organisations multiculturelles, multinationales et géographiquement dispersées. Nous avons ainsi pu développer notre approche, notre pratique et notre vision des choses au fil des ans tout en nous familiarisant avec les spécificités des organisations internationales comme la gestion axée sur les résultats, les processus budgétaires et la gestion des programmes.

1.14 Nous avons à notre actif de nombreux audits externes de l'ONU, de ses fonds et programmes et de ses institutions spécialisées. Le 30 juin 2016, nous avons achevé un mandat de six ans auprès du Comité des commissaires aux comptes (après un précédent mandat de neuf ans qui avait pris fin le 30 juin 2001), au cours duquel nous avons audité des entités de tout premier plan telles que le Secrétariat, le HCR et l'UNOPS. Ces 15 dernières années, le C&AG a été chargé d'assurer les fonctions de vérificateur extérieur de l'Organisation internationale du Travail, du Programme alimentaire mondial, de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de l'Organisation météorologique mondiale. Nous avons démontré notre capacité à auditer les institutions spécialisées et, ce faisant, à examiner l'efficacité de leurs programmes de coopération technique et à garantir l'utilisation optimale de leurs ressources. L'équipe d'audit que nous proposons pour la présente mission a une très bonne connaissance de l'Agence, acquise lors de notre précédent mandat en 2003.

1.15 Le NAO est actuellement l'auditeur externe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, du Tribunal spécial pour le Liban, de l'Organisation panaméricaine de la Santé, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et du Centre consultatif sur la législation de l'Organisation mondiale du commerce, et a été nommé Vérificateur extérieur des comptes de l'Union internationale des télécommunications à compter de 2022.

1.16 Notre expérience nous permet de tirer parti d'une multitude de bonnes pratiques et d'apporter des réponses fiables aux interrogations et jugements comptables qui nous sont nouvellement soumis. Nous avons à cœur d'aider nos clients à appliquer les bonnes pratiques et utilisons nos réseaux pour favoriser le développement d'approches communes dans le cadre de forums tels que le Groupe de travail des normes comptables des Nations Unies, avec lequel nous collaborons régulièrement. Nos clients estiment que nous leur imposons des exigences strictes en matière d'information financière mais que nous les aidons, par nos conseils et nos observations pratiques, à rendre le processus d'établissement des rapports aussi efficient et convivial que possible.

Relations internationales

1.17 Nos missions d'audit et notre rôle moteur au sein du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'ONU – que nous avons présidé en 2018 et en 2019 – et de l'INTOSAI nous ont permis de nous maintenir à l'avant-garde des grandes nouveautés qui intéressent les organisations internationales, parmi lesquelles l'application des normes IPSAS et les avantages qu'elles offrent, les efforts déployés pour appuyer la transformation opérationnelle et la réforme institutionnelle, l'amélioration de la gouvernance, du contrôle interne et de la responsabilisation, la gestion du risque institutionnel, les progrès des technologies de l'information, l'instauration de la budgétisation axée sur les résultats et l'établissement des rapports de performance. Nous disposons de compétences particulières et pouvons faire appel à des spécialistes internes dans tous ces domaines.

1.18 Le fait de travailler avec des cabinets d'audit étrangers nous a permis de découvrir de nouvelles méthodes de travail et de développer de nouvelles perspectives. Nous mettons ces relations à profit pour enrichir nos rapports d'éléments de comparaison internationaux. Nous avons par exemple créé un groupe international sur l'audit des mesures prises face à la pandémie de COVID-19. D'une manière générale, nos activités internationales renforcent notre approche de l'audit d'optimisation des ressources dans des domaines tels que l'environnement et la défense nationale.

1.19 Notre solide réputation au niveau international nous vaut d'être invités à participer aux examens par des pairs d'autres ISC - une initiative de l'INTOSAI visant à favoriser l'apprentissage et la recherche d'améliorations. Nous avons récemment achevé les examens des ISC de la Lituanie et des Pays-Bas, et participerons à l'examen par des pairs de l'ISC de la France en février 2021.

1.20 Le C&AG et le personnel du NAO remplissent plusieurs fonctions officielles, notamment dans le cadre de l'INTOSAI et de l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe (EUROSAI), dont l'Office est membre. Des spécialistes techniques du NAO participent aux travaux de plusieurs comités et groupes de travail de l'INTOSAI et de l'EUROSAI chargés, entre autres, des normes professionnelles, du renforcement des capacités, des objectifs de développement durable, de l'audit environnemental, de l'analyse des données, de la COVID-19, ou encore de la modernisation financière et de la réforme de la réglementation.

Renforcement des capacités de pair à pair

1.21 Le NAO partage l'attachement durable de l'Agence à la coopération technique. Il collabore avec plusieurs ISC et s'est ainsi occupé récemment de projets d'appui direct avec les ISC du Népal, de l'Éthiopie, de Chypre, de Trinité-et-Tobago, de la Jamaïque, du Nigeria, de la Tanzanie, de l'Ukraine, de la Géorgie, des territoires britanniques d'outre-mer, du Viet Nam, du Maroc, de la Suède et du Kosovo, entre autres.

Points forts en matière d'audit

Expérience des Normes comptables internationales du secteur public

1.22 Nous avons une vaste expérience de la vérification des états financiers établis selon les normes IPSAS. Nous avons grandement contribué à l'introduction de ces normes auprès des organisations internationales et avons joué un rôle moteur dans leur application au sein du système des Nations Unies, épaulant le Programme alimentaire mondial, première institution spécialisée à les adopter en 2008, et accompagnant le Secrétariat de l'ONU dans leur mise en œuvre en 2014.

1.23 Nous sommes en contact direct et entretenons d'excellentes relations de travail avec les membres supérieurs du Conseil des normes IPSAS, ce qui nous aide à bien comprendre les principes sur lesquels reposent les normes et nous donne une idée des modifications envisagées. De plus, nous participons directement aux travaux du Groupe de travail des normes comptables des Nations Unies.

Expérience de l'audit d'organismes ayant des activités liées au nucléaire

1.24 Nos activités nationales nous ont permis d'acquérir une bonne connaissance de l'environnement de travail des organismes qui s'occupent des questions touchant à la science et à la technologie nucléaires. Nous disposons en interne de spécialistes du secteur qui pourront au besoin nous fournir des avis et conseils pour l'audit de

l'Agence. On trouvera ci-après quelques exemples - sans que cette liste soit exhaustive - de nos activités nationales en la matière.

Bureau de la réglementation nucléaire

1.25 Le Bureau de la réglementation nucléaire est l'organisme de réglementation nucléaire indépendant du Royaume-Uni. Il est juridiquement habilité à réglementer les questions de sûreté et de sécurité nucléaires ainsi que les questions générales de santé et de sûreté sur 36 sites nucléaires autorisés en Grande-Bretagne.

Autorité du déclassé nucléaire

1.26 L'Autorité du déclassé nucléaire est responsable de l'exploitation, du déclassé et du nettoyage de 17 réacteurs et sites de recherche nucléaires au Royaume-Uni. Au nombre des tâches qui lui incombent figurent le retraitement du combustible usé des anciens réacteurs nucléaires, la gestion et l'entreposage des matières nucléaires, l'enlèvement et la gestion des déchets contaminés, et la décontamination et le démantèlement d'anciennes installations.

Gestion des projets d'infrastructure sur des sites nucléaires réglementés

1.27 Plusieurs grands projets complexes de construction nucléaire sont en cours sur des sites réglementés au Royaume-Uni. Nous avons publié des rapports sur l'état d'avancement de ces projets.

Technologie et analyse de données

1.28 Nous sommes conscients que la technologie tient une place importante dans la fourniture de services aux États Membres et évaluerons les risques que son utilisation fait peser sur l'administration de l'Agence. Nous faisons nous-mêmes appel à des applications de la science des données et des techniques informatiques pour améliorer la qualité et l'efficacité de nos travaux.

1.29 Nous recourons largement aux techniques d'audit assistées par ordinateur. Nous utilisons notamment un logiciel d'interrogation pour analyser de grandes quantités de données sur les transactions effectuées par les entités auditées, ce qui nous permet de dégager des tendances et des schémas dans les mouvements des soldes de compte d'un montant significatif. Nous pouvons ainsi repérer plus facilement les risques potentiels nécessitant un examen plus approfondi (comme des écritures de journal inhabituelles), ce qui renforce l'efficacité de nos travaux. Le logiciel d'interrogation nous sert aussi à repérer les transactions erronées ou inhabituelles (comme les entrées manuelles et les doublons) et à reproduire les données du client afin de vérifier l'exactitude des états financiers.

1.30 Notre expérience de l'analyse des données nous permet d'examiner en détail l'efficacité des processus institutionnels dans des domaines clés tels que les achats (passation de marchés), les voyages, les états de paie et le budget. Nous envisageons de déployer des vérificateurs spécialisés dans les technologies de

l'information pour appuyer l'évaluation des contrôles automatisés et des interactions entre systèmes afin de garantir l'adéquation et la bonne conception des mécanismes de surveillance mis en place. Nos clients estiment généralement que nos connaissances dans ce domaine les aident à améliorer leurs propres contrôles de gestion et à mieux utiliser les ensembles de données existants.

Expérience en matière d'audit des systèmes informatiques

1.31 Nous avons des compétences spécialisées dans l'audit des progiciels de gestion intégrés et leur mise en œuvre, notamment Oracle, Aggresso, Workday, Salesforce, Microsoft Dynamic et SAP. Nous rendons régulièrement compte de l'évolution des services et plateformes numériques, de la cybersécurité, des stratégies relatives à la technologie et aux données, et de la mise en œuvre des progiciels de gestion intégrés. Nous disposons de spécialistes de la transformation numérique, de la technologie et de la science des données ainsi que d'auditeurs certifiés des systèmes d'information (CISA) qui jouent un rôle de tout premier plan dans l'élaboration de méthodes propres à garantir la qualité des audits tout en aidant nos clients à mieux comprendre les grands programmes de changements et les grandes mises à jour informatiques.

1.32 Les méthodes modernes et efficaces utilisées pour vérifier les systèmes informatiques font partie intégrante de nos procédures générales d'audit financier et de nos programmes de formation internes, et tous les membres de notre personnel ont une excellente connaissance théorique et pratique de la vérification de ces systèmes. Nous déterminons systématiquement la complexité des systèmes informatiques au stade de la planification afin de voir s'il y a lieu de faire appel à des spécialistes confirmés pour procéder à leur audit et prodiguer des conseils aux clients. Nous connaissons bien les configurations systèmes pour les ouvertures de crédits et les engagements budgétaires conformément au Règlement financier de l'ONU ou analogue, qui se basent généralement sur une méthode de comptabilité de caisse modifiée.

Centres d'expertise

1.33 La complexité croissante des états financiers impose de plus en plus de recourir à des spécialistes pour la préparation des comptes, ce qui a entraîné une hausse de la demande de vérificateurs possédant les compétences nécessaires. Pour suivre cette évolution, le NAO a mis sur pied des centres d'expertise internes qui lui permettent de disposer en son sein de compétences dans des domaines spécialisés et servent de passerelle aux équipes d'audit cherchant à engager des experts pour leurs missions, fournissant ainsi un appui supplémentaire aux équipes d'audit.

1.34 Nous avons établi des centres spécialisés dans plusieurs domaines qui intéressent l'Agence, à savoir :

- les biens, l'évaluation des bâtiments et l'offre de conseils concernant l'évaluation des actifs spéciaux ;
- les avantages postérieurs à l'emploi et les méthodes actuarielles pertinentes pour les engagements qui découlent des avantages à long terme du personnel ;
- les instruments financiers et la comptabilité des investissements ;
- un centre spécialisé dans la fraude et l'erreur, qui indique comment faire face aux risques d'audit associés aux éventuelles transactions frauduleuses ou erronées.

Nous bénéficierons ainsi de compétences d'experts pour la vérification des états financiers de l'Agence.

Partie Deux

Approche de la vérification

Comprendre l'Agence

2.1 Notre approche de la vérification sera fondée sur notre compréhension de l'Agence et adaptée aux besoins des États Membres. Nous ne chercherons pas seulement à assurer le respect de l'obligation de rendre compte de l'emploi des ressources mais aussi à apporter une valeur ajoutée grâce à des suggestions pertinentes et ambitieuses d'améliorations continues.

2.2 L'AIEA, organisation intergouvernementale autonome sans but lucratif et centre mondial de coopération dans le domaine nucléaire, a pour objectif de promouvoir l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique des technologies nucléaires. Ses activités sont de plus en plus demandées, la technologie et l'énergie nucléaires ouvrant elles aussi de nouvelles perspectives pour la réalisation des objectifs de développement durable et la satisfaction des besoins énergétiques mondiaux qui ne cessent d'augmenter.

2.3 Ces activités sont financées à la fois par les contributions régulières et volontaires des États Membres et d'autres donateurs. Des ressources financières fiables sont indispensables pour que l'Agence puisse atteindre ses objectifs stratégiques, compte tenu en particulier de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons au plan mondial, crise qui aura des répercussions sur l'économie, les priorités et les ressources des États Membres pendant de nombreuses années.

2.4 La capacité de l'Agence à faire preuve d'efficacité et à utiliser au mieux ses ressources constituera un facteur clé de son futur programme. C'est là que notre approche de l'audit externe apporte une réelle plus-value. Nous examinerons de manière exhaustive et indépendante tous les aspects des opérations de l'Agence. Outre la certification de ses états financiers, nous formulerons une série de recommandations visant à améliorer et optimiser de nombreuses composantes de ses travaux. Nous tirerons parti des meilleures pratiques observées lors des multiples missions que nous avons menées par le passé - une approche qui, l'année dernière, a contribué directement à des gains d'efficacité d'un milliard de livres au Royaume-Uni.

Audit financier

2.5 Nous procéderons à la vérification des états financiers conformément aux normes internationales d'audit. Nous planifierons et réaliserons les activités nécessaires pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives et que les

dépenses et revenus de l'Agence, sur tous les points essentiels, sont conformes aux intentions des États Membres. Nous nous prononcerons sur la fidélité des états financiers au regard des normes IPSAS et sur la conformité des transactions avec le Règlement financier et les Règles de gestion financière.

2.6 Notre audit comportera trois grandes phases : la planification, le travail de terrain et la conclusion (voir figure 1). Sous réserve de confirmation à l'issue de consultations approfondies avec le Secrétariat, nous devrions procéder à la planification vers la fin de l'été, à l'audit intermédiaire à l'automne et à l'audit final en février. Nous devrions nous rendre périodiquement dans les bureaux régionaux, les bureaux de liaison ou les laboratoires pour examiner si nécessaire des éléments des projets ou des programmes.

Audit de performance

2.7 Lorsque nous aurons mieux cerné l'environnement opérationnel de l'Agence et les difficultés qu'elle rencontre, nous établirons un plan de travail pour toute la durée de notre mandat afin de couvrir les risques de performance qui nous semblent les plus importants. Nous nous intéresserons en priorité aux grandes questions opérationnelles et stratégiques présentant un intérêt pour les États Membres, en veillant à traiter les domaines importants et ceux auxquels nous pouvons apporter une valeur ajoutée et un éclairage utile.

2.8 Nous entendons viser l'excellence dans la vérification de la performance des services publics et adopterons pour ce faire des approches et techniques innovantes. Nous appliquerons les normes fondées sur les meilleures pratiques en la matière, celles-là mêmes qui ont fait notre réputation. Notre méthode de travail bien définie nous garantit de sélectionner des domaines dans lesquels nous pouvons apporter une plus-value et de pouvoir faire appel, pour leur audit, à nos meilleurs experts. Nos travaux seront examinés régulièrement pour vérifier que nos constatations sont étayées par de solides éléments probants et que nos recommandations apportent une valeur ajoutée maximale. Nous tirerons pleinement parti de nos nombreuses missions nationales et internationales antérieures.

2.9 Notre équipe, qui possède une grande expérience de l'audit de performance des organisations internationales, est épaulée par des spécialistes ayant une connaissance approfondie de sujets précis, tels que la gestion des ressources humaines, la gestion des projets et la passation de marchés, la budgétisation axée sur les résultats, les projets d'investissement, les systèmes informatiques et la gestion du changement, les mesures d'efficacité, l'amélioration des processus institutionnels et l'efficacité de la gestion des programmes et projets.

2.10 Nous présenterons nos conclusions et nos recommandations dans un rapport détaillé qui sera publié en même temps que notre opinion (Figure 1).

Figure 1 : approche de l'audit envisagée par le NAO

Élaboration du plan d'audit

Nous élaborons notre plan d'audit en consultation avec la direction, les responsables de la gouvernance, les services de supervision interne et les principales parties prenantes. Nous cherchons à bien comprendre :

- les faits nouveaux sur les plan interne et externe ;
- les risques auxquels l'Agence fait face ;
- les processus essentiels, les contrôles en place et l'assurance recherchée grâce à ces contrôles.

À l'issue de cette phase, nous établissons un plan d'audit détaillé et un rapport de synthèse sur la planification de l'audit destiné aux responsables de la gouvernance, dans lequel nous exposons les mesures que nous comptons prendre face aux risques majeurs d'inexactitudes importantes.

Réalisation de l'audit

Nous testons les contrôles et vérifions minutieusement les transactions et les informations fournies afin :

- d'obtenir des assurances concernant les risques majeurs relevés au stade de la planification ;
- d'obtenir l'assurance que les soldes des comptes, les transactions et les informations fournies ne comportent pas d'inexactitudes importantes ;
- d'obtenir l'assurance que les transactions sont exemptes d'irrégularités et conformes aux intentions des États Membres ;
- d'obtenir l'assurance que les états financiers ont été préparés conformément aux règles applicables en matière d'information financière.

Nos procédures de corroboration comprennent des tests de détail et des procédures analytiques ainsi que des analyses de données.

Conclusion et établissement des rapports

Au terme de notre audit, nous :

- soumettrons une ou plusieurs opinions au C&AG ;
- confirmerons que l'équipe d'audit est restée indépendante et objective tout au long de la mission ;
- présenterons des questions de gouvernance dignes d'intérêt et autres constatations.

Seront livrés à ce stade notre rapport hybride de fin d'audit (lettre de recommandations), l'opinion et le rapport d'audit détaillé destiné aux États Membres.

Risques et documents afférents à nos travaux

2.11 Nous appliquons, tout au long de l'audit, une approche fondée sur les risques et cherchons, dans la mesure du possible, à obtenir des assurances grâce aux contrôles internes en place. La norme internationale d'audit (ISA) 315 (révisée) traite de la responsabilité qui incombe à l'auditeur d'identifier et d'évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. Elle renforce les procédures d'évaluation du risque appliquées par l'auditeur pour identifier et évaluer les risques d'anomalies importantes.

2.12 Notre logiciel d'audit général comprend des programmes de travail standard pour la vérification des états financiers établis selon les normes IPSAS. Ces programmes tiennent compte de notre vaste expérience de l'audit d'organisations internationales ainsi que des prescriptions des normes ISA, avec lesquelles ils établissent un parallèle, et sont appliqués de manière proportionnelle, en fonction des risques et du degré d'importance relative.

2.13 Tous les documents de travail, les éléments probants et les autres documents relatifs à la vérification seront stockés, examinés et gérés électroniquement à l'aide de notre logiciel interne crypté, qui comprend des programmes de travail détaillés, des listes de contrôle pour la vérification, des modèles de rapport et des trousseaux à outils pour faciliter la réalisation d'audits financiers modernes et exhaustifs et appuyer l'examen croisé des résultats de l'audit. Les programmes de travail garantissent que nos audits couvrent toutes les prescriptions des normes internationales d'audit.

Degré d'importance relative

2.14 Le concept d'importance relative a été introduit pour prendre en compte le fait que les états financiers sont rarement corrects à 100% et indiquer que l'audit vise à donner l'assurance raisonnable, et non absolue, de l'absence d'anomalies significatives.

2.15 Au stade de la planification, nous déterminons un degré d'importance relative qui servira de base à nos procédures d'évaluation détaillée du risque et nous aidera à définir la nature, la date et la portée des autres procédures. Ce degré est fonction de notre jugement professionnel et de notre perception de la sensibilité à l'erreur dont font preuve les utilisateurs des comptes. Nous le fixons généralement à un pourcentage compris entre 1 et 2 % des dépenses brutes/du chiffre d'affaires ou des actifs bruts.

2.16 Nous faisons preuve de la plus grande transparence dans la présentation des degrés d'importance relative que nous avons arrêtés (notamment dans les rapports de planification standard que nous transmettons à l'Agence) - cela fait partie de notre façon normale de travailler.

Fraude

2.17 Nous respectons les prescriptions de la norme ISA 240 (Responsabilités de l'auditeur concernant la fraude lors de la vérification des états financiers). Nous planifions nos activités de vérification financière de façon à pouvoir prétendre raisonnablement repérer les anomalies significatives (y compris celles dues à la fraude), à défaut de pouvoir les déceler toutes. En plus de procéder à des analyses, nous tenons compte d'un facteur d'imprévisibilité dans nos travaux et faisons rapport aux responsables de la gouvernance sur notre approche du risque de fraude lorsque nous repérons un cas de fraude ou obtenons des informations laissant entrevoir une telle possibilité. De plus, nous examinons le dispositif prévu en la matière par la direction et formulons des observations concernant son attachement à prévenir, détecter et décourager la fraude.

Coopération avec le Bureau des services de supervision interne

2.18 Lors de la phase de planification, nous nous réunissons avec le Bureau des services de supervision interne pour passer en revue ses travaux en cours et ceux qu'il a menés à bien pendant l'année. Nous examinons toutes les questions qui présentent un intérêt particulier du point de vue de la supervision interne et pourraient nécessiter de notre part un effort et une attention supplémentaire, et repérons les éventuels domaines dans lesquels nous pourrions tirer parti des activités du Bureau. Cette réunion nous permet de mieux comprendre les opérations effectuées par l'Agence pendant l'année et d'étayer notre évaluation des risques d'audit.

2.19 Si nous percevons de possibles chevauchements entre nos activités et celles du Bureau, nous veillons à tirer parti de ces dernières, après avoir examiné les documents de travail, les constatations et les conclusions du Bureau, de façon à optimiser l'efficacité et l'efficacite de notre audit, pourvu que cela ne contrevienne ni aux normes applicables ni à notre calendrier. Nous sommes convaincus que le fait de coopérer avec le Bureau nous aidera à donner un maximum d'assurances aux États Membres.

Sécurité des données

2.20 Compte tenu de ses responsabilités en matière de garanties, il est primordial que l'Agence puisse avoir confiance dans notre façon d'utiliser ses données et d'assurer leur protection et leur sécurité. La sécurité des données de nos clients est une question qui revêt à nos yeux la plus haute importance. Nous avons mis en place des procédures destinées à garantir la bonne gestion des données sensibles et nous engageons à ne solliciter des données personnelles que lorsque cela est nécessaire, à convenir à l'avance avec l'Agence de la manière de les utiliser, de les sécuriser, de les supprimer et d'en rendre compte, et à soumettre toutes les demandes à l'autorisation d'un cadre supérieur.

2.21 Nos systèmes informatiques ont obtenu une certification de haut niveau en matière d'impact sur les activités, ce qui nous permet de stocker des données très sensibles si nécessaire. Entre autres mesures de protection, nous avons mis en place un système de contrôle des accès comportant plusieurs niveaux d'approbation, certifié en externe. Nous pouvons ainsi manipuler des données sensibles en toute sécurité dans des fichiers cryptés et convenir à la fin de l'audit de leur suppression ou de leur rétention sécurisée. Par ailleurs, nos systèmes de gestion de la sécurité de l'information (SGSI) ont reçu (en avril 2020) la certification externe ISO/CEI 27001:2013.

Applications informatiques

2.22 Nos dispositifs informatiques se sont révélés des plus efficaces tant lors de nos missions internationales que du confinement problématique lié à la pandémie de COVID-19, pendant laquelle nous avons continué d'auditer les organisations internationales malgré cette situation chaotique. Pour l'audit de l'Agence, nous utiliserons les systèmes suivants :

- *Logiciel d'audit spécialisé* : crypté, automatisation des documents de travail et stockage des éléments probants pertinents.
- *Suite Office 365* : dont Outlook, Sharepoint, Excel, Word et Teams. La plupart de nos activités seront consignées dans des documents Excel et Word enregistrés dans notre logiciel d'audit.
- *Système de gestion des informations relatives à l'audit (AIMS)* : logiciel développé en interne pour stocker en vrac les données du grand livre des comptes. Il met automatiquement en correspondance les entrées des grands livres et les soldes des comptes avec les rubriques des états financiers et fournit des outils d'analyse permettant de recenser les risques liés, entre autres, aux journaux et aux écarts. Il est essentiel à la réalisation d'audits efficaces fondés sur le risque et à la sécurité des données des clients.
- *Tableau* : outil d'établissement de rapports utilisé conjointement avec AIMS pour appliquer des techniques de visualisation aux résultats de nos analyses de données.
- *Huddle* : outil de collaboration permettant de faciliter la demande et l'échange d'informations et de données avec les clients. Cette plateforme sécurisée, approuvée au regard de nos protocoles de sécurité les plus stricts, a grandement contribué à la poursuite de nos activités pendant le confinement lié à la pandémie de COVID-19. Si l'Agence le souhaite, nous pouvons utiliser un autre outil de collaboration pour l'échange d'informations, pour autant que nous soyons assurés d'obtenir des résultats acceptables.
- *Bloomberg* : nous avons une licence *Bloomberg Terminal* avec accès au service de données, qui nous fournit des données financières en temps réel pour vérifier les investissements et des informations sur les marchés en général.

Communication et collaboration

2.23 Nous avons opté, en matière de communication, pour une démarche pratique qui s'inscrit dans un esprit de soutien et entendons maintenir un dialogue ouvert et régulier avec le Secrétariat qui permette de discuter en toute liberté des questions qui viendraient à se poser. Nous veillons à ce que des membres de notre personnel d'un niveau suffisant soient disponibles pour répondre aux besoins de nos clients, en particulier sur les points importants soulevés par la direction ou les organes directeurs, et à ce que nos cadres supérieurs puissent les conseiller rapidement en dehors du cycle de l'audit ordinaire en cas de nécessité.

2.24 Nous sommes attentifs aux circonstances et préoccupations propres à nos clients et maintenons une communication structurée, régulière et prévisible tout au long de l'audit. Le fait de consulter nos clients bien à l'avance sur la façon dont nous envisageons de procéder et sur la perception que nous avons des différentes questions soulevées, de même que notre suivi dynamique et transparent de celles qui demeurent en suspens et le soin que nous prenons de signaler tout problème important dès son apparition dans le souci d'éviter les « mauvaises surprises » constituent les éléments clés de cette approche, dont nous pensons qu'elle est la plus appropriée pour régler les problèmes rencontrés et qu'elle contribue à donner plus d'impact à nos constatations ou recommandations.

2.25 Des hauts responsables de l'audit se tiendront régulièrement en contact avec l'Agence tout au long de notre mandat, à la fois à distance et sur site, et seront présents lors des exposés que nous ferons devant l'organe directeur. Nous aurons davantage de réunions en présentiel avec les fonctionnaires de l'Agence au cours des premières années de notre mandat et adopterons des modalités de travail à distance en concertation avec la direction une fois que nous aurons acquis une meilleure connaissance de l'Agence.

Lettre d'engagement et rapport sur la planification de l'audit

2.26 À l'issue de nos travaux de planification initiale, nous conviendrons de notre lettre d'engagement, comme l'exigent les normes internationales d'audit. Nous établirons et communiquerons la version finale de nos plans d'audit après la visite circonstanciée que nous consacrerons à la question de la planification. Il nous semble important de consulter la direction et les responsables de la gouvernance suffisamment tôt à propos des principaux risques d'audit recensés afin de pouvoir nous concentrer sur ces points ainsi que sur les enjeux majeurs auxquels font face l'entité et son organe directeur. Notre stratégie d'audit définira :

- notre approche générale de l'audit, y compris les seuils d'importance relative retenus ;
- les principaux risques d'audit qui nous paraissent peser sur l'Agence, la manière dont nous envisageons de les aborder, ainsi que la nature et la cible de notre

audit de performance ;

- le calendrier d'audit détaillé convenu pour la mission, qui vise à garantir que les résultats de l'audit soient disponibles à temps pour les réunions de l'organe directeur consacrées à ces questions ;
- notre relation avec les spécialistes de l'audit interne et de la gestion, notamment les actuaires ;
- les responsabilités respectives de l'Agence et du NAO pour assurer un audit exhaustif et réussi.

Rapport de fin d'audit

2.27 Une fois nos travaux terminés, conformément à la norme internationale d'audit 260 (*Communication avec les responsables de la gouvernance*), nous publierons un rapport de fin d'audit dans lequel figureront nos principales observations concernant les contrôles internes et nos recommandations visant à améliorer l'architecture de contrôle de l'Agence. Nous y exposerons :

- les questions qu'il nous paraît important, en notre qualité d'auditeurs indépendants, de porter à l'attention des responsables de la gouvernance, notamment les anomalies constatées, les ajustements opérés et les mesures prises face aux risques recensés dans nos plans initiaux et au cours de notre audit ;
- l'opinion que nous envisageons de formuler sur les états financiers, établie conformément à la norme ISA 700 (*Opinion et rapport sur des états financiers*) ;
- des recommandations adressées à la direction pour améliorer les opérations, la gouvernance ou les contrôles de l'Agence.

Rapport détaillé

2.28 Nous établirons également un projet de rapport comprenant les principales constatations et recommandations issues de notre audit de performance. Nous le présenterons à la direction suffisamment tôt pour permettre au Secrétariat de formuler des observations, d'intégrer ces dernières dans le rapport et d'en présenter la version définitive dans les temps au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale.

2.29 Nous assisterons, selon qu'il conviendra, aux réunions qui traiteront de ces questions de façon à tenir l'Agence informée tout au long du processus d'audit et à examiner les questions importantes dans les meilleurs délais. Le directeur et le responsable de l'audit se tiendront à la disposition du Secrétariat et des membres du Conseil pour répondre à leurs éventuelles préoccupations au cas par cas.

2.30 Nous avons constaté que les représentants des États Membres apprécient que nous organisions des séances d'information supplémentaires sur nos rapports, hors du cadre de l'organe directeur, pour les aider à bien comprendre les différents aspects

de nos recommandations et leurs conséquences pratiques. Cela leur permet de tirer pleinement parti de nos rapports et de notre expérience et de mieux appréhender le contenu parfois complexe des états financiers et la pratique de la gouvernance au sens large. Ces séances d'information seront dispensées gratuitement.

Normes et qualité de l'audit

2.31 La qualité est un élément fondamental de notre approche ; c'est elle aussi qui nous permet d'améliorer l'information financière de nos clients. Nos parties prenantes attendent beaucoup de nous, et il est primordial que nous maintenions la qualité de nos services pour pouvoir formuler une opinion crédible et digne de foi sur l'utilisation des ressources publiques. Notre attachement à ce facteur qualitatif transparaît dans notre réputation d'experts de l'audit financier.

2.32 Tous nos audits financiers sont réalisés conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), que tous nos collaborateurs maîtrisent parfaitement et appliquent dans tous leurs travaux. Nous jouons, au sein du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'ONU, un rôle de premier plan dans la promotion des bonnes pratiques relatives à l'application de ces normes, auxquelles nous avons fait une large place dans le programme du Groupe lorsque nous en avons assuré la présidence. Nos méthodes de travail sont pleinement conformes au cadre des prises de position professionnelles de l'INTOSAI (IFPP). En outre, nous avons établi un manuel interne de vérification des comptes, qui donne des indications très précises quant à l'interprétation et à l'application des normes ISA dans nos activités, et appliquons des processus rigoureux d'assurance de la qualité.

Assurance de la qualité

2.33 Chaque étape de nos audits financiers prévoit des procédures d'assurance de la qualité :

- nous adaptons les ressources que nous déployons à la complexité et au niveau de risque de l'audit ;
- nous réalisons un examen en deux temps de tous les dossiers d'audit ;
- nous consultons notre équipe technique et/ou un groupe spécial d'experts confirmés sur tout ce qui peut donner lieu à la formulation d'un jugement important.

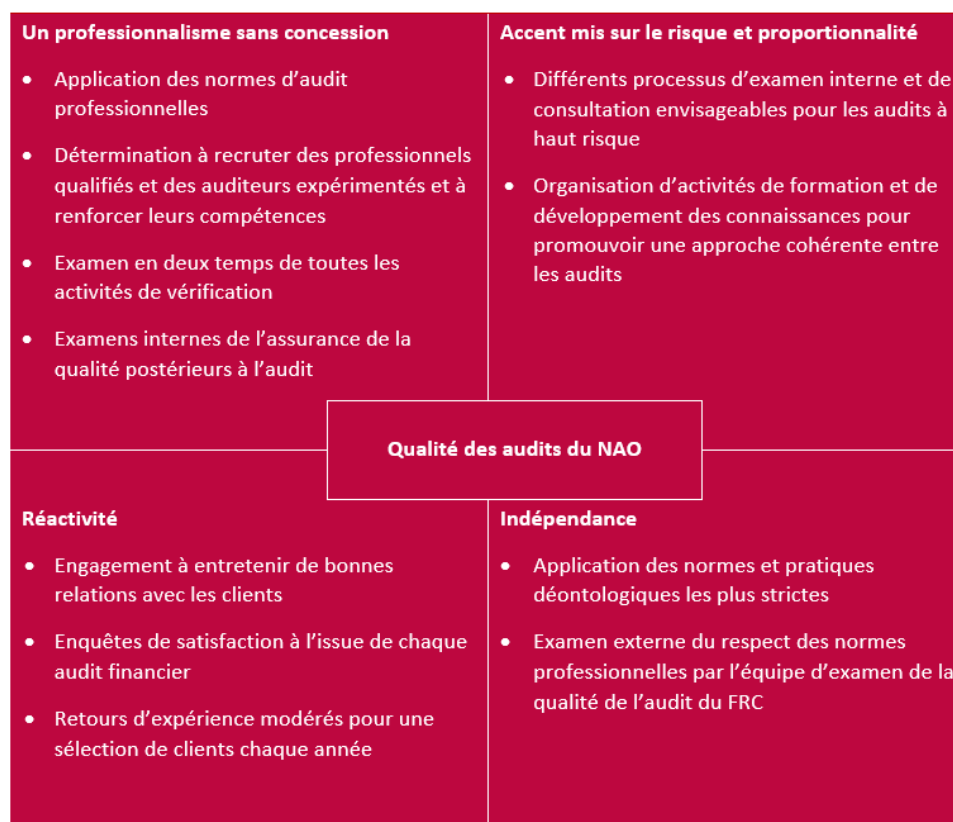
2.34 Pour les audits à haut risque et les nouvelles missions telles que celle-ci, nous confions par ailleurs à un directeur du NAO indépendant le soin de procéder à un examen du contrôle de qualité de la mission. Enfin, nous réalisons régulièrement, a posteriori, des « analyses à froid » de nos audits.

2.35 La qualité de nos audits fait aussi l'objet d'un contrôle externe assuré par l'équipe d'examen de la qualité des audits du Conseil britannique de l'information financière

(FRC), qui inspecte chaque année un échantillon de nos travaux. Les plus grands cabinets d'audit privés sont examinés par cette même équipe, au regard des mêmes normes. Nos analyses à froid et l'inspection annuelle du FRC nous donnent de précieuses indications sur les aspects de nos méthodes ou de nos pratiques qu'il pourrait être intéressant d'étudier de plus près. Ils sont mis en évidence grâce à la fois aux inspections individuelles d'un échantillon de nos travaux et aux examens annuels de domaines thématiques sélectionnés par le FRC.

2.36 Les principaux éléments garants de la qualité de nos services - qui touchent à nos activités d'audit, à notre approche de la déontologie et au niveau de service que nos clients peuvent attendre - sont récapitulés dans le schéma ci-dessous (Figure 2).

Figure 2 : Principaux éléments garants de la qualité de l'audit



Composition et compétences de notre équipe

Compétences et expérience

2.37 L'équipe d'audit proposée pour l'Agence possède de vastes compétences spécialisées en matière d'audit d'organisations internationales et de vérification des états financiers établis conformément aux normes IPSAS. Notre expérience nous permettra ainsi donc de nous pencher sur des aspects techniques propres aux états financiers de l'Agence, comme l'évaluation de l'assurance maladie après la cessation

de service, la comptabilisation des droits d'utilisation de biens et de services partagés, les projets d'investissement et l'évaluation du matériel spécialisé et des stocks. Nous disposons également de compétences particulières en matière d'évaluations des produits des opérations sans contrepartie directe réalisées conformément à la norme IPSAS 23, qui peuvent s'avérer assez complexes et sujettes à risque au motif qu'elles combinent contributions régulières et contributions extrabudgétaires. Nous participons activement aux débats du Conseil des normes IPSAS et du Groupe de travail des normes comptables de l'ONU consacrés aux futures normes et aux exposés-sondages y afférents concernant les produits et les frais de transfert.

2.38 Comme indiqué précédemment, nous faisons appel, pour les audits de performance, à d'autres spécialistes qui possèdent des compétences et une expérience dans des domaines tels que les ressources humaines, la passation de marchés, la finance d'entreprise et les placements, l'informatique et la transformation numérique, la gestion axée sur les résultats, la gestion des opérations et des processus, la mise en œuvre des programmes et des projets, la réglementation, ou encore la gouvernance et la gestion du risque. Ces compétences nous paraissent utiles pour les travaux que nous prévoyons de mener pour l'Agence.

2.39 Nos collaborateurs maîtrisent l'anglais et sont titulaires de licences ou de diplômes d'un niveau équivalent. Le large panel linguistique représenté au sein du NAO lui permet de faire appel à des auditeurs maîtrisant d'autres langues si nécessaire.

Structure et taille de l'équipe

2.40 Le directeur de la mission rend compte au C&AG de la conduite et de la supervision de l'audit ainsi que de la qualité des résultats auxquels il a abouti et de la collaboration avec le client en général. Le responsable de la mission est chargé de la gestion des opérations tandis que le responsable de l'audit supervise l'équipe. Les autres membres de l'équipe exécutent des tâches spécifiques en fonction du risque et de leur savoir-faire.

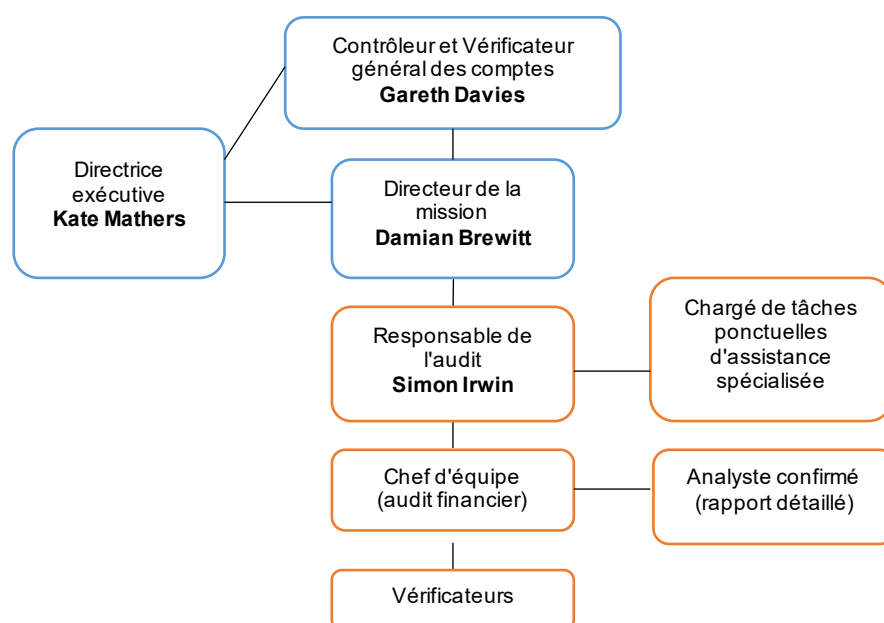
2.41 Nous accordons beaucoup d'importance à la continuité du personnel en charge des audits ; c'est pourquoi, dans cette nouvelle offre de services, nous proposons de conserver la même équipe de direction principale tout au long de la mission. De plus, nous nous employons, dans la constitution de nos équipes, à faire en sorte que nos collaborateurs les moins expérimentés puissent progresser d'année en année et que les « assistants » d'aujourd'hui soient les « chefs d'équipe » de demain. Notre objectif est de permettre à chacun d'améliorer sa connaissance de l'organisation, de ses systèmes et des problèmes qu'elle rencontre tout en assurant le maintien des connaissances d'un audit sur l'autre.

2.42 Il nous est difficile de prévoir les ressources exactes dont nous aurons besoin dans des domaines très pointus aussi longtemps que nous n'aurons pas planifié la

mission en détail, car ces ressources dépendent de notre évaluation du risque. Néanmoins, nous prévoyons de constituer une équipe principale de cinq personnes placées sous la direction du directeur de la mission.

2.43 Notre approche fondée sur le risque, notre recours à l'analyse de données et la faculté que nous avons d'employer des spécialistes à court terme grâce à nos centres de compétences nous permettent de réduire à l'essentiel l'équipe d'audit principale. La structure de cette équipe est présentée à la Figure 3.

Figure 3 : Structure de l'équipe principale



Formation et expérience

2.44 Le NAO est un organisme de formation professionnelle qui emploie plus de 70 nouveaux diplômés chaque année. Tous les membres de notre personnel qualifié sont tenus de suivre une formation professionnelle continue dont ils doivent pouvoir justifier, et des audits internes et externes sont réalisés pour vérifier le respect de cette exigence. Il leur est demandé de suivre au minimum 40 heures de formation par an sur divers sujets liés aux compétences professionnelles, à la gestion et à l'efficacité personnelle, ce qui dépasse largement les exigences en matière de formation professionnelle continue imposées aux instituts professionnels. Ils doivent notamment s'initier aux nouvelles normes de comptabilité et d'audit. Nous disposons d'une équipe de formation interne spécialisée, proposons des modules de formation en ligne et allouons un budget non négligeable à la formation externe et spécialisée.

2.45 Les technologies de l'information et l'analyse de données font partie de nos principaux domaines de formation et de développement professionnel. Nous avons mis en place des formations spéciales obligatoires sur ce sujet pour nos auditeurs

financiers. L'informatique et l'analyse de données constituent à nos yeux l'avenir de l'audit, nous réalisons des investissements considérables pour aider notre personnel à y recourir.

Professionalisme et déontologie

2.46 Nos collaborateurs sont tenus de se conformer aux normes ISA et aux règles de déontologie des organismes de comptabilité professionnels auxquels ils sont affiliés. Nous insistons tout particulièrement sur ce point dans nos opinions d'audit, ce qui témoigne de l'importance que nous lui accordons.

2.47 Notre personnel doit également se conformer au code de déontologie des auditeurs publié par le Conseil britannique de l'information financière (FRC) ainsi qu'aux normes internationales pour le contrôle de la qualité des audits (ISQC 1), et il appartient au directeur de la mission de s'en assurer. De plus, le NAO s'est doté d'un mécanisme de surveillance central, fondé sur une culture générale de professionnalisme, de rigueur et d'ouverture aux défis. Les mesures auxquelles nous avons recours pour promouvoir les normes de déontologie les plus strictes comprennent notamment des cours spécifiques, une déclaration annuelle de bonne conduite, des procédures de détection des menaces et d'application des garanties nécessaires à chaque audit et la rotation septennale des cadres supérieurs – ce qui est plus que conforme aux normes de déontologie.

2.48 En outre, tous les membres de nos équipes d'audit doivent fournir des documents attestant qu'ils respectent les normes applicables et déclarer qu'ils n'ont pas de conflits d'intérêt potentiels, perçus ou avérés avec l'entité vérifiée ou des membres de son personnel. Nous avons établi des règles strictes qui prévoient d'exclure d'une équipe les membres qui ne peuvent fournir ces attestations ou dont la situation vient à évoluer durant l'audit. Nos collaborateurs sont tenus de respecter ces règles pour conserver leur affiliation aux instituts professionnels dont ils sont membres et doivent se conformer au code de conduite du NAO. Des mesures disciplinaires sont prises en cas de manquement. Nous attendons et exigeons de tous nos collaborateurs qu'ils se comportent et agissent de la manière la plus professionnelle qui soit.

Un audit durable

2.49 Conformément aux objectifs de durabilité des Nations Unies et à la détermination affichée par l'Agence elle-même à réduire les émissions de carbone, nous avons décidé d'accélérer nos efforts pour parvenir à une gestion durable de nos ressources et ambitionnons d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2029. Cela signifie que nos émissions de gaz à effet de serre n'auront aucun impact sur le climat, bien avant l'échéance de 2050 que s'est fixée le Royaume-Uni.

2.50 Mais cela suppose aussi que nous gardions un œil sur nos activités et veillions à adopter les pratiques les plus rationnelles qui soient en matière de voyages. Les

réunions et présentations en présentiel avec les organes directeurs sont indispensables à l'audit externe, mais nous nous attacherons à les limiter au strict nécessaire et éviterons de voyager s'il nous est possible d'obtenir les résultats recherchés et de répondre correctement aux besoins du Secrétariat et des États Membres grâce aux technologies numériques.

En nous inspirant de l'approche efficace suivie en 2020, nous collaborerons avec le Secrétariat pour mettre en place des moyens d'accès à distance permettant de mener hors site les activités d'audit les plus courantes, dans le respect des protocoles de sécurité de l'Agence et du NAO. Nos méthodes de travail ont prouvé notre capacité et notre engagement à répondre aux attentes de nos clients en ce qui concerne l'établissement des rapports destinés aux organes directeurs.

Partie Trois

Coût de notre audit

- 3.1** Nous mènerons à bien la mission d'audit pour un coût total fixe de 1 488 000 euros, frais de voyage et de secrétariat compris (Figure 4).
- 3.2** Nos honoraires serviront uniquement à couvrir les coûts de l'audit, conformément aux principes de l'INTOSAI, ce qui donne une meilleure assurance de l'indépendance de notre travail, en ce qu'il n'est pas tributaire de fonds provenant du gouvernement national.
- 3.3** Les coûts fixes comprennent les rémunérations liées à l'audit, les frais de secrétariat et autres dépenses d'appui, ainsi que les frais de voyage et de subsistance. Les frais de voyage s'entendent des coûts liés aux déplacements entre les bureaux du NAO à Londres et le Siège de l'Agence à Vienne ainsi que les autres bureaux de l'AIEA, selon que nécessaire.
- 3.4** Les honoraires fixes que nous réclamons pour la période de six ans couvrent 105 mois de travail d'un vérificateur pour les activités essentielles liées à l'audit financier et à l'audit de performance. Ils tiennent compte des compétences de notre personnel et de notre volonté de réaliser des gains d'efficience en réduisant les ressources nécessaires. Nous nous efforçons également de réduire au minimum la charge que représente l'audit pour le Secrétariat et le nombre de voyages requis. Les hauts responsables de notre équipe d'audit seront aisément disponibles pour fournir des avis et des conseils gratuitement.

Figure 4

Répartition des coûts d'audit et des mois de travail

	Dépenses de personnel liées à l'audit financier et à l'audit de performance (euros)	Frais de voyage (euros)	Coût total de l'audit (euros)
2022-2027	1 312 400	175 600	1 488 000

Des ressources supplémentaires seront nécessaires pendant les premières années, mais nous proposons de facturer des coûts fixes de 248 000 euros par an pour toute la durée de notre mandat, sans majoration au titre de l'inflation.

3.5 Notre estimation des coûts de l'audit et de nos honoraires repose sur les hypothèses ci-après.

- La nature et la portée des activités de l'Agence ne changeront pas sensiblement par rapport à celles prises en compte dans les derniers états financiers publiés.
- L'Agence soumettra des états financiers conformes aux normes IPSAS et vérifiés par sa direction ainsi que les pièces justificatives aux dates convenues.
- L'Agence fournira à l'équipe d'audit des données transactionnelles dans un format numérique courant utilisable dans nos travaux.
- L'Agence nous donnera un accès adéquat (y compris à distance) à ses systèmes (dans le respect des protocoles de sécurité) pour favoriser l'efficacité de nos travaux.
- Le Vérificateur extérieur ne sera pas soumis à des exigences autres que celles énoncées dans le Règlement financier de l'Agence.

3.6 Nous examinerons avec plaisir toute demande d'audits distincts de l'Agence concernant certains projets ou d'activités complémentaires à celles nécessaires à la formulation des opinions d'audit. Si tel devait être le cas, le mandat et les honoraires pour ces travaux seraient négociés séparément, et nos honoraires seraient établis sur la base des principes énoncés ci-dessus.

Informations demandées¹	Organisme central de contrôle des comptes de la République arabe d'Égypte	Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande	Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde	Conseil d'audit et d'inspection de la République de Corée	Commission de vérification des comptes de la République des Philippines	Cour des comptes de la Fédération de Russie	Cour des comptes turque	Office national de vérification des comptes du Royaume-Uni
Spécialisations en audit disponibles	Description de plusieurs spécialisations en audit disponibles.	Description de plusieurs spécialisations en audit disponibles.	Description de plusieurs spécialisations en audit disponibles.	Description de plusieurs spécialisations en audit disponibles.	Description de plusieurs spécialisations en audit disponibles.	Description de plusieurs spécialisations en audit disponibles.	Description de plusieurs spécialisations en audit disponibles.	Description de plusieurs spécialisations en audit disponibles.
Honoraires demandés comprenant les traitements liés à l'audit, les dépenses de secrétariat et autres dépenses d'appui, les frais de déplacement et les frais de subsistance du vérificateur extérieur et de ses collaborateurs	235 000 euros par an (1 410 000 euros au total) pour les exercices 2022 à 2027.	230 000 euros par an (1 380 000 euros au total) pour les exercices 2022 à 2027.	225 000 euros par an (1 350 000 euros au total) pour les exercices 2022 à 2027, compte tenu de fluctuations pouvant s'élever à 8 % du fait de variations des coûts de personnel, des frais de déplacements aériens et des indemnités journalières de subsistance.	250 000 euros par an (1 500 000 euros au total) pour les exercices 2022 à 2027.	240 777,34 euros par an (1 444 664,04 euros au total) pour les exercices 2022 à 2027.	182 400 euros par an (1 094 400 euros au total) pour les exercices 2022 à 2027.	240 453,6 euros par an (1 442 721,6 euros au total) pour les exercices 2022 à 2027.	248 000 euros par an (1 488 000 euros au total) pour les exercices 2022 à 2027.

Informations demandées¹	Organisme central de contrôle des comptes de la République arabe d'Égypte	Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande	Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde	Conseil d'audit et d'inspection de la République de Corée	Commission de vérification des comptes de la République des Philippines	Cour des comptes de la Fédération de Russie	Cour des comptes turque	Office national de vérification des comptes du Royaume-Uni
Nombre de mois de travail devant être consacrés à l'audit	Estimé à 150 mois de travail pour les exercices 2022 à 2027.	Estimé à 306 mois de travail pour les exercices 2022 à 2027.	Estimé à 168 mois de travail pour les exercices 2022 à 2027.	Estimé à 193 mois de travail pour les exercices 2022 à 2027.	Estimé à 225 mois de travail pour les exercices 2022 à 2027.	Estimé à 288 mois de travail pour les exercices 2022 à 2027.	Estimé à 234 mois de travail pour les exercices 2022 à 2027.	Estimé à 105 mois de travail pour les exercices 2022 à 2027.

¹Note du Secrétariat du 20 novembre 2020.